



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



**SOMEA**

Società per la matematica  
e l'economia applicate

3 copie

+ alcuni  
dati, nuovi  
mappe

18966 (1 of 3)

**BURKINA FASO**  
**MINISTERE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE**  
**Direction du Développement Industriel**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**Projet BKF/86/006**

**FORMULATION DE STRATEGIES ET DE PROGRAMMES  
D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES  
INDUSTRIELLES DES FRUITS ET LEGUMES ET DES  
OLEAGINEUX**

**VOLUME I - FRUITS ET LEGUMES**

**Rapport Final**

58

-----  
**Mars 1991**

30. m. Scholtis, Ph

## TABLE DES MATIERES

A. CONTEXTE .....	Pag.	1
A.I CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL .....	"	2
a. Cadre général .....	"	2
b. Environnement économique .....	"	3
c. Secteur Industriel .....	"	3
d. Activités para-publiques, privées et informelles .....	"	5
e. Environnement financier et bancaire .....	"	6
f. Environnement législatif, institutionnel et réglementaire .....	"	7
g. Transports et infrastructures .....	"	7
h. Projets en cours au Burkina .....	"	8
A.II CONTEXTE REGIONAL .....	"	10
B. BILAN DIAGNOSTIC DE LA FILIERE .....	"	12
B.I FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE ET SON MECANISME .....	"	13
a. Production et recherche .....	"	13
b. Transformation .....	"	15
c. Commercialisation .....	"	17
d. Marché et prix .....	"	19
B.II PERFORMANCES, FORCES ET FAIBLESSES DE LA FILIERE .....	"	22
a. Contraintes .....	"	22
b. Potentialités .....	"	24

C.	STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT.....	Pag.	27
C.I	CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL...	"	28
C.II	LES STRATEGIES RETENUES .....	"	29
	a. Stratégie A.....	"	30
	b. Stratégie B .....	"	32
D.	PLAN D'ACTIONS .....	"	34
D.I	STRATEGIE A .....	"	35
	a. Programmes et projets envisagés .....	"	35
	1) Programme d'expansion des fruits et légumes pour l'exportation .....	"	35
	2) Programme de restructuration/expansion des entreprises existantes.....	"	36
	3) Projet de déshydratation des fruits et légumes .....	"	38
	4) Programme de montage d'un secteur de production, de transformation et d'exportation de l'anacarde .....	"	39
	5) Programme de controle de la qualité des produits à l'exportation .....	"	40
	6) Programme de réorganisation du secteur privé .....	"	41
	7) Programme d'amélioration de la qualité des emballages .....	"	41
	b. Résultats .....	"	42
D.II	STRATEGIE B .....	"	43
	a. Programmes et projets envisagés .....	"	43
	1) Programme de transformation artisanale des fruits et légumes .....	"	43

E.	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	Pag.	45
E.I	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT .....	"	46
	a. Stratégie A .....	"	46
	b. Stratégie B .....	"	47
	c. Mesures communes aux 2 Stratégies .....	"	47
E.II	FORMATION PROFESSIONNELLE .....	"	49
E.III	DEFINITION DES ROLES ET DES RESPON- SABILITES DES ACTEURS CONCERNES ...	"	50
F.	INVESTISSEMENTS ET CALENDRIER DES INTERVENTIONS.....	"	52
F.I	INVESTISSEMENTS.....	"	53
F.II	CALENDRIER DES INTERVENTIONS .....	"	54

## ABREVIATIONS

AP:	Administration Publique
BID:	Banque Internationale du Burkina
BND:	Banque Nationale de Développement
CAI:	Caisse Autonome d'Investissements
CCCE:	Caisse Centrale de Coopération Economique
CFDT:	Compagnie Française du Développement des Textiles
CGP:	Caisse Générale de Péréquation
CIPPA:	Commission Inter-ministérielle sur la Politique de Promotion de l'Artisanat.
CNCA:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNRST:	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CRES:	Conseil Révolutionnaire Economique et Social
CRPA:	Centre Régional de Promotion Agro-pastorale
CSPPA:	Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
DCSE:	Direction Contrôle Sociétés d'Etat
DDI:	Direction du Développement Industriel
FLEX FASO:	Société des Fruits et Légumes du FASO
IRCT:	Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques
MAE:	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ONG:	Organisation non-gouvernementale
ONPE:	Office National pour la Promotion de l'Emploi
PAS:	Programme d'Ajustement Structurel
PDRI:	Projet de Développement Rural Intégré
PIB:	Produit intérieur brut
PME:	Petites et Moyennes Entreprises
PMI:	Petites et Moyennes Industries
SOFITEX:	Société des Fibres et Textiles
SOFIVAR:	Société de Financement et Vulgarisation de l'Arachide
TCA:	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TCR:	Taxe sur le Commerce Régional
TVA:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCOBAM:	Union des Coopératives du Burkina Agricoles et Maraichères
UMOA:	Union Monétaire Ouest Africaine

## UNITÉ MONÉTAIRE ET TAUX DE CHANGE

-----  
Unité Monétaire = F.CFA

1 F.F. = 50 F.CFA

1 \$EU = 235 F.CFA  
-----

L'Année Agricole au Burkina commence au mois de juillet (Exemple AA 1990 se réfère à la période juillet 1989 - juillet 1990)

## **NOTE**

Le présent Rapport Final est composé par trois volumes

Volume I: Filière Fruits et Légumes

Volume II: Filière Oléagineux

Volume III: Annexes

Cette étude, confiée à Somea au mois de juin 1990, s'est déroulée du mois de juillet 1990 au mois de novembre 1990. Les missions dans la zone du Projet ont eu lieu au cours des mois de juillet - août - septembre 1990.

**A. CONTEXTE**



## A.I CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL

### a. Cadre général

1. Le Burkina a un revenu par tête d'environ 200 \$EU, ce qui le classe parmi les pays les plus pauvres. L'espérance de vie, les services socio-sanitaires et l'indice d'alphabétisation sont parmi les plus faibles du continent. Sa population d'environ 9 millions d'habitants - croissance 3,5% par an - est répartie sur 274.000 km<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 31 habitants au km<sup>2</sup>.
2. Certaines activités du secteur moderne (ou non traditionnel) de l'agriculture et de tous les autres secteurs ont été étatisées. L'activité privée s'est concentrée dans le commerce et dans l'artisanat.
3. L'endettement et les déficits de l'Etat ont fortement augmenté dans les dernières années à cause des faibles performances des entreprises publiques, de la dégradation des termes d'échange du commerce international, d'un cadre réglementaire et législatif trop contraignant pour favoriser le développement de l'initiative privée. Pour cela le pays, soutenu par des institutions financières internationales, est en train de mettre en oeuvre un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) (1991-1993) dont l'objectif est de créer un cadre économique sain et viable en mesure d'assurer une croissance stable de l'économie nationale.
4. Le succès de ce programme implique la rentabilisation ou l'amélioration de la rentabilité économique et financière d'activités existantes et la création d'activités nouvelles rentables. Ceci devra se faire grâce à la mise en place d'un environnement adéquat.
5. La mise en place de cet environnement a commencé et l'économie du pays est en train de subir un profond bouleversement qui doit la mener à un système libéral avec tout ce que cela entraîne comme mutation des cadres institutionnel, juridique, financier etc. Les premières actions ont déjà été amorcées et concernent la mise en application de nouvelles orientations économiques (voir paragraphes 23 et 24).
6. Le développement de l'agriculture (le secteur le plus important de l'économie burkinabé) et la transformation des produits agricoles destinés à l'exportation est une des voies du développement économique du pays (voir para. 7 et 8). Les

filières fruits et légumes (à haute valeur ajoutée) et oléagineux (produits aptes à la transformation) devront donc jouer un rôle très important dans le cadre du PAS. La filière fruits et légumes en plus contribuera à augmenter les revenus des ruraux (90% de la population totale).

b. Environnement économique

7. L'économie du Burkina dépend principalement de l'agriculture, 40% environ du PIB, tandis que le secteur secondaire produit moins de 20% du PIB, (dont l'industrie à elle seule couvre 15% du PIB). Le secteur tertiaire produit 40% du PIB (dont l'administration publique à elle seule produit plus de 25% du PIB). Les exportations sont aussi liées à l'agriculture; en effet, les exportations agricoles constituent presque 80% du total des exportations. Entre 1984 et 1987, les fruits et légumes ont constitué en moyenne, en quantité et en valeur, respectivement 7% et 3% des exportations totales. Les oléagineux et les huiles alimentaires, qui constituaient le deuxième produit d'exportation du Burkina ont vu leur position se détériorer fortement au point de n'être plus, en 1987, que le 7ème produit d'exportation.

8. Le taux de croissance moyenne du PIB de la période 1985-1989 a atteint 5.4% grâce à une augmentation de la production agricole de 7%. De 1980 à 1990, la production de céréales, coton et arachide a doublé et la production de féculents et tubercules a triplé. La dette extérieure publique du pays représente 24% du PIB voire 27% des revenus d'exportation (1989). En 1989, le déficit du budget de l'état (hors dons) a représenté environ 8% du PIB. Les investissements nationaux représentent 22% du PIB; le déficit de la balance commerciale (import-export) environ 19% du PIB.

c. Secteur Industriel

9. Le secteur industriel compte 150 entreprises employant 14.000 personnes dans le secteur moderne et 530.000 unités artisanales dont la plupart opèrent dans l'informel et dans le secteur traditionnel.

10. Les industries modernes ont totalisé un chiffre d'affaires global de 140 milliards de F.CFA en 1986, dont 80% obtenu par 10 entreprises. Les unités artisanales ont totalisé en 1990 un chiffre d'affaires global de 30 milliards de F.CFA (estimation).

11. L'Etat détient la majorité du capital dans les plus grandes entreprises de transformation de matières premières agricoles (SOFITEX et SHSB - CITEC comprises); l'Etat a aussi un rôle prépondérant dans 15 sociétés à économie mixte et dans 2 établissements publics à caractère industriel et commercial; l'Etat a en plus une participation minoritaire dans plusieurs sociétés de droit privé.
12. Le secteur industriel moderne est caractérisé par une forte concentration géographique (70% des entreprises sont à Ouagadougou et 20% à Bobo) et par une activité focalisée sur l'import substitution. Presque inexistant est le tissu des petites et moyennes industries (PMI).
13. Les industries de la filière fruits et légumes: les entreprises de cette filière sont essentiellement représentées par la SAVANA responsable de la production de concentré de tomate et de jus et nectar de fruits; l'UCOBAM responsable de la production, commercialisation et exportation des légumes (haricot vert essentiellement) et FLEX-FASO<sup>1</sup> responsable de la production, commercialisation et exportation de fruits (mangue essentiellement) et légumes. Ces unités emploient seulement 200 personnes (producteurs non compris) pour un chiffre d'affaires de 1 milliard de F.CFA.
14. La principale caractéristique de la filière par rapport à l'ensemble du secteur industriel moderne et relative à l'année 1988<sup>2</sup>, a été synthétisée au tableau suivant:

	FILIERE FRUITS ET LEGUMES		TOTAL SECTEUR INDUSTRIE MODERNE	
	F.CFA x 10	%	F.CFA x 10	%
<u>Produits vendus (chiffre d'affaires)</u>	536	100	115400	100
- dont exportés	255	48	30500	26
<u>Valeur Ajoutée</u>	181	34	34492	30
<u>Masse Salariale</u>	47	9	11050	10
<u>Intrants industriels</u>	277	52	45334	39
- dont importés	110	20	20604	18
<u>Facteurs techniques</u>	78	14	11846	10
<u>Valeur Ajoutée/total</u>				
emploi (*) (F.CFA/tête)	1970		2820	
<u>Masse Salariale/valeur Ajoutée (%)</u>		26		32

(\*) 100 personnes pour fruits et légumes; 12.000 personnes total.

1 Société des Fruits et légumes du Faso

2 La filière fruits et légumes ne comprend pas FLEX-FASO et UCOBAM.

#### d. Activités para-publiques, privées et informelles

##### Le secteur para-public

15. Le secteur para-public contrôle la plupart des activités du pays. Il existe 90 entreprises dont 35 de création récente (à partir des années 80). Plusieurs entreprises ont connu ces dernières années des problèmes de rentabilité (aussi bien celles qui furent nationalisées que celles directement créées par l'Etat). D'après un recensement effectué en 1988, sur 50 entreprises, 10 ont enregistré des pertes et ceci dans l'ensemble des secteurs; l'encours global des emprunts de 25 entreprises s'élève à plus de 55 milliards de F.CFA.
16. Pour assainir une situation en voie de dégradation, l'Etat a décidé de prendre plusieurs mesures, à savoir:
  - élimination progressive des subventions et des exonérations fiscales et douanières accordées jusqu'à maintenant, par des mesures spéciales.
  - autonomie complète de gestion aux entreprises.
  - élimination des pertes d'exploitation et assainissement financier ou, fermeture des unités non rentables.
17. L'Etat a aussi décidé de se désengager pour être minoritaire aussi bien dans les entreprises existantes que dans celles à créer. Ainsi, dans les banques et établissements financiers et conformément à la nouvelle réglementation de l'UMOA, l'Etat ne détiendrait plus que 25% du capital. Dans les sociétés industrielles et commerciales existantes ou à créer, l'Etat ne détiendrait plus que 35% du capital. Sauf cas exceptionnels où, pour des raisons indépendantes de la volonté du Gouvernement, il s'avèrerait impossible de trouver des partenaires privés pour atteindre les pourcentages mentionnés, ceux-ci pourraient, après consultation avec la Banque Mondiale, être dépassés.

##### Le secteur privé

18. L'activité du secteur privé concerne surtout le commerce, les services et l'agriculture. Ce secteur qui a survécu à bien de difficultés est resté vivace et avec le PAS pourra entreprendre des nouvelles activités. Ce secteur semble cependant handicapé, à part les problèmes dus aux séquelles institutionnelles de l'ancien système et qui vont être réabsorbées par la mise en place du nouveau système, par les

faibles ressources financières des entrepreneurs et par le manque de personnel qualifié.

#### Le secteur informel

19. Le secteur informel produit plus de 50% du PIB dont 70% dans le secteur primaire et 20% dans le secteur secondaire.
20. Le secteur informel donne 70% de l'emploi dont 50% dans le commerce, 20% dans le textile, habillement et cuir, 20% dans les activités de réparation, 5% personnel domestique et 5% divers.

#### e. Environnement financier et bancaire

21. Au cours des 5 dernières années la masse monétaire a augmenté à un rythme double du PIB; la moitié de la croissance de la liquidité a été placée en épargne dont une bonne partie sur le marché monétaire de l'UMOA<sup>1</sup>; le pourcentage des créances compromises a dépassé 20% des crédits consentis à l'ensemble de l'économie; deux banques importantes, la BND<sup>2</sup> et la BID<sup>3</sup>, ont eu des difficultés et le Trésor n'honorait plus régulièrement les créances détenues par le système bancaire (8 milliards de F.CFA environ).
22. En 1990 la situation s'est légèrement améliorée et des mesures d'assainissement ont été envisagées, à savoir: les autorités monétaires exigeront l'augmentation des provisions et des recouvrements des crédits de la part des banques; l'Etat réduira son rôle dans l'octroi du crédit et réduira sa participation au capital des banques (max 25%). L'aval des crédits aux entreprises publiques ou privées sera autorisé seulement dans le cas d'investissements publics déjà sélectionnés; les banques en difficulté pourront augmenter le capital avec la participation des actionnaires privés, et pourront réaliser des fusions ou des accords avec des organismes de crédit qui assureront le remboursement des créances; des caisses coopératives seront créées pour la collecte de l'épargne privé et le financement d'actions de développement.

-----  
1 Union Monétaire Ouest Africaine  
2 Banque Nationale de Développement  
3 Banque Internationale du Burkina

f. Environnement législatif, institutionnel et réglementaire

23. Le nouveau cadre législatif n'est pas encore complètement en place; des règlements d'application doivent encore être pris, en fonction des besoins qui se feront sentir lors de la mise en application des nouvelles orientations économiques. Les mesures arrêtées jusqu'à maintenant concernent:

- la réduction du nombre des produits à importation contrôlée, de 11 à 4 (Annexe 1);
- la réduction du nombre des produits soumis à l'autorisation préalable à l'exportation, de 20 à 4 (Annexe 1) et réduction des produits soumis à l'autorisation préalable d'importation, de 79 à 10 (Annexe 1);
- réduction de 80-90% ou élimination des tarifs douaniers sur l'importation d'hydrocarbures;
- suppression des droits et taxes à l'exportation des graines de coton;
- abolition de l'imposition des marges de profit pour plusieurs groupes de produits importés (entre autres les boissons) et de production locale.

24. D'autres mesures en train d'être appliquées concernent: l'autonomie de gestion des entreprises; la libéralisation du commerce privé; l'élimination progressive des monopoles; la réduction du rôle de la Caisse de Stabilisation (CSPPA); la révision des tarifs douaniers pour faciliter le commerce; la révision du contrôle et des procédures d'homologation des prix; le réaménagement du code d'investissements en vue de favoriser le secteur privé; le système fiscal (substitution de la TCA<sup>1</sup> par la TVA<sup>2</sup>).

25. Avec ces nouvelles orientations, le secteur privé, cantonné dans des activités parallèles et/ou informelles devrait se dynamiser et se développer.

g. Transports et infrastructures

26. Les principales voies de communications à partir de Ouagadougou sont essentiellement:

- L'aéroport international dont les principales liaisons directes sont avec Abidjan, Bamako, Cotonou, Lomé, Niamey, Alger, Paris, Lagos, Moscou;

1 Taxe sur le Chiffre d'Affaire

2 Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Les voies routières qui relient Ouagadougou à Niamey, à Bamako et aux ports de Lomé, Abidjan et Cotonou.
  - Le réseau routier à l'intérieur du pays n'est pas suffisamment développé et souvent est en mauvais état par manque d'entretien.
27. La capacité et le coût du transport aérien et une éventuelle amélioration devraient être discutés avec AIR AFRIQUE (qui dispose du monopole sur la France à partir de Ouaga). La possibilité du transport terrestre pour les fruits et les légumes frais devrait être mieux appréhendée.
28. Le coût pour le transport est élevé et diminue la compétitivité des produits burkinabé à l'exportation:
- les frets aériens vers l'Europe sont assez chers (300 F CFA/kg en moyenne; 250 F.CFA/Kg sur la France); un conseil national du fret aérien répartit les quotas aux exportateurs. Cette répartition est faite en début de la campagne agricole et varie chaque année en fonction des résultats obtenus; en général 90% du quota est affecté à UCOBAM et Flex FASO et le restant 10% à AGRIMEX et SICOPAG. Actuellement l'UCOBAM dispose de 80% du fret aérien pour ses exportations de fruits et légumes ;
  - les coûts de transport routier vers le port de Lomé sont chers (environ 50 F.CFA/Tonne/Km);
  - le coût de transport maritime (Ouaga-Port européen ) et relatif à la mangue transportée par containers réfrigérés s'élève à environ 160 F.FCA/Kg.
  - la voie routière vers Cotonou est en mauvais état et la voie ferroviaire vers Abidjan assez lente.
29. Le système des postes et télécommunications est performant et les coûts sont compétitifs avec les autres pays de la région; le réseau électrique est peu développé et le coût de l'énergie est de 30 à 50% plus cher que dans les autres pays de la région.

h. Projets en cours au Burkina

30. Les projets en cours au Burkina concernent surtout le développement intégré, l'irrigation, la conservation de l'environnement, l'intensification de la production animale, l'appui aux structures de base et institutionnelles. Seulement peu de projets sont dans le domaine de l'agro-industrie. La liste des projets données ci-de-suite ne comptabilise que les projets liés directement ou indirectement à l'industrie.

### Projets agricoles

31. Les projets agricoles en cours sont organisés autour des thèmes suivants:
- Projet national de soutien aux services de vulgarisation du MAE (financement Banque Mondiale).
  - Projet d'aménagement hydro-agricole (30000 ha) et énergétique de Bagré.
  - Projet national de gestion de territoires villageois (financement Banque Mondiale).
  - Projet sectoriel sur l'arachide, l'anacarde, le riz, le développement de l'irrigation par aspersion, la protection des végétaux, la production de phosphate naturel, la modernisation des exploitations agricoles et l'utilisation des engrais sur les vivrières, le développement rural en général et le développement de l'élevage.
  - 19 projets de développement rural intégré (PDRI)<sup>1</sup>, visant à l'intensification des cultures pluviales, l'amélioration des systèmes d'approvisionnement, l'intégration des femmes au développement agricole, l'organisation du marché rural et à rééquilibrer la pression démographique sur la terre.
  - Projet d'expansion de la filière coton (financement CCE)
  - Ligne de crédit agricole à la CNCA.

### Projets industriels

32. Les projets industriels en cours concernent surtout le coton, l'arachide et les produits phytosanitaires:
- SHSB - CITEC: traitement des effluents (études en cours);
  - SHSB - CITEC: augmentation capacité de la centrale force vapeur (en cours de réalisation).
  - Construction d'une huilerie à Koudougou pour la production de l'huile de coton (YAMEOGO) (étude de faisabilité).
  - Construction d'une unité pour la formulation de produits phytosanitaires à Bobo (SAPHYTO) (en phase finale).

### Projets ONUDI

33. Les programmes de coopération entre le gouvernement du Burkina et l'ONUDI sont limités à :
- un projet de maintenance des équipements agricoles ;

.....  
1 4 autres en préparation



- un programme d'accompagnement au plan de développement industriel.

## A.II CONTEXTE REGIONAL

34. Le Burkina a adhéré à plusieurs organisations et traités internationaux ou régionaux tels que la CEDEAO, la CEAO, l'UMOA et la Convention de Lomé.
35. La CEDEAO comprend 16 pays, dont les cinq voisins du Burkina (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin Mali et Niger) et vise à promouvoir le commerce inter-Etats par la mise en place d'une union douanière et par l'harmonisation des politiques agricoles, industrielles et des transports ;
36. La CEAO comprend 7 membres, tous de l'Afrique francophone, dont le Burkina, le Niger, et le Togo ayant un statut d'observateur. Elle vise à la libération du commerce inter-Etats et recouvre à peu près les mêmes objectifs que ceux de la CEDEAO dont tous les membres de la CEAO font également partie ;
37. L'UMOA comprend les membres de la CEAO, plus le Togo (sans la Mauritanie) et vise à l'harmonisation monétaire au moyen d'une banque centrale commune (la BCEAO), et une même unité monétaire, le FCFA. Cette même unité monétaire facilite le commerce entre pays membres, ainsi qu'avec la France;
38. La Convention de Lomé garantit l'entrée hors-taxes dans la CEE, de la plupart des produits des pays ACP (dont tous les pays africains au sud du SAHARA, à l'exception de l'Afrique du Sud). Elle comprend un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP vers la CEE/STABEX; assurance contre les baisses de prix à l'exportation des principaux produits agricoles.
39. Cependant, malgré les louables intentions des traités de CEDEAO et CEAO, de multiples contrôles douaniers et routiers sont encore effectués et de ce fait encouragent un trafic informel des produits entre pays frontaliers qui reste toujours difficile à estimer.
40. Il convient de distinguer les échanges frontaliers traditionnels des trafics organisés à grande échelle, (cas du riz importé hors-taxe par le Benin et réexporté vers le Nigeria),

qui tirent profit des distorsions des politiques économiques, monnaies différentes, différentes structures des prix de revient, événements conjoncturels, comme diverses calamités naturelles affectant la production, etc... Ainsi, par exemple, le Nigéria, principal marché potentiel de la sous-région, introduit une double distorsion, au niveau de son unité monétaire flottante (le naïra), et au niveau de sa nouvelle politique économique, qui interdit l'importation de céréales. D'autre part, la faiblesse chronique du naïra contraste avec la fermeté du FCFA, à parité fixe avec le franc français et rend difficiles les exportations vers ce grand marché.

41. Une harmonisation réelle des politiques sectorielles constitue la vraie solution au développement des échanges régionaux, mais on ne peut l'envisager qu'à long terme. Entre temps, il serait souhaitable que les efforts à court terme portent sur la légalisation du trafic informel, par des accords régionaux. Cela devrait permettre de rendre transparents les échanges de produits agricoles et d'intrants et de mieux cerner les coûts réels de production et de commercialisation.

**B - BILAN DIAGNOSTIC DE LA FILIERE**

## **B.I. FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE ET SON MECANISME**

42. L'organisation d'ensemble de la filière est présentée dans les pages suivantes sous forme d'un schéma et d'une description des activités et des acteurs principaux.

### **a. Production et recherche**

#### **Fruits**

43. Les fruits sont en général cultivés en arbres dans les parcelles de case. Il est donc très difficile d'en évaluer par espèce les superficies et les rendements. Néanmoins, il existe des plantations commerciales et/ou traditionnelles dont on connaît le nombre d'hectares.

44. En général, les fruits sont cultivés en sec, à l'exception de 110 hectares (agrumes et bananes surtout) gérés par FLEX FASO et 200 hectares de bananeraies gérées par des coopératives (DJARADOUGOU).

#### **Manguier**

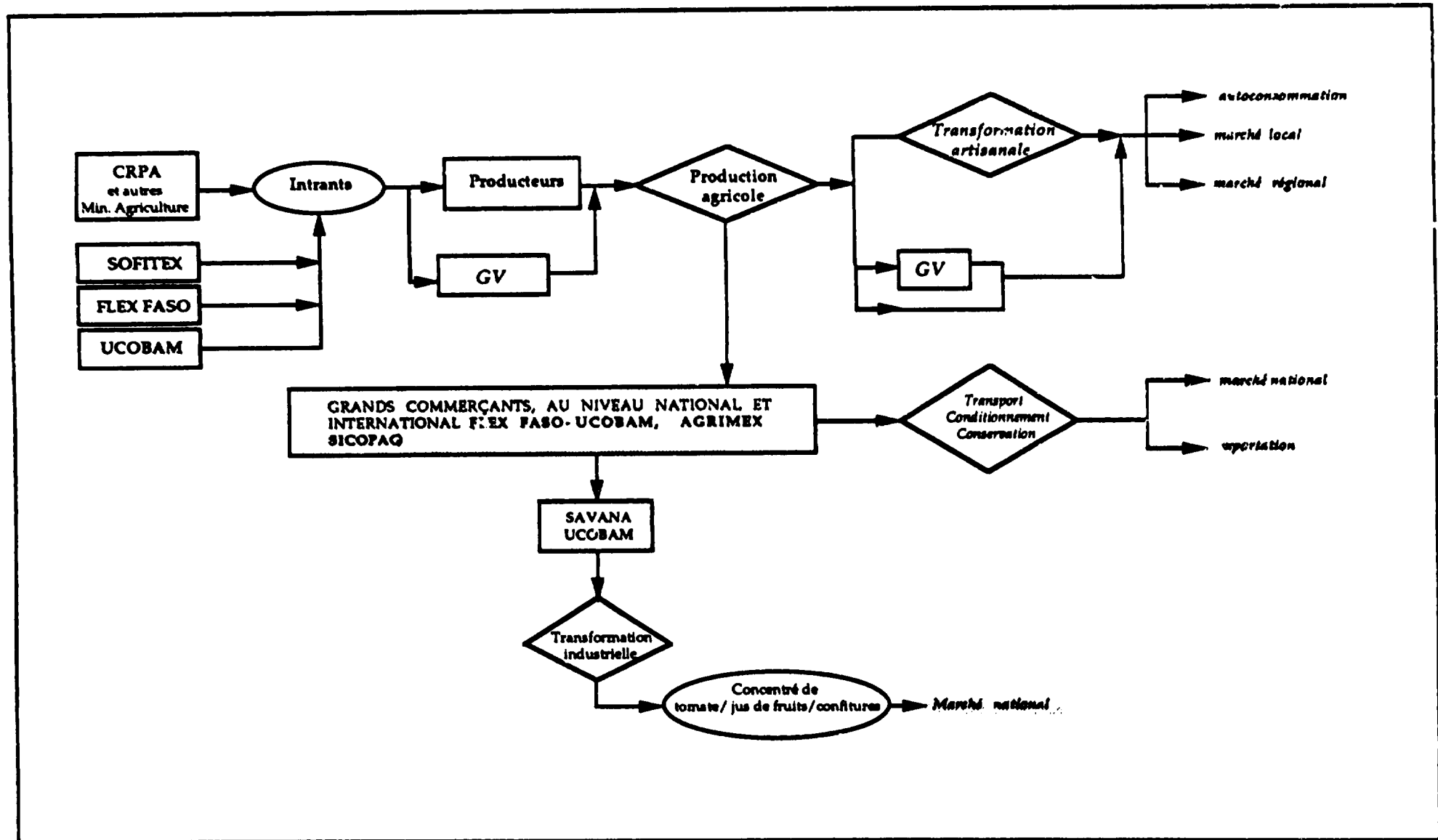
45. Sa production d'environ 40.000 tonnes provient principalement de variétés précoces traditionnelles (Amélie et Julie) dont la période de production est concentrée entre mars et juillet. La zone de culture (environ 8.000 hectares dans des tenants privés de 2 à 5 hectares - 50% - et inférieure à 1 hectare -50 %) est localisée dans les provinces du Houet et du KénéDougou.

46. FLEX FASO a expérimenté les variétés rouges sur un périmètre en irrigué de 20 hectares et d'après les premiers résultats, il semblerait que les variétés KENT, KEITT et SMITH soient très performantes au Burkina. Ces variétés très appréciées sur le marché national et international permettraient aussi de prolonger la période de production (jusqu' à septembre).

47. Les rendements sont satisfaisants (20 tonnes/ha) quand les arbres bénéficient d'une irrigation d'appoint d'environ 3000 m<sup>3</sup>/ha, ou faibles (10 tonnes/ha) pour la culture en sec. Les meilleures plantations en irrigué peuvent atteindre 25 tonnes/ha. Les prix de revient pour les produits destinés à l'exportation s'élèvent à environ 40 F.CFA/kg, alors que le prix de revient pour les produits destinés au marché national

# SCHEMA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

(Situation actuelle)



s'élève à environ 15 F. CFA/kg. (Annexe 2 - Tab. 12 et 13). La production de mangues concerne plus de 5000 paysans (estimation) qui dédient à cette culture plus de 600000 journées de travail par an.

#### Anacardier

48. L'anacardier au Burkina, grâce à de très bonnes conditions climatiques, a connu depuis 1978 un grand développement. En 1977 la superficie plantée était de 700 ha seulement<sup>1</sup>. A partir du 1978 et grâce au projet Anacarde la superficie a progressé et actuellement existent 2300 ha dont 900 ha en début de production, 1000 ha pas encore en production et 400 ha d'anciennes plantations réhabilitées. Environ 1400 ha sont exploités en régie par le projet Anacarde et 900 ha sont exploités par plusieurs groupements villageois.
49. La production a atteint 500 tonnes de noix en 1989, la production espérée en 1995 (avec toutes les plantations en production de croisière) s'élèvera à 1500 tonnes. Le rendement moyen des plantations en pleine production est estimé à 600 Kg de noix par hectare. Le prix de revient s'élève à environ 50 F.CFA/kg. (Annexe 2 - Tab. 14). La production de cajou concerne plus de 3000 paysans (estimation) qui dédient à cette culture environ 70000 journées de travail par an.
50. Il n'existe pas une station de recherche sur les fruits au Burkina, néanmoins cette activité est assurée par FLEX-FASO en ce qui concerne le manguier et les agrumes et par le projet Anacarde en ce qui concerne l'anacardier.

#### Légumes

51. La production totale de légumes n'est pas connue au Burkina et les statistiques officielles ne reportent pas les quantités produites et les hectares occupés par les principales espèces. Une estimation effectuée par le MAE et relative à l'année 1989 compte une production de 100000 tonnes environ dont 20000 tonnes de tomate, 18000 tonnes d'oignon et 12000 tonnes de haricots verts. La production de légumes concerne plus de 80000 paysans (estimation) dont 80% sont déjà encadrés et regroupés sur des périmètres horticoles.

1 A cela il faut ajouter 300 hectares très dispersés dans le pays. Il s'agit d'implantations à faible valeur commerciale.

52. Les légumes sont cultivés suivant des modes différents:
- cultures en sec avec irrigation d'appoint concentrée dans des périmètres en irrigué et aux avals de barrages aménagés;
  - cultures de bas-fonds concentrées surtout dans la zone de Ouagadougou et de Bobo; il s'agit de cultures intensives sur planches qui sont arrosées à partir de puits;
  - cultures sur décrue à maîtrise partielle de l'eau réalisées juste après le retrait de l'eau.
53. Les légumes sont vendus sur le marché pendant toute l'année grâce aux différents types de cultures, toutefois la plus grande quantité est récoltée entre Décembre et Mars. Tomates et haricots verts sont produits surtout par 5 coopératives qui gèrent des terres dans des périmètres irrigués. Le prix de revient de la tomate pour l'industrie a été calculé à 60 F.CFA par Kg. dont environ 10% correspondent aux coûts de transport.
54. Les coopératives maraîchères n'ont pas respecté les critères de qualité et de livraison spécifiés par l'UCOBAM à savoir: fraîcheur, degré adéquat de maturation, calibrage, emballage approprié, observation des rythmes de livraison avec respect des quantités prévues.

b. Transformation

**Fruits**

55. Les espèces fruitières qui ont fait l'objet d'une transformation industrielle se limitent à de très petites quantités de mangues et agrumes pour la production de jus et confitures et du tamarin pour la production de boissons. L'anacarde a fait l'objet d'un traitement artisanal pour l'obtention de cerneaux.
56. Confitures et jus ont été obtenus par la SAVANA. Il s'agit de quantités très faibles qui n'ont pas permis d'obtenir des données fiables sur le prix de revient et/ou sur le seuil de rentabilité des lignes de traitement. Il est évident toutefois que le prix élevé du sucre au Burkina<sup>1</sup> et le prix élevé de l'emballage déconseillent la fabrication de confitures. La technologie concernant les jus est appropriée et doit être

-----  
1 La fabrication de confiture nécessite au moins 50 % de sucre et 50 % de fruits.

considérée comme apanage exclusif de l'industrie. Le même discours s'applique pour les pulpes et les concentrés.

57. En ce qui concerne l'anacarde, le traitement de la noix permet d'obtenir 20 % de son poids en amandes (cerneau) et 12 % de son poids en baume. Amandes et baume sont très recherchés. La noix est traitée au Burkina seulement au niveau artisanal; cette opération s'inscrit dans le cadre du projet Anacarde et les femmes chargées de cette activité ont pu valoriser leur journée de travail à 1000 F.CFA. En 1990 ont été traitées 200 tonnes de noix et cette opération a créé 20.000 journées de travail. Le procédé de transformation utilisé consiste dans l'immersion des amandes dans un container plein de lubrifiant à une température de 200° C environ: ce système ne permet pas de récupérer le baume. L'introduction d'un système plus performant permettrait de récupérer 12 Kg de baume (vendu à 130 F.CFA/Kg) pour 100 Kg d'amandes traitées voir 15 F.CFA de recettes supplémentaires par Kg. d'amandes.
58. La technologie de la déshydratation doit être introduite au niveau industriel afin d'obtenir des produits d'excellente qualité qui peuvent être destinés à l'exportation. La déshydratation (mangue, papaye, ananas et légumes) devra se réaliser d'abord par l'introduction d'une technologie simple et ensuite d'une technologie qui permet la déshydratation osmotique, pour consentir une économie d'énergie.

### Légumes

59. La SAVANA est la seule entreprise qui procède à la transformation industrielle de la tomate: cette société, créée en 1986, est basée à Bobo et aurait une capacité de traitement de 7000-8000 tonnes de tomates/an de façon à produire 1300 - 1400 tonnes de concentré à 28/30 % d'extrait sec. La technologie de transformation industrielle est satisfaisante; les contraintes plus lourdes restent liées aux matériaux de conditionnement et d'emballage final. En effet il faut produire des quantités assez élevées de matériaux d'emballage pour rentabiliser cette activité de production.
60. L'approvisionnement de l'usine se fait essentiellement à partir du périmètre maraîcher de la vallée de Kou (à 25 Km). La production de l'usine est destinée au marché local. La qualité des produits n'avait pas été jugée satisfaisante. Les



principales critiques étaient liées à la couleur non satisfaisante du concentré. Les principaux problèmes rencontrés par l'usine touchent pratiquement à toutes les phases de production:

- au niveau de l'approvisionnement : même en pleine saison, les tomates s'écoulaient à de meilleurs prix sur les marchés locaux ;
- au niveau du boîtage : coût exorbitant par rapport au produit; le prix de la boîte vide représente plus de 15 % du prix de vente de la boîte pleine (dans le cas de jus de fruits le prix de la boîte vide représente presque 50% du prix de vente);
- au niveau de la commercialisation: à part la prévention des consommateurs aisés contre les produits fabriqués localement, la commercialisation a été gênée par des prix de revient trop élevés.

61. La SAVANA a été très performante ces dernières années tant du point de vue de la qualité que de la production; la prévision pour la prochaine campagne est d'atteindre 60% de la capacité de la ligne de travail et donc la rentabilité de l'usine.

c. Commercialisation

62. Les exportations en fruits sont constituées essentiellement par la mangue et par la noix de cajou. Le Burkina exporte en moyenne 2000 tonnes de mangues vers la France et environ 1500 tonnes de noix de cajou brutes, surtout vers plusieurs pays de la CEE. Les exportations de mangues ont diminué de 40% ces dernières années (seulement 1100 tonnes en 1990).
63. L'exportation de la mangue est effectuée principalement par FLEX FASO (80% des exportations totales en 1990), tandis que la commercialisation de la noix de cajou est contrôlée par la CSPPA. En 1989, la caisse a commercialisé 1 700 tonnes de noix brutes; compte tenu que le pays n'a pas produit cette quantité, les noix étaient en partie de provenance "informelle" des pays limitrophes (Bénin et Togo surtout). L'exportation est presque entièrement effectuée par avion.
64. La commercialisation des légumes est assurée par l'UCOBAM et en deuxième position par FLEX-FASO. Marginalement la commercialisation est aussi effectuée par 2 sociétés privées (AGRIMEX et SICOPAG). Les exportations se limitent au haricot vert (plus de 4000 tonnes en 1990) envoyé

principalement en France (qui absorbe plus de 90% des quantités totales). L'UCOBAM est chargé de l'exportation des productions de différentes coopératives. Deux destinations de la sous-région constituent des marchés potentiels: le Togo et la Côte d'Ivoire. Les légumes sont aussi souvent commercialisés par des voies informelles, et les productions sont difficilement quantifiables. La commercialisation au niveau national concerne soit les légumes "africains" soit "européennes" (pomme de terre).

65. Au sein des installations de conditionnement du produit frais pour la vente, il est important de dimensionner les magasins de conservation (par rapport aux rythmes de réception de la matière première d'un côté, et de vente des produits finis de l'autre côté). Les magasins de stockage des produits finis et conditionnés en boîtes de fer blanc doivent être conditionnés, de façon à empêcher le gonflement des boîtes à cause de la température ambiante trop élevée. L'utilisation de systèmes et matériaux de conditionnement différents de ceux employés jusqu'à présent, comporte un changement de la technologie, qui devra être apprise afin de diminuer le coût du produit final et d'augmenter les ventes. Pour les légumes frais il faut adopter une réorganisation des magasins frigorifiques. Par rapport à une quantité de récolte plus remarquable, pourrait se manifester la nécessité d'utiliser des cellules de pré-réfrigération rapide pour le refroidissement du produit avant le stockage en réfrigérateurs de façon à éliminer les risques de moisissures entraînés par l'arrivée continue de produits chauds dans les frigos. Dans l'immédiat il est absolument indispensable que les denrées soient triées et calibrées dans un atelier conditionné, situé très près des chambres frigorifiques.
66. L'UCOBAM s'occupe aussi de la transformation de fruits pour la production de confitures et de jus (jus de tamarin notamment). Il s'agit de production traspicable et avec une technologie de type artisanale qui se justifie surtout au niveau de petits producteurs-transformateurs plutôt que au niveau de l'UCOBAM, qui au contraire est spécialisée dans le traitement-conditionnement des fruits frais. Cette activité a été introduite en vue de la diversification de la production. En réalité les coûts de transformation sont très élevés (voir coût de l'emballage, coût du sucre, frais fixes) et la continuation de cette activité ne se justifie pas. En ce qui concerne le jus de tamarin, cette espèce ne fait pas l'objet d'une production spécialisée mais est à considérer comme

produit de cueillette. Cette espèce est très dispersée dans le pays, la production total n'est pas connue mais demeure très faible pour une exploitation industrielle au niveau de l'UCOBAM.

d. Marché et prix

**Fruits**

67. Le marché local des fruits intéresse surtout les deux villes de Ouaga et Bobo. Les quantités commercialisées sont inconnues et difficile à évaluer. On estime que toute la production nationale de bananes, d'agrumes et de cajou est commercialisée contre seulement 20 à 30% de la production totale de mangues.
68. En ce qui concerne le marché international il existe une demande en fruits tropicaux frais sur le marché européen. Une étude réalisée par le CCI<sup>1</sup> montre, sur 10 marchés européens retenus<sup>2</sup>, une croissance de la consommation de 75 % pour les avocats, 98 % pour les ananas, 130 % pour la mangue, 260 % pour la papaye (ces deux fruits constituent des marchés plus récents et donc plus étroits). Parallèlement la consommation de jus de fruits a aussi augmentée, surtout celle de l'ananas, de la mangue et de la grenadille. Le jus concentré de mangue est demandé de la part d'industriels qui l'incorporent dans différents produits finis (jus mélangés, soft drinks). Le principal marché actuellement est l'Allemagne et le prix international se situe autour de 350 F.CFA/Kg (FOB Abidjan). Mais ce sont les fruits déshydratés qui ont connu l'augmentation la plus spectaculaire: une étude effectuée par la Banque Mondiale dans 4 pays européens<sup>3</sup> montre que l'augmentation moyenne observée a été d'environ 30 % par an, pendant les cinq dernières années. A présent, l'Europe importe 10000 tonnes de fruits déshydratés par an (papaye 40 %, ananas 40 %, mangue 20%), ce qui correspond à 70000 tonnes d'équivalent de fruits frais. Les fruits proviennent exclusivement de la Thaïlande, des Philippines et de Taïwan.

-----  
1 Centre de Commerce International - Période 82/86

2 RFA, FRANCE, ROYAUME UNI, PAYS BAS, BENELUX, DANEMARK, SUEDE, SUISSE, NORVEGE, AUTRICHE

3 FRANCE, ROYAUME UNI, RFA, ITALIE

## Manguiers

69. Les importations de mangues dans les 10 principaux marchés européens ont atteint 24.000 tonnes en 1986. Les deux principaux importateurs sont le Royaume Uni et la France, suivis par la Hollande, bien qu'un tiers des importations de ce dernier pays soit réexporté. Comme les mangues sont facilement périssables, il est nécessaire de les transporter par avion. Elles doivent arriver au point de maturité mais fermes pour leur permettre de mûrir d'une façon satisfaisante. La plupart des acheteurs préfèrent le fruit qui montre sa couleur à l'état mûr, jaune ou rouge selon la variété, à l'arrivée. Les mangues vertes, quoique bien mûres, sont plus difficiles à vendre et nécessitent une certaine promotion pour être vendues sur ces marchés.
70. Les importations de mangue en France ont augmenté régulièrement pendant les années 70. Récemment on a observé un taux de croissance encore plus grand; les importations ont plus que doublé pendant la période 1982-1986. Le Burkina qui jusqu'en 1980 avait une part de marché de seulement 8% est devenu le plus important fournisseur. En 1986 il exporta 1345 tonnes correspondant à une part de marché de 21.8%. Le deuxième plus grand fournisseur était le Brésil, qui avait une part de marché de 13.5% .
71. Le prix moyen d'achat à Rungis est d' environ de 10 FF/Kg ou 500 F.CFA (1989). Le coût pour le transport aérien est de 250 F.CFA/Kg; le coût pour le transport maritime est de 160 F.CFA/kg (bateau réfrigéré); le prix d'achat de la mangue (bord champ) est de 30 F.CFA/Kg.

## Anacardier

72. La production mondiale de noix de cajou, est passée de 440000 tonnes/an (moyenne 1974-1976) à 320000 tonnes/an (moyenne 1977-1987). Cette baisse est due à l'effondrement des productions de Tanzanie (de 28% à 6%) et du Mozambique (de 32 % à 14 %). Les principaux producteurs mondiaux sont l'Inde (45% de la production mondiale) et le Brésil (30% de la production mondiale). La production brésilienne est en hausse (de 80 000 tonnes en 1980 à 130000 tonnes en 1988). L'Inde et le Brésil totalisent ensemble 80% des exportations mondiales (75000 tonnes). Les autres exportateurs sont le Mozambique, la Tanzanie et le Kenya. Les USA importent 65% des quantités commercialisées; l'URSS importe 5% des quantités commercialisées. Les autres

principaux importateurs sont le Royaume Uni, la RFA, le Japon, le Canada, les Pays Bas et l'Australie.

73. Depuis 1983, les prix n'ont pas cessé de monter pour atteindre en 1989 7 \$ EU/Kg (CAF- Rotterdam - Cerneaux "Whole Grade/count 320").

### Légumes

74. Les exportations de haricots verts et décortiqués, constituent les principaux légumes exportés. Le volume des exportations de haricots verts a fortement progressé à partir des années 80: 1100 tonnes en 1980, pour atteindre plus de 4000 tonnes en 1990. Le prix s'est stabilisé à 750 F. CFA/Kg (Prix Rungis); le prix moyen de vente de l'UCOBAM était en 1990 d'environ 300 F.CFA/Kg (FOB-Ouaga). Le fret aérien s'élevant à 250 F.CFA/Kg (entre Ouaga et Paris - Rungis). Les prix moyens de vente de l'UCOBAM indiquent que les exportations n'ont pas bénéficié du prix du marché de 750 F.CFA/Kg du fait des pénalités dues aux pertes durant le transport.
75. Les importations de haricots verts frais dans les principaux marchés européens pendant la période 1985 et 1986 s'élevèrent à 400000 tonnes. La France est le plus grand importateur de ce produit.
76. En dépit d'une demande importante pour les haricots verts de contre saison, ce produit demeure un article de luxe. Les consommateurs sont prêts à payer des prix élevés pour les haricots verts d'excellente qualité. Les haricots verts destinés au marché français devraient être seulement de qualité fine ou extrafine, d'une longueur d'environ 10 à 12 cm. et d'une couleur verte attirante. Ils devraient être bien calibrés, propres et surtout très frais. Enfin ils devraient satisfaire les normes de qualité de la CEE. Selon l'article 22 des règlements communautaires, les importations de haricots extracomunitaires peuvent être interdites du 1 Juin au 30 Septembre.

## **B.II PERFORMANCES, FORCES ET FAIBLESSES DE LA FILIERE**

### **a. Contraintes**

#### **Au point de vue des facteurs de production agricole**

77. Manque de moyens financiers pour des gros investissements en arboriculture et absence d'institutions financières pour l'octroi de crédits à long terme.
78. Quasi inexistence d'un service de recherche sur les fruits et les légumes et d'un service de Crédit à long terme. En 1989 480 millions de FCFA ont été octroyés contre 800 millions en 1986 et 670 millions en 1987.
79. Manque d'un service qui approvisionne les exploitants en intrants.
80. Prix de revient élevés pour les produits nationaux destinés à l'industrie, dus essentiellement aux faibles rendements obtenus.
81. La possibilité d'utiliser du matériel végétal sélectionné en provenance des différents pays producteurs est encore à vérifier.
82. Prix des emballages trop élevés (de 30 à 40% plus cher que au Mali); cela est dû à la présence d'une seule entreprise (SONACEB) qui produit des cartons à prix trop élevé. Le coût de production du carton se maintient élevé car la matière première (80% du coût de production) est achetée en Côte d'Ivoire à un prix trop cher.

#### **Au point de vue de la transformation**

83. Insuffisance de centres de conditionnement pour les fruits et les légumes destinés à l'exportation.
84. Les coûts de transport à l'usine de la tomate à partir des zones de production sont très élevés (5 F.CFA/Kg).
85. Manque de moyens financiers pour des investissements dans le secteur des PMI.

86. Le marché burkinabé, limité par le faible pouvoir d'achat par habitant, ne permet pas à l'industrie nationale de réaliser les mêmes économies d'échelle que ses principaux concurrents (Côte d'Ivoire).

Au point de vue du marché

87. La concurrence étrangère reste vive du fait de ses avantages qualitatifs et des carences du contrôle douanier.
88. Insuffisance de moyens de transport sur route adéquats (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) pour les fruits et les légumes frais.
89. Manque d'un service de contrôle et de fixation de critères de qualité à l'exportation.
90. Monopole d'AIR AFRIQUE sur la France en ce qui concerne le fret aérien: capacité de transport aérien insuffisante.
91. Coût excessif de l'emballage (en moyenne 40 et 60 % plus cher par rapport à d'autres pays de la région).
92. Mauvaise organisation du système à partir de la collecte jusqu'au conditionnement (problèmes liés à l'organisation interne des coopérative qui est assez lourde; collecte de la matière première sans tenir compte de la qualité; problèmes de coordination entre les producteurs, les transporteurs et les conditionneurs.
93. Manque d'appui au conditionnement et à la commercialisation. Ces deux fonctions étaient assurées par l'UCOBAM qui a connu récemment des problèmes d'organisation.

Au point de vue du cadre législatif, institutionnel et réglementaire

94. Les droits et les taxes sur les produits à l'exportation restent élevés (de 10% à 26% de la valeur de la marchandise).
95. Les droits et les taxes sur le machinisme, les équipements et les intrants sont très élevés (jusqu'à 50% de la valeur de la marchandise importée).

96. Manque d'une législation spécifique pour l'artisanat et les petites unités de transformation industrielle.
97. Les cartons d'emballage restent soumis à une autorisation préalable à l'importation.

b. Potentialités

Au point de vue des facteurs de production agricole

98. Conditions agro-climatiques assez favorables pour le développement de toute une gamme de fruits et légumes. En particulier l'anacardier et le manguier s'adaptent très bien aux conditions du Burkina.
99. Les paysans seraient intéressés de développer davantage la production de fruits et légumes à condition que des entreprises en aval leur en assurent les débouchés. Les agriculteurs se sont montrés très sensibles à développer la culture de l'anacarde.
100. Disponibilités en terres irriguées de 40000 hectares. Plusieurs études économiques ont démontré que dans ces périmètres, seulement, la culture des fruits et légumes peut rentabiliser les investissements effectués.
101. Existence dans le pays de variétés de manguiers qui peuvent atteindre la période de maturation de mars à août.
102. Existence de variétés d'anacardier en Inde et au Brésil qui peuvent faire doubler les rendements actuels et qui peuvent s'adapter aux conditions climatiques du Burkina.

Au point de vue de la transformation

103. Existence d'équipements et matériel de transformation déjà installés et sous exploités (ligne d'extraction de jus de fruits et concentré de tomate de la SAVANA).
104. Existence de petits équipements (dont la technologie est relativement peu complexe) adaptés pour la transformation artisanale et en mesure de réduire les pertes après la récolte et augmenter le taux d'extraction (séchoir solaire adapté à l'usage villageois, extracteur de jus, presses à fruits, pressoir pour tomate, etc.).



105. Existence à l'étranger d'équipements de transformation en mesure de réduire les problèmes d'emballage (emballages souples pour le concentré de tomate et de mangue).
106. Existence dans le pays d'un projet anacarde qui a obtenu des bons résultats au niveau du traitement semi-industriel. Existence en Inde, au Brésil et en Italie d'équipements adaptés au traitement de la noix de cajou et qui peuvent être adaptés au Burkina.

#### Au point de vue du marché

107. Existence d'un marché intérieur pour le concentré de tomate.
108. Connaissance des problèmes liés à l'exportation (FLEX FASO et UCOBAM) et maîtrise des problématiques de transport de la mangue sur l'Europe par bateau réfrigéré (des livraisons ont été déjà effectuées par bateau et le coût-OUAGA-port européen - s'élève à 160 F.CFA/kg contre 250 FCFA/kg pour le transport aérien).
109. Présence du Burkina sur les marchés internationaux des fruits et légumes et connaissance des problèmes liés à l'exportation.
110. Des mesures de réduction des coûts de l'énergie et du transport sont en train d'être mises en place.
111. Le prix de revient pour la noix de cajou s'élève à 48 F.CFA le Kg. (Annexe 2, Tab. 14); le coût de transformation industrielle à 30 F.CFA/kg. Ce prix de revient Cerneaux "whole grade/count 320" s'élève à 250 F.CFA/Kg. ou 500 F.CFA, CAF port européen. Ils existent des possibilités pour payer les marges (producteur, commercialisation, transformation) car les prix internationaux s'élèvent à 7 \$ EUA/Kg.  
Il s'agit de plantations cultivées en sec qui assurent une protection des sols et qui permettent la culture intercalaire avec des espèces vivrières (manioc), et des légumineuses à grain (niébé, arachide). Les conditions climatiques sont très favorables. Les résultats obtenus au niveau du projet anacarde sont très positifs.

Au point de vue du cadre législatif, institutionnel et réglementaire

112. La phase actuelle de formulation du PAS facilite les réaménagements institutionnels et réglementaires et favorise le développement des activités économiques (paragraphe 3, 4 et 5).
113. Des interventions d'incitation à la production et à l'exportation et la libéralisation des activités commerciales sont en cours.
114. Facilités douanières et tarifaires (TCR) qui favorisent le commerce dans la zone CEAO; toutefois la TCR semble favoriser en particulier les importations concurrentielles provenant de Côte d'Ivoire, sans développer en contrepartie les exportations du Burkina.

**C. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT**

## C.I. CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL

115. Les stratégies de développement proposées ont été élaborées à partir des objectifs assignés par le Gouvernement d'une part, bilan-diagnostic de la filière d'autre part. Les stratégies d'intervention dans la filière vont s'intégrer d'une façon cohérente dans des politiques macroéconomiques plus générales; ces politiques sont résumées en Annexe I.
116. Les stratégies retenues procèdent donc de la prise en compte des impératifs de l'ajustement structurel en cours et en même temps de la nécessité, après la phase de stabilisation, de parvenir à une croissance de l'économie. Cela implique la prise en considération de trois préoccupations fondamentales:
- l'accroissement quantitatif et qualitatif de la production agricole avec priorité aux cultures qui permettent une rémunération plus élevée de la main-d'oeuvre;
  - le choix des investissements en fonction de leurs effets bénéfiques sur la balance des paiements;
  - la priorité à accorder aux initiatives qui engendrent le moins de charges récurrentes pour le budget de l'Etat.
117. Les stratégies ont été retenues en considérant:
- que l'agriculture est et demeure la principale source de croissance du pays,
  - que le pays est enclavé et le transport tant à l'intérieur qu' à l'extérieur est plus coûteux par rapport aux autres pays de la région,
  - que le pays ne peut trop compter sur les marchés voisins pour l'écoulement d'éventuels excédents de sa production;
  - les inconnues qui subsistent au niveau du marché des produits, de la production agricole (niveau de rendements et rémunération de la main-d'oeuvre), de la commercialisation (monopole pour l'anacardier) et des ses coûts (coût de transport tant à l'intérieur qu' à l'extérieur), de l'adéquation du cadre juridique, institutionnel et réglementaire et de la transformation industrielle.
118. Les stratégies devront également se baser sur:
- le développement de l'industrie moderne pour le traitement et la transformation de produits à exporter. En particulier l'industrie moderne devrait accorder la préférence aux produits à haute valeur ajoutée;

- le développement de l'industrie moderne pour l'obtention de produits qui se substituent aux importations (tomate concentrée)<sup>1</sup>.
- le développement de l'artisanat en vue d'augmenter la productivité des unités de production villageoises. Les produits obtenus seront autoconsommés et/ou écoulés sur le marché local et, en moindre partie, régional.

## C. II LES STRATEGIES RETENUES

119. Les analyses menées jusqu'ici ont porté à conclure.

- du point de vue agro-industriel, des potentialités existent pour une activité plus importante, ce qui rend possible l'augmentation de la production des fruits et légumes sans craindre de réduire les superficies vivrières et de porter atteinte à l'autosuffisance alimentaire;
- l'analyse des forces et faiblesses a permis de dégager les potentialités qui existent au niveau de la production agricole, de la commercialisation, du marché et laisse entrevoir les possibilités de développement. Cette analyse a permis également de mettre en évidence l'étendue des lacunes existant au niveau de l'informatior et des contraintes qui se retrouvent à différents niveaux

120. Pour le développement de la filière on a retenu 2 stratégies qui sont ainsi résumées.

Stratégie A: développer et renforcer un secteur de production et de transformation pour l'exportation des fruits et des légumes et améliorer la transformation des produits de substitution aux importations (tomate concentrée);

Stratégie B: augmenter l'efficacité et le niveau de perfectionnement technologique des activités de transformation artisanale.

1 La production de la tomate concentrée comme import-substitution n'est pas une stratégie profitable (coût excessif de l'emballage, du transport, de la matière première); néanmoins l'existence d'une entreprise très performante (SAVANA), la possibilité d'introduire des emballages souples et de produire du concentré en boîtes ensuite détaillé sur le marché traditionnel (vente à la cuillère, par portion individuelle), conseillent la continuation de cette activité.

a. Stratégie A

Objectif de développement

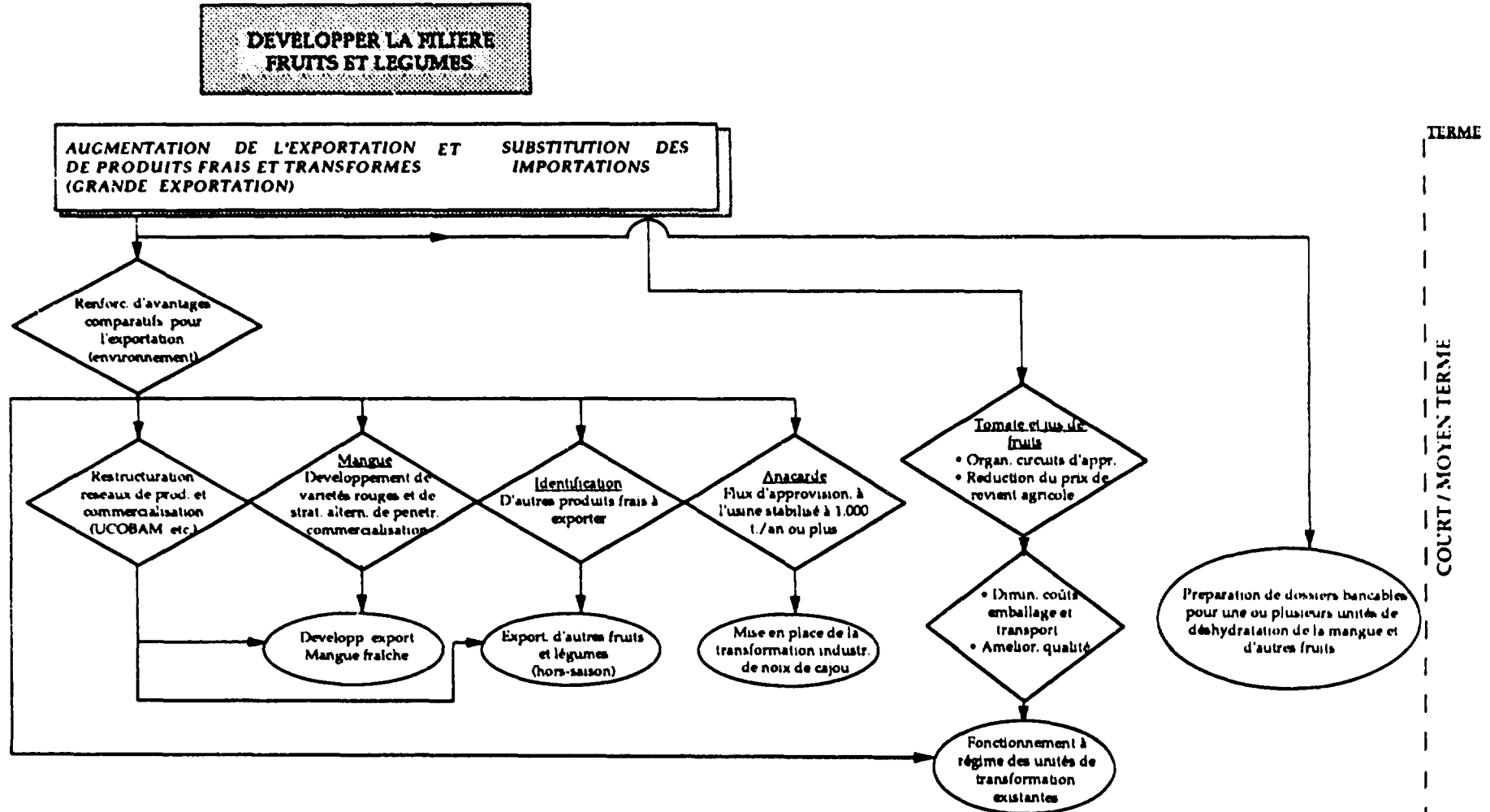
121. L'objectif général de développement est l'accroissement du revenu national et plus particulièrement des revenus d'exportation et ceci tout en augmentant les recettes financières de l'Etat. L'objectif direct est le renforcement d'un secteur viable d'exportation de fruits et légumes frais et transformés à partir de petites exploitations agricoles et de petites et moyennes industries existantes ou à créer. La création d'un sous-secteur viable de petites exportations axé sur les légumières et fruitières. La production de fruits et légumes d'exportation. La création d'une petite unité destinée à appuyer des exportateurs sélectionnés par un apport de capital de participation et de savoir-faire en gestion et organisation (joint-venture). La création d'un secteur viable pour la transformation des fruits et légumes avec l'introduction d'une technologie appropriée au niveau local.

Stratégie (voir schéma à la page suivante)

122. L'analyse des marchés d'exportations (Annexe 3) et de la commercialisation a fourni au niveau de l'identification, les produits qui présentent des avantages comparatifs en vue de l'exportation. L'analyse de la production agricole et de la transformation a fourni, toujours au niveau de l'identification, les produits qui ont plus de potentialités au Burkina.
123. Il s'agit pour la plupart de produits à haute valeur ajoutée, principalement de contre-saison. En particulier il faut renforcer le système déjà en place (UCOBAM, FLEX-FASO, SAVANA) et mettre sur pied un secteur nouveau géré par des privés en mesure d'améliorer la qualité des produits frais et transformés en vue de l'exportation.
124. La liste des produits à exporter inclura dans un premier temps le cerneau et le baume de cajou, la mangue fraîche et concentrée, les légumes frais, et dans un deuxième temps, la mangue et d'autres fruits et légumes déshydratés.
125. La stratégie A consiste à monter un secteur d'exportation de produits frais et transformés qui présentent les avantages comparatifs susmentionnés et à améliorer la transformation

**SCHEMA**

**FILIERE FRUITS ET LEGUMES. ARBORESCENCE DES DECISIONS.**  
Stratégie A



- des produits qui peuvent se substituer aux importations (tomate concentrée).
126. La stratégie A offre les opportunités les plus intéressantes pour les opérateurs privés, car la filière fruits et légumes a des avantages comparatifs sur les autres activités.
  127. Pour la transformation industrielle de la noix de cajou, reste néanmoins le problème, à moyen terme, d'assurer la stabilisation d'approvisionnement à l'usine; aujourd'hui un entrepreneur privé peut résoudre avec plus de difficultés ce problème.
  128. La politique de libéralisation favorisera, par contre, les grandes entreprises commerciales et industrielles déjà en place, dont une partie est en restructuration. Dans ce secteur, est en cours une ouverture aux privés pour favoriser leur participation aux initiatives économiques; un objectif important à atteindre est d'associer aux activités des partenaires étrangers pouvant assurer l'écoulement des produits sur des marchés étrangers.
  129. Le développement de cette stratégie se traduira par la mise en oeuvre de mesures qui concerneront notamment:
    - l'élimination des monopoles publics au bénéfice d'un système de libéralisation de la commercialisation et des prix, des intrants et des produits, d'une révision de la fiscalité, du code des investissements;
    - l'assignation d'un rôle accru au secteur privé. La promotion de celui-ci pourrait ainsi canaliser toutes les énergies susceptibles d'accélérer le redressement économique du pays et, en particulier, contribuer à la résolution du nombre du chômage.
  130. Il s'agit en outre d'améliorer l'organisation des coopératives maraîchères existantes à partir de la phase de la production agricole jusqu'à la commercialisation.
  131. Les projets et programmes qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie A seraient:
    - Programme d'expansion des fruits e légumes pour l'exportation;
    - Programme de restructuration/expansion des entreprise existantes;
    - Projet de déshydratation de fruits et légumes;
    - Programme de montage d'un secteur de production, de transformation et d'exportation de l'anacarde;



- Programme de contrôle de la qualité des produits à l'exportation;
- Programme de réorganisation du secteur privé;
- Programme d'amélioration de la qualité des emballages;

b. Stratégie B

Objectif de développement

132. Augmenter l'efficacité et le niveau de perfectionnement technologique des activités de transformation artisanale; faire participer les populations rurales à leurs propres activités de développement; augmenter la production domestique en développant des technologies de transformation qui devraient améliorer et diversifier l'offre alimentaire; former un groupe de forgerons-soudeurs pour la fabrication des équipements nécessaires au traitement des produits sélectionnés; créer de postes de travail dans un milieu défavorisé.

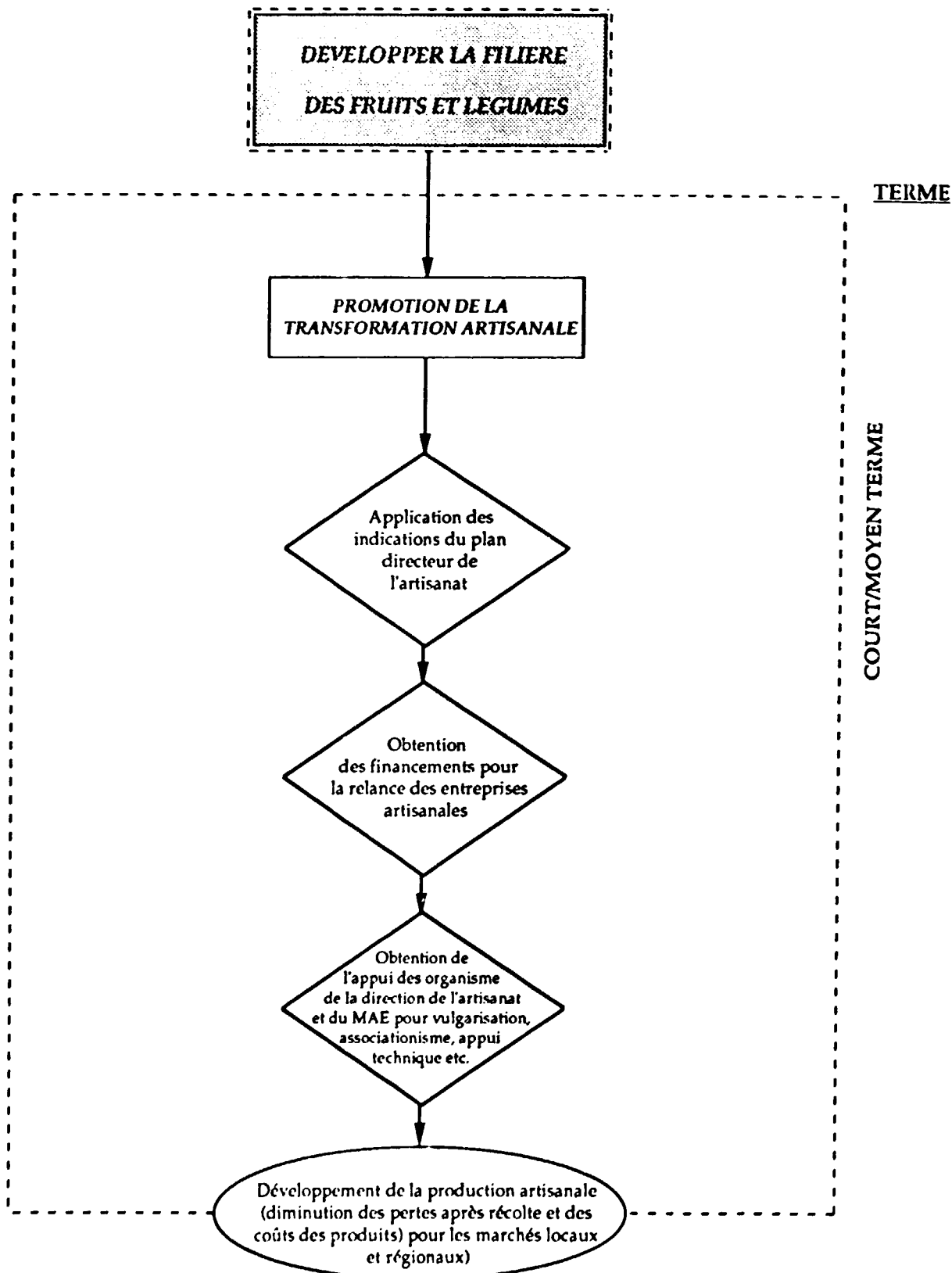
Stratégie (voir schéma à la page suivante)

133. La stratégie B consiste à monter un système de transformation artisanale/semi-industrielle pour le traitement de fruits et légumes.
134. En ce qui concerne les activités de transformation artisanale, une spécificité du Burkina est le fait qu'une très large majorité de la population réside dans des zones rurales et travaille dans l'agriculture. L'extension moyenne des parcelles, les types des cultures en place, fournissent un nombre limité de journées de travail à ces populations, dont une bonne partie exerce aussi des activités informelles, souvent pour l'autoconsommation ou pour des échanges non monétaires, au niveau local.
135. Une augmentation significative de l'urbanisation du pays n'est pas envisageable dans un futur proche; il faudra néanmoins améliorer les conditions économiques des populations rurales par le renforcement des activités commerciales. Dans des situations plus favorables, il est même possible d'envisager la transformation des unités artisanales en PMI, dans les centres les plus importants.
136. La transformation artisanale présente des coûts de traitement nettement inférieurs au même procédé industriel. Cela

## SCHEMA

## FILIERE FRUITS ET LEGUMES, ARBORESCENCE DES DECISIONS

## Stratégie B



permettra de satisfaire le marché national déficitaire et facilitera l'accès de la population aux produits transformés.

137. Il s'agirait d'introduire des séchoirs solaires pour les fruits et les légumes, d'améliorer le procédé traditionnel de production de jus, confitures, tomates peiées. Cette stratégie permettrait d'améliorer le taux d'extraction, de diminuer les pertes et d'obtenir un produit fini de meilleure qualité, donc de mieux valoriser la production et par conséquent les revenus des producteurs.
138. Les produits obtenus au niveau artisanal seront destinés au marché national et, en moindre mesure, aux marchés régionaux.
139. Dans la mesure où certains équipements pourront être fabriqués sur place, cela pourra contribuer à développer le secteur de la petite transformation mécanique de tôlerie-soudure.
140. Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie B seraient donc liés à l'amélioration de la transformation artisanale des fruits et légumes.
141. Le nouveau Plan Directeur de la Direction de l'Artisanat, envisage une série de mesures de soutien à l'artisanat, pour les productions agro-alimentaires. La mise à disposition, pour ces unités, de services de support, de crédits, de technologies appropriées, en utilisant par exemple, les structures du MAE pour les zones rurales, et en s'appuyant sur d'autres projets déjà en cours (le projet 30.000 charrues, par ex.) sont des conditions nécessaires à l'amélioration de ces activités de transformation. D'autres mesures, de caractère législatif et fiscal, pourront favoriser le passage de ces activités vers le secteur organisé.
142. La stratégie B de développement de l'activité artisanale, pourra être davantage supportée par l'application du Plan Directeur et par des organismes publics de soutien, avec l'objectif fondamental d'augmenter le niveau de vie des populations rurales, par des interventions de formation et d'encadrement organisées surtout par des organismes intervenant au niveau national. Cette stratégie devra privilégier l'auto-organisation des communautés villageoises et l'intervention autonome des ONG.

**D. PLAN D'ACTIONS**

143. Le plan d'actions pour créer les meilleures conditions propres à réaliser les stratégies retenues, est reporté ci de suite. Ces actions concernent surtout les facteurs stratégiques, internes ou externes aux entreprises, capables d'améliorer leur efficacité, ainsi que les incitations à investir.

## DI STRATEGIE A

### a. Programmes et projets envisagés

- 1) *Programme d'expansion des fruits et légumes pour l'exportation*

#### *Objectif*

144. Développer les fruits et légumes pour l'exportation (touchant une dizaine de spéculations) et vérifier la faisabilité technique, économique et financière des produits et activités identifiés.

#### *Justifications*

145. L'exportation actuelle se limite à 4.000 tonnes de haricots verts, 2.000 tonnes de mangues, 1.500 tonnes de noix de cajou brutes. Il n'existe pas d'exportations significatives par le secteur privé. Le chiffre d'affaires dérivé de l'exportation s'élève à environ 3,3 milliards de F.CFA.
146. Le Burkina est bien placé pour exporter une série de fruits (mangues, fraises, melons, papayes etc.) et de légumes de contre-saison (haricots verts, asperges, piments, poivrons, courgettes, ails, petit pois, cornichons, etc.).
147. Il est possible de créer un secteur privé de production et exportation de ces produits en mesure de produire un chiffre d'affaires d'environ 6 millions de F.CFA/ha; 500 hectares de ces spéculations pourraient engendrer un chiffre d'affaires à l'exportation d'environ 3 milliards de F.CFA voire une augmentation de 100% par rapport à la situation actuelle.

*Actions*

148. *Action 1.1* Recenser les régions du pays les plus favorables du point de vue agro-climatique et sélectionner des zones prioritaires (périmètres en irrigués) pour réduire les prix de revient agricoles et les coûts relatifs au transport et au conditionnement. Sélectionner des exploitations agricoles modernes (ou susceptibles de l'être) capables de garantir des rendements élevés.

*Action 1.2* Réorganiser les circuits primaires de collecte de la tomate et des légumes.

*Action 1.3* Renforcer la recherche en production agricole et technologie alimentaire (CNRST).

*Action 1.4* Analyser la rentabilité économique et financière pour de nouveaux projets de traitement des fruits tropicaux (déshydratation de la mangue, papaye etc. et des légumes). Analyser les coûts d'exploitation et le seuil de rentabilité pour le traitement de la mangue fraîche et transformée (jus concentré).

*Action 1.5* Préparer des dossiers bancables pour la création de nouvelles activités (joint-ventures) de transformation avec assistance d'organismes internationaux (APDF, IFC, UNIDO, Coopération bilatérale etc.).

*Action 1.6* Réalisation des projets "faisables" identifiés (actions 1.4 et 1.5).

2) *Programme de restructuration/expansion des entreprises existantes*

*Objectif*

149. Relancer/développer UCOBAM, FLEX-FASO et SAVANA pour la commercialisation et la transformation de fruits et légumes.

*Justifications*

150. Les actions de restructuration / expansion des entreprises existantes tiennent compte des considérations suivantes:

- les difficultés d'écoulement en frais de mangues produites dans une région éloignée des centres de consommation (dès à présent, les 70-80% des mangues pourrissent sur les arbres, alors que les superficies de manguiers sont encore très réduites (seulement 5.000 ha).
- l'existence d'équipements et matériels de transformation déjà installés et sous-exploités (ligne d'extraction de jus de fruits et de concentré de tomate qui pourrait être utilisée aussi pour la concentration de la mangue);
- l'existence d'équipements et matériels de transformation de la tomate déjà installés et sous exploités;
- l'existence à l'étranger d'équipements de transformation en mesure de réduire les problèmes d'emballage (emballages souples);
- la rentabilisation des usines existantes.

### *Actions*

#### 151. *Action 2.1*      **SAVANA**

- Réadaptation de l'usine pour la production de concentré de mangue pour l'exportation en emballages souples (de 220 kg) vers l'Europe (système de conditionnement aseptique). Cela permettra de profiter des conditions agro-climatiques particulièrement favorables à cette culture pour en développer la transformation en un produit concentré dont la plus value sera élevée et dont les coûts d'emballage est de transport seront réduits au minimum. Une fiche détaillée et reportée en Annexe 4 (fiche n. 4);
- Installation d'une ligne pour le conditionnement de la tomate concentrée dans des emballages souples (système sachets souples ou sachets "stand-up"). Une fiche détaillée est reportée en Annexe 4 (fiche n. 4);
- Réalisation d'un hangar de réception de la matière première.

#### *Action 2.2*      **UCOBAM**

- Analyser la possibilité de relancer cette coopérative et estimer les coûts et l'intérêt des paysans à reprendre la production du haricot vert et d'autres légumes.
- Analyser la structure complète du coût de production jusqu'au prix CAF des productions exportées.
- Prévoir la mise en oeuvre d'un système de production/commercialisation plus performant que celui

en place afin de diminuer les pertes, les coûts de transport et d'améliorer la qualité des légumes exportés.

- Analyser la situation du conditionnement et estimer les coûts additionnels nécessaires à sa remise en état.
- Installer et dimensionner les chambres froides en fonction de l'arrivée de produits maraîchers en tenant principalement compte des inconvénients du fret aérien; améliorer l'entretien des chambres froides et de l'atelier de transformation (fiche n. 5).
- Introduire une cellule de réfrigération rapide (pre-refroidissement) des produits avant de les mettre dans les chambres froides.
- Créer un fonds de roulement qui servira à anticiper le paiement des récoltes aux agriculteurs.
- Climatiser le magasin des produits finis en boîtes et en bocaux.

### *Actions 2.3*    **FLEXFASO**

- Etudier la possibilité de créer des plantations de manguiers en utilisant les variétés rouges et déterminer une forme de gestion de ces plantations.
- Identifier la quantité de produits à exporter et les importateurs européens intéressés; étudier la possibilité d'écouler ces productions par avion et par bateau (des accords précis devront être signés avec Air Afrique).
- Installer et dimensionner les chambres froides et les cellules de réfrigération rapide. Les chambres et cellules auront les mêmes caractéristiques que celles mentionnées dans la fiche en Annexe 4 (fiche n. 5).

### *3) Projet de déshydratation de fruits et légumes*

#### *Objectif*

152. Traiter les fruits et les légumes pour les destiner à l'exportation

#### *Actions*

153. *Action 3.1*    Créer deux unités de déshydratation de fruits. Cette action se justifie car il existe une difficulté d'écouler en frais des mangues produits dans une région éloignée des centres de consommation et il existe un marché en forte



expansion en Europe. Les produits finis pourront aussi être écoulés sur le marché national et/ou régional. La création de deux unités de traitement industriel de la mangue et de la papaye ayant une capacité de 2.000 tonnes de matière première par unité et par an permettra d'obtenir un chiffre d'affaires de 460 millions de F.CFA par an. Une fiche détaillée est reportée en Annexe 4 (fiche n. 7).

4) *Programme de montage d'un secteur de production, de transformation et d'exportation de l'anacarde*

*Objectif*

154. Augmenter la production de l'anacarde et créer des usines de traitement industriel.

*Justifications*

155. La production de noix de cajou espérée en 1995 (avec toutes les plantations en production de croisière) s'élèvera à 1.500 tonnes. Cette production sera obtenue à partir de 1.900 hectares de plantations en pleine production. Actuellement il n'existe pas de transformation industrielle et la noix est traitée de façon artisanale; le baume n'est pas récupéré. Il s'avère donc indispensable de créer une unité de traitement industriel permettant l'obtention d'un produit adapté à l'exportation et la récupération du baume toujours à exporter.

*Actions*

156. *Action 4.1* Créer une unité de traitement industriel de l'anacarde pour l'exportation de cerneaux et baume (capacité de la ligne 1.000 tonnes de noix par an).

*Action 4.2*

- S'assurer de la possibilité de se procurer le matériel végétal amélioré et de son adaptabilité aux conditions agro-climatiques du Burkina; déterminer les besoins en plants.
- Etudier la possibilité d'un système de production au niveau des exploitations villageoises qui permet aux paysans d'élargir la production. Etudier les avantages comparatifs des divers types de production.

- Analyser la possibilité de créer une usine pour le traitement industriel de la noix pour l'obtention de cerneau et baume et évaluer les avantages comparatifs éventuels par rapport au traitement artisanal. Déterminer les conditions et seuils de rentabilité des unités à créer.
- Analyser la rentabilité économique et financière des différents projets de développement de la production agricole et industrielle.
- Identifier les entrepreneurs qui envisagent d'installer de nouvelles unités.

*Action 4.3* Compte tenu des potentialités existantes au niveau de la production agricole (climat, sol, ressources humaines) et du marché on peut envisager:

- La création, dans la province de la Comoé, de quelques 1.000 à 2.000 hectares de nouvelles plantations d'anacardier dans des tenants moyennes de 4 ha. Cette superficie pourra assurer une production additionnelle de 800 - 1.600 tonnes de noix brutes soit des recettes à l'exportation de l'ordre de 5-10 millions de \$EU par an.
- Un tel tonnage nécessitera, à part l'usine qui sera à créer pour assurer le traitement de la production actuelle, une usine qui devra être envisagée dans une phase ultérieure;
- Pour rendre possible ces plantations, il faudra créer 3-6 pépinières produisant environ 20.000 - 30.000 plants greffés par an;
- Les investissements par hectare s'élèveraient néanmoins à 130.000 F.CFA/ha et permettraient un bénéfice net de 30.000 F.CFA/ha et pour 30 ans tout en payant la main d'oeuvre agricole à 500 F.CFA/journée (annexe 2).

En conclusion, les actions à mener concerneront:

- la création de nouvelles plantations d'anacardier (entre 1.000 et 2.000 hectares) en mesure d'assurer une production de 800 - 1.600 tonnes de noix brutes;
- la création d'une usine additionnelle à long terme ayant une capacité de traitement de 1.000 tonnes de noix brutes/an. Cette deuxième usine sera réalisée seulement après la création des nouvelles plantations envisagées. Une fiche détaillée est reportée en Annexe 4 (fiche n. 6).

#### 5) *Programme de contrôle de la qualité des produits à l'exportation*

##### *Objectif*

157. Contrôle de la qualité des produits à l'exportation.

*Actions*

158. Introduire une cellule "contrôle qualité" au niveau de toutes les entreprises chargées de l'exportation.  
Former un responsable de la qualité par entreprise en matière d'hygiène, propreté de l'entreprise, ustensiles, uniformes, etc.  
Créer une cellule "contrôle qualité" au niveau du DDI.

*6) Programme de réorganisation du secteur privé**Objectif*

159. Participation à la réorganisation du secteur privé par l'implication de promoteurs dans la préparation de dossiers bancables et création d'activités nouvelles au niveau du paysannat et des petites et moyennes entreprises (PME) pour la production et la commercialisation des fruits et légumes.

*Actions*

160. Identifier en étroite collaboration avec l'ONFE, le CRES, le DDI et le Centre de promotion des PMI et PME les principaux entrepreneurs - conditionneurs - exportateurs et exploitants agricoles. Vérifier l'intérêt de la participation directe des promoteurs (entrepreneurs identifiés, confirmés et sélectionnés par le Ministère de l'Agriculture et de la Promotion Economique).  
Identifier les institutions financières locales et étrangères et leurs conditions de prêts (long-terme, moyen terme, court terme) et ouverture de ligne de crédit à long terme.

Mettre en place 50-100 entrepreneurs privés en mesure de gérer 5-10 hectares chacun de cultures d'exportations appartenant aux espèces précitées; - une assistance technique très encadrée; - une sélection d'exportateurs privés potentiels; - l'ouverture d'une ligne de crédit.

*7) Programme d'amélioration de la qualité des emballages**Objectif*

161. Améliorer la qualité et la disponibilité des emballages.

### Actions

162. Introduire et expérimenter les pots et les bouteilles en plastique et le cas échéant, les sacs en plastique et d'autres emballages souples.

#### b. Résultats

163. La mise en application des actions prévues pour la filière fruits et légumes permettra de procurer des devises par l'exportation de produits frais et transformés (jus de mangue concentré, fruits tropicaux déshydratés, noix de cajou decortiquée et baume de cajou). Ces produits transformés sont à privilégier car il s'agit de produits à grande valeur et dont les coûts de transport sont relativement négligeables.

164. Ces actions permettront aussi de valoriser la matière première existante et/ou les conditions agro-climatiques très favorables pour certaines spéculations (manguier, anacardier).

165. A moyen terme (1995), les résultats envisagés pourront être ainsi résumés:

- production de 400 tonnes de fruits déshydratés dont 280 tonnes exportées pour un total de 140 millions de F.CFA de recettes d'exportation;
- production de 200 tonnes de noix de cajou decortiquée entièrement exportées (180 millions de F.CFA comme recettes d'exportation) et 120 tonnes de baume entièrement exportées (180 millions de F.CFA comme recettes d'exportation);
- la production de 500 tonnes de mangue concentrée entièrement exportée (300 millions de F.CFA comme recettes d'exportation);
- la satisfaction de la consommation intérieure de tomate concentrée;
- l'exportation de 10.000 tonnes de légumes frais (3 milliards de F.CFA comme recettes d'exportation);
- l'amélioration du taux de consommation de fruits et légumes par le moyen de la transformation artisanale.

166. Dans l'ensemble la filière fruits et légumes permettra l'augmentation de recettes d'exportation d'environ 4 milliards de F.CFA/an.

## D. II STRATEGIE B

### a. Programmes et projets envisagés

#### 1) *Programme de transformation artisanale des fruits et légumes*

##### *Objectif*

167. Production et transformation artisanale de fruits et légumes en direction des marchés locaux, voire régionaux.

##### *Justifications*

168. Actuellement la transformation artisanale des fruits et légumes est presque inexistante. Seulement la tomate a fait l'objet d'un projet pour l'obtention de pelées.

169. L'expérience acquise au Burkina et dans d'autres pays similaires montrent l'utilité d'introduire des petits équipements pour le traitement de la tomate, des gombos, des oignons, du piment, des mangues, de la papaye, de l'haricots verts, des choux de la pomme de terre etc.

170. Ces équipements permettront de diminuer les pertes après récolte, d'alléger le travail de la femme, de réduire les pertes de la matière première, d'améliorer l'emploi rural, de créer des revenus supplémentaires, de récupérer les emballages d'améliorer l'autosubsistance et l'autosuffisance alimentaire.

171. Ces équipements (dont la technologie est relativement peu complexe) à introduire pourront être fabriqués sur place par des forgerons-soudeurs.

##### *Actions*

172. *Actions 1.1* Les actions à mener dans le domaine de la transformation artisanale des fruits et légumes concerneront (fiche n. 8):

- l'introduction d'équipements divers pour le traitement des fruits et légumes précédemment cités:
  - séchoirs solaires en plateforme qui s'adaptent au séchage de plusieurs produits (tomate, mangue, papaye, oignons, carottes, choux etc.);

- équipements pour le traitement de la tomate en sauces et pelées (pressoirs, broyeurs, dépulpeurs);
- équipements pour l'extraction de jus de fruits et la fabrication de confitures (extracteurs de jus, appareils de fermetures de bouteilles et pots, marmites de cuissons, extracteurs jus de canne).

*Action 1.2* Déterminer le coût de transformation artisanale et les comparer avec le coût de transformation industrielle (SAVANA).

*Action 1.3* S'assurer de la volonté des paysans de se lancer dans cette gamme de transformation.

*Action 1.4* Formation accélérée de forgerons - soudeurs sélectionnés (formation limitée à 3-4 semaines de pratique).

*Action 1.5* Assistance au financement:

- des artisans: avance sous forme d'outils de fabrication modernes et d'intrants, ainsi que sous forme de fonds de roulement leur permettant de répondre à la demande de matériel de transformation artisanale;
- des paysans et groupements: sous forme d'octroi du matériel de transformation à crédit, remboursé avec les profits réalisés par l'utilisation du matériel.

**E. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

## F.I ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

173. Le bilan diagnostic a mis l'accent sur la nécessité, d'une part de réhabiliter les unités existantes et, d'autre part, de réorganiser le secteur sur des bases saines et réalistes. Il semble donc nécessaire de structurer et consolider les différentes composantes de la filière pour augmenter soit les capacités de résistance aux contraintes externes, soit l'intégration aux structures socioéconomiques existantes. Ainsi les actions d'accompagnement devront permettre de créer les conditions favorables au développement de la filière.

### a. Stratégie A

174. Le gouvernement et les acteurs économiques concernés devront s'engager à:

- accorder un prêt à une institution existante pour créer un fonds de garantie qui sera utilisé pour l'ouverture de lignes de crédits "à risque" auprès des producteurs, conditionneurs-transformateurs-exportateurs;
- créer une société pour promouvoir la petite exportation, assister les exportateurs, les informer des prix et contrôler la qualité;
- renforcer le service d'appui à la production de fruits et légumes et améliorer le système de distribution des intrants;
- maintenir les protections à l'importation pour la tomate concentrée (quota, tarifs, normes sanitaires et de qualité, etc.); ces protections devraient néanmoins diminuer dans le temps, pour inciter la compétitivité des productions locales;
- rechercher des partenaires étrangers pour la constitution d'entreprises nouvelles et/ou expansion des usines existantes (en provenance de pays constituant des débouchés pour les entreprises);
- constituer des coopératives ou d'associations de transporteurs pour l'organisation de la récolte, le conditionnement et la commercialisation des produits frais dans les périodes de surproduction.
- effectuer des test sur le marché intérieur et des études d'opportunité pour la production de fruits. Prospection des marchés européens, et des possibilités de transport camion-bateau, avec une réduction importante des coûts.
- fourniture d'énergie et d'eau à des coûts compétitifs, aux industries d'exportation.



- maintien d'un quota part de fret d'Air Afrique pour les petits et nouveaux exportateurs.
- signer un contrat avec des usines de fabrication de boîtes existantes dans la sous-région (Côte d'Ivoire, Togo, Nigéria) pour l'acquisition d'emballages moins chers. Eliminer les taxes à l'importation de ces produits. La taille réduite du marché intérieur (voir aussi les mesures en commun aux 4 stratégies) de boîtes (évaluées à 10 millions par an et pour tout usage) déconseillent l'implantation d'une unité de fabrication sur place;
- enlever les taxes à l'importation de cartons utilisés pour l'emballage de produits à l'exportation. Le carton produit sur place (SONACEB) est en moyenne de 20 à 30% plus cher du même produit importé. Ces protections se repercutent sur la compétitivité des produits burkinabé à l'exportation.

b. Stratégie B

175. Le gouvernement et les acteurs économiques devront s'engager à:

- renforcer la CNRST et créer une cellule en mesure de tester les différents équipements existants dans le pays et/ou à importer des pays voisins (Togo, Ghana, Nigéria etc.), afin de proposer et vulgariser l'usage d'équipements adaptés (simplicité, facilité d'entretien, possibilité de fabrication sur place etc.).
- préparer un accord cadre avec la CNCA afin que les groupements ou les privés puissent recevoir à crédit les équipements nécessaires;
- sélectionner, assister et encadrer les groupements villageois concernés;
- mettre en place des procédures spécifiques d'octroi de crédits aux PMI et PME et aux unités artisanales, à des taux préférentiels;
- créer un service technique d'appui aux transformateurs;
- mettre en place des mesures de protection pour les activités de sous traitance dans le secteur informel (contrats de travail temporaire etc, fixation de tarifs pour le travail à la tâche et à domicile etc.).

c. Mesures communes aux 2 Stratégies

176. Le gouvernement et les acteurs économiques devront s'engager à:

- mettre sur pied une cellule de suivi des prix nationaux;

- éliminer les droits et taxes pour les produits à l'exportation, pour le machinisme et les intrants importés;
- associer les centres de recherche (INERA et CNRST) et l'université aux actions de production et de transformation;
- créer une compétence nationale dans le domaine de la qualité des produits et de la législation sur la tutelle des aliments;
- améliorer la liaison entre DDI et DCSE pour:
  - une meilleure exploitation des indicateurs industriels (ratio de productivité, analyse des besoins en fonds de roulement, ratio de liquidité, etc.) plus adaptés;
  - l'utilisation des indicateurs industriels pour proposer des remèdes ciblés et tempestifs;
  - l'amélioration de la tutelle financière, technique et de gestion;
- étudier la possibilité de créer une unité de production de boîtes en fer blanc d'au moins 90 millions par an et vérifier l'utilité d'une nouvelle usine en considérant l'unité existante en Côte d'Ivoire. Ces boîtes seront utilisées aussi dans d'autres filières ou dans d'autres pays de la CEAO. Pour les emballages en carton, étudier la possibilité d'écouler une quantité 10 fois supérieure à la demande actuelle avant de créer une unité sur place;
- simplifier les pratiques administratives afin de faciliter la création d'entreprises nouvelles et créer un guichet unique pour faciliter ces pratiques;
- simplifier les procédures pour les produits à l'exportation et diminuer les coûts de dédouanement;
- éliminer les tarifs et les frais de dédouanement abusifs, pour le transport sur route notamment;
- abolir l'imposition des marges de profit sur le commerce international et intérieur;
- réformer la fiscalité par l'introduction de la TVA et de l'imposition sur le revenu; augmenter les actions de prévention et de répression de la fraude fiscale et de la contrebande;
- élaborer un plan directeur de l'industrie ensemble aux acteurs économiques principaux et aux bailleurs de fonds, pour explorer l'opportunité et le consensus sur le développement de la filière et pour évaluer la possibilité de diminuer les coûts des inputs de la filières (intrants, machines, emballages, etc.);
- créer une cellule d'appui technique et de suivi au profit des PMI existants.

## EII FORMATION PROFESSIONNELLE

177. La réalisation des actions contenues au chapitre D nécessitera d'un programme de formation professionnelle dans les différents domaines concernés. Il s'agit plus particulièrement d'organiser des cours de formation (stages internes et externes) dans les secteurs qui suivent.
178. Recherche en technologie alimentaire
- 2 techniciens pour un total de 4 mois (stages externes) sur les techniques de transformation des fruits et légumes (pays conseillés: Italie, Espagne).
179. Contrôle qualité de produits industriels
- 6 responsables (1 responsable par usine et 1 responsable de l'unité de contrôle de la qualité) pour un total de 9 mois (stages externes) en matière d'hygiène, propreté de l'entreprise, ustensiles, normes et réglementation (pays conseillés: Europe).
180. Transformation industrielle
- 2 techniciens pour un total de 4 mois (stages externes) en matière de production de jus concentrés (pays conseillés: Europe);
  - 2 techniciens pour un total de 4 mois (stages externes) en matière de déshydratation de fruits tropicaux (pays conseillés: Thaïlande, Philippines, France, Italie);
  - 2 techniciens pour un total de 4 mois (stages externes) en matière de traitement de la noix de cajou (pays conseillés: Kenya, Tanzanie, Inde, Brésil);
  - 1 technicien pour 2 mois (stage externe) en matière de traitement de la tomate (pays conseillés: Italie, Espagne).
181. Maintenance industrielle
- 4 techniciens pour un total de 6 mois (stages externes) en matière de ligne du froid et conditionnement des produits et des procédures d'utilisation de ces systèmes (pays conseillés: Europe).
182. Analyse de projets agro-industriels
- 2 analystes de projets pour un total de 6 mois (stages externes) en matière de préparation et analyse de projets bancables (pays conseillés: Italie/FAO, Côte d'Ivoire/APDF, Autriche/ONUDI).

**183. Transformation artisanale**

- 3 techniciens pour un total de 6 mois (stages externes) en matière de traitement semi-industriel des fruits et légumes (pays conseillés: Ghana, Togo);
- 3 forgerons-soudeurs pour un total de 3 mois (stages internes) en matière de fabrication sur place des équipements de transformation artisanale.

**E. III DEFINITION DES ROLES ET DES RESPONSABILITES DES ACTEURS CONCERNES****184. CNRST (Centre National de recherche scientifique et technologique)**

- Rôle: recherche sur les technologies agro-industrielles;
- Responsabilités: intensifier la recherche et divulguer les résultats obtenus en matière de technologie alimentaire.

**185. INERA (Institut national d'études et de recherche agricole)**

- Rôle: recherche agricole;
- Responsabilités: intensifier la recherche et divulguer les résultats obtenus en matière de production agricole.

**186. CNCA (Caisse nationale de crédit agricole)**

- Rôle: octroi et gestion de crédits;
- Responsabilités: créer un fonds de garantie à utiliser pour l'ouverture d'une ligne de crédit "à risque".

**187. DCSE (Direction contrôle sociétés d'Etat)**

- Rôle: contrôle société d'Etat;
- Responsabilités: créer un comité de coordination avec le DDI pour une meilleure utilisation des indicateurs industriels disponibles.

**188. Coopératives agricoles**

- Rôle: animation coopérative;
- Responsabilité: assister les agriculteurs intéressés à la production agricole et à la transformation artisanale des fruits et légumes.

**189. DDI (Direction du développement industriel)**

- Rôle: promotion du développement industriel;
- Responsabilités: fournir les bureaux pour la création d'une cellule de contrôle de la qualité des produits industriels; divulguer les documents de projet à tous les entrepreneurs intéressés aux réalisations agro-

industrielles; contacter des bailleurs de fonds, des organismes intéressés au développement agro-industriel (UNIDO, APDF, PNUD, Banques nationales et régionales, etc.); effectuer une analyse détaillée de projets en recrutant des consultants nationaux ou internationaux avec compétence spécifique (économistes, analystes financiers, experts industriels, agronomes etc.); traiter directement avec le secteur privé pour ce qui a trait aux entrepreneurs enregistrés, à la Chambre de commerce et pour ce qui a trait aux candidats entrepreneurs; sélectionner les entrepreneurs de moyenne et grosse envergure.

190. ONPE (Office national pour la promotion de l'emploi)
  - Rôle: promotion de l'emploi;
  - Responsabilités: fournir la liste des membres intéressés aux projets agro-industriels.
  
191. MAE (Ministère de l'agriculture et de l'élevage)
  - Rôle: développement agricole;
  - Responsabilités: disponibilités d'intrants; sélection des zones prioritaires pour la production de fruits et légumes.
  
192. CIPPA (Commission interministérielle sur la politique de promotion de l'artisanat)
  - Rôle: promotion de l'artisanat;
  - Responsabilités: identification des bénéficiaires des équipements de transformation semi-industrielle à introduire.
  
193. ONAC (Office nationale de commercialisation des produits agricoles)
  - Rôle: commercialisation des produits agricoles;
  - Responsabilités: création d'un service d'appui à la commercialisation des produits obtenus par les entrepreneurs privés; assistance aux petits exportateurs.

**F. INVESTISSEMENTS ET CALENDRIER DES  
INTERVENTIONS**

## F.I INVESTISSEMENTS

194. Le plan d'actions a concrétisé les 2 stratégies proposées sous forme de plusieurs préparations de dossiers bancables en vue de financement et d'un programme indicatif d'investissement industriel relatif à une période de 5 ans (plan quinquennal 1991-1996).
195. Le programme d'investissement industriel est à considérer provisoire car des activités détaillées seront programmées lors de la préparation des dossiers bancables.
196. Les études sectorielles pourront soit déboucher sur plusieurs projets soit écarter définitivement les productions et les produits à rentabilité plus marginale en vue de leur transformation industrielle. Ces productions et produits écartés pourront faire l'objet de la transformation artisanale en vue du marché national.
197. Les dossiers bancables pourront chacun déboucher sur un ou plusieurs projets de réalisation et donc à financer. Les dossiers fourniront entre autres, une liste détaillée d'investissements à effectuer. A l'heure actuelle l'on estime les investissements nécessaires pour réaliser les actions envisagées dans le chapitre D.  
Ces investissements sont reportés au tableau suivant et concernent principalement les actions résumées ci-dessous:
198. Actions relatives à la Stratégie A
- Montage d'un secteur de production, transformation et exportation de l'anacarde.
  - Renforcement de la production, du conditionnement, de la transformation et de l'exportation de la mangue fraîche, du jus concentré et des légumes.
  - Relance de la transformation industrielle de la tomate.
  - Montage d'un secteur de déshydratation des fruits tropicaux.
  - Montage d'un secteur de production et conditionnement des légumes.
199. Actions relatives à la Stratégie B
- Plusieurs projets de transformation artisanale, des fruits et légumes.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS - FILIERE FRUITS ET LEGUMES

STRATEGIE / ACTIONS	NATURE DES INVESTISSEMENTS	Coûts total F.CFA x 10	ANNEES				
			1	2	3	4	5
<b>Stratégie A</b>		<b>3910</b>	<b>830</b>	<b>1570</b>	<b>510</b>	<b>700</b>	<b>300</b>
<i>Action</i> 1.1 Recensement	Etudes / Enquêtes	50	50				
1.2 Réorganisation circuits collecte	Gestion	40	40				
1.3 Recherche	Recherche	70	70				
1.4 Etudes	Etudes	50	50				
1.5 Dossiers bancables	Etudes	80	80				
1.6 Création nouvelles activités	Activités nouvelles	800		800			
<i>Action</i> 2.1 SAVANA	Réhabilitation	320	320				
2.2 UCOBAM	Réhabilitation	170	70	100			
2.3 FLEX FASO	Réhabilitation	100	100				
Conditionnement produits maraichers	Activités nouvelles	550		550			
<i>Action</i> 3.1 Déshydratation	Activités nouvelles	600			200	200	200
<i>Action</i> 4.1 Traitement Anacarde	Activités nouvelles	300				300	
4.2 Etudes	Etudes	120		60	60		
4.3 Développement Anacarde	Activité nouvelles	500			200	200	100
<i>Action</i> 5.1 Contrôle de qualité	Gestion	50	50				
<i>Action</i> 6.1 Identification bér.éficiaries / institutions financières	Etudes	60		60			
<i>Action</i> 7.1 Amélioration emballages	Gestion	50			50		
<b>Stratégie B</b>		<b>180</b>	<b>30</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	
<i>Action</i> 1.1 Transformation	Equipements	150		50	50	50	
Identification bénéficiaires/zones/ Technologies	Etudes	30	30				
	<b>TOTAL</b>	<b>4090</b>	<b>860</b>	<b>1620</b>	<b>560</b>	<b>750</b>	<b>300</b>



### Bénéficiaires

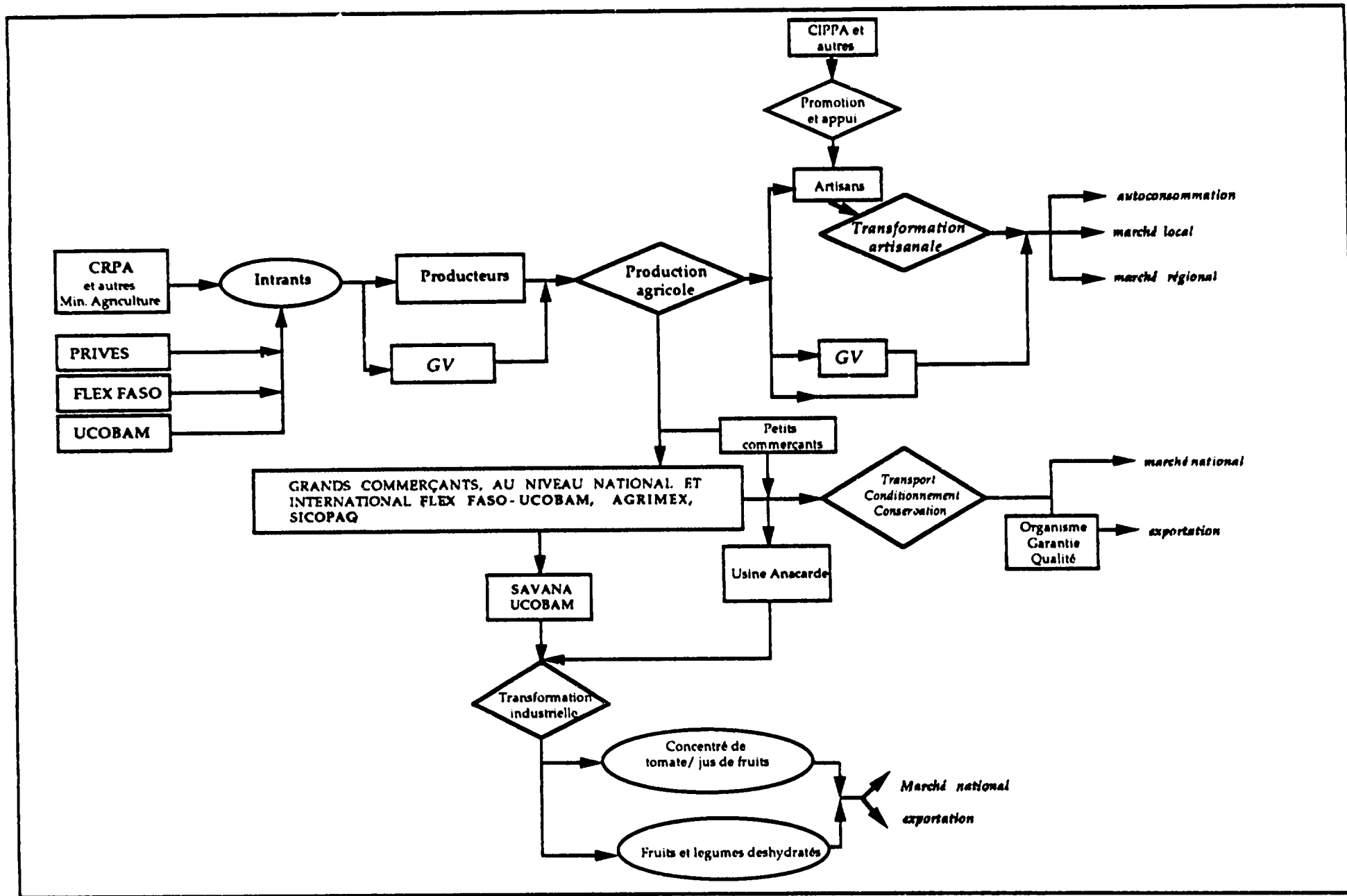
200. Parmi les résultats des actions envisagées on trouvera des dossiers de faisabilité de projets agricoles et agro-industriels dont la production est destinée essentiellement à l'exportation ou au remplacement d'importations. Ces dossiers qui devront être mis à la disposition du Ministère de la Promotion Economique seront, après étude, transmis aux banques nationales, régionales et autres institutions financières et destinés en priorité aux entrepreneurs burkinabé de petite, moyenne et grosse envergure.
201. La majorité des projets d'investissement s'adresseront:
- en premier lieu, à 50-100 entrepreneurs de la filière fruits et légumes qui constitueront les noyaux de développement par l'effet de démonstration qu'ils auront sur les autres entrepreneurs (artisanat, PMI, et PME).
  - en second lieu, aux unités industrielles déjà en place (SAVANA, FLEX FASO, UCOBAM) qui seront renforcées.
202. En outre, seront touchés environ, 300 petits agriculteurs producteurs de mangue et d'anacarde et 200-300 employés des usines affectées par les projets de réhabilitation/expansion/création de nouvelles unités industrielles.
203. La mise en application des stratégies A et B permettrait donc le développement et l'encouragement de l'initiative et de la participation du secteur privé. Puisque les produits à développer contenus dans cette stratégie présentent des avantages comparatifs sur le marché international, avantages dus surtout aux conditions agro-écologiques favorables, les activités à réaliser pourront être facilement rentables et donc il serait possible d'attirer des investisseurs étrangers à réaliser des activités en sociétés-mixtes. Ces nouveaux investisseurs pourraient donc apporter la technologie et des nouveaux marchés. Cette approche engloberait plus particulièrement la création de nouvelles activités en vue du traitement de l'anacarde et de la mangue (concentré).

### F. II CALENDRIER DES INTERVENTIONS

204. Après la mise en application des 2 stratégies retenues, la filière se développera comme reporté dans le schéma de la page suivante. Compte tenu de la taille des projets, de l'existence de la matière première (mangue et anacarde), des potentialités (périmètres irrigués sous-exploités), les

# SCHEMA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

(Situation future)



stratégies A e B pourraient être développées en même temps à moins que la mise en oeuvre simultanée ne se heurte à des contraintes financières. Dans ce cas, la priorité à accorder sera dans l'ordre suivant: stratégie A, B.

A l'intérieur de la stratégie A les priorités seront dans l'ordre: Action 1, Action 2, Action 5, Action 6, Action 3, Action 4, Action 7.



**SOMEA**

Società per la matematica  
e l'economia applicate

18966 (2 of 3)

**BURKINA FASO**  
**MINISTÈRE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE**  
**Direction du Développement Industriel**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**Projet BKF/86/006**

**FORMULATION DE STRATEGIES ET DE PROGRAMMES  
D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES  
INDUSTRIELLES DES FRUITS ET LEGUMES ET DES  
OLEAGINEUX**

**VOLUME II - OLEAGINEUX**

**Rapport Final**

-----  
**Mars 1991**

## TABLE DES MATIERES

	Pag.	
A. CONTEXTE .....	1	
A.I CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL .....	"	2
a. Cadre général .....	"	2
b. Environnement économique.....	"	3
c. Secteur Industriel .....	"	3
d. Activités para-publiques, privées et infor- melles .....	"	5
e. Environnement financier et bancaire .....	"	6
f. Environnement législatif, institutionnel et réglementaire .....	"	6
g. Transports et infrastructures.....	"	7
h. Projets en cours au Burkina .....	"	8
A.II CONTEXTE REGIONAL .....	"	10
B. BILAN DIAGNOSTIC DES FILIERES .....	"	12
B.I FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE ET SON MECANISME .....	"	13
a. Production et Recherche .....	"	13
b. Transformation.....	"	16
c. Commercialisation .....	"	20
d. Marché et Prix .....	"	21
B.II PERFORMANCES, FORCES ET FAIBLESSES DES FILIERES .....	"	24
a. Contraintes .....	"	24
b. Potentialités .....	"	26

C. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT .....	Pag.	29
C.I CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL.....	"	30
C.II LES STRATEGIES RETENUES .....	"	31
a. Stratégie A .....	"	31
b. Stratégie B .....	"	36
c. Stratégie C .....	"	38
D. PLAN D' ACTIONS .....	"	41
D.I STRATEGIE A .....	"	42
a. Programmes et projets envisagés .....	"	42
1) Programme karité .....	"	42
2) Programme arachide et sésame .....	"	43
3) Programme Recherche .....	"	43
D.II STRATEGIE B .....	"	43
a. Programmes et projets envisagés .....	"	43
1) Programme d'amélioration de la production agricole .....	"	43
2) Programme de restructuration / expansion des entreprises existantes .....	"	44
3) Projet d'optimisation de l'utilisation des tourteaux de coton .....	"	46
b. Résultats .....	"	46
D.III STRATEGIE C .....	"	47
a. Programmes et projets envisagés .....	"	47
1) Programme et transformation artisanale des oléagineux .....	"	47

E. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	Pag.	49
E.I ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT .....	"	50
a. Stratégie A .....	"	50
b. Stratégie B .....	"	50
c. Stratégie C .....	"	51
d. Mesures communes au 3 Stratégies .....	"	51
E.II FORMATION PROFESSIONNELLE .....	"	52
E.III DEFINITION DES ROLES ET DES RESPON- SABILITES DES ACTEURS CONCERNES.....	"	53
F. INVESTISSEMENTS ET CALENDRIER DES INTER- VENTIONS .....	"	56
F.I INVESTISSEMENTS .....	"	57
F.II CALENDRIER DES INTERVENTIONS .....	"	58

## ABREVIATIONS

AP:	Administration Publique
BID:	Banque Internationale du Burkina
BND:	Banque Nationale de Développement
CAI:	Caisse Autonome d'Investissements
CCCE:	Caisse Centrale de Coopération Economique
CFDT:	Compagnie Française du Développement des Textiles
CGP:	Caisse Générale de Péréquation
CIPPA:	Commission Inter-ministérielle sur la Politique de Promotion de l'Artisanat.
CNCA:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNRST:	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CRES:	Conseil Révolutionnaire Economique et Social
CRPA:	Centre Régional de Promotion Agro-pastorale
CSPPA:	Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
DCSE:	Direction Contrôle Sociétés d'Etat
DDI:	Direction du Développement Industriel
FLEX FASO:	Société des Fruits et Légumes du FASO
IRCT:	Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques
MAE:	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ONG:	Organisation non-gouvernementale
ONPE:	Office National pour la Promotion de l'Emploi
PAS:	Programme d'Ajustement Structurel
PDRI:	Projet de Développement Rural Intégré
PIB:	Produit intérieur brut
PME:	Petites et Moyennes Entreprises
PMI:	Petites et Moyennes Industries
SOFITEX:	Société des Fibres et Textiles
SOFIVAR:	Société de Financement et Vulgarisation de l'Arachide
TCA:	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TCR:	Taxe sur le Commerce Régional
TVA:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCOBAM:	Union des Coopératives du Burkina Agricoles et Maraîchères
UMOA:	Union Monétaire Ouest Africaine

## UNITE' MONETAIRE ET TAUX DE CHANGE

-----  
Unité Monétaire = F.CFA

1 F.F. = 50 F.CFA

1 \$EU = 235 F.CFA  
-----

L'Année Agricole au Burkina commence au mois de juillet (Exemple AA 1990 se réfère à la période juillet 1989 - juillet 1990)



## NOTE

Le présent Rapport Final est composé par trois volumes

Volume I: Filière Fruits et Légumes

Volume II: Filière Oléagineux

Volume III: Annexes

Cette étude, confiée à Somea au mois de juin 1990, s'est déroulée du mois de juillet 1990 au mois de novembre 1990. Les missions dans la zone du Projet ont eu lieu au cours des mois de juillet - août - septembre 1990.

**A. CONTEXTE**

## A.I. CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL

### a. Cadre général

1. Le Burkina a un revenu par tête d'environ 200 \$EU, ce qui le classe parmi les pays les plus pauvres. L'espérance de vie, les services socio-sanitaires et l'indice d'alphabétisation sont parmi les plus faibles du continent. Sa population d'environ 9 millions d'habitants - croissance 3,5% par an - est répartie sur 274.000 km<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 31 habitants au km<sup>2</sup>.
2. Certaines activités du secteur moderne (ou non traditionnel) de l'agriculture et de tous les autres secteurs ont été étatisées. L'activité privée s'est concentrée dans le commerce et dans l'artisanat.
3. L'endettement et les déficits de l'Etat ont fortement augmenté dans les dernières années à cause des faibles performances des entreprises publiques, de la dégradation des termes d'échange du commerce international, d'un cadre réglementaire et législatif trop contraignant pour favoriser le développement de l'initiative privée. Pour cela le pays, soutenu par des institutions financières internationales, est en train de mettre en oeuvre un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) (1991-1993) dont l'objectif est de créer un cadre économique sain et viable en mesure d'assurer une croissance stable de l'économie nationale.
4. Le succès de ce programme implique la rentabilisation ou l'amélioration de la rentabilité économique et financière d'activités existantes et la création d'activités nouvelles rentables. Ceci devra se faire grâce à la mise en place d'un environnement adéquat.
5. La mise en place de cet environnement a commencé et l'économie du pays est en train de subir un profond bouleversement qui doit la mener à un système libéral avec tout ce que cela entraîne comme mutation des cadres institutionnel, juridique, financier etc. Les premières actions ont déjà été amorcées et concernent la mise en application de nouvelles orientations économiques (voir paragraphes 23 et 24).
6. Le développement de l'agriculture (le secteur le plus important de l'économie burkinabé) et la transformation des produits agricoles destinés à l'exportation est une des voies du développement économique du pays (voir para. 7 et 8). Les

filières fruits et légumes (à haute valeur ajoutée) et oléagineux (produits aptes à la transformation) devront donc jouer un rôle très important dans le cadre du PAS. La filière fruits et légumes en plus contribuera à augmenter les revenus des ruraux (90% de la population totale).

b. Environnement économique

7. L'économie du Burkina dépend principalement de l'agriculture, 40% environ du PIB, tandis que le secteur secondaire produit moins de 20% du PIB, (dont l'industrie à elle seule couvre 15% du PIB). Le secteur tertiaire produit 40% du PIB (dont l'administration publique à elle seule produit plus de 25% du PIB). Les exportations sont aussi liées à l'agriculture; en effet, les exportations agricoles constituent presque 80% du total des exportations. Entre 1984 et 1987, les fruits et légumes ont constitué en moyenne, en quantité et en valeur, respectivement 7% et 3% des exportations totales. Les oléagineux et les huiles alimentaires, qui constituaient le deuxième produit d'exportation du Burkina ont vu leur position se détériorer fortement au point de n'être plus, en 1987, que le 7ème produit d'exportation.
8. Le taux de croissance moyenne du PIB de la période 1985-1989 a atteint 5.4% grâce à une augmentation de la production agricole de 7%. De 1980 à 1990, la production de céréales, coton et arachide a doublé et la production de féculents et tubercules a triplé. La dette extérieure publique du pays représente 24% du PIB voire 27% des revenus d'exportation (1989). En 1989, le déficit du budget de l'état (hors dons) a représenté environ 8% du PIB. Les investissements nationaux représentent 22% du PIB; le déficit de la balance commerciale (import-export) environ 19% du PIB.

c. Secteur Industriel

9. Le secteur industriel compte 150 entreprises employant 14.000 personnes dans le secteur moderne et 530.000 unités artisanales dont la plupart opèrent dans l'informel et dans le secteur traditionnel.
10. Les industries modernes ont totalisé un chiffre d'affaires global de 140 milliards de F.CFA en 1986, dont 80% obtenu par 10 entreprises. Les unités artisanales ont totalisé en 1990 un chiffre d'affaires global de 30 milliards de F.CFA (estimation).

11. L'Etat détient la majorité du capital dans les plus grandes entreprises de transformation de matières premières agricoles (SOFITEX et SHSB - CITEC comprises); l'Etat a aussi un rôle prépondérant dans 15 sociétés à économie mixte et dans 2 établissements publics à caractère industriel et commercial; l'Etat a en plus une participation minoritaire dans plusieurs sociétés de droit privé.
12. Le secteur industriel moderne est caractérisé par une forte concentration géographique (70% des entreprises sont à Ouagadougou et 20% à Bobo) et par une activité focalisée sur l'import substitution. Presque inexistant est le tissu des petites et moyennes industries (PMI).
13. Les industries de la filière oléagineux: les entreprises de cette filière sont essentiellement représentées par la société des fibres et textiles (SOFITEX) responsable de l'égrenage du coton; l'usine SHSB - CITEC et l'usine SOFIB huilerie responsable de l'extraction des huiles de coton, d'arachide et de karité; la SOFIVAR responsable de la vulgarisation, commercialisation et traitement de l'arachide et du sésame. Ces industries emploient environ 1.000 personnes (8% des employés du secteur industriel moderne), avec un chiffre d'affaires de 15 milliards de F.CFA (12% du secteur industriel moderne); seulement 7% des produits obtenus sont exportés.
14. La principale caractéristique de la filière par rapport à l'ensemble du secteur industriel moderne et relative à l'année 1988, a été synthétisée au tableau suivant:

	FILIERE OLEAGINEUX		TOTAL SECTEUR INDUSTRIE MODERNE	
	F.CFA x 10 <sup>6</sup>	%	F.CFA x 10 <sup>6</sup>	%
<u>Produits vendus (chiffre d'affaires)</u>	14224	100	115400	100
- dont exportés	1034	7	30500	26
<u>Valeur Ajoutée</u>	2900	20	34492	30
<u>Masse Salariale</u>	642	5	11050	10
<u>Intrants industriels</u>	5116	36	45334	39
- dont importés	1956	14	20604	18
<u>Facteurs techniques</u>	676	5	11846	10
<u>Valeur Ajoutée/total</u>				
emploi (*) (F.CFA/tête)	3360		2820	
<u>Masse Salariale/valeur</u>				
<u>Ajoutée (%)</u>		22		32

(\*) 900 personnes pour oléagineux, 12.000 personnes total.

#### d. Activités para-publiques, privées et informelles

##### Le secteur para-public

15. Le secteur para-public contrôle la plupart des activités du pays. Il existe 90 entreprises dont 35 de création récente (à partir des années 80). Plusieurs entreprises ont connu ces dernières années des problèmes de rentabilité (aussi bien celles qui furent nationalisées que celles directement créées par l'Etat). D'après un recensement effectué en 1988, sur 50 entreprises, 10 ont enregistré des pertes et ceci dans l'ensemble des secteurs; l'encours global des emprunts de 25 entreprises s'élève à plus de 55 milliards de F.CFA.
16. Pour assainir une situation en voie de dégradation, l'Etat a décidé de prendre plusieurs mesures, à savoir:
  - élimination progressive des subventions et des exonérations fiscales et douanières accordées jusqu'à maintenant, par des mesures spéciales.
  - autonomie complète de gestion aux entreprises.
  - élimination des pertes d'exploitation et assainissement financier ou, fermeture des unités non rentables.
17. L'Etat a aussi décidé de se désengager pour être minoritaire aussi bien dans les entreprises existantes que dans celles à créer. Ainsi, dans les banques et établissements financiers et conformément à la nouvelle réglementation de l'UMOA, l'Etat ne détiendrait plus que 25% du capital. Dans les sociétés industrielles et commerciales existantes ou à créer, l'Etat ne détiendrait plus que 35% du capital. Sauf cas exceptionnels où, pour des raisons indépendantes de la volonté du Gouvernement, il s'avèrerait impossible de trouver des partenaires privés pour atteindre les pourcentages mentionnés, ceux-ci pourraient, après consultation avec la Banque Mondiale, être dépassés.

##### Le secteur privé

18. L'activité du secteur privé concerne surtout le commerce, les services et l'agriculture. Ce secteur qui a survécu à bien de difficultés est resté vivace et avec le PAS pourra entreprendre des nouvelles activités. Ce secteur semble cependant handicapé, à part les problèmes dus aux séquelles institutionnelles de l'ancien système et qui vont être réabsorbées par la mise en place du nouveau système, par les faibles ressources financières des entrepreneurs et par le manque de personnel qualifié.

### Le secteur informel

19. Le secteur informel produit plus de 50% du PIB dont 70% dans le secteur primaire et 20% dans le secteur secondaire.
20. Le secteur informel donne 70% de l'emploi dont 50% dans le commerce, 20% dans le textile, habillement et cuir, 20% dans les activités de réparation, 5% personnel domestique et 5% divers.

### e. Environnement financier et bancaire

21. Au cours des 5 dernières années la masse monétaire a augmenté à un rythme double du PIB; la moitié de la croissance de la liquidité a été placée en épargne dont une bonne partie sur le marché monétaire de l'UMOA<sup>1</sup>; le pourcentage des créances compromises a dépassé 20% des crédits consentis à l'ensemble de l'économie; deux banques importantes, la BND<sup>2</sup> et la BID<sup>3</sup>, ont eu des difficultés et le Trésor n'honorait plus régulièrement les créances détenues par le système bancaire (8 milliards de F.CFA environ).
22. En 1990 la situation s'est légèrement améliorée et des mesures d'assainissement ont été envisagées, à savoir: les autorités monétaires exigeront l'augmentation des provisions et des recouvrements des crédits de la part des banques; l'Etat réduira son rôle dans l'octroi du crédit et réduira sa participation au capital des banques (max 25%). L'aval des crédits aux entreprises publiques ou privées sera autorisé seulement dans le cas d'investissements publics déjà sélectionnés; les banques en difficulté pourront augmenter le capital avec la participation des actionnaires privés, et pourront réaliser des fusions ou des accords avec des organismes de crédit qui assureront le remboursement des créances; des caisses coopératives seront créées pour la collecte de l'épargne privé et le financement d'actions de développement.

### f. Environnement législatif, institutionnel et réglementaire

23. Le nouveau cadre législatif n'est pas encore complètement en place; des règlements d'application doivent encore être

-----  
1 Union Monétaire Ouest Africaine  
2 Banque Nationale de Développement  
3 Banque Internationale du Burkina

pris, en fonction des besoins qui se feront sentir lors de la mise en application des nouvelles orientations économiques. Les mesures arrêtées jusqu'à maintenant concernent:

- la réduction du nombre des produits à importation contrôlée, de 11 à 4 (Annexe 1);
  - la réduction du nombre des produits soumis à l'autorisation préalable à l'exportation, de 20 à 4 (Annexe 1) et réduction des produits soumis à l'autorisation préalable d'importation, de 79 à 10 (Annexe 1);
  - réduction de 80-90% ou élimination des tarifs douaniers sur l'importation d'hydrocarbures;
  - suppression des droits et taxes à l'exportation des graines de coton;
  - abolition de l'imposition des marges de profit pour plusieurs groupes de produits importés (entre autres les boissons) et de production locale.
24. D'autres mesures en train d'être appliquées concernent: l'autonomie de gestion des entreprises; la libéralisation du commerce privé; l'élimination progressive des monopoles; la réduction du rôle de la Caisse de Stabilisation (CSPPA); la révision des tarifs douaniers pour faciliter le commerce; la révision du contrôle et des procédures d'homologation des prix; le réaménagement du code d'investissements en vue de favoriser le secteur privé; le système fiscal (substitution de la TCA<sup>1</sup> par la TVA<sup>2</sup>).
25. Avec ces nouvelles orientations, le secteur privé, cantonné dans des activités parallèles et/ou informelles devrait se dynamiser et se développer.

g. Transports et infrastructures

26. Les principales voies de communications à partir de Ouagadougou sont essentiellement:
- L'aéroport international dont les principales liaisons directes sont avec Abidjan, Bamako, Cotonou, Lomé, Niamey, Alger, Paris, Lagos, Moscou;
  - Les voies routières qui relient Ouagadougou à Niamey, à Bamako et aux ports de Lomé, Abidjan et Cotonou.
  - Le réseau routier à l'intérieur du pays n'est pas suffisamment développé et souvent est en mauvais état par manque d'entretien.

1 Taxe sur le Chiffre d'Affaire

2 Taxe sur la Valeur Ajoutée



27. La capacité et le coût du transport aérien et une éventuelle amélioration devraient être discutés avec AIR AFRIQUE (qui dispose du monopole sur la France à partir de Ouaga). La possibilité du transport terrestre pour les fruits et les légumes frais devrait être mieux appréhendée.
28. Le coût pour le transport est élevé et diminue la compétitivité des produits burkinabé à l'exportation:
- les frets aériens vers l'Europe sont assez chers (300 F CFA/kg en moyenne; 250 F.CFA/Kg sur la France); un conseil national du fret aérien répartit les quotas aux exportateurs. Cette répartition est faite en début de la campagne agricole et varie chaque année en fonction des résultats obtenus; en général 90% du quota est affecté à UCOBAM et Flex FASO et le restant 10% à AGRIMEX et SICOPAG. Actuellement l'UCOBAM dispose de 80% du fret aérien pour ses exportations de fruits et légumes ;
  - les coûts de transport routier vers le port de Lomé sont chers (environ 50 F.CFA/Tonne/Km);
  - le coût de transport maritime (Ouaga-Port européen) et relatif à la mangue transportée par containers réfrigérés s'élève à environ 160 F.FCA/Kg.
  - la voie routière vers Cotonou est en mauvais état et la voie ferroviaire vers Abidjan assez lente.
29. Le système des postes et télécommunications est performant et les coûts sont compétitifs avec les autres pays de la région; le réseau électrique est peu développé et le coût de l'énergie est de 30 à 50% plus cher que dans les autres pays de la région.

#### h. Projets en cours au Burkina

30. Les projets en cours au Burkina concernent surtout le développement intégré, l'irrigation, la conservation de l'environnement, l'intensification de la production animale, l'appui aux structures de base et institutionnelles. Seulement peu de projets sont dans le domaine de l'agro-industrie. La liste des projets données ci-de-suite ne comptabilise que les projets liés directement ou indirectement à l'industrie.

#### Projets agricoles

31. Les projets agricoles en cours sont organisés autour des thèmes suivants:
- Projet national de soutien aux services de vulgarisation du MAE (financement Banque Mondiale).

- Projet d'aménagement hydro-agricole (30000 ha) et énergétique de Bagré.
- Projet national de gestion de territoires villageois (financement Banque Mondiale).
- Projet sectoriel sur l'arachide, l'anacarde, le riz, le développement de l'irrigation par aspersion, la protection des végétaux, la production de phosphate naturel, la modernisation des exploitations agricoles et l'utilisation des engrais sur les vivrières, le développement rural en général et le développement de l'élevage.
- 19 projets de développement rural intégré (PDRI)<sup>1</sup>, visant à l'intensification des cultures pluviales, l'amélioration des systèmes d'approvisionnement, l'intégration des femmes au développement agricole, l'organisation du marché rural et à rééquilibrer la pression démographique sur la terre.
- Projet d'expansion de la filière coton (financement CCE)
- Ligne de crédit agricole à la CNCA.

### Projets industriels

32. Les projets industriels en cours concernent surtout le coton, l'arachide et les produits phytosanitaires:
- SHSB - CITEC: traitement des effluents (études en cours);
  - SHSB - CITEC: augmentation capacité de la centrale force vapeur (en cours de réalisation).
  - Construction d'une huilerie à Koudougou pour la production de l'huile de coton (YAMEOGO) (étude de faisabilité).
  - Construction d'une unité pour la formulation de produits phytosanitaires à Bobo (SAPHYTO) (en phase finale).

### Projets ONUDI

33. Les programmes de coopération entre le gouvernement du Burkina et l'ONUDI sont limités à :
- un projet de maintenance des équipements agricoles ;
  - un programme d'accompagnement au plan de développement industriel.

-----  
1 4 autres en préparation

## A.II CONTEXTE REGIONAL

34. Le Burkina a adhéré à plusieurs organisations et traités internationaux ou régionaux tels que la CEDEAO, la CEAO, l'UMOA et la Convention de Lomé.
35. La CEDEAO comprend 16 pays, dont les cinq voisins du Burkina (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin Mali et Niger) et vise à promouvoir le commerce inter-Etats par la mise en place d'une union douanière et par l'harmonisation des politiques agricoles, industrielles et des transports ;
36. La CEAO comprend 7 membres, tous de l'Afrique francophone, dont le Burkina, le Niger, et le Togo ayant un statut d'observateur. Elle vise à la libération du commerce inter-Etats et recouvre à peu près les mêmes objectifs que ceux de la CEDEAO dont tous les membres de la CEAO font également partie ;
37. L'UMOA comprend les membres de la CEAO, plus le Togo (sans la Mauritanie) et vise à l'harmonisation monétaire au moyen d'une banque centrale commune (la BCEAO), et une même unité monétaire, le FCFA. Cette même unité monétaire facilite le commerce entre pays membres, ainsi qu'avec la France ;
38. La Convention de Lomé garantit l'entrée hors-taxes dans la CEE, de la plupart des produits des pays ACP (dont tous les pays africains au sud du SAHARA, à l'exception de l'Afrique du Sud). Elle comprend un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP vers la CEE/STABEX; assurance contre les baisses de prix à l'exportation des principaux produits agricoles.
39. Cependant, malgré les louables intentions des traités de CEDEAO et CEAO, de multiples contrôles douaniers et routiers sont encore effectués et de ce fait encouragent un trafic informel des produits entre pays frontaliers qui reste toujours difficile à estimer.
40. Il convient de distinguer les échanges frontaliers traditionnels des trafics organisés à grande échelle, (cas du riz importé hors-taxe par le Benin et réexporté vers le Nigeria), qui tirent profit des distorsions des politiques économiques, monnaies différentes, différentes structures des prix de revient, événements conjoncturels, comme diverses calamités naturelles affectant la production, etc... Ainsi, par

exemple, le Nigéria, principal marché potentiel de la sous-région, introduit une double distorsion, au niveau de son unité monétaire flottante (le naïra), et au niveau de sa nouvelle politique économique, qui interdit l'importation de céréales. D'autre part, la faiblesse chronique du naïra contraste avec la fermeté du FCFA, à parité fixe avec le franc français et rend difficiles les exportations vers ce grand marché.

41. Une harmonisation réelle des politiques sectorielles constitue la vraie solution au développement des échanges régionaux, mais on ne peut l'envisager qu'à long terme. Entre temps, il serait souhaitable que les efforts à court terme portent sur la légalisation du trafic informel, par des accords régionaux. Cela devrait permettre de rendre transparents les échanges de produits agricoles et d'intrants et de mieux cerner les coûts réels de production et de commercialisation.

**B - BILAN DIAGNOSTIC DES FILIERES**

## B.I. FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE ET SON MECANISME

42. L'organisation d'ensemble de la filière est présentée dans les pages suivantes sous forme d'un schéma et d'une description des activités et des acteurs principaux.

### a. Production et Recherche

#### Coton

43. Plus de 160000 ha/an sont cultivés et produisent environ 145000 tonnes. La culture est pratiquée principalement dans la boucle du Mouhoun (45 %), dans les Hauts Bassins (40 %) (Annexe 2 - Carte 1) et avec une pluviométrie de 900 à 1100 mm. La production totale est passée de 70000 tonnes en 1970 à 150 000 tonnes en 1990. Cette production est entièrement concentrée au niveau de petites exploitations familiales (environ 200000 exploitations avec une superficie moyenne de 0,8 ha, complètement encadrée par la SOF!TEX).

44. Les rendements sont faibles (en moyenne 900 kg/ha) et ont diminué de 30 % ces deux dernières années. Les rendements moyens de 1983 à 1987 étaient de 1100 kg/ha. Les rendements espérés dans des parcelles bien suivies s'élèvent à 2500 kg/ha.

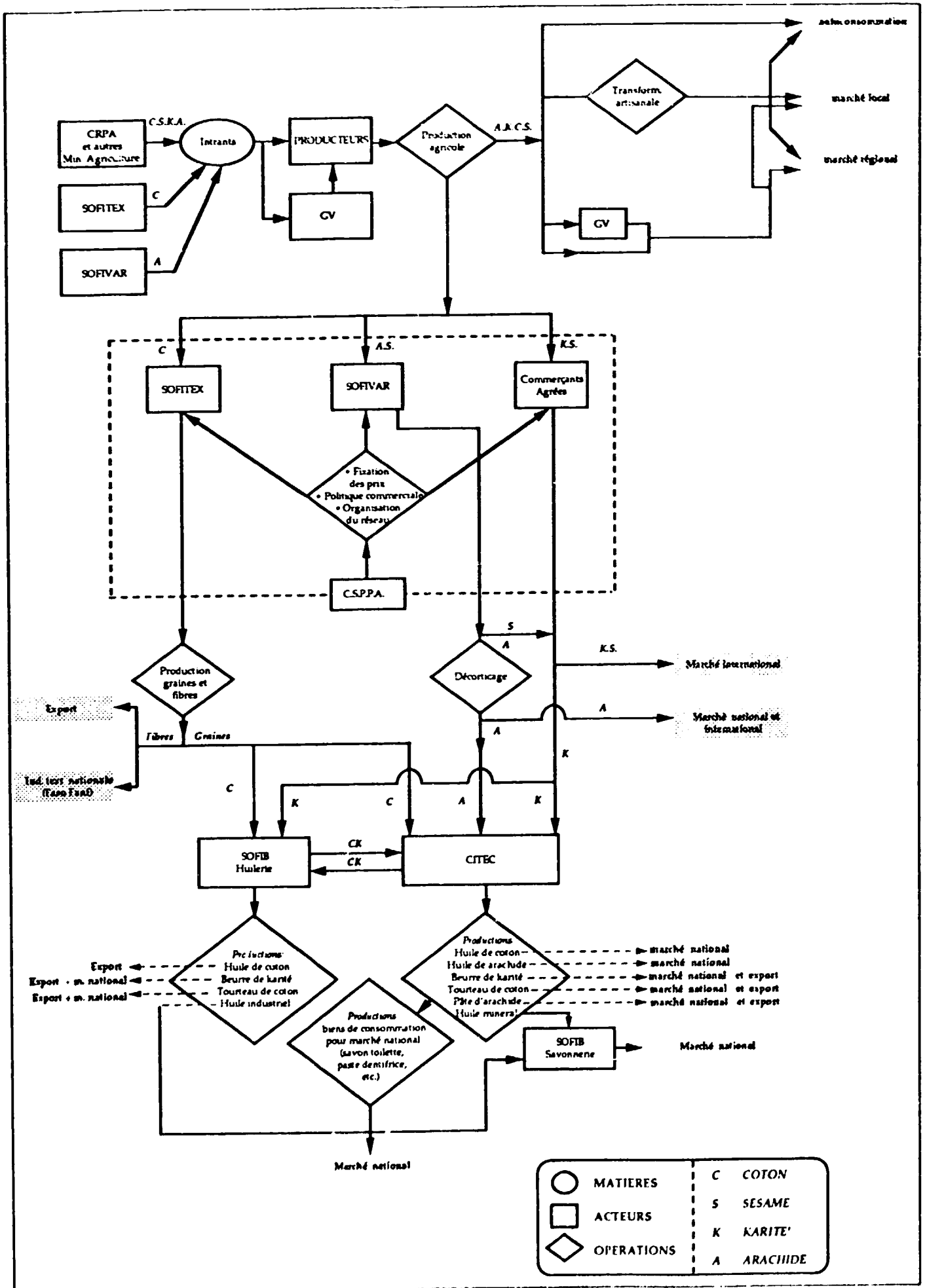
45. Les seuls problèmes phytosanitaires sont liés à l'Aphis gossypi, l'Empoasca spp, le Sylepta dérogste et la Diparopsis watersi qui peuvent être contrôlés avec 3-4 traitements phytosanitaires.

46. Le coton est la culture la plus suivie au Burkina: presque 50% de la superficie cultivée est labourée chaque année; la SOF!TEX livre aux exploitants 120 kg d'engrais par hectare; plus de 70 % des exploitants disposent de pulvérisateurs individuels. La variété la plus cultivée est la ISA-205-2M (80 %), suivie par la L-299-5M (20 %). Les semences, les engrais et les produits phytosanitaires sont entièrement fournis par la SOF!TEX.

47. La journée de travail est valorisée<sup>1</sup> à 450 F.CFA/jour (rendements de 850 kg/ha), 780 F.CFA/ha (rendements de 1 1.250 kg/ha), 850 F.CFA/jour (rendements de 1 500 kg/ha) (Annexe 2, tab. 15, 16 et 17).

-----  
<sup>1</sup> Recettes moins coûts des intrants divisé le nombre de journées de travail nécessaires

**Situation actuelle**



○	MATIERES	C	COTON
□	ACTEURS	S	SESAME
◇	OPERATIONS	K	KARITE'
		A	ARACHIDE

48. La recherche est assurée principalement par la SOFITEX qui dispose de plusieurs parcelles d'expérimentation dans les différentes zones de production. Les résultats plus récents indiquent que 3 variétés (ISA-205-A, ISA-205-G, F 135) sont très productives, mais moins adaptables aux conditions climatiques. La recherche a aussi mis au point le programme de traitement phytosanitaire, de fertilisation et de mode de culture.

### Arachide

49. La production nationale est passée de 75000 tonnes (moyenne 1981-1985) à 150000 tonnes (moyenne 1981-1990) grâce à l'augmentation de la superficie et surtout des rendements. Cette production est obtenue à partir d'une superficie d'environ 200000 hectares concentrée surtout dans le Centre Est (25 %), le Centre (15 %), le Centre-Ouest (15 %), la Comoé (10 %) et les Hauts-Bassins (10 %). (Annexe 2, Carte 1). Ce sont des zones consacrées aux céréales où l'arachide représente la seule culture de rente possible. La production est concentrée au niveau de petites exploitations familiales (environ 200000) encadrées à 90 % par la SOFIVAR.
50. Les rendements sont faibles (750 Kg/ha) et dans les cinq dernières années on a enregistré une augmentation de 25 %.
51. On cultive surtout des variétés à huile (80%). Des variétés sélectionnées (Te 3, CN 94, KH 149 A) avec des rendements de 30 à 40 % supérieurs, ont été vulgarisées par la SOFIVAR. Cette société a aussi mis au point un paquet technologique basé essentiellement sur l'apport de 100 kg d'engrais par hectare, l'emploi de semences améliorées et des traitements phytosanitaires. L'application de ce paquet fait augmenter les rendements de 30 % (1000 kg/ha d'arachide coque).
52. La SOFIVAR a été créée en 1985 et est chargée de la promotion, de la collecte, du stockage, de la production et vente de semences d'arachide. Elle supervise 3000 hectares de champs semenciers en mesure de produire 3300 tonnes de semences améliorées par an et suffisants pour mettre en place 30000 hectares de cultures améliorées (voir un taux de couverture en variété sélectionnée de 15 %).



53. La main-d'oeuvre est valorisée<sup>1</sup> à 250 FCFA/jour (rendements de 850 kg/ha d'arachide coque) et à 550 F.CFA/jour (rendements de 1100 Kg/ha) (annexe 2, tab. 18 et 19).

### Sésame

54. La superficie de la culture du sésame a diminué d'environ 40 % en 3 ans à cause de la baisse des cours mondiaux. La superficie exploitée en 1990 est de 20000 hectares environ avec une production totale de 7000 tonnes.
55. Les rendements ont été faibles (350 kg/ha) par rapport aux rendements escomptés, 400 -700 kg/ha. La production est concentrée surtout dans le Centre-Nord (40 %) et la Comoé (40%) (Annexe 2 - Carte 1).
56. La journée de travail est valorisée<sup>1</sup> à 200 FCFA/jour (rendements de 350 kg/ha) ou 480 FCFA/jour (rendements de 500 Kg/ha) (Annexe 2, tab. 20 et 21).
57. La SOFIVAR a vulgarisé un paquet technologique qui permet d'obtenir un rendement de 400 à 500 kg/ha en culture pluviale et 750 kg/ha en irrigué. Les problèmes phytosanitaires sont liés à 2 insectes (*Antigastia Cotanaunlais* et *Asphedijllia Sésami*) facilement contrôlés par deux ou trois traitements à base d'insecticides.

### Karité

58. Le beurre de karité constitue la graisse de cuisson du pays, indispensable à la préparation de sauces. La graisse est obtenue à partir des noix recueillies d'un arbre spontané qui existe seulement en Afrique sahélienne et qui met de 20 à 30 ans à donner ses premiers fruits.
59. Le karité se retrouve surtout dans le Sud du pays. Le potentiel de production totale de noix est difficile à évaluer. En effet, l'arbre est spontané et très dispersé dans le pays. Les quantités récoltées sont cycliques: le cycle de 3 ans donne 80000 tonnes d'amande en première année, 60000 tonnes en deuxième année et 45000 tonnes en troisième année.

-----  
<sup>1</sup> Recettes moins coûts des intrants divisé le nombre de journées de travail nécessaires

60. A plusieurs reprises et dans plusieurs pays, on a essayé de produire des plants en pépinière pour les transplanter en plein champ ; le faible pouvoir de germination des amandes et la longue improductivité des arbres ont toujours limité la plantation du karité. Le karité donc, reste et restera un produit de cueillette de l'Afrique sahélienne.

b. Transformation

Egrenage du coton

61. L'usinage du coton est entièrement effectué par la SOFITEX<sup>1</sup> qui dispose du monopole d'usinage, de commercialisation et d'exportation du coton (graines et fibres).
62. La SOFITEX a démarré ses activités en 1957 avec l'unité BOBO 1. Actuellement, elle dispose de 6 usines avec une capacité totale d'égrenage de 126000 tonnes. Une septième unité de 40000 tonnes (Bobo-3) est en construction. Les usines ont traité les 3 dernières années entre 145000 et 170000 tonnes. En 1990 ont été traitées 152000 tonnes ( de novembre à mai). Les produits obtenus ont été: 62000 tonnes de fibres (41% en fibre), 82000 tonnes de graines et 8000 tonnes de déchets. La SOFITEX maintient un niveau d'innovation technologique satisfaisant au moyen de l'utilisation du savoir-faire américain, de l'accroissement des productions, de la mise en service de nouvelles installations. En ce qui concerne le pressage des graines, les installations, la modernisation technologique dans les entreprises de la filière, la productivité et les procédés technologiques sont suffisamment élevés et appropriés. Par conséquent, en ce qui concerne la trituration artisanale de graines de coton, la productivité est beaucoup plus faible, le renforcement de cette activité n'est pas envisageable.
63. L'usine BOBO 1 est celle à plus faible production, avec le personnel le plus âgé et des équipements plus vieux mais ici on transforme les produits de meilleure qualité (coton fibre de premier choix crémé et coton fibre de premier choix blanc) et donc l'activité est viable: BOBO 1 est ainsi la seule unité qui produit la graine semence pour toute la région de BOBO (5300 tonnes en 1989).
64. Les autres usines disposent d'équipements très performants et bien entretenus et d'un service technique très efficace.

-----  
1 Société d'économie mixte: Etat 65%, CFDT (France) 34%

### Pressage du coton

65. Le pressage des graines de coton est effectué par deux huileries localisées à Bobo: à savoir la SHSB-CITEC<sup>1</sup> et la SOFIB-HUILERIE.

#### SHSB-CITEC

66. La SHSB-CITEC créée en 1970 a une capacité de traitement de 240 tonnes de graines de coton par jour. L'huilerie fonctionne 260 jours par an à partir du mois de septembre. L'usine a traité 50000 tonnes en 1988, 60000 tonnes en 1989 et 65000 tonnes en 1990. Le rendement en huile observé est de 20%, voire une production d'huile de 10.000 tonnes en 1988, 12.000 tonnes en 1989 et 13000 tonnes en 1990.
67. Le procédé d'extraction à été amélioré récemment grâce à l'installation d'une ligne de traitement de 150 tonnes d'écaillés de coton par jour qui permet de récupérer 14% d'huile, voire 21 tonnes d'huile par jour.
68. D'autres projets déjà approuvés concernent: la neutralisation de l'huile (de 40 à 110 tonnes par jour), la récupération de sous produits destinés à l'alimentation du bétail (de 70 tonnes à 110 tonnes par jour), le stockage et le conditionnement des aliments du bétail.
69. Les huiles sont conditionnées en fûts de 180 Kg et en bouteilles de 1 litre. Les bouteilles sont fabriquées dans l'usine à partir de granules plastiques (capacité de la ligne 500 bouteilles/heure)

#### SOFIB

70. La SOFIB dispose de deux unités (SOFIB huilerie et SOFIB savonnerie) localisées à Bobo. Il s'agit d'unités conçues pour l'extraction d'huile et pour la production de savon. En réalité ces deux unités ne travaillent actuellement que pour le compte de la SHSB-CITEC et ont donc perdu leur spécialisation initiale. A présent donc les deux unités SOFIB huilerie et SOFIB savonnerie travaillent les graines de coton pour la production d'huiles non raffinés. Il s'agit d'un travail en sous-traitance pour le compte de la SHSB-CITEC qui assure ensuite le raffinage.

-----  
1 Société d'économie mixte: Etat 51%, privés burkinabé 24%, CFDT (France) 15%.

71. Les équipements de la SOFIB sont plus récents et la capacité (120 tonnes de graines par jour) pourrait être doublée (voir projet de réhabilitation dressé par la Société anglaise Rosedown)
72. Les presses, initialement destinées à l'extraction du beurre de Karité ne sont pas assez performantes pour l'extraction d'huile de coton (rendement observé 13% seulement). L'usine a traité 4000 tonnes de graines du coton en 1990 équivalents à une production de 500 tonnes d'huiles.
73. L'usine n'a pas encore atteint la période de croisière ni au niveau de l'organisation générale ni au niveau de la gestion, de la comptabilité industrielle et de l'entretien.

#### Pressage de l'arachide

74. L'arachide fait l'objet de la transformation artisanale, de l'extraction d'huile et de la production de pâte consommée localement. Une faible quantité (moins de 5%) destinée à la transformation industrielle est assurée par la SHSB-CITEC qui produit en moyenne 500 tonnes d'huile par an (en utilisant les équipements qui servent à l'extraction de l'huile de coton) et une quantité minimale de pâte d'arachide. La SHSB-CITEC dispose d'une ligne de traitement de pâtes d'arachide d'une capacité de 300 Kg/h; cette ligne n'est utilisée que 8h/jour.
75. La production industrielle d'huile d'arachide est faible et les quantités produites par les différentes installations représentent l'alternative à l'huile de coton. Les technologies utilisées sont appropriées. On peut affirmer la même chose pour la pâte d'arachide, qui est produite industriellement par la SHSB-CITEC. Pour l'arachide décortiquée, il existe un projet de la SOFIVAR en cours de réalisation, avec possibilité de commercialiser les produits du type "blanched kernel" sur le marché européen. Les systèmes de décorticage adoptés sont de type artisanal, puisqu'on n'estime pas nécessaire de se servir d'équipements sophistiqués (en considération des faibles quantités à traiter, et du faible coût de la main-d'oeuvre). Dans ce cas il est souhaitable d'utiliser des systèmes d'emballage sous vide ou en "atmosphère contrôlée".

### Pressage du karité

76. Environ 30000 tonnes d'amandes sont transformées artisanalement dans les villages avec une production de 6000 tonnes de beurre utilisé entièrement comme graisse de cuisson, ce qui correspond à une quantité moyenne par tête de 75 grammes par an<sup>1</sup>. 10000 tonnes d'amandes sont en moyenne transformées par la SHSB-CITEC et par la SOFIB-HUILERIE, avec une production totale de beurre de 3000 tonnes par an.
77. La SOFIB-Huilerie produit en moyenne 2000 tonnes de beurre par an avec une capacité de traitement de 50 tonnes d'amandes/jour et un taux d'extraction observé de 35%. Il s'agit d'équipements appropriés mais sous-utilisés. La SHSB-CITEC produit en moyenne 1000 tonnes de beurre par an avec une capacité de traitement de 70 tonnes d'amandes/jour et un taux d'extraction observé de 30%.
78. Le taux d'extraction observé est de l'ordre de 20% pour le procédé artisanal et de l'ordre de 30% pour le procédé industriel. Le coût de transformation au niveau industriel s'élève à environ 200 F.CFA/Kg de beurre.
79. Il est nécessaire que le produit soit récolté et protégé des intempéries jusqu'au moment de son traitement. Au niveau du conditionnement et de la conservation, il faut encore améliorer les systèmes utilisés, pour mieux garantir la qualité de la conservation du beurre. Le produit peut être trituré par les principales huileries du pays (CITEC et SOFIB). La transformation artisanale est très développée dans le pays, et le produit peut être amélioré par une meilleure méthode de conservation. Les sous produits de la transformation du karité sont utilisés pour la fabrication des savons et des savonnettes pour le marché intérieur (environ 130000 tonnes de savon et 500 tonnes de savonnettes par an).
80. Les huileries industrielles du pays pourraient aussi traiter le sésame; avec un rendement du même ordre de la transformation du karité. Pour le traitement du sésame s'avèrerait indispensable l'installation d'un système dépoussiéreur-nettoyeur. Ce procédé est encore plus nécessaire pour la commercialisation des graines en l'état.

---

1 Disponibilité calculée pour la seule population rurale (8.100.000)

### c. Commercialisation

#### Coton

81. La commercialisation du coton est entièrement encadrée par la SOFITEX; les prix sont stabilisés par la CSPPA. La fibre (152000 tonnes en 1990) est exportée à 98% (le restant 2% est vendu sur place à FASO-FANI) tandis que la graine (82000 tonnes en 1990) est traitée par SOFIB et SHSB-CITEC pour l'extraction de l'huile (85%) et ré-utilisée comme semence (15%). L'huile (environ 14000 tonnes en 1990) est entièrement vendue sur le marché national tandis que les tourteaux sont écoulés sur le marché international (environ 20000 tonnes en 1990). Récemment l'on a observé une insuffisance de fonds de stabilisation à cause de la baisse des cours mondiaux intervenue à partir de 1986 (paragraphe 85). La caisse a alloué les fonds disponibles au coton et n'a pas pu soutenir et stabiliser les prix d'autres productions agricoles (arachide, sésame, etc.).

#### Sésame

82. Environ 4000 tonnes sont commercialisées sur place de façon informelle, la partie restante (3.000 tonnes) est exportée par la CSPPA chaque année vers le Japon (40%), l'Europe (30%) et la Côte d'Ivoire (25%).

#### Arachide

83. Environ 5% de la production nationale fait l'objet de la commercialisation de la part de la SOFIVAR; la partie restante est commercialisée de façon informelle par les paysans eux-mêmes.

#### Karité

84. La Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA) est chargée du groupage des noix collectées par les commerçants agréés, de leur livraison aux usines de traitement et de la vente sur le marché national et/ou international. Ces dernières années, la caisse n'a pas rempli ses fonctions d'approvisionnement des usines de transformation entre autres, parce que le préfinancement de la campagne d'achat n'arrivait pas à temps. Le circuit informel est très répandu : en effet, il est fort probable qu'une partie des noix commercialisée en 1987 provenait des pays

voisin tandis qu'en 1990, une partie des noix a été vendue sur les marchés régionaux.

85. La quantité d'amande commercialisée par la CSPPA est très variable selon les années. En 1987, 70000 tonnes de noix ont été commercialisées; en 1990, 10000 tonnes. Environ 60 % des quantités commercialisées sont destinées au marché national pour la fabrication du beurre, vendu ensuite à l'étranger en raison de 75 %; le restant (40 %) est vendu en Europe.
86. La commercialisation locale des produits oléagineux issus de la transformation artisanale (pâte d'arachide, beurre de karité, apéritifs à base d'arachide, savons, etc.) est exclusivement le fait d'opérateurs privés, agissant dans un cadre informel et donc difficile à appréhender en terme de volumes, de transactions et de flux. Ce système de commercialisation se retrouve sensiblement égal pour les produits maraichers. Il y a lieu de rappeler que les caractéristiques du marché Burkinabé et les caractéristiques des systèmes de distribution ont été analysés en annexe 3. Ce système très ramifié est caractérisé par la présence de plusieurs intermédiaires le long du circuit, par l'activité intense des femmes, par le manque de moyens de transport (portage sur tête, charrette, engins à 2 roues), le manque d'emballages (sac de jute, bouteilles, vannerie) et le conditionnement inadéquat des produits vendus.

#### d. Marché et Prix

##### Coton

87. L'arrivée sur le marché international de nouveaux producteurs de coton-fibres (cas de la Chine) a provoqué une baisse des cours mondiaux en 1985 et 1986 entraînant une baisse des recettes d'exportation du coton-fibre de 23% par rapport à 1984 (cela en dépit d'un approvisionnement des quantités exportées en 1986, de 68% par rapport à 1984). En 1987 les recettes d'exportation du coton ont augmenté sous l'impulsion d'une hausse du prix moyen de la fibre (21%) et d'un accroissement des quantités exportées (51% par rapport à 1986). Cette production qui constitue le premier produit d'exportation du Burkina est fortement influencée par l'évolution des cours mondiaux. La demande extérieure du coton fibre burkinabé est assez diversifiée, se localise principalement dans les pays d'Extrême-Orient et de la CEE (Taiwan reste le principal acheteur).

88. Les prix de vente de la fibre est la résultante des évolutions des cours mondiaux (en dollars et de la parité de la devise américaine par rapport au franc). En 1989, ce produit a bénéficié de la remontée du dollar au-dessus de 6 FF et de l'augmentation progressive du prix pour atteindre 12 FF/kg (CAF port nord-européen mi-juin 1989). Les cours ont ensuite oscillé entre 11,20 et 12,20 FF avant de tomber sous l'effet conjugué des chutes de l'indice et du dollar qui l'a fait redescendre au dessous de 10 FF à la fin de l'année 89. En 1990 la plupart de la production étant déjà vendue, le prix de vente prévisionnel est estimé à environ 515 F.CFA/kg fibre CAF (en moyenne 14% plus qu'en 1989).
89. En 1990 l'accroissement prévu de la production mondiale de tourteaux devrait permettre une reprise de la consommation. En effet, celle-ci est en cours depuis le dernier trimestre 1989 (la consommation de la CEE et des Etats Unis étant bien supérieure à celle de l'année précédente, après avoir été en récession pendant les neuf premiers mois de l'année). Cette progression de la demande aux Etats Unis et dans la CEE a continué en 1990.
90. Le prix payés pour le tourteaux varie entre 160 et 200 \$ EU/tonne (CAF-Port Abidjan).
91. En ce qui concerne l'huile, la consommation nationale est égale à la production de la SHSB-CITEC et de la SOFIB. Nos estimations indiquent que la demande potentielle pour le produit est plus importante, cela est causé par le fait que la SHSB-CITEC à pleine capacité n'arrive à satisfaire qu'environ 80% de la demande.

### Arachide

92. La production mondiale d'arachide en 1990 devrait être inférieure de 3% à celle de la campagne précédente (Annexe 3). Les disponibilités exportables mondiales d'huile sont inférieures de 10 pour cent en 1990 aux exportations effectives de 1989; la baisse des disponibilités exportables de tourteaux d'arachide est beaucoup plus forte (24 pour cent). Toutefois le marché international pour l'huile ne semble pas très attrayant car l'augmentation de la production des autres huiles comestibles (et moins chères) a fait baisser les cours mondiaux. En particulier l'huile de Soja tend à déprimer les cours de toutes les autres huiles. Depuis 1988, les subventions américaines aux exportations d'huile de soja (considérée un sous-produit de la fabrication de tourteaux)



vers les pays en développement (Export Enhancement Program) ont provoqué une hausse des exportations américaines de 85 % en un an. D'autres subventions à l'exportation (huile de colza de la CEE) ont influencé conjoncturellement le prix de l'huile.

93. Les prix pour l'huile d'arachide après avoir atteint les 1000 \$ EU /tonne en 1984, sont tombés à 700 \$US/tonne en 1986 pour remonter enfin à 800 \$ EU/tonne en 1989 (CAF-Europe, ex TANK). Ce dernier niveau de prix devrait normalement se maintenir au cours des mois prochains.

#### Sésame

94. Il existe un marché national et régional pour la graine de sésame, en revanche l'huile n'est pas encore commercialisée. Le marché local et régional pour l'huile ne semble pas destiné à se développer car, pour une raison de prix, le consommateur préfère l'huile de coton et le beurre de karité.
95. Le prix pour la graine de sésame était (Juillet 1989) de 860 \$ EU/tonne (CAF Port Européen)

#### Karité

96. Le marché international du karité est très peu connu; il n'existe pas de statistiques officielles. En effet, il existe un très petit nombre d'industries de transformation dont deux importantes (Aarhus et Unilever) en Europe, qui traitent directement avec les exportateurs.
97. Le beurre de karité en Europe, est utilisé dans le secteur alimentaire (75 % des importations) et dans le secteur cosmétique (25 % des importations). Ce beurre constitue un substitut du beurre de cacao (jusqu'à 5 % dans le chocolat) et il est environ 70 % moins cher que celui-ci. Comme la taille de ce marché est nettement inférieure à celle du beurre de cacao, le prix pour le karité dépend de celui du cacao. Or, la surproduction de cacao et les surstockages, surtout en Côte d'Ivoire, contribuent à faire baisser les prix à court et à moyen terme. Les industries de transformation du karité (CITEC en tête) ont des stocks pour plusieurs années d'utilisation et donc, les prix à moyen terme devraient rester bas.
98. Les prix sont fixés selon un barème officiel: en 1986 le prix carreau usine était de 95 F.CFA/Kg; le prix officiel au paysan

était de 70 F.CFA/Kg; en fait il ne recevait qu'entre 20 F.CFA et 30 F.CFA à cause de la concurrence des amandes de karité de provenance externe importées par le circuit informel autour de 15 F.CFA/Kg. En 1988 le prix/barème était tombé à 20 F.CFA/Kg alors que le barème pour le prix FOB était 40 F.CFA. Par ailleurs, le prix CAF était d'environ 100 F.CFA/Kg.

## **B.II PERFORMANCES, FORCES ET FAIBLESSES DES FILIERES**

### **a. Contraintes**

#### **Au point de vue des facteurs de production agricole**

99. Les plantations de karité, vu sa superficie, sont assez mal connues (localisation, tenure, état, rendements régionaux et productions, cycle de production, coûts pour la cueillette etc.).
100. Les premières raisons de la réduction de la production de sésame ne sont pas bien connues. Le sésame semble n'avoir été abandonné que du fait de la priorité donnée aux productions vivrières; il semblerait aussi que les agriculteurs ont été découragés par le manque d'organisation de la vulgarisation agricole.
101. Les prix de revient et la relative rémunération de la main-d'oeuvre de l'ensemble des produits oléagineux cités sont à analyser avec plus de précision et en fonction des régions. Il semblerait que la rémunération de la main-d'oeuvre pour le coton, l'arachide et le sésame est très faible quand ces espèces sont cultivées dans des régions à faible pluviométrie: des données plus précises n'ont pu être encore fournies.
102. Faible disponibilité d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires etc.) pour l'arachide et le sésame.

#### **Au point de vue de la transformation**

103. Les prix et les coûts de la production et de la transformation étant fixés par barèmes officiels, les coûts réels ne sont pas suffisamment connus.
104. Le manque d'unité de traitement du sésame ne permet pas d'avoir des informations fiables sur la durée de vie des

équipements, le coût d'installation sur site, le coût de fonctionnement etc.

105. La transformation industrielle n'est pas suffisamment soutenue par la recherche.
106. Manque de moyens financiers des petits et moyens entrepreneurs pour mener à bien des dossiers de factibilités bancables.
107. Conditionnement du beurre de karité insatisfaisant (problème des fûts).

#### Au point de vue du marché

108. Le monopole de commercialisation du karité et de transformation a créé des goulets d'étranglement au niveau des prix payés aux agriculteurs (qui ne sont pas souvent respectés par les commerçants) et de la collecte des amandes qui ne sont pas toujours recueillies dans le pays. L'existence au niveau mondial de stocks de cacao et la pression qu'ils font peser sur les prix, semblent constituer un obstacle, à court et à moyen terme, à la relance du karité.
109. La préférence déclarée des utilisateurs pour l'importation d'amandes plutôt que de beurre (officiellement motivée par des problèmes de qualité du beurre).
110. L'avenir de l'arachide est conditionné par un prix incitatif payable au producteur et qui dépendra des cours mondiaux actuellement faibles.
111. Le réseau de commercialisation primaire privé est à reconstituer (sauf pour le coton) mais la possibilité de constituer un tel réseau et la volonté de collecter les produits mêmes des zones les plus éloignées (karité surtout) reste à démontrer; par ailleurs, le coût de cette commercialisation est à déterminer.
112. Une étude plus détaillée sur les avantages comparatifs des facilités portuaires et des coûts de transport réels à partir de Ouaga par rapport aux autres pays producteurs devrait être fournie.

Au point de vue du cadre législatif, institutionnel et réglementaire

113. Les droits et les taxes pour les produits à l'exportation restent élevés (de 10% à 26% de la valeur de la marchandise).
114. Les droits et les taxes pour le machinisme, les équipements et les intrants sont très élevés (jusqu'à 50% de la valeur de la marchandise importée).
115. L'éventuelle permanence d'un monopole de collecte des amandes de karité.
116. Manque d'une législation spécifique pour l'artisanat et les petites unités de transformation industrielle.

b. Potentialités

Au point de vue des facteurs de production agricole

117. Les conditions agro-climatiques sont assez favorables au développement des oléagineux. Le karité produit une noix avec un taux élevé en beurre et de qualité supérieure. Le karité, produit de cueillette, n'est que bénéfique pour le paysan et pour l'économie du pays, à condition d'une rémunération adéquate du travail.
118. Le sésame semble n'avoir été abandonné que du fait de la priorité donnée aux productions vivrières (voir par. 100); l'autosuffisance alimentaire étant maintenant atteinte<sup>1</sup>, la reprise de cette culture peut être envisagée.
119. L'arachide et le sésame constitueraient une véritable culture de rente - au même titre que le coton - au sens où toute la production serait vendue ou transformée artisanalement par les producteurs.
120. L'arachide est la seule culture de rente possible dans certaines régions du Nord du pays (Mouhoun, Nord, Centre-Nord); la relancer sur des bases rentables semble donc possible et souhaitable.

Au point de vue de la transformation

121. Des équipements de transformation existent et sont utilisés très en deçà de leur capacité. En particulier pour la SOFIB il

-----  
1 Rapport FAO/IC/Banque Africaine de Développement, 22 Août 1989

est possible de doubler la ligne de traitement du karité; les équipements installés sont très performants et il est possible d'obtenir un produit (beurre de karité) de qualité et à un prix compétitif.

122. Deux usines de transformation pour le karité existent et les coûts de transformation (du moment que le monopole n'existe plus), pourraient être négociés à moyen et long terme.
123. Existence de petits équipements (dont la technologie est relativement peu complexe) adaptés à la transformation artisanale et en mesure de réduire les pertes après récolte et augmenter le taux d'extraction (presses à vis pour l'arachide, presses "ghanis" pour le sésame, presses hydrauliques pour le karité etc.).

#### Au point de vue du marché

124. En ce qui concerne l'huile de coton, l'offre est inférieure à la demande, le déficit étant comblé par l'importation d'huile de palme et des dons d'huile au titre de l'aide alimentaire. La demande extérieure du coton fibre burkinabé est assez diversifiée se localisant principalement dans les pays d'Extrême-Orient et de la CEE (Taïwan reste le principal acheteur).
125. Les producteurs qui ne disposent pas d'alternatives rentables à la culture cotonnière sont en quelque sorte condamnés à produire toujours davantage. Dans les faits, en cas de hausse des cours, l'élasticité de l'offre est positive, mais paradoxalement son signe s'inverse en cas de baisse des cours car les agriculteurs cherchent à augmenter leur production afin de maintenir leurs revenus.
126. En 1990 l'accroissement prévu de la production mondiale de tourteaux de coton pour l'alimentation du bétail devrait permettre, si les stocks restent stables, une reprise de 7 pour cent de la consommation. En outre, dans la CEE, il est devenu plus avantageux d'acheter des tourteaux que des céréales pour l'alimentation du bétail.
127. Les mesures récentes de la CEE qui ont autorisé l'incorporation du beurre de karité jusqu'à concurrence de 5 % dans le chocolat; l'augmentation du taux d'incorporation du beurre dans les cosmétiques grâce à ses propriétés dermatologiques (antiseptiques et régénératrices).

Au point de vu du cadre législatif, Institutionnel et réglementaire

128. La phase actuelle de formulation du PAS facilite les réaménagements institutionnels et réglementaires et favorise le développement des activités économiques.
129. Des interventions d'incitation à la production, à l'exportation et la libéralisation des activités commerciales, sont en cours (par. 23).
130. Des facilités douanières et tarifaires (TCR) favorisent le commerce dans la zone CEAO; toutefois la TCR semble favoriser en particulier les importations concurrentielles provenant de la Côte d'Ivoire, sans développer en contrepartie les exportations du Burkina.

**C. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT**

## C.I. CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL

131. Les stratégies de développement proposées ont été élaborées à partir des objectifs assignés par le Gouvernement d'une part, bilan-diagnostic de la filière d'autre part. Les stratégies d'intervention dans la filière vont s'intégrer d'une façon cohérente dans des politiques macroéconomiques plus générales; ces politiques sont résumées en Annexe I.
132. Les stratégies retenues procèdent donc de la prise en compte des impératifs de l'ajustement structurel en cours et en même temps de la nécessité, après la phase de stabilisation, de parvenir à une croissance de l'économie. Cela implique la prise en considération de trois préoccupations fondamentales:
- l'accroissement quantitatif et qualitatif de la production agricole avec priorité aux cultures qui permettent une rémunération plus élevée de la main-d'oeuvre;
  - le choix des investissements en fonction de leurs effets bénéfiques sur la balance des paiements;
  - la priorité à accorder aux initiatives qui engendrent le moins de charges récurrentes pour le budget de l'Etat.
133. Les stratégies ont été retenues en considérant:
- que l'agriculture est et demeure la principale source de croissance du pays,
  - que le pays est enclavé et le transport tant à l'intérieur qu' à l'extérieur est plus coûteux par rapport aux autres pays de la région,
  - que le pays ne peut trop compter sur les marchés voisins pour l'écoulement d'éventuels excédents de sa production;
  - la diversité des spéculations agroindustrielles proposées: cultures de rente (arachide, sésame), produits de cueillette (karité);
  - les inconnues qui subsistent au niveau du marché des produits, de la production agricole (niveau de rendements et rémunération de la main-d'oeuvre), de la commercialisation (monopole pour le karité) et des ses coûts (coût de transport tant à l'intérieur qu' à l'extérieur), de l'adéquation du cadre juridique, institutionnel et réglementaire et de la transformation industrielle.
134. Les stratégies devront également se baser sur:
- le développement de l'industrie moderne pour le traitement et la transformation de produits à exporter. En particulier l'industrie moderne devrait accorder la préférence aux produits à haute valeur ajoutée;



- le développement de l'artisanat en vue d'augmenter la productivité des unités de production villageoises. Les produits obtenus seront autoconsommés et/ou écoulés sur le marché local et, en moindre partie, régional.

## C. II LES STRATEGIES RETENUES

135. Les analyses menées jusqu'ici ont porté à conclure.

- du point de vue agro-industriel, des potentialités existent pour une activité plus importante, ce qui rend possible l'augmentation de la production des oléagineux sans craindre de réduire les superficies vivrières et de porter atteinte à l'autosuffisance alimentaire;
- l'analyse des forces et faiblesses a permis de dégager les potentialités qui existent au niveau de la production agricole, de la commercialisation, du marché et laisse entrevoir les possibilités de développement. Cette analyse a permis également de mettre en évidence l'étendue des lacunes existant au niveau de l'information et des contraintes qui se retrouvent à différents niveaux.

136. Pour le développement de la filière on a retenu 3 stratégies qui sont ainsi résumées:

Stratégie A: développer la production - commercialisation - transformation de l'arachide et du sésame et redynamiser l'exploitation du karité.

Stratégie B: augmenter la production et la transformation du coton.

Stratégie C: améliorer les performances de la transformation artisanale du karité, sésame, arachide.

### a. Stratégie A

#### Objectif de développement (à long terme)

137. L'objectif général de développement est d'accroître le revenu national et plus particulièrement les revenus d'exportation et ceci tout en augmentant les recettes financières de l'Etat. Cet accroissement devra se faire à travers le développement de la production et de la transformation de produits de rente

autres que le coton dont la production, la transformation et la commercialisation sont déjà bien encadrées.

L'objectif direct est le renforcement et la rationalisation des activités agro-industrielles qui sont tombées en désuétude. En particulier il s'agit de développer la production - commercialisation - transformation de l'arachide et du sésame et de redynamiser l'exploitation du karité.

Pour ce qui concerne la transformation industrielle des produits, des interventions d'assainissement financier et de restructuration du secteur sont en cours. L'augmentation des taux d'utilisation des installations, la diminution des prix de revient par la diminution des coûts variables (transport, emballages, tarifs de porte, etc.) et une meilleure organisation de la production (stockages, intrants, système de gestion, etc.) sont des objectifs préalables à atteindre, pour le développement des exportations. Après la consolidation de ces opérations, il sera possible d'augmenter les capacités de production des grandes unités de transformation, ainsi qu'un développement en aval du procès de transformation (cosmétiques, dérivés des huiles, etc.) avec l'objectif d'exporter des produits à valeur ajoutée plus élevée.

#### Stratégie (voir schéma à la page suivante)

138. Le bilan-diagnostic de la filière a mis en évidence que la relance des oléagineux autre que le coton, en vue de la transformation industrielle, ne serait pas envisageable, car ces espèces, à l'heure actuelle, présentent les faiblesses suivantes:

##### du point de vue de la production agricole:

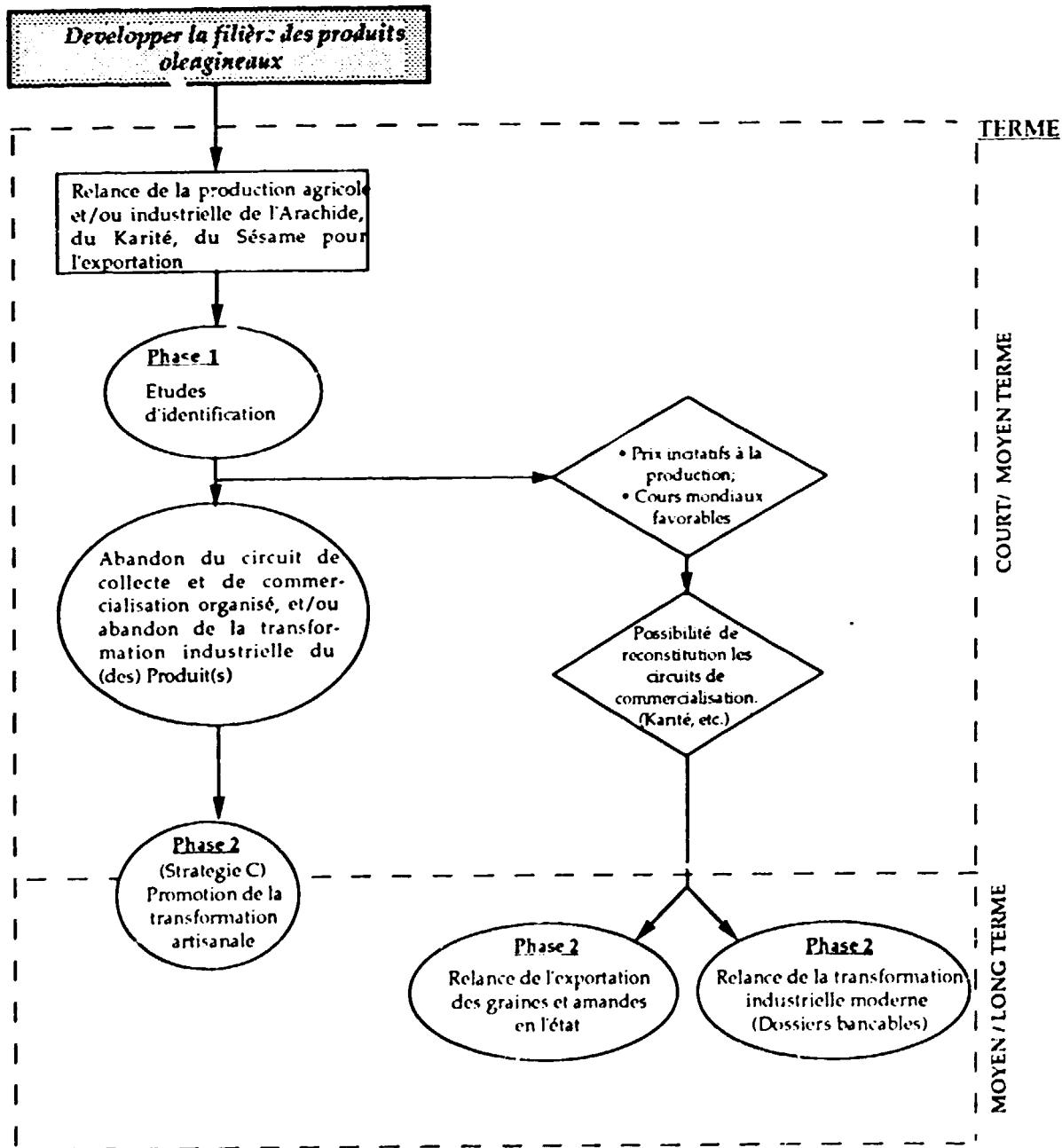
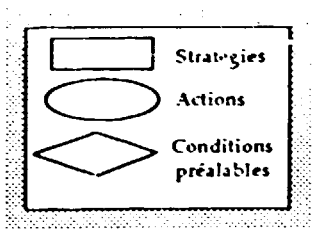
les rendements sont faibles et la valorisation (revenu homme/jour) de la journée de travail (250 F.CFA/jour pour l'arachide et 200 F.CFA/jour pour le sésame) est inférieure aux barèmes fixés par les organismes internationaux (500 F.CFA/jour). Il est possible d'augmenter les rendements en cultivant ces espèces dans des zones plus performantes (pluviométrie de 900 mm/an) mais cela signifie réduire la superficie occupée par le coton. Ces cultures ne sont pas encore bien encadrées; le paquet technologique n'est pas encore mis au point; les variétés sélectionnées peuvent couvrir seulement 15% des terres cultivées (cas de l'arachide) et un pourcentage faible pour le sésame;

##### du point de vue de la transformation industrielle:

il n'existe pas une véritable transformation industrielle pour l'arachide et le sésame au Burkina. Les investissements

# III. IERE OLEAGINEUX. ARBORESCENCE DES DECISIONS

## Stratégie A



nécessaires pour réaliser des nouvelles unités de transformation capables d'atteindre le seuil de rentabilité s'élèvent à 2 milliards de F.CFA/unité; la situation conjoncturelle n'est pas favorable et des investissements additionnels élevés dans ce secteur ne sont pas à conseiller.

du point de vue du marché:

i) marché local

il existe une préférence déclarée des consommateurs pour l'huile de coton. Les préférences vont aux huiles et graisses moins chères et vont par ordre décroissant à:

- l'huile de coton industrielle: 350 F.CFA/kg;
- le beurre de karité artisanal: 200-300 F.CFA/kg;
- l'huile d'arachide artisanale: 200-300 F.CFA/kg;
- l'huile de palme artisanale: 300 F.CFA/kg (produite dans les pays voisins - Bénin - Togo - Côte d'Ivoire - et vendue de façon informelle aux consommateurs localisés aux frontières);
- l'huile d'arachide industrielle (se trouve rarement sur le marché à un prix sensiblement plus élevé que celle de fabrication artisanale);

ii) marché international

il existe une concurrence d'autres oléagineux produits en Europe moins chers que l'arachide et le sésame et recommandés pour la santé (colza, tournesol, huile de pépins, de raisin etc.).

La surproduction et les sur-stockages du cacao (surtout en Côte d'Ivoire) contribuent à déprimer le prix pour le beurre de karité qui est utilisé à 75% dans le secteur alimentaire.

En effet, les avantages comparatifs du Burkina par rapport aux autres pays producteurs ne sont pas connus; il semblerait toutefois que pour le sésame et l'arachide ils n'existent pas.

En conclusion, le développement des cultures et produits contenus dans la stratégie A (arachide, sésame et en moindre mesure le karité) demanderait un emploi financier important car il s'agit de développer un secteur tout neuf de transformation industrielle (à l'exception du karité) qui pourrait être compétitif qu'après une phase de rodage qui requiert au moins 10 ans.

On estime utile néanmoins vérifier la possibilité de relance de ces activités en raison des conséquences positives que cela impliquerait.

139. La relance de ces spéculations, suivant la nouvelle orientation économique du pays, devra être surtout effectuée par le biais du secteur privé; l'effort du secteur privé, devra être soutenu également par l'Etat qui devra jouer un rôle important soit au niveau de la production agricole soit au niveau de la collecte. La transformation et l'exportation par contre devront être assurées par les industries en place. En général, le niveau de perfectionnement technologique de ces entreprises est satisfaisant. Il faut, par contre, améliorer la planification des activités, le système de contrôle de gestion, et créer des services de contrôle de la qualité. Les industries toutefois ne devront pas disposer du monopole et le gouvernement devra faciliter le développement d'un secteur privé.
140. Chacun des intervenants dans le circuit devra y trouver son compte mais le coût final du produit exportable devra être au plus égal sinon inférieur à celui du même produit et de la même qualité provenant des pays exportateurs déjà connus, et donc disposant au départ d'un avantage certain sur les produits burkinabé (cas du Sénégal pour l'arachide, de la Chine pour le sésame et du Nigeria pour le karité).
141. Sur le plan concret, cette stratégie se traduira par la mise en oeuvre de mesures qui concerneront notamment l'augmentation de la superficie emblavée à culture de rente (sésame et arachide) en vue d'assurer un revenu à un nombre élevé d'agriculteurs, de diversifier la production agricole (autre que les cultures alimentaires) et d'obtenir des surplus commercialisables et transformables.
142. La mise en application de cette stratégie A permettrait donc la diversification de la production céréalière avec des cultures de rente. Le développement des produits concernés (sésame, arachide, karité) nécessitera par contre d'une majeure implication de l'Etat portant sur les éléments suivants:
- 1) subventions aux facteurs de production agricole;
  - 2) crédit agricole;
  - 3) recherche agricole;
  - 4) politique des prix et de la commercialisation;
  - 5) encadrement technique.
143. Compte tenu que ces produits ne présentent pas actuellement d'avantages comparatifs, la mise en place de la Stratégie A doit prévoir d'une part deux phases opérationnelles (la première étant préalable), d'autre part la décision du Gouvernement d'adopter une politique de

soutien et d'incentivations directes en faveur des entrepreneurs privés concernés.

144. La phase 1 consiste à rédiger des études préalables d'identification qui doivent cerner les possibilités de relancer le karité, l'arachide et le sésame (en fonction des marchés internationaux et des conditions intérieures du pays), ainsi que la commercialisation à grande échelle de quelques-uns de ces produits.

Cette phase d'identification permettra:

- d'améliorer la qualité des informations (plantations de karité: localisation, tenure, état, rendements régionaux et productions, cycle de production, coûts pour la cueillette etc.);
- de suivre l'évolution du marché des produits retenus;
- d'analyser la structure des coûts (charges de commercialisation, barèmes etc.)
- d'identifier le prix de revient des produits envisagés;
- d'identifier les principaux acheteurs dans les pays voisins et européens;
- d'éliminer les spéculations et/ou produits qui s'avèreront déjà non faisables ou non rentables;
- d'étudier la possibilité de cultiver l'arachide et le sésame dans des zones avec une pluviométrie supérieure ou égale à 900 mm.

Les conclusions des études réalisées pendant cette phase permettront donc de décider sur la poursuite des actions à mener successivement pour chacun des produits.

145. Dans le cas où les résultats des études indiquent la "faisabilité" de cette stratégie et une fois que le Gouvernement a décidé de soutenir la production (prix incitatifs) et la reconstitution des circuits de commercialisation et de transformation, on pourra passer à la deuxième phase.

Cette deuxième phase permettra:

- de préparer des dossiers bancables pour chaque produits et/ou groupe de produits retenus;
- d'identifier les entrepreneurs et les acteurs les plus intéressés à la réalisation des projets retenus;
- d'aider les acteurs choisis à trouver des financements à des taux intéressants;
- de réaliser les projets qui se seront avérés rentables.

146. Dans le cas où les résultats des études indiquent que même pas le soutien du Gouvernement est suffisant pour la relance de ces cultures en vue de l'exportation, on décidera d'abandonner la stratégie A (circuit de collecte et de commercialisation organisé, transformation industrielle) à bénéfice du traitement artisanal en vue de la satisfaction du marché national et, en moindre mesure, sous-régional (Stratégie C).
147. Les programmes projets qui devraient s'inscrire dans le cadre de la stratégie A seraient:
- Programme karité
  - Programme arachide et sésame
  - Programme recherche

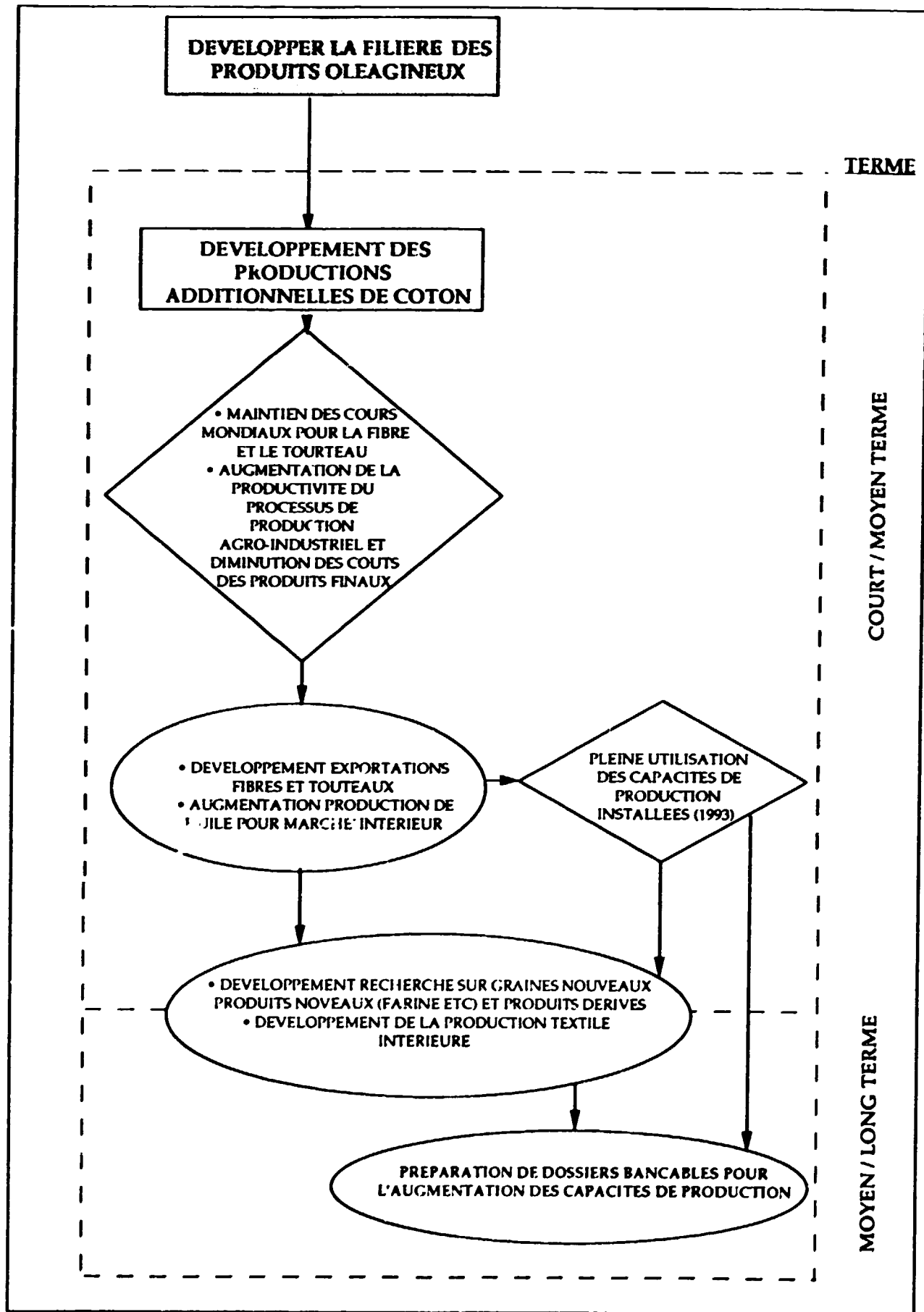
### Stratégie B

#### Objectif de développement

148. Augmenter la production, la transformation et la productivité du coton; produire de l'huile de coton pour satisfaire la demande nationale en évolution; accroissement des recettes d'exportation et de la valeur ajoutée afin d'améliorer le revenu et le niveau de vie dans les campagnes.

#### Stratégie (voir aussi schéma à la page suivante)

149. Le bilan diagnostic a montré que le coton au Burkina est bien encadré. Les variétés ont été testées et le paquet technologique existe. Les rendements obtenus (en moyenne 900 kg/ha) sont dans la moyenne des pays de la sous-région, parfois supérieurs (800 kg au Bénin, 750 au Niger). Le rendement à l'égrenage de 42% est supérieur à la moyenne des pays de l'Afrique de l'Ouest (41,5%). La qualité est bonne. Le prix d'achat du coton graine est inférieur aux prix pratiqués au Niger, en Côte d'Ivoire, en République Centre Africaine et au Sénégal (100 F.CFA/Kg). La distribution des intrants est bien encadrée. L'égrenage et le pressage ont été mis au point. Les usines existantes sont en bonnes conditions. Il existe un marché national et régional pour l'huile de coton.
150. Les activités agricoles et industrielles de la sous-filière montrent actuellement une progression considérable, malgré





la chute importante du prix international de la fibre qui a eu lieu dans la deuxième moitié de la décennie 80. La CSSPA est intervenue pour soutenir les producteurs, mais les résultats de son action ont été insuffisants, et l'organisme a été presque obligé d'interrompre ses interventions, à cause de l'importance des pertes cumulées. Toutefois, à bref terme, le prix international est rémunérateur des activités de production, et la SOFITEX pourra obtenir, cette année, des profits.

151. Le développement prévu des activités de production du coton, permettra d'exploiter les unités nouvelles (Bobo 3) qui pourront alimenter, pour ce qui concerne la fibre, les exportations et accroître l'industrie textile nationale (FASO-FANI). Il faudra, en même temps, revoir la réorganisation de la production, les coûts de certains services fournis par l'entreprise et l'encadrement. A long terme, les recherches sur les produits nouveaux, pourront amener à une augmentation significative de l'activité de transformation industrielle, par un développement de la filière en aval. Selon les acteurs principaux du secteur, les capacités de production de fibres et de graines seront insuffisantes à partir de l'année 1993; dans ce cas, il faudra prévoir des études d'opportunité d'augmentation des capacités de production des grandes unités de transformation. Ceci est préférable à l'installation d'entreprises nouvelles de moyenne-petite dimension, dont la rentabilité reste, dans les faits, incertaine, étant donné les aléas du marché et les difficultés d'organiser les services et les activités externes aux unités de production.
152. Le balancement des matières premières pour l'approvisionnement des industries doit considérer la production d'huile de coton comme prioritaire. A chaque début de saison donc, une étude préalable d'optimisation de l'utilisation des matières premières doit être faite dans la sphère de la programmation de la production des entreprises du secteur.
153. La stratégie B, de développement de la sous-filière coton, pourra être réalisée aussi bien dans le cadre d'une politique de libéralisation que dans le cadre d'une politique caractérisée par une intervention majeure de l'Etat, étant donné que la sous-filière est déjà bien organisée, et fortement dépendante du marché international de la fibre de coton.
154. La stratégie B reposerait sur l'adéquation du cycle production - commercialisation - transformation - exportation au

développement des productions additionnelles de coton tant pour le marché national (huile de coton) que pour l'exportation (fibres et tourteaux de coton).

155. Il s'agit en particulier de mener des actions visant l'accroissement des revenus des agriculteurs et plus particulièrement des revenus d'exportation et ceci tout en accroissant les recettes financières de l'Etat.
156. Cet accroissement devra se faire au moyen du développement de la production agricole dans des zones plus performantes. Il faudra continuer l'encadrement des paysans (en suivant la même formule adoptée jusqu'à maintenant) et ajuster la transformation au fur et à mesure de l'augmentation des produits à transformer.
157. Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie B seraient donc liés à l'amélioration de la production et de la transformation du coton.

#### c. Stratégie C

##### Objectif de développement

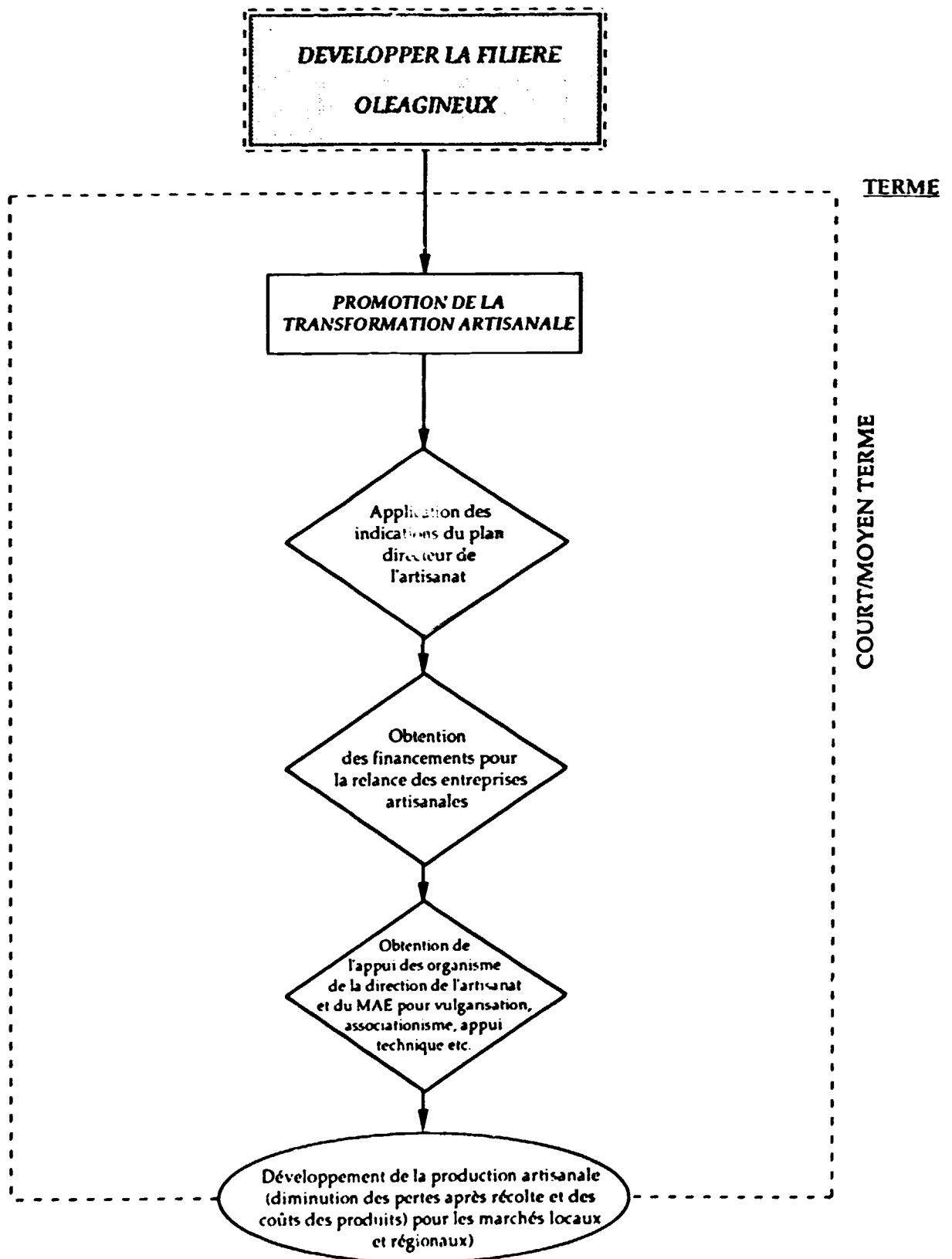
158. Augmenter l'efficacité et le niveau de perfectionnement technologique des activités de transformation artisanale; faire participer les populations rurales à leurs propres activités de développement; augmenter la production domestique en développant des technologies de transformation qui devraient améliorer et diversifier l'offre alimentaire; créer de postes de travail dans un milieu défavorisé.

##### Stratégie (voir schéma à la page suivante)

159. La stratégie C consiste à monter un système de transformation artisanale/semi-industrielle pour le traitement des oléagineux.
160. En ce qui concerne les activités de transformation artisanale, une spécificité du Burkina est le fait qu'une très large majorité de la population réside dans des zones rurales et travaille dans l'agriculture. L'extension moyenne des parcelles, les types des cultures en place, fournissent un nombre limité de journées de travail à ces populations, dont

FILIERE OLEAGINEUX, ARBORESCENCE DES DECISIONS

Stratégie C



une bonne partie exerce aussi des activités informelles, souvent pour l'autoconsommation ou pour des échanges non monétaires, au niveau local.

161. Une augmentation significative de l'urbanisation du pays n'est pas envisageable dans un futur proche; il faudra néanmoins améliorer les conditions économiques des populations rurales par le renforcement des activités commerciales. Dans des situations plus favorables, il est même possible d'envisager la transformation des unités artisanales en PMI, dans les centres les plus importants.
162. La transformation artisanale présente des coûts de traitement nettement inférieurs au même procédé industriel. Cela permettra de satisfaire le marché national déficitaire et facilitera l'accès de la population aux produits transformés.
163. Il s'agirait d'introduire des presses pour l'extraction du beurre de karité, de l'huile de coton et de sésame; des souffleuses pour le traitement des graines de sésame et des décortiqueuses pour l'arachide.
164. Les produits obtenus au niveau artisanal seront destinés au marché national et, en moindre mesure, aux marchés régionaux.
165. Dans la mesure où certains équipements pourront être fabriqués sur place, cela pourra contribuer à développer le secteur de la petite transformation mécanique de tôlerie-soudure.
166. Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie C seraient donc liés à l'amélioration de la transformation artisanale des oléagineux.
167. Le nouveau Plan Directeur de la Direction de l'Artisanat, envisage une série de mesures de soutien à l'artisanat, pour les productions agro-alimentaires. La mise à disposition, pour ces unités, de services de support, de crédits, de technologies appropriées, en utilisant par exemple, les structures du MAE pour les zones rurales, et en s'appuyant sur d'autres projets déjà en cours (le projet 30.000 charrues, par ex.) sont des conditions nécessaires à l'amélioration de ces activités de transformation. D'autres mesures, de caractère législatif et fiscal, pourront favoriser le passage de ces activités vers le secteur organisé.

168. La stratégie C de développement de l'activité artisanale, pourra être davantage supportée par l'application du Plan Directeur et par des organismes publics de soutien, avec l'objectif fondamental d'augmenter le niveau de vie des populations rurales, par des interventions de formation et d'encadrement organisées surtout par des organismes intervenant au niveau national. Cette stratégie devra privilégier l'auto-organisation des communautés villageoises et l'intervention autonome des ONG.

**D. PLAN D'ACTIONS**

169. Le plan d'actions pour créer les meilleures conditions propres à réaliser les stratégies retenues, est reporté ci de suite. Ces actions concernent surtout les facteurs stratégiques, internes ou externes aux entreprises, capables d'améliorer leur efficacité, ainsi que les incitations à investir.

## DI STRATEGIE A

### a. Programmes et projets envisagés

#### 1) *Programme karité*

##### *Objectif*

170. Relance de la transformation industrielle du karité pour l'exportation du beurre et des amandes.

##### *Actions (première phase)*

171. *Action 1.1* Reconnaissance aérienne des plantations de karité afin de dresser un inventaire des superficies et leur localisation par rapport aux villages les plus proches. Images satellites landsat.

*Action 1.2* Etudes complémentaires concernant les points suivants:

- estimer les rendements et la production possible;
- analyser la structure du coût du karité depuis la cueillette jusqu'à carreau usine (hors barème);
- identifier les principaux acteurs intéressés par une production industrielle additionnelle de beurre.

##### *Actions (deuxième phase)*

172. *Action 1.3* Réorganisation des circuits primaires de collecte des amandes de karité à exporter ou à transformer.

*Action 1.4* Préparation des dossiers bancables pour la restructuration/expansion de CITEC et SOFIB et/ou la création d'unités nouvelles pour le traitement du karité.

*Action 1.5* Amélioration des conditions pour obtenir un niveau de qualité standard du beurre afin de regagner une place sur les marchés internationaux: amélioration de la qualité des emballages (fûts).

## 2) *Programme arachide et sésame*

### *Objectif*

173. Relance de la transformation et de l'exportation du sésame et de l'arachide.

### *Actions (première phase)*

174. *Action 2.1* Etudes de faisabilité

### *Actions (deuxième phase)*

175. *Action 2.2* Préparation des dossiers bancables  
*Action 2.3* Création d'unités de traitement

## 3) *Programme Recherche*

### *Objectif*

176. Améliorer la qualité des produits transformés (huile de sésame et d'arachide, beurre de karité).

### *Actions*

177. *Action 3.1* Intensifier la recherche en production agricole (INERA) et en technologie alimentaire (CNRST). Les thèmes de recherche seront: l'organisation de l'emploi des intrants, les variétés, la qualité des produits, la conservation des matières premières et des produits finis, les techniques d'emballage, la qualité de l'huile de sésame pour l'alimentation humaine.

## D.II STRATEGIE B

### a. Programmes et projets envisagés

1) *Programme d'amélioration de la production agricole*



*Objectif*

178. Redynamiser la sous-filière du coton et augmenter la production agricole.

*Actions*

179. *Action 1.1* Mettre à jour le recensement dans les régions du pays les plus favorables du point de vue agro-climatique et sélectionner les zones prioritaires qui permettront les meilleurs rendements et qui garantiront une meilleure rémunération de la main d'œuvre agricole.

*Action 1.2* Renforcer la recherche en technologie alimentaire (CNRST) et établir la possibilité de transformer les graines de coton en produits nouveaux pour l'alimentation (farine de coton sans gossypol).

2) *Programme de restructuration/expansion des entreprises existantes*

*Objectif*

180. Améliorer les capacités de production et les rendements à la transformation pour les graines, les fibres, les tourteaux et l'huile de coton.

*Justifications*

181. Les actions de restructuration/expansion de la sous-filière coton se justifieraient car:

- le coton représente la principale culture de rente du Burkina occupant une population estimée à 200.000 petits agriculteurs engagés dans la production et environ 2.000 salariés engagés dans les secteurs collatéraux (transport et transformation)
- le paquet technologique existant permettrait aux agriculteurs de corriger le manque de productivité des cultures;
- des excédents d'huile pourraient être absorbés par le pays ou vendus sur les marchés régionaux.

Les actions de restructuration/expansion des entreprises existantes tiennent compte des considérations suivantes:

- de la priorité accordée à l'huile de coton pour satisfaire le déficit en huile du pays;
- de la spécialisation des entreprises industrielles existantes.

### *Actions*

182. *Action 2.1* Créer un comité de coordination des entreprises de la filière (SOFITEX, SHSB-CITEC, SOFIB huilerie) chargé de:

- trouver une cohérence dans le développement en amont et en aval de la transformation;
- programmer les investissements pour les différentes usines d'égrenage, de pressage, etc.);
- planifier les activités de production et de transformation;
- ajuster la transformation au fur et à mesure de l'augmentation des produits à transformer et assurer tout d'abord la pleine utilisation des capacités industrielles installées. Pour la création de nouvelles activités de transformation, il s'avère indispensable d'analyser la rentabilité économique et financière avec analyse détaillée de la sensibilité;
- veiller au dimensionnement correct des unités futures et à la qualité des études de marché préalable;
- s'assurer que les unités de pressage (à créer dans le futur) aient une capacité de traitement d'au moins 5.000 tonnes de matière première par an.

*Action 2.2* Préparer des projets de faisabilité technique, économique et financière pour le lancement d'actions de réhabilitation/restructuration/création de nouvelles activités.

*Action 2.3* SOFITEX - Création d'une nouvelle unité d'égrenage ayant une capacité de 30.000 tonnes de coton-graine à localiser de préférence dans la province du Mouhoun. Cela permettra d'obtenir environ 15.000 tonnes de graines de coton (voire 3.000 tonnes d'huile raffinée) et 12.000 tonnes de fibre de coton. Une fiche détaillée est reportée en Annexe 4 (Fiche n. 1).

*Actions 2.4* Création d'une nouvelle unité de pressage - La production additionnelle de 15.000 tonnes de graines de coton rendra indispensable la création d'une nouvelle unité de pressage. Cette unité à localiser de préférence dans la

province Centre Ouest permettra de produire 3.000 tonnes d'huile de coton et 1.000 tonnes de tourteaux. Une fiche détaillée est reportée en Annexe 4 (Fiche n. 2).

SOFIB: 1) installation d'une ligne pour le pressage de l'huile de coton et donc ne plus être lié (pour le raffinage) à la CITEC; 2) expansion de la ligne pour le pressage du coton: d'après les visites effectuées il est donc possible d'augmenter la capacité de production actuelle d'environ 250% et de passer de 1.500 à 3.500 tonnes d'huile/par an.

CITEC: expansion de la ligne pour le pressage; l'on retient que le projet d'expansion déjà en cours permettra en 1992 de rejoindre une capacité de production de 16.000 tonnes de huile.

*Actions 2.5* Intéresser les différents opérateurs du secteur à la création d'activités nouvelles (raffinage, petites unités de traitement ect.) et redéfinir le rôle des partenaires (CFDT etc.).

### 3) *Projet d'optimisation de l'utilisation des tourteaux de coton*

#### *Objectif*

183. Améliorer l'utilisation des tourteaux de coton.

#### *Actions*

184. *Actions 3.1* Traiter les tourteaux avec des produits chimiques pour récupérer 10% d'huile à utiliser pour la fabrication de savons. Cette opération d'après les calculs effectués semblerait rentable: le prix de revient de l'huile récupérée s'élèverait à 70 F.CFA/kg (l'huile industrielle de palme de provenance externe est payée 150 F.CFA/kg).

#### b. Résultats

185. L'application des actions de restructuration/expansion des entreprises existantes permettra d'augmenter la capacité d'égrenage de coton du pays de 30.000 tonnes (de 170.000 à 200.000 tonnes). La production d'huile de coton passera de 11.000 à 19.000 tonnes, le déficit en huile sera comblé et le surplus (environ 2.000 tonnes) sera vendu sur le marché

régional; 30.000 tonnes additionnelles de tourteaux seront vendues à l'étranger. L'évolution de la demande/offre d'huile de coton a été ainsi résumée:

	Situation actuelle 1990			Situation future 1995		
	demande	offre	balance	demande	offre	balance
	<i>(tonnes d'huile de coton)</i>					
huile raffinée	14000	11000	-3000	17000	19000	2000
huile commerciale	3000	1000	-2000	4000	2000	-2000
<b>Total</b>	<b>17000</b>	<b>12000</b>	<b>-5000</b>	<b>21000</b>	<b>21000</b>	<b>0</b>

### D.III STRATEGIE C

#### a. Programmes et projets envisagés

##### 1) *Programme et transformation artisanale des oléagineux*

#### *Objectif*

186. Production et transformation artisanale d'oléagineux (huile et beurre) en direction des marchés locaux afin d'augmenter le degré d'autosuffisance en huiles, d'améliorer la qualité du beurre, de diversifier la consommation du beurre au niveau national.

#### *Justifications*

187. Le bilan diagnostic a montré que les espèces concernés (karité, arachide, sésame) ne se prêteraient pas au renforcement de la transformation industrielle mais ils se prêteraient mieux à la transformation artisanale. A présent environ 30.000 tonnes d'amandes de karité sont transformées artisanalement dans les villages avec une production de 6.000 tonnes de beurre utilisée entièrement comme graisse de cuisson. Le taux d'extraction observé est de l'ordre de 20%. Seulement une faible quantité de cette transformation est effectuée en utilisant des presses.

188. Il est donc possible d'introduire des presses appartenant à des modèles différents pour l'extraction semi-industrielle des huiles d'arachide et de sésame et du beurre de karité. Ces presses permettraient d'améliorer le taux d'extraction d'au

moins 30%, d'améliorer la qualité des huiles et du beurre, d'obtenir un standard de production indispensable pour gagner les marchés des grandes villes et régionaux. Il s'agit de presse ayant une capacité de 1-2 tonnes de matière première par jour voire une production journalière de 300-600 kg de produits finis (ce qui correspond à une production annuelle de 30-60 tonnes).

Le coût pour la transformation artisanale s'élève à 100 F.CFA/kg (estimation) qui correspond à 50% du coût de transformation au niveau industriel.

### *Actions*

#### **189. Actions 1.1** Identification des bénéficiaires en fonction du niveau d'instruction.

Identification et sélection de zones où la matière première est disponible.

Mise au point localement de la technologie choisie et assurance sur la disponibilité des outils et des équipements nécessaires.

*Action 1.2* Mise au point d'une technique de raffinage du beurre produit localement; identifier l'emballage plus performant pour le produits destinés au marché national et/ou régional.

Mise au point localement d'une technologie pour l'obtention de produits cosmétiques. Il s'agit d'obtenir des produits à haute valeur ajoutée destinés au marché national et régional.

Faciliter la constitution de sociétés mixtes avec des partenaires européens capables d'assurer un débouché pour ces produits et en mesure d'apporter des capitaux.

*Action 1.3* Introduire et vulgariser (voir Fiche N. 3):

- des presses "Ghanis" mécanisées ou à traction animale, des presses à vis, des presses hydrauliques pour l'extraction de l'huile d'arachide, de sésame et du beurre de karité;
- des décortiqueuses pour le décorticage de l'arachide;
- des souffleuses pour améliorer la pureté des graines de sésame.

**E. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

## **E.I ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

190. Le bilan diagnostic a mis l'accent sur la nécessité, d'une part de réhabiliter les unités existantes et, d'autre part, de réorganiser le secteur sur des bases saines et réalistes. Il semble donc nécessaire de structurer et consolider les différentes composantes de la filière pour augmenter soit les capacités de résistance aux contraintes externes, soit l'intégration aux structures socioéconomiques existantes. Ainsi les actions d'accompagnement devront permettre de créer les conditions favorables au développement de la filière.

### **a. Stratégie A**

191. Le gouvernement et les acteurs économiques concernés devront s'engager à:

- renforcer le service d'appui à la production de l'arachide et du sésame (SOFIVAR et CRPA) et améliorer le système de distribution des intrants;
- donner la possibilité aux usines de s'approvisionner librement en matières premières et en intrants et de commercialiser les produits;
- organiser des cours de formation au bénéfice des cadres SOFIB et CITEC en matière de conditionnement des produits (beurre de karité) et des procédures d'utilisation des systèmes de conditionnement retenus.
- restructuration de la CSPPA en augmentant l'efficacité de ses interventions pour assurer un revenu minimum aux producteurs, d'arachides et de sésame.

### **b. Stratégie B**

192. Le gouvernement et les acteurs concernés devront s'engager à:

- augmenter le rôle de la CSPPA et les moyens d'intervention afin de stabiliser le prix aux producteurs du coton;
- assurer la participation des banques au capital des entreprises;
- organiser des cours de formation (stages internes et externes) en matière d'informatique, de gestion du personnel et de maintenance industrielle.

- fournir l'énergie et l'eau à des coûts compétitifs, aux industries d'exportation; éliminer les coupures de tension: mise en place d'unités autonomes de production d'énergie électrique qui peuvent alimenter plusieurs entreprises (par exemple: CITEC et SOFIB) par des concessions de l'entreprise d'Etat.

c. Stratégie C

193. Le gouvernement et les acteurs économiques devront s'engager à:

- renforcer la CNRST et créer une cellule en mesure de tester les différents équipements existants dans le pays et, ou à importer des pays voisins (Togo, Ghana, Nigéria etc.), afin de proposer et vulgariser l'usage d'équipements adaptés (simplicité, facilité d'entretien, possibilité de fabrication sur place etc.).
- préparer un accord cadre avec la CNCA afin que les groupements ou les privés puissent recevoir à crédit les équipements nécessaires;
- sélectionner, assister et encadrer les groupements villageois concernés;
- mettre en place des procédures spécifiques d'octroi de crédits aux PMI et PME et aux unités artisanales, à des taux préférentiels;
- créer un service technique d'appui aux transformateurs;
- mettre en place des mesures de protection pour les activités de sous traitance dans le secteur informel (contrats de travail temporaire etc, fixation de tarifs pour le travail à la tâche et à domicile etc.).

d. Mesures communes au 3 Stratégies

194. Le gouvernement et les acteurs économiques devront s'engager à:

- mettre sur pied une cellule de suivi des prix nationaux;
- éliminer les droits et taxes pour les produits à l'exportation, pour le machinisme et les intrants importés;
- associer les centres de recherche (INERA et CNRST) et l'université aux actions de production et de transformation;
- créer une compétence nationale dans le domaine de la qualité des produits et de la législation sur la tutelle des aliments;



- améliorer la liaison entre DDI et DCSE pour:
  - une meilleure exploitation des indicateurs industriels (ratio de productivité, analyse des besoins en fonds de roulement, ratio de liquidité, etc.) plus adaptés;
  - l'utilisation des indicateurs industriels pour proposer des remèdes ciblés et tempestifs;
  - l'amélioration de la tutelle financière, technique et de gestion;
- étudier la possibilité de créer une unité de production de boîtes en fer blanc d'au moins 90 millions par an et vérifier l'utilité d'une nouvelle usine en considérant l'unité existante en Côte d'Ivoire. Ces boîtes seront utilisées aussi dans d'autres filières ou dans d'autres pays de la CEAO. Pour les emballages en carton, étudier la possibilité d'écouler une quantité 10 fois supérieure à la demande actuelle avant de créer une unité sur place;
- simplifier les pratiques administratives afin de faciliter la création d'entreprises nouvelles et créer un guichet unique pour faciliter ces pratiques;
- simplifier les procédures pour les produits à l'exportation et diminuer les coûts de dédouanement;
- éliminer les tarifs et les frais de dédouanement abusifs, pour le transport sur route notamment;
- abolir l'imposition des marges de profit sur le commerce international et intérieur;
- réformer la fiscalité par l'introduction de la TVA et de l'imposition sur le revenu; augmenter les actions de prévention et de répression de la fraude fiscale et de la contrebande;
- élaborer un plan directeur de l'industrie ensemble aux acteurs économiques principaux et aux bailleurs de fonds, pour explorer l'opportunité et le consensus sur le développement de la filière et pour évaluer la possibilité de diminuer les coûts des inputs de la filières (intrants, machines, emballages, etc.);
- créer une cellule d'appui technique et de suivi au profit des PMI existants.

## **EII. FORMATION PROFESSIONNELLE**

195. La réalisation des actions contenues au chapitre D nécessitera d'un programme de formation professionnelle dans les différents domaines concernés. Il s'agit plus particulièrement d'organiser des cours de formation (stages internes et externes) dans les secteurs qui suivent.

196. Recherche en technologie alimentaire
- 2 techniciens pour un total de 9 mois (stages externes) en matière de traitement des tourteaux de coton, karité, arachide (pays conseillés: Europe);
  - 1 technicien pour 2 mois (stage externe) sur les techniques de raffinage des huiles (pays conseillés: Europe);
197. Analyse de projets agro-industriels
- 2 analystes de projets pour un total de 6 mois (stages externes) en matière de préparation et analyse de projets bancables (pays conseillés: Italie/FAO, Côte d'Ivoire/APDF, Autriche/ONUDI).
198. Transformation artisanale
- 6 techniciens pour un total de 6 mois (stages externes) en matière de traitement semi-industriel des oléagineux conseillés: Ghana, Togo);
  - 3 forgerons-soudeurs pour un total de 3 mois (stages internes) en matière de fabrication sur place des équipements de transformation artisanale.

### EIII. DEFINITION DES ROLES ET DES RESPONSABILITES DES ACTEURS CONCERNES

199. INERA (Institut National d'études et de recherche agricole)
- Rôle: recherche agricole;
  - Responsabilités: intensifier la recherche et divulguer les résultats obtenus en matière de production agricole.
200. CRPA (Centre régional de promotion agro-pastorale)
- Rôle: Formation et vulgarisation agricole;
  - Responsabilités: renforcer le service d'appui à la transformation artisanale des produits agricoles.
201. GV (Groupements villageois)
- Rôle: achat et répartition des facteurs de production; gestion des crédits;
  - Responsabilités: sélectionner les agriculteurs intéressés à la production du coton et à la transformation artisanale.
202. CSPPA (Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles)
- Rôle: stabilisation des prix;
  - Responsabilité: soutenir et stabiliser les prix pour le coton.

203. MAE (Ministère de l'agriculture et de l'élevage)
- Rôle: développement agricole;
  - Responsabilités: études sur les plantations de karité; sélection des zones cotonnières prioritaires; disponibilité d'intrants.
204. CNCA (Caisse nationale de crédit agricole)
- Rôle: octroi et gestion des crédits;
  - Responsabilités: créer un fonds de garantie à utiliser pour l'ouverture d'une ligne de crédit "à risque"; mettre en place des procédures spécifiques d'octroi de crédits aux PMI et PME.
205. SOFITEX (Société des fibres et textiles)
- Rôle: distribution des intrants; gestion des crédits et égrenage du coton;
  - Responsabilités: création d'un comité de coordination des entreprises de la sous-filière coton.
206. DCSE Direction contrôle sociétés d'Etat)
- Rôle: Contrôle sociétés d'Etat;
  - Responsabilités: créer un comité de coordination avec le DDI pour une meilleure utilisation des indicateurs industriels disponibles.
207. Coopératives agricoles
- Rôle: animation coopérative;
  - Responsabilités: assister les agriculteurs, intéressés à la transformation artisanale des produits oleagineux et à la production du coton.
208. DDI (Direction du développement industriel)
- Rôle: promotion du développement industriel;
  - Responsabilités: divulguer les documents de projet à tous les entrepreneurs intéressés aux réalisations agro-industrielles: contacter des bailleurs de fonds et des organismes intéressés au développement industriel (UNIDO, APDF, PNUD, Banques nationales et régionales, etc.); effectuer une analyse détaillée de projets en recrutant des consultants nationaux ou internationaux avec compétence spécifique (économistes, analystes financiers, experts industriels, agronomes, etc.).

209. CIPPA (Commission interministérielle sur la politique de promotion de l'artisanat)
- Rôle: promotion de l'artisanat;
  - Responsabilité: identification des bénéficiaires des équipements de transformation semi-industrielle à introduire.
210. CNRST (Centre national de recherche scientifique et technologique)
- Rôle: recherche sur les technologies agro-industrielles;
  - Responsabilités: intensifier la recherche et divulguer les résultats obtenus en matière de technologies alimentaires.

**F. INVESTISSEMENTS ET CALENDRIER DES  
INTERVENTIONS**

## F.I INVESTISSEMENTS

211. Le plan d'actions a concrétisé les 3 stratégies proposées sous forme d'études, de plusieurs préparations de dossiers bancables en vue de financement, d'un programme indicatif d'investissement industriel relatif à une période de 5 ans (plan quinquennal 1991-1996).
212. Le programme d'investissement industriel est à considérer provisoire car des activités détaillées seront programmées lors de la préparation des dossiers bancables.
213. Les études sectorielles pourront soit déboucher sur plusieurs projets soit écarter définitivement les productions et les produits à rentabilité plus marginale en vue de leur transformation industrielle. Ces productions et produits écartés pourront faire l'objet de la transformation artisanale en vue du marché national.
214. Les dossiers bancables pourront chacun déboucher sur un ou plusieurs projets de réalisation et donc à financer. Les dossiers fourniront entre autres, une liste détaillée d'investissements à effectuer. A l'heure actuelle l'on estime les investissements nécessaires pour réaliser les actions envisagées dans le chapitre D.  
Ces investissements sont reportés au tableau suivant et concernent les actions résumées ci-dessous:
215. Actions relatives à la Stratégie A
- Etudes: plantations de karité; commercialisation privée; rentabilité pour la transformation industrielle; moyens de transport.
  - Optimisation de l'exploitation du karité pour la transformation industrielle et l'exportation (beurre et amandes).
  - Relance de l'exportation et de la transformation industrielle du sésame et de l'arachide.
216. Actions relatives à la Stratégie B
- Augmentation de la productivité de la sous-filière coton (création d'une unité d'égrenage et de pressage du coton, renforcement des activités dans les unités industrielles existantes).

STRATEGIE / ACTIONS	NATURE DES INVESTISSEMENTS	Coûts total F.CFA x 10	ANNEES					
			1	2	3	4	5	
<b>Stratégie A (Arachide - Sésame - Karité)</b>								
Action 1.1	Reconnaissance aérienne (karité)	Etudes / Enquêtes	(80)	(80)				
1.2	Etudes complémentaires	Etudes	(100)	(100)				
1.3	Réorganisation circuits collecte (karité)	Gestion	(40)	(40)				
1.4	Dossiers bancables (CITEC - SOFIB)	Etudes	(100)	(100)				
1.5	Conditionnement karité (amandes - beurre)	Equipements	(200)	(200)				
Action 2.1	Etudes	Etudes	(100)	(100)				
2.2	Dossiers bancables (sésame, arachide)	Etudes	(90)	(90)				
2.3	Création unités de traitement (sésame, arachide)	Unité Nouvelles	(800)		(800)			
Action 3.1	Recherche	Recherche	70	70				
<b>Stratégie B (Coton)</b>								
Action 1.1	Recensement	Etudes / Enquêtes	80	80				
1.2	Recherche	Recherche	30	30				
Action 2.1	Création Comité de coordination	Gestion	70	70				
2.2	Dossiers bancables	Etudes	120	120				
2.3	Création unités d'égrenage	Unités Nouvelles	2500		1500	1000		
2.4	Création unités de pressage	Unités Nouvelles	1500				1500	
2.5	Promotion activités nouvelles	Gestion	80	80				
<b>Stratégie C (Artisanat)</b>								
Action 1.1	Identification bénéficiaires / zones / technologies	Etudes / Enquêtes	80	80				
1.2	Produits cosmétiques et autres produits	Equipements	60	60				
1.3	Transformation artisanale du							
	• Karité		300	60	60	60	60	
	• Sésame		100	20	20	20	20	
	• Arachide		225	45	45	45	45	
		TOTAL	5215	645	195	1625	1125	1625
			+	+	+	+		
			(1510)	(180)	(530)	(800)		

Les chiffres entre parenthèses indiquent que les investissements pourront varier après la première phase.

### 217. Actions relatives à la Stratégie C

- Plusieurs projets de transformation artisanale de l'arachide, du sésame et du karité.
- Projet pour le raffinage du beurre de karité et sur les emballages des produits destinés au marché national et/ou régional.

### Bénéficiaires

218. Parmi les résultats des actions envisagées on trouvera des dossiers de faisabilité de projets agricoles et agro-industriels dont la production est destinée essentiellement à l'exportation ou au remplacement d'importations. Ces dossiers qui devront être mis à la disposition du Ministère de la Promotion Economique seront, après étude, transmis aux banques nationales, régionales et autres institutions financières et destinés en priorité aux entrepreneurs burkinabé de petite, moyenne et grosse envergure.
219. La majorité des projets d'investissement s'adresseront aux unités industrielles déjà en place (CITEC, SOFIB, SOFITEX etc.) qui seront renforcées.  
La masse des producteurs-collecteurs agricoles d'arachide, de sésame et de karité ne seront pas concernés et ne pourront être intéressés qu'une fois la viabilité de ces spéculations prouvée.  
En revanche, seront touchés environ 40.000 agriculteurs producteurs de coton et 200-300 employés des usines affectées par les projets de réhabilitation/expansion/création de nouvelles unités industrielles.

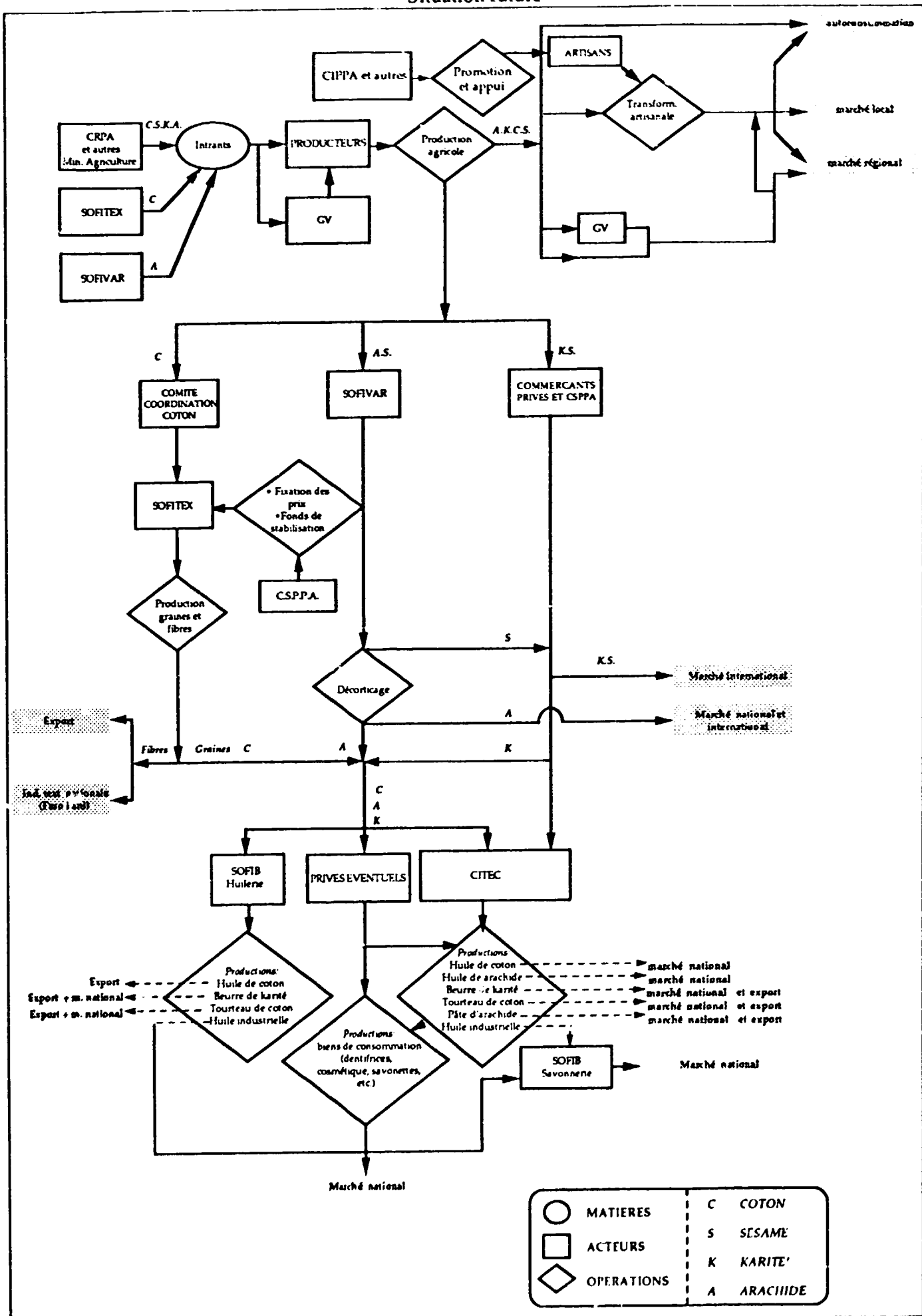
## F.II CALENDRIER DES INTERVENTIONS

220. Après la mise en application de 3 stratégies, la filière se développera comme reporté dans le schéma de la page suivante.
221. La stratégie B devrait être appliquée avant la C et la A. Cela tient compte du fait que les producteurs - transformateurs - commerçants d'arachide, de sésame et du karité ne pourront être intéressés qu'une fois la viabilité de ces spéculations prouvées et une fois que la demande des produits les incitera à diversifier leur production.



# SCHEMA FILIERE OLEAGINEUX

## Situation future





**SOMEA**

Società per la matematica  
e l'economia applicate

18966 (3 of 3)

**BURKINA FASO**  
**MINISTERE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE**  
**Direction du Développement Industriel**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**Projet BKF/86/006**

**FORMULATION DE STRATEGIES ET DE PROGRAMMES  
D' ACTIONS FOUR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES  
INDUSTRIELLES DES FRUITS ET LEGUMES ET DES  
OLEAGINEUX**

**VOLUME III - ANNEXES**

**Rapport Final**

-----  
**Mars 1991**

## **TABLE DES MATIERES**

**ANNEXE 1: LES POLITIQUES ECONOMIQUES**

**ANNEXE 2: LA PRODUCTION AGRICOLE**

**ANNEXE 3: LE MARCHE'**

**ANNEXE 4: FICHES**

**ANNEXE 5: RESUMES PRESENTES AUX SEMINAIRES**

## NOTE

Le présent Rapport Final est composé par trois volumes

Volume I: Filière Fruits et Légumes

Volume II: Filière Oléagineux

Volume III: Annexes

Cette étude, confiée à Somea au mois de juin 1990, s'est déroulée du mois de juillet 1990 au mois de novembre 1990. Les missions dans la zone du Projet ont eu lieu au cours des mois de juillet - août - septembre 1990.

# BURKINA FASO

## DEVELOPPEMENT DES FILIERES INDUSTRIELLES: FRUITS ET LEGUMES ET OLEAGINEUX

### ANNEXE 1:

#### LES POLITIQUES ECONOMIQUES

## ANNEXE 1: LES POLITIQUES ECONOMIQUES

### TABLE DES MATIERES

<b>A.</b>	<b>CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ETUDE .....</b>	<b>Pag.</b>	<b>1</b>
	a. Présentation générale du pays .....	"	1
	b. Environnement macro-économique .....	"	2
	c. Le Secteur public .....	"	4
	d. Secteur informel .....	"	5
	e. Activités de transformation industrielle.....	"	6
	f. Activités bancaires et financières .....	"	7
	g. Contexte institutionnel et réglementaire .....	"	8
	h. Transport et systèmes de communications.....	"	10
	i. Marché du travail et ressources humaines .....	"	11
<b>B.</b>	<b><u>LE SCENARIO MACROECONOMIQUE</u> .....</b>	<b>"</b>	<b>13</b>
	Introduction.....	"	13
	a. Aménagements de l'environnement économi- que .....	"	13
	b. Aménagements de l'environnement institution nel et réglementaire .....	"	15
	c. Aménagements des infrastructures et du système de transport .....	"	17
	d. Aménagements du marché du travail.....	"	17
	<b>APPENDICE .....</b>	<b>"</b>	<b>20</b>
	1) Données de base sur le pays.....	"	21
	2) Elements de compétitivité de l'économie burkinabé	"	30
	3) Elaborations de prévisions macro-economiques 90-95 .....	"	35
	4) Le secteur industriel .....	"	42
	4.1) Données générales .....	"	42
	4.2) Bilan du I Plan 85-90 et propositions pour le deuxième plan 91-95 .....	"	53
	5) Marché du travail et coût du travail industriel .....	"	58

## A. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ETUDE

### a. Présentation générale du pays

Le Burkina Faso, un pays de 274.000 Km<sup>2</sup>, enclavé dans une zone de transition entre le Sahel et la région soudano-guinéenne, compte une population de 9 millions d'habitants environ, dont les 90 % vivent en milieu rural.

Cette population, dont les ressources proviennent en très grande partie de l'agriculture, doit faire face tant à un climat caractérisé par des variations pluviométriques très élevées, qu'à une fragilisation et à une limitation croissantes des ressources en eau, en terres cultivables et en biomasse.

Selon la classification de la Banque Mondiale le pays, avec un revenu de 200 US \$/habitant, est l'un des plus pauvres du monde. L'espérance de vie (48 ans), les services socio-sanitaires et l'indice d'alphabétisation (29 % de la population en âge scolaire) sont parmi le plus faibles du continent.

En raison des conditions climatiques et du milieu principalement, le bilan alimentaire du Burkina Faso a montré, dans le passé, une forte dépendance de l'étranger et des aides internationales, en particulier dans la périodes 84/87.

Dans cette phase un régime militaire centralisateur a géré les faibles ressources disponibles, et s'est engagé dans la solution d'importants problèmes de la population et de l'environnement.

A partir de 87, un gouvernement nouveau a essayé de développer la participation de la population au développement de la démocratie et de l'économie, par une politique de rassemblement des forces sociales différentes et de décentralisation progressive des responsabilités de gestion.

Enfin, à partir de la seconde moitié de 89, en relation avec les discussions toujours en cours avec la Banque Mondiale, une politique de libéralisation progressive de l'économie à été mise en place.

## b. Environnement macro-économique

Dans la décennie 80, malgré les difficultés d'ordre économique et politique, l'économie du pays a progressé, au Burkina, plus que dans les autres pays de l'Afrique Occidentale.

Le PIB a augmenté en moyenne de 4,3 % par an entre 1982 et 1987, (de 5,4 % entre 85 et 89). Ces performances ont été obtenues par le développement de la production agricole (+ 7,1 % par an) et par l'expansion du secteur public.

Le secteur primaire produit les 39 % du PIB du pays environ; son développement a été obtenu grâce à l'intensification et à l'extension de la culture du coton, et grâce à l'extension des surfaces cultivées pour les autres productions. Pendant la dernière décennie, les productions annuelles de céréales, de coton et d'arachide ont à peu près doublé; les productions de féculés et de tubercules ont triplé ainsi que, probablement, celles des fruits, légumes et produits maraîchers (dont les quantités de production des dernières années ne sont pas officiellement communiquées).

L'importance de la contribution au PIB du secteur tertiaire est égale à celle fournie par le secteur primaire; les 57 % de cette contribution viennent de l'Administration Publique, dont le rythme d'expansion (5,8 % par an entre 82 et 87), a pratiquement absorbé toute la croissance du secteur tertiaire formel.

Dans le secondaire, qui produit les 19 % du PIB, l'activité minière seulement (et en particulier l'exploitation des gisements d'or) a montré un fort dynamisme, mais son poids est faible dans le secteur; l'industrie, par contre a faiblement progressé<sup>1</sup>.

Le secteur industriel moderne est composé par 200 entreprises environ, employant 14 000 personnes, avec un chiffre d'affaires de 140 milliards F. CFA en 86 (mines, construction, énergie et eau comprises).

Les industries traditionnelles sont estimées produire les 33% du PIB du secteur, à peu près.

L'industrie est dominée par une dizaine d'entreprises, réalisant à peu près le 80 % du PIB du secteur.

L'Etat détient la majorité du capital dans 5 de ces entreprises, qui transforment les matières premières locales. Parmi ces

---

<sup>1</sup> Presque le 5% du PIB est fourni par de droits et des taxes par les importations, selon les données de la comptabilité nationale.



entreprises, il y a SOFITEX (coton), CITEC (huiles et dérivés), FASO FANI (textile). Au total, l'Etat a un rôle prépondérant dans 15 sociétés à économie mixte, et dans 2 établissements publics à caractère industriel et commercial. De plus, l'Etat a une participation minoritaire dans plusieurs sociétés de droit privé.

Le secteur moderne de l'industrie est fortement concentré sur le territoire (70 % des unités à Ouagadougou et 20% à Bobo-Dioulasso), et spécialisé dans la fabrication de produits substitutifs des importations.

Le secteur traditionnel est composé par des unités artisanales, dont la plupart opère dans le secteur informel ; très faible est, par contre, la présence des PMI<sup>1</sup>, signe d'une faible intégration du tissu économique.

En effet, l'Etat a supporté la plupart des efforts de construction du nouveau secteur industriel et de modernisation des activités agricoles traditionnelles, par la constitution d'organismes parapublics d'orientation des activités économiques, d'encadrement de la paysannerie, de stimulation de l'action coopérative, de fourniture de crédit. Mais ces actions ont pu être réalisées grâce à un important soutien financier bilatéral en provenance des pays du Nord, et surtout des organismes internationaux.

L'endettement et les déficits de l'Etat ont augmenté dans les dernières années, à cause de la dégradation des termes d'échange dans le commerce international, des mauvaises récoltes agricoles, des performances insatisfaisantes des entreprises publiques, d'un cadre réglementaire et législatif trop contraignant pour permettre le développement de l'initiative privée.

Au même temps, la balance commerciale augmentait son déficit, et la productivité de l'entier système économique du pays baissait. Dans cette situation, le Gouvernement a demandé le conseil et le soutien de la Banque Mondiale, pour mettre en place un programme d'ajustement structurel de l'économie.

Même si l'accord définitif entre le Gouvernement du pays et la Banque Mondiale n'est pas encore signé, des décisions d'assainissement de l'économie et de déréglementation pour favoriser l'initiative économique privée, ont été prises et appliquées, à partir de la seconde moitié de 89.

-----  
1 Petites et Moyennes Industries

### c. Le Secteur public

Face au manque de moyens et de capacité d'initiative d'entrepreneuriat dans le secteur moderne de l'économie, c'est l'Etat qui a lancé ou repris un nombre important d'entreprises, dans les secteurs industriel et commercial notamment.

Le secteur parapublic compte aujourd'hui 90 entreprises environ, dont 35 ont été créées dans la décennie 80.

Bien que - comme le souligne la Banque Mondiale<sup>1</sup> - les qualités d'ordre et de compétence des fonctionnaires responsables stupéfient les visiteurs qui connaissent les administrations d'autres pays africains, plusieurs entreprises publiques ont montré des bilans en perte, dans les dernières années.

En 88, sur une cinquantaine d'entreprises en activité régulière, une dizaine a enregistré des pertes quasi-chroniques. Mais ces performances ont été obtenues par la mise en place de mesures telles que la protection du marché, des avantages fiscaux et des subventions non négligeables (7 milliards en 88, à peu près).

L'encours global des emprunts de 25 entreprises publiques s'élève à plus de 55 milliards. Les perspectives des marchés internationaux et l'obsolescence de certains équipements ne fournissent pas des prévisions favorables d'activité, pour plusieurs unités.

L'Etat a décidé de prendre des mesures radicales pour assainir ce secteur:

- élimination progressive des subventions et des exonérations fiscales et douanières accordées par des mesures spéciales jusqu'à maintenant.
- élimination des pertes d'exploitation et assainissement financier, ou fermeture des unités non rentables.
- autonomie complète de gestion aux entreprises.

Parallèlement, le Gouvernement a décidé de se retirer progressivement de la participation au capital des entreprises autres que stratégiques, (eau, énergie, mines, etc...), si son quota de participation sera repris par des privés nationaux. Si ceci ne sera pas possible, l'Etat détiendra seulement les 25 % du capital des banques, des entreprises industrielles et commerciales.

---

1 Banque Mondiale, Burkina Faso. Memorandum Economique, Décembre 89

Pour l'instant, l'Etat a déjà commencé à se désengager de 2 entreprises et a pris une participation minoritaire dans une nouvelle entreprise minière.

L'activité de plusieurs entreprises déficitaires a été arrêtée ou mise sous le contrôle de comités d'experts.

#### d. Secteur informel

Comme on l'a déjà dit, la plupart de la population est occupée dans le secteur informel ; il a été estimé que le secteur traditionnel en agriculture et le secteur informel non agricole produisent ensemble plus de 50% du PIB. Le secteur informel recouvre une très large majorité des activités économiques du secteur privé.

Les deux tiers de la valeur ajoutée du secteur primaire seraient produits par des activités traditionnelles, et les 18% du PIB par le secteur informel du secondaire et du tertiaire. D'autres estimations évaluent encore plus ces contributions.

Selon le recensement de 85, les 70% de l'emploi environ est concentré dans le secteur informel, les 10% dans le secteur moderne de l'économie et les 15% dans l'administration et dans les services publics.

Presque la moitié des actifs du secteur informel travaillent dans le commerce. Parmi les autres activités, les plus importantes sont le textile, habillement et cuir (17,5 %), les activités de réparation mécanique (16,1 %) et le personnel domestique (6,1 %).

L'importance du secteur informel la faillite des tentatifs de développer un parc industriel à Ouagadougou et l'absence d'un tissu de PME-PMI, montrent à la fois les potentialités de développement du secteur privé et le manque de capacités d'entrepreneuriat chez la population, pour des activités industrielles notamment.

Pour ce qui concerne l'activité artisanale, en 1985, 528.490 unités artisanales ont été recensées, dont les 15,5 % étaient installées dans des centres urbaines. Plus de 47% des unités travaillaient dans le textile/habillement.

Par une politique incitative appropriée, et avec un assouplissement des contraintes législatives et réglementaires, un certain nombre de ces unités pourrait passer au secteur moderne.

### e. Activités de transformation industrielle

Le recensement industriel et commercial de 1988, mené par l'INSD, a repéré 200 entreprises industrielles dans le pays, exerçant leurs activités dans le secteur formel. Les 60 % de ces entreprises appartiennent au secteur manufacturier; plus de 50 % des unités sont des entreprises individuelle; les 27 % sont des S.p.A.; les 10 %, des SARL.

Le capital social est complètement privé et national pour 119 unités, complètement étranger pour 27 unités et appartient complètement à l'Etat pour 10 entreprises. Dans les autres cas, les formes de propriétés sont mixtes.

Les 84 % des entreprises ont un capital social compris entre 1 et 500 millions de F.CFA et seulement les 12% ont un capital social plus élevé. Le chiffre d'affaire est compris entre 1 et 500 milliards de F.CFA pour 80% des cas, et supérieur pour 18 % des cas. 17 412 salariés sont employés, dont 82 % sont permanents.

Le secteur secondaire participe à la formation du PIB dans la mesure de 20% environ, mais le secteur manufacturier pour 13 % seulement.

L'égrenage du coton et la production aurifère sont les seules activités orientées à l'exportation; les autres industries produisent presque exclusivement pour le marché intérieur, malgré sa taille modeste et le fait que les taux d'utilisation des installations soient très bas.

De plus, les barrières importantes aux importations protègent les entreprises nationales, dont les produits sont faiblement compétitifs avec les marchandises importées.

En effet, selon la dernière enquête du Ministère du Plan et de la Coopération sur les facteurs de production, la préoccupation principale des entrepreneurs des PMI et des entreprises moyennes est la concurrence extérieure; ceci indique la faible compétitivité des produits nationaux et le coût élevé des facteurs de production.

Pour les PMI, la deuxième préoccupation est la difficulté d'approvisionnement, aggravée par l'absence de crédits fournisseurs.

Les problèmes de fiscalité, de contrôle de prix, grèvent les marges bénéficiaires de ces unités. Les entrepreneurs se plaignent aussi de l'obligation de cotisation à la CAI (Caisse Autonome

d'Investissements), ainsi que du manque de services et d'assistance technique à leurs activités.

Les préoccupations des entreprises moyennes sont proches de celles des petites entreprises, mais le système d'homologation des prix et le manque d'un programme de soutien aux exportations sont les deux problèmes qui semblent préoccuper davantage les chefs des services d'entreprise. Enfin, des programmes de formation pour les ouvriers et pour les agents de maîtrise sont envisagés par les entrepreneurs.

Pour les grandes entreprises par contre, les problèmes principaux sont les procédures administratives de formation et de régulation des prix, les droits de douane et l'imposition fiscale (TCA). Le coût de l'électricité est jugé trop élevé, par les industries agro-alimentaires surtout. Les problèmes de formation du personnel et de législation sociale sont aussi cruciaux.

Les industries agro-alimentaires sont le maillon le plus solide de l'industrie burkinabè. Une quarantaine d'entreprises (dont 29 boulangeries) ont été repérées. Ces entreprises dégagent plus de 60 % des profits industriels et versent presque 50% des salaires industriels. Les industries agro-alimentaires, ensemble aux entreprises textiles, d'habillement et de cuir, produisent les 76% du PIB industriel.

5 entreprises (SOSUCO, SOBBRA, GMB, BRAKINA, MABUCIG), réalisent les 80% du chiffre d'affaires du secteur de l'agro-industrie. Plusieurs de ces entreprises sont des multinationales, d'origine française dans la plupart des cas.

Pour plusieurs raisons, ces entreprises travaillent souvent à des taux faibles d'utilisation des installations, et sont fortement concurrencées par la production tant des entreprises étrangères que des unités de l'économie informelle nationale.

Le dépassement de ces problèmes semble un préalable au développement ultérieur des activités du secteur.

#### **f. Activités bancaires et financières**

Au cours des 5 dernières années, en conséquence de l'augmentation importante des avoirs extérieurs nets du système bancaire, la masse monétaire a augmenté à un rythme double du PIB. Mais la moitié de la croissance de la liquidité a été orientée vers l'épargne (dont une bonne partie a été placée sur le marché

monétaire de l'UMOA) et ceci a permis le maintien d'un faible taux d'inflation (la croissance des prix à la consommation a été de 2 % par an, en moyenne).

Mais le pourcentage des créances compromises a augmenté à 30 % des crédits octroyés à l'ensemble de l'économie. Deux banques importantes, la BND et la BIB, ont des difficultés sérieuses, et le Trésor n'honore plus régulièrement les créances détenues par le système bancaire (7,8 milliards de F CFA en 1990).

Une stratégie d'assainissement des finances publiques est en train d'être élaborée, ce qui est un présupposé pour l'assainissement du système financier du Burkina Faso. Les autorités monétaires exigeront l'augmentation des provisions et des recouvrements des crédits de la part des banques. L'Etat s'abstiendra de toute ingérence dans les décisions d'octroi du crédit et limitera sa participation au capital des banques à 25%. Pour les crédits aux entreprises publiques ou privées, l'aval sera accordé seulement pour la réalisation d'investissements publics retenus dans le PIP<sup>1</sup> (moins de 7000 milliards fournis par le budget de l'Etat, en 1990).

Les banques en difficultés seront assainies par des mesures visant à augmenter leur capital, notamment par l'ouverture à la participation d'actionnaires privés, et à réaliser des fusions ou des accords avec des organismes de crédit plus importants, qui assureront les remboursements des créances.

Enfin, la création de caisses coopératives pour la collecte de l'épargne privé et le financement d'actions de développement est prévue.

### **g Contexte institutionnel et réglementaire**

Dans le cadre des opérations d'assainissement des finances de l'Etat, il est prévu de réduire les dépenses de l'Etat de 3% du PIB, d'ici à 1993.

Pour assurer à l'Etat un meilleur contrôle de ses opérations financières, les procédures de couverture budgétaire seront étendues pour inclure les taxes parafiscales et les opérations retracées dans des comptes spéciaux du trésor.

---

1 Plan d'Investissements Publics

La réforme du système comptable, la mise en place de procédures d'information et l'augmentation de la transparence de la gestion, permettront de mieux maîtriser les ressources publiques.

En cohérence avec la libéralisation de l'économie, des organismes chargés de contrôler et d'orienter le marché sont en train d'être réaménagés.

La Caisse Générale de Péréquation des Prix des marchandises de grande consommation est chargée de stabiliser, uniformiser et régulariser l'approvisionnement du marché intérieur, pour certains produits essentiels. Pour ces marchandises la caisse a un quasi monopole des importations. Elle avait le contrôle de 11 groupes de produits, qui aujourd'hui ont été ramenés à 4 (riz, pétrole et gaz, sucre, farine de blé et blé). Des aménagements ultérieurs sont à prévoir à moyen terme.

La Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles n'a pas pleinement réussi à joindre ses objectifs prioritaires, c'est à dire assurer aux producteurs, (surtout aux plus isolés et démunis), une rémunération suffisante (parfois à cause du comportement incorrect des commerçants), orienter les choix de production des cultivateurs, stabiliser les prix. Une libéralisation de certains produits contrôlés par la Caisse et un réaménagement de son activité sont envisagés.

En même temps que ces limitations du commerce extérieur seront réduites, les exportations sont encouragées grâce à une forte réduction du nombre de produits soumis à autorisation préalable à l'exportation. Aujourd'hui déjà, le nombre de groupes de produits a été réduit de 20 à 2 (céréales et farine de céréales, phosphates naturels et engrais).

De même, les groupes de produits soumis à l'autorisation préalable d'importation sont passés de 79 à 10 (purée de tomate, tabacs, combustibles minéraux, produits chimiques organiques, papiers, cartons, filets de pêche, fer-acier et fonte, aluminium et appareils électriques, voitures et véhicules terrestres). Il est prévu de réduire à 5 le nombre de ces groupes de produits avant la fin de 1991.

Dans la même année, le gouvernement procédera à une importante révision du tarif douanier pour favoriser le commerce; la pratique des importations jumelées sera aussi supprimée.

Pour l'instant, le tarif de douane sur l'importation des hydrocarbures (essence, fuel, gaz-oil ) a été réduit très fortement ou supprimé, en diminuant ainsi le cost du transport des marchandises en mesure considérable.

Les droits et taxes à l'exportation seront aussi éliminés. Pour le moment, ont été récemment supprimées les taxes sur l'exportation d'animaux, de viande, de peaux et cuirs, de graines de coton.

Pour ce qui concerne les produits du marché intérieur, les producteurs seront libres de choisir leurs agents de commerce. Les contrôles appliqués aux circuits de distribution internes ont déjà été réduits. Le nombre de produits et services soumis au contrôle des prix sera fortement limité d'ici à 1993. Les procédures d'homologation des prix seront ultérieurement allégées, et les autorisations préalables seront substituées par des contrôles à posteriori des variations des prix, comme c'est aujourd'hui le cas pour les variations de moins de 5 %.

L'imposition des marges de profit commercial sera progressivement abolie. Ont été récemment abolies les marges de profit pour plusieurs groupes de produits importés, (boissons, produits d'hygiène, tissus, quelques matériaux de construction, quelques instruments de mesure) et pour quelques produits de fabrication locale (tôles, yaourt, biscuits et bonbons).

Des études sont en cours pour réaménager le code d'investissements, dans le but de le rendre plus clair et incitatif pour l'investisseur privé.

Le système fiscal sera aussi révisé, en vue de la substitution de la TCA par la TVA notamment.

#### **h. Transport et systèmes de communications**

La compétitivité de beaucoup de produits burkinabè est compromise par le cost élevé des transports. Les statistiques annexes montrent un fort développement du transport routier dans les années 1980, en relation avec le développement du réseau routier. On reste néanmoins confronté à la contradiction entre la nécessité d'amplifier le réseau en direction des localités les plus enclavées, et l'utilisation encore faible des artères déjà développées, dont l'entretien est trop coûteux. Pour l'exportation de produits frais vers l'Europe, le transport camion-bateau n'est pas encore utilisé. Des problèmes de coordination, pour utiliser



les camions tant à l'aller qu'au retour, sont à résoudre. Des problèmes de réduction des coûts (moyens de transport, pièces de rechange, combustibles, etc...) devront être affrontés. Ainsi, les "frais de porte", les droits de transit et droits de douane exigés d'une façon arbitraire devront être réduits aussi.

Le transport ferroviaire s'est dégradé après la constitution de deux sociétés pour la ligne Abidjan-Ouagadougou. Les perspectives de modernisation semblent s'éloigner.

La faible disponibilité de fret pour le transport aérien vers la France des produits périssables spécialement, a constitué un handicap que l'on doit impérativement dépasser si l'on veut accroître les exportations vers l'Europe.

Le système des postes et télécommunications est par contre performant et suffisamment développé dans les zones du pays où le réseau est installé. Il s'agit donc, de poursuivre le développement de nouvelles lignes sur le territoire.

#### i. Marché du travail et ressources humaines

La population active représente les 44 % du total (87 % dans l'agriculture, 9% dans l'industrie, 4% dans les services).

Les 70 % de la population active travaillent dans le secteur informel.

Selon certaines estimations, presque un million de burkinabè résidents à l'étranger, dont plus de 50 % dans les pays limitrophes (en Côte d'Ivoire surtout), pour des raisons de travail principalement.

La crise économique de ces pays a aussi touché ces travailleurs, dont une partie est rentrée au pays.

Un avantage comparatif du peuple burkinabè est sa grande capacité de travail et son dynamisme, par rapport aux populations des pays voisins. Les difficiles conditions climatiques et la dure lutte quotidienne pour la survie ont en effet tempéré le caractère de la population, en la rendant plutôt austère.

Un désavantage est par contre constitué par le faible niveau d'éducation de la population (les 90 % sont analphabètes, marquant les progrès importants réalisés pendant la décennie 80.

Les mauvaises conditions sanitaires et la dispersion de la population sur le territoire aggravent ce handicap.

Au niveau de la formation supérieure, il semblerait que la demande est satisfaite par l'offre locale. Font défaut, par contre, les disponibilités de compétences techniques, aux niveaux d'études intermédiaires et supérieures notamment.

Sur la soixantaine des principales entreprises industrielles du pays, on retrouve une présence significative d'employés étrangers chez les cadres supérieurs seulement (les 16 %). Il s'agit, presque exclusivement, de personnel non africain, qui gagne un salaire de 2 à 6 fois supérieur à celui de l'homologue burkinabè.

Pour ces entreprises, le salaire moyen de l'employé est le double du salaire de l'ouvrier, le salaire moyen du cadre moyen est trois fois plus élevé que celui des ouvriers, le salaire moyen du cadre supérieure est 12 fois plus élevé que le salaire moyen ouvrier.

Le coût du travail se situe sur le même ordre de grandeur des coûts du travail des pays voisins, et n'a pas évolué en mesure significative dans les années récentes.

Il existe une forte différence de statuts et de protections sociales entre les 70 % des travailleurs du secteur informel et les groupes de salariés fortement protégés, dans les grandes entreprises et dans la P.A. Néanmoins, il faut souligner que, dans la grande entreprise, les 12,6 % des salariés ont un statut de non-permanents.

Le rôle de l'ONPE<sup>1</sup> est très important pour l'information et pour la régulation du marché du travail. En particulier, sa fonction de supervision et de formation, afin que les embauches soient effectués exclusivement en fonction des besoins des entreprises et des capacités professionnelles des candidats, est indispensable pour un pays africain qui choisit de développer l'industrie.

---

1 Office National pour la Promotion de l'Emploi

## B. LE SCENARIO MACROECONOMIQUE

### Introduction

Les stratégies d'intervention dans les domaines spécifiques vont s'intégrer d'une façon cohérente dans des politiques macro-économiques plus générales. C'est pourquoi nous esquisserons ci de suite quelques indications générales mais significatives des évolutions plus probables compte tenu de négociations en cours sur le PAS.

#### a. Aménagements de l'environnement économique

##### a.1 Cadre macro-économique

L'environnement économique, pourra évoluer de la façon suivante:

- Augmentation moyenne du PIB de 4% par an;
- Inflation supérieure à 3% ;
- Diminution significative du revenu par tête.
- Maintien ou diminution des recettes actuelles de l'Etat;
- Diminution des dépenses de 3% ou plus ;
- Investissements de l'Etat inférieurs au I Plan
- Augmentation sensible du chômage: diminution de l'emploi dans l'Administration Publique, stagnation dans le secteur privé ;
- Libéralisation accélérée, sans investissements nouveaux dans l'économie. Difficulté de repérer des fonds pour privatiser les entreprises publiques et pour des investissements nouveaux ;
- Utilisation des nouveaux fonds de l'Etat pour le remboursement des dettes seulement ;
- Stabilisation du flux d'exportations ;
- Stabilisation ou croissance des importations.

##### a.2 La politique industrielle

La politique de libéralisation et d'ouverture des frontières favorise les entreprises les plus compétitives et celles qui ont plus d'interréactions économiques avec l'étranger.

Les avantages et les désavantages comparatifs vont augmenter.

Les entreprises les plus flexibles et bien insérées dans des réseaux économiques étendus, capables d'apercevoir et de cueillir les opportunités nouvelles sont favorisées.

Les entreprises qui interviennent seulement sur le marché intérieur, au niveau national, sont les plus défavorisées. Les unités les plus rigides sont destabilisées. Les filières stables sont bousculées par l'apparition de concurrents et d'opportunités nouvelles.

Pour les opérateurs économiques de ces unités, il est indispensable d'obtenir immédiatement, de la part de l'autorité publique, des signes clairs d'orientation sur la politique industrielle. L'incertitude bloque les initiatives et, dans les phases de changement, ceci amène dans un bref délai, à la marginalisation des unités concernées.

- Restructuration et consolidation des moyennes et grandes entreprises en difficultés ;
- Renforcement des usines qui peuvent être compétitives sur leur marché ; fermeture des autres ;
- Mise en place d'entreprises de moyenne dimension seulement si une rentabilité élevée est assurée et si les conditions de l'environnement en assurent le fonctionnement normal;
- Des taux d'utilisation des installations supérieurs à 60-70 % doivent être assurés. Diagnostic et solution des problèmes d'environnement de la filière (marchés, matières premières, énergie, etc...) ou fermeture des unités;
- Constitution d'un tissu de PMI, en provenance d'activités informelles et artisanales, par la mise en place de mesures logistiques, techniques et législatives spécifiques;
- Préparation des conditions techniques et politiques pour la réalisation d'entreprises de grande dimension, pour la vente au niveau du marché régional, avec la participation d'acteurs privés ou publics des autres pays CEAO et des européens (par exemple: constitution de fonds d'investissements; de zones franches de production sur la frontière entre 2 - 3 pays, sur des grands axes de communication; participations croisées aux capitaux d'entreprises d'états différents; mise en place de régimes d'exportations temporaires, etc...).
- Laisser la sélection au marché; crédits aux entreprises surement rentables seulement;
- Faciliter les contacts entre les acteurs économiques de nationalité différente, élimination des obstacles au commerce.
- Soutien à tous les projets rentables d'investissement;
- Interventions sur les infrastructures et création d'un bon "business climate";

- Support aux entreprises artisanales et intervention sur leur environnement.

### a.3 La finance et le système bancaire

- Laisser aux ONG et aux associations locales, le mandat de s'occuper du petit crédit local ;
- Création de fonds de joint-venture, développement d'activités de tutorat vis à vis des petites entreprises ;
- Assouplir les normes concernant les déplacements de fonds entre pays différents ;

## b. Aménagements de l'environnement institutionnel et réglementaire

### b.1 Commerce extérieur

- Abolition des taxes à l'exportation;
- Abolition de la liste des produits APE;
- Abolition des listes de commerçants agréés pour le commerce international;
- Inciter les producteurs et les commerçants à réaliser des contrôles de qualité sur les exportations des produits alimentaires ;
- Laisser la sélection des exportateurs au marché ;
- Abolition immédiate des impositions des marges de profit sur le commerce international ;
- Abolition des situations de monopole. Transformation des organismes publics en entreprises commerciales, similaires aux entreprises privées; création de fonds de soutien aux producteurs, pour quelques produits;
- Maintien des protections à l'importation pour les produits stratégiques seulement ;
- Ouverture complète du marché CEAO, sans compensations aux importations;
- Abolition des produits API
- Abolition de la pratique des importations jumelées ;
- Abolition des tarifs sur les importations de produits qui constituent un coût important dans le prix de revient des produits destinés à l'exportation ;
- Abolition des subventions automatiques versées au CBC (0,5 % de la valeur de la marchandise), à l'ONAC (0,25%), réduction de la taxe statistique, etc. Décentralisation des fonctions de dédouanement, de suivi des marchandises, de manutention, etc... aux privés. Maintien des fonctions de prospection, orientation, contrôle et négociations avec les organismes

internationaux par des institutions telles que CBC, ONAC, etc...;

- Elimination des tarifs et des frais de dédouanement abusifs, pour le transport sur route notamment.

## b.2 Commerce intérieur

- Abolition immédiate, par groupe de produits, de la détermination des marges de profit;
- Abolition immédiate de la procédure d'homologation des prix et démantèlement de la structure de contrôle;
- Libéralisation complète du commerce intérieur;
- Assouplissement et accélération des procédures de contrôle des marchandises dans le commerce intérieur.

## b.3 Incitations à la production

- Changement du système d'imposition fiscale : substitution de l'impôt porte à porte, de la TCA, par l'impôt sur le revenu, par la TVA, etc;
- La pression fiscale sur les producteurs agricoles et industriels ne doit pas augmenter; on peut par contre augmenter la pression fiscale sur les activités d'intermédiation, de commerce et de spéculation;
- Pour permettre au secteur informel de faire surface, il faut offrir des avantages aux entrepreneurs: fourniture d'assistance, de moyens techniques, etc... Forts allègements fiscaux et faibles cotisations sociales pour les apprentis et la main d'oeuvre artisanale. Eviter un climat de "chasse aux sorcières" pour les évasions fiscales des producteurs;
- Création de lignes de crédit ou de structures de crédits pour les PMI et pour les entreprises artisanales à des taux préférentiels d'intérêt;
- Diminution des recettes et de l'intervention de l'Etat dans les activités économiques;
- Abolition des tarifs et des contrôles sur les petites unités, en laissant la sélection au marché ;
- Intervention de l'Etat sur l'environnement réglementaire et économique seulement, abandon des fonctions de gestion des activités économiques;
- Création d'un guichet unique et simplification des pratiques pour la création d'unités nouvelles de productions ;
- Simplification du code d'investissement et création de plusieurs régimes en fonction de la taille des entreprises;
- Liberté maximale d'installation et de désengagement pour les entreprises industrielles.

### c. Aménagements des infrastructures et du système de transport

- Aménagement de parcs industriels, de routes d'accès aux unités de production ;
- Fourniture d'énergie et d'eau à des coûts compétitifs, aux industries d'exportation ;
- Eliminer le monopole de production d'énergie et d'irrigation pour les zones industrielles, par accords et concessions avec sociétés privées;
- Favoriser le développement de sources d'énergie alternatives ;
- Associer les centres de recherche et les universités aux activités économiques;
- Equipement des zones industrielles par des services efficaces de télécommunication;
- Mise en place de services efficaces d'élimination de déchets industriels et de services hygiéniques;
- Disponibilité du matériel logistique, de conservation des produits, de construction, etc, à bas prix pour les unités de production des villages;
- Libéralisation complète du système de transport, stimulation à l'apparition de compétiteurs nouveaux;
- Etudes d'optimisation du transport pour l'exportation de produits frais :
  - Transport camion-bateau (camion frigo pour le transport de poissons à l'aller, de fruits et légumes au retour, par exemple) ;
  - Etudes de compétitivité entre trajets alternatifs (ports différents, compagnies de transport différentes, etc);
  - Analyses alternatives d'utilisation entre les bateaux et plusieurs lignes aériennes pour approvisionner les villes de plusieurs états de l'Europe de l'Est et de l'Ouest ;
- Maintien d'un quota de fret d'AIR AFRIQUE pour les petits exportateurs éventuels.

### d. Aménagements du marché du travail

- Après une phase où les efforts de la communauté internationale se sont concentrés sur les problèmes de nutrition de la population, il devrait être possible d'augmenter les ressources fournies par des organismes internationaux et par l'état pour améliorer la situation sanitaire du pays (pour combattre les maladies tropicales en particulier).

- La deuxième grande priorité nationale est la lutte contre l'analphabétisme, qui sera intensifiée pendant le prochain plan quinquennal.
- Améliorer et rationaliser le fonctionnement de l'ONPE. Diminuer les interventions de gestion du marché de travail et augmenter les fonctions de contrôle et supervision des pratiques d'embauche, de formation, d'information sur l'offre et la demande sur le marché du travail.
- Eliminer, des tests de sélection pour l'embauche, l'épreuve idéologique évaluée par les Comités de la Révolution.
- Promouvoir des centres de formation professionnelle dans les grandes et moyennes entreprises.
- L'enseignement technique et professionnel, aux niveaux intermédiaires des études, est à privilégier.
- Etablir des mesures spécifiques pour favoriser la mobilité et la reconversion professionnelle des fonctionnaires et des membres des Force Armées vers des emplois productifs, ou vers des nouvelles activités d'utilité publique.
- Développer des projets d'insertion professionnelle pour les immigrés de retour et pour les jeunes.
- Favoriser le développement autonome d'activités de formation et d'auto-organisation dans les communautés villageoises avec l'assistance de ONG, en fournissant de l'assistance technique et logistique.
- Assouplir la réglementation du travail dans les grandes entreprises et dans la P.A.
- Constituer et appliquer une législation nouvelle en défense des travailleurs à noir, renforcer le rôle de l'inspection du travail.
- Mettre en place de mesures pour la réduction du coût du travail des unités artisanales et des PME (dégrèvements fiscaux et réductions des cotisations sociales, contrats formation-emploi; emplois temporaires pour des travaux d'utilité publique, etc.).
- Augmenter l'autonomie des organismes publiques pour la gestion du personnel.



- Effectuer les études pour la diminution des coûts de l'assistance technique étrangère aux entreprises et à l'état. (Possibilité d'embaucher des groupes de techniciens qui devraient travailler pour plusieurs entreprises; recherches sur les marchés du travail des pays industrialisés; contacts avec des ONG et organisations de bénévolat, pouvant mettre à la disposition du pays des techniciens en préretraite, etc).

## APPENDICE (\*)

- 1) Données de base sur les pays
- 2) Elements de competitivité de l'economie burkinabé
- 3) Elaborations de prévisions macro-economiques 90-95
- 4) Le secteur industriel
  - 4.1) Données générales
  - 4.2) Bilan du I Plan 85-90 et propositions pour le deuxième plan 91-95
- 5) Marché du travail et coût du travail industriel

\* (Tableaux de base, en provénance de documents provisoires de travail ou de documents officiels)

**1) Données de base sur les pays**

BASIC DATA, 1988

DONNÉES DE BASE, 1988

G.N.P. per capita in dollars (1986)	156	P.N.B. per habitant en \$ (1986)
Surface area	274112 km <sup>2</sup>	Superficie
Agriculture (% of the total surface area)	48.1	Agriculture (% de la superficie totale)
Resident population (1985 census)	7.9 million	Population Residente (recensement 1985)
Number of inhabitants per square kilometer	29	Nombre d'habitants au km <sup>2</sup>
Urban population in percentage of the total population	11.6	Population Urbaine en % de la Population Totale
Natural population growth rate		Taux d'accroissement naturel de la Population
- Total	3.26%	- Total
- Urban	8%	- Urbain
Gross birth rate (1986)	51.3 pour 1000	Taux de Natalite brute (1986)
Fertility rate	6.5 enfants/femme	Taux de Fécondité
Life expectancy at birth (1986)	48 ans	Esperance de Vie à la naissance (1986)
Infant mortality (1986)	152 pour 1000	Mortalité Infantile (1986)
Mortality rate (1986)	18.7 pour 1000	Taux de Mortalité (1986)
Rate of alphabetization		Taux d'Alphabetisation
Primary education rate (1987)	27.1%	Taux de Scolarisation Primaire (1987)
Population structure by age		Structure par Age de la Population
0-14 years	48.3%	0-14 ans
15-64 years	47.6%	15-64 ans
64 and over	4.1%	64 et plus
Population per doctor	36567	Population par Medecin
Population per nurse	3932	Population par Infirmier(e)
Population per mid-wife	27781	Population par Sage-femme
Population per hospital bed	1364	Population par lit hospitalier
Caloric intake per person in % of minimum daily requirement	86	Apport Calorique journalier par tete en % du Minimum requis

Sources: INSD, Ministry of Plan and Cooperation, 1985 Census  
 INSD, Plan et Cooperation, Recensement 1985.

DISTRIBUTION OF HEALTH PERSONNEL BY CATEGORY  
AND BY TRAINING, 1968

REPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE  
ET PAR FORMATION SANITAIRE, 1968

	Central Administration	Urban Services	National Hospitals	Rural Area	Total	% change 1961-66	
	Administration centrale	Services urbains	Hopitaux nationaux	Milieu Rural	Total	Variation 1961-66 en %	
Doctors and dentists	30	12	102	119	263	174.0	Medecins et dentistes
Pharmacists	12	30	14	40	96	284.0	Pharmaciens
State reg. nurses	92	14	188	501	895	232.9	Infirmiers d'etat
Midwives	10	162	59	62	293	45.0	Sages-femmes
Registered nurses	40	94	182	892	1214	17.5	Infirmiers brevetes
Other personnel (a)	49	290	341	600	1364	424.0	Autres personnels (a)
Total:	239	700	886	2200	4105	97.4	Total:
% change 1961-66	157.0	155.5	134.4	105.4			Variation 1961-66 en %

Source: Provisional Budget 1961. Ministry of Health, 1966 Health Statistics.  
(a) Excludes administrative personnel, unskilled and drivers.

Source: Budget provisoire 1961. Ministère de la Santé 1966, Statistiques Sanitaires.  
(a) Here personnel administratif, manoeuvres et chauffeurs.

LABOR FORCE BY ECONOMIC SECTOR; SEX AND AREA (in %), 1985

POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE, LE SEXE ET LE MILIEU (en %), 1985

Sector of	Men			Women		
	Total	Rural	Urban	Total	Rural	Urban
Secteur of	Hommes			Femmes		
Total	Total	Rural	Urban	Total	Rural	Urban
- Primary Sector	92.4	90.4	96.0	92.0	95.4	42.9
Absolute variation of shares since 1975	0.4	-1.7	0.0	..	..	..
- Secondary Sector	2.1	2.3	1.0	1.9	1.7	0.2
Absolute variation of shares since 1975	-1.9	-1.7	-1.0	..	..	..
- Tertiary Sector	5.5	7.3	2.2	5.2	2.9	50.9
Variation compared to 1975	1.5	3.4	0.4	..	..	..
- Secteur Primaire						
Variation absolue des parts par rapport à 1975						
- Secteur Secondaire						
Variation absolue des parts par rapport à 1975						
- Secteur Tertiaire						
Variation par rapport à 1975						
Total occupied population	3376909	1700300	1610741	1071546	1508372	83174
Male item:	Population totale occupée					
Total occupied population, 1975	1375000	1332000	1220000	43000	30000	7000
Female item:						Population totale occupée, 1975

Source: 1985 Census, INSD.

a/ Strict definition of economic sectors have been used, particularly for the secondary sector, i.e. production industries other than those concerning the services.

Source: Recensement 1985, INSD.

a/ Des définitions strictes des secteurs d'activités ont été retenues particulièrement pour le secteur secondaire, c.à.d. Industries de production autres que celles concernant les services.

ORIGIN AND USE OF RESOURCES  
 (billions of constant 1979 CFA Francs)  
 ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES  
 (milliards de Francs CFA, a prix constants de 1979)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	
Gross Domestic Product	280.6	281.7	277.0	304.2	351.9	348.0	Produit Interieur Brut
Terms of Trade Effect	1.3	5.0	7.5	-0.6	-4.1	-6.0	Effet des Termes de l'Echange
Gross Domestic Income	281.8	286.7	284.5	303.6	347.8	340.0	Revenu Interieur Brut
Resource Gap	75.3	64.1	49.9	73.4	71.7	72.2	Deficit en Ressources
Imports of Goods and Non-Factor Services	117.1	101.7	94.6	114.3	114.0	119.1	Importations de Biens et Services
Exports of Goods and Non-Factor Services	40.6	32.6	37.1	41.5	46.4	52.8	Exportations de Biens et Services
Capacity to Import	41.8	37.6	44.7	40.9	42.3	46.8	Capacite a Importer
<b>AVAILABLE RESOURCES</b>	<b>357.1</b>	<b>350.8</b>	<b>334.5</b>	<b>377.0</b>	<b>419.5</b>	<b>412.3</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>
Private Consumption	217.4	219.6	199.8	234.8	281.4	253.0	Consommation Privée
Public Consumption	74.4	71.1	73.3	73.3	91.4	95.0	Consommation Publique
Gross Fixed Investment	60.1	58.6	59.6	56.1	56.1	60.3	Formation Brute de Capital Fixe
Change in Stocks	5.2	1.5	1.8	12.8	10.6	4.0	Variation des Stocks
<b>TOTAL USES</b>	<b>357.1</b>	<b>350.8</b>	<b>334.5</b>	<b>377.0</b>	<b>419.5</b>	<b>412.3</b>	<b>TOTAL EMPLOIS</b>

Sources: INSD, and CCCE and mission estimates.

Sources: INSD et estimations de la CCCE et de la mission.

Détail des PIB par branche

AGREGATS MACROECONOMIQUES RESSOURCES	DETAIL DES PIB PAR BRANCHE PRIX CONSTANTS 1985										
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
1. Agricult. vivrière	74 322	66 964	78 616	72 720	69 957	69 644	95 644	112 190	95 644	122 972	113 504
2. Agricult. rente	23 045	18 352	20 460	20 420	24 667	19 339	20 093	21 741	25 067	25 310	24 153
3. Elevage	49 084	50 949	52 529	53 790	55 242	56 292	57 924	59 893	62 349	64 531	66 790
4. Pêche-forêt	26 262	27 182	28 024	28 893	29 846	30 533	32 029	33 182	34 343	35 786	37 030
5. Mines Carrières	1 418	1 473	1 489	1 908	2 547	3 031	3 800	5 320	6 772	6 169	3 430
6. Boulangerie	47	341	824	752	894	893	1 067	1 085	1 899	1 141	1 238
7. T.A.A.	2 428	6 652	6 080	6 621	8 965	8 876	8 388	8 530	8 641	8 969	9 732
8. Boissons-Tabacs	5 507	7 054	7 513	7 226	7 213	6 535	6 463	4 209	3 722	4 509	4 713
9. Textiles	8 038	8 440	7 605	8 570	9 118	10 760	10 588	13 711	15 988	13 781	15 986
10. ... plastique	4 243	4 476	4 615	4 943	4 449	4 707	4 533	5 671	5 234	5 124	4 540
11. Papier, presse, imp.	1 015	823	712	575	518	556	802	994	1 452	1 519	1 051
12. Autres industries	2 448	2 129	1 718	1 153	8 039	1 115	1 668	1 993	4 434	4 699	6 424
13. Eau électricité	3 268	3 579	3 639	3 850	4 039	4 141	3 837	4 098	4 504	4 967	8 537
14. B.T.P.	25 901	30 901	19 900	28 943	13 916	16 326	16 832	20 613	15 960	18 449	18 533
15. Transport	19 429	20 232	20 633	21 443	21 506	21 961	23 307	27 046	26 902	29 807	30 151
16. Scs aux entreprises	6 416	6 005	6 628	7 246	6 612	6 744	7 349	8 507	8 448	9 226	9 672
17. Banques assurances	1 089	1 148	1 094	1 189	1 077	1 132	1 224	1 449	1 447	1 558	1 587
18. Scs immobiliers	42 485	44 015	45 600	47 241	48 942	50 784	52 529	54 420	56 379	58 239	60 161
19. Scs ...	1 930	4 036	4 002	4 233	3 816	3 955	4 116	5 090	4 906	5 657	5 394
20. Hôtels, bars, restaur	7 856	8 076	8 081	8 411	7 683	7 925	8 203	10 065	14 396	20 196	21 015
21. ...	16 449	14 664	14 774	14 850	14 565	17 565	19 154	19 154	19 178	21 695	22 964
22. Artisanat aliment.	22 200	22 444	23 724	24 388	25 193	25 293	26 634	27 699	27 561	28 801	29 571
23. Artisanat textile	13 594	13 926	13 688	15 454	14 867	15 224	15 924	17 389	18 781	19 194	17 889
24. Autres artisans	10835	11 322	11 232	12 512	10 873	11 504	11 872	13 320	15 834	17 490	20 431
25. B.T.P. ...	4 110	24 589	25 281	25 888	26 509	27 146	27 797	28 464	29 062	29 672	30 295
26. Scs informels	8 521	9 267	10 815	12 318	12 638	13 169	13 591	14 379	15 342	16 398	18 298
27. Commerce traditi	77 750	69 311	49 097	69 804	70 195	68 816	83 024	88 535	90 647	102 537	108 640
28. Scs N.S. Internes	26 886	28 236	30 658	33 205	36 058	38 871	38 210	38 974	43 378	49 191	52 415
29. Scs N.S. externes	27 893	27 000	22 572	27 177	24 541	20 761	20 167	22 170	24 892	24 340	24 900
30. IPSOL -0945	979	862	903	1 018	1 110	1 190	2 665	3 187	3 544	3 785	3 971
NT	22 785	21 435	20 050	21 026	21 090	19 376	25 136	29 765	31 413	34 025	39 638
<b>PIB Total</b>	<b>556 445</b>	<b>554 655</b>	<b>558 356</b>	<b>586 804</b>	<b>575 063</b>	<b>581 665</b>	<b>643 168</b>	<b>726 411</b>	<b>719 735</b>	<b>786 904</b>	<b>817 209</b>

Source : INSD/DEE



SUIVI FINANCIER DES PROJETS  
MINISTERIELS INSCRITS OU NON AU PLAN  
SITUATION AU 31 12 1989  
 PAR SECTEUR

	COUT TOTAL (1)	P I P 1 9 8 9 (2)	TOTAL ACQUIS (3)	DEPENSE DE L'ANNEE (4)	DEPENSES CUMULEES (5)	% DE REALISA° ANNUEL (4/2)	ACQUIS SUR TITRE VI
A01 <u>AGRICULTURE</u>	161.745,75	21.724,75	161.745,75	31.215,77	89.513,49	143,69	749,67
A02 <u>ELEVAGE</u>	18.382,12	1.213,50	18.382,12	1.265,80	8.162,81	104,31	35,00
A03 <u>ENVIRONNEMENT</u>	12.939,72	2.266,24	12.999,72	1.476,34	5.322,34	65,14	43,99
A04 <u>MINES</u>	20.787,62	3.087,00	20.787,62	2.830,88	9.778,33	91,70	50,00
A05 <u>INDUSTRIES</u>	31.676,32	5.628,23	31.676,32	6.681,40	18.412,09	118,71	240,00
A06 <u>ARTISANAT</u>	1.652,65	221,28	1.652,65	163,03	332,71	73,68	51,00
B07 <u>EAU ET AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES</u>	163.551,70	33.582,08	163.551,70	29.909,95	89.900,85	89,07	2.164,45
B08 <u>ENERGIE</u>	50.703,46	1.027,60	50.703,46	837,58	33.625,49	81,51	54,17
B09 <u>TRANSPORT</u>	133.860,36	18.295,01	133.860,36	2.907,66	67.308,21	15,89	1.299,11
B10 <u>COMMUNICATIONS</u>	27.171,53	1.630,97	27.171,53	1.584,65	20.199,51	97,16	0,00
B11 <u>COMMERCE</u>	3.166,58	953,62	3.166,58	275,96	1.224,26	28,94	25,00
B12 <u>TOURISME ET HOTELERIE</u>	1.263,39	109,10	1.263,39	26,81	690,32	24,57	37,60
B13 <u>CARTOGRAPHIE</u>	1.116,40	236,78	1.116,40	20,20	933,40	8,53	100,00
C13 <u>EDUCATION ET FORMATION</u>	27.803,61	4.503,27	27.803,61	5.556,83	9.050,18	123,40	437,92
C14 <u>SANTE</u>	22.985,28	6.469,11	22.985,28	6.481,91	15.973,86	100,20	370,00
C15 <u>ACTION SOCIALE</u>	1.600,78	331,78	1.600,78	176,47	1.114,31	53,19	234,98
C16 <u>HABITAT ET URBANISME</u>	37.543,25	272,20	37.543,25	3.997,35	17.612,48	***,00	250,00
C17 <u>INFORMATION/ARTS &amp; CULTURE/SPORTS/LOISIRS</u>	2.636,69	1.192,80	2.636,69	443,44	813,13	37,18	175,82
D18 <u>INFRASTRUCTURES</u>	17.106,40	6.112,92	17.106,40	2.970,44	7.614,27	48,59	1.987,99
D19 <u>MATERIEL ET EQUIPEMENT ADMINISTRATIFS</u>	7.054,64	302,00	7.054,64	1.256,55	2.233,91	416,08	295,97
D20 <u>MESURES ET ACTIONS INSTITUTIONNELLES</u>	1.901,32	87,02	1.901,32	412,36	693,87	473,87	325,97
GRAND TOTAL	746.709,57	109.247,26	746.709,57	100.491,76	400.509,82	91,99	8.928,64

NOMBRE TOTAL DES PROJETS 987

EVOLUTION OF EXPORT/IMPORT - VOLUMES BY TRANSPORT MODE: 1979-1987  
EVOLUTION DES IMPORTATIONS/EXPORTATIONS-TONNAGE PAR MODE DE TRANSPORT  
(1000 TONS)

	1979	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
<b>IMPORTS</b>										
Rail	200.8	282.4	379.3	347.7	430.3	355.4	282.5	313.5	259.1	279.9
Road	140.2	191.1	173.4	143.4	167.2	139.6	204.5	276.0	343.8	413.3
Air	4.9	27.0	10.6	9.8	2.1	1.9	1.9	2.6	3.5	3.9
Sea Containers	0.7	0.2	0.8	1.2	1.9	1.4	0.6	0.8	0.3	0.2
Sub-total	<u>346.6</u>	<u>500.7</u>	<u>564.1</u>	<u>523.1</u>	<u>631.5</u>	<u>498.3</u>	<u>549.4</u>	<u>592.9</u>	<u>538.7</u>	<u>697.3</u>
<b>EXPORTS</b>										
Rail	59.7	90.7	97.9	79.5	59.3	52.6	92.6	65.7	93.7	90.9
Road	9.9	31.6	26.2	39.0	34.4	40.0	24.7	22.3	18.5	54.2
Air	2.5	2.5	1.4	2.5	3.9	6.2	4.8	5.1	4.3	6.6
Sea Containers	0.3	1.3	0.9	1.3	1.6	1.3	1.1	1.1	0.5	0.2
Sub-total	<u>72.4</u>	<u>126.1</u>	<u>126.4</u>	<u>122.3</u>	<u>100.2</u>	<u>100.1</u>	<u>123.2</u>	<u>94.2</u>	<u>107.6</u>	<u>159.9</u>
<b>TOTAL</b>										
Rail	260.5	473.1	477.2	447.2	489.6	408.0	375.1	379.2	342.8	376.8
Road	150.1	222.7	199.6	182.4	203.6	179.6	229.2	298.3	342.3	447.5
Air	7.4	29.5	12.0	12.3	6.0	8.1	6.6	7.7	7.8	12.5
Sea Containers	1.0	1.5	1.7	2.5	3.5	2.7	1.7	1.9	0.8	0.4
GRAND TOTAL	<u>419.0</u>	<u>726.8</u>	<u>690.5</u>	<u>644.4</u>	<u>701.7</u>	<u>598.4</u>	<u>672.6</u>	<u>687.1</u>	<u>733.7</u>	<u>857.2</u>
<b>Distribution by Mode</b>										
(% of Total)										
Rail	69.5	65.1	69.1	69.4	69.6	66.2	55.8	55.2	46.7	43.9
Road	29.0	30.6	28.9	28.3	29.0	30.0	43.0	43.4	46.1	54.5
Air	1.4	4.1	1.7	1.9	0.9	1.3	1.0	1.1	1.1	1.5
Sea Containers	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.2	0.3	0.1	0.1
TOTAL	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>

Source: Statistiques Douanieres/Customs Service Statistics.

Distribution du crédit bancaire

	Milliards F CFA				En % du total			
	1980		1987		1980		1987	
	CT	MLT	CT	MLT	CT	MLT	CT	MLT
- Agriculture, pêche, sylviculture	0.3	0.1	1.1	3.1	1	0	2	9
- Industries extractives	0.0	0.0	0.0	3.2	0	0	0	9
- Industries manufacturières <sup>1</sup>	8.0	7.9	8.7	10.0	32	41	16	27
- Commerce gros et détail	13.8	1.9	32.7	6.6	54	10	60	18
- construction et TP	1.7	0.3	5.6	0.5	7	1	10	1
- Transports et communication	0.7	2.9	1.2	2.1	3	15	2	6
- Electricité, gaz, eau	0.0	1.4	0.0	0.7	0	7	0	2
- services aux entreprises	0.0	0.7	0.1	1.1	0	4	0	3
- services sociaux et communautaires	0.8	4.1	4.9	9.3	3	21	9	25
Total								

Source : Mémoire économique (1988)

CT = A' court terme

MLT = A' moyen-long terme

**2) Elements de competitivité de l'economie burkinabé**

LES COURS DES DEVISES - TAUX ET EFFECTIVE RATES

ANN	PAYS DE LA ZONE FRANC						AUTRES PAYS														
	COTE D'IVOIRE			TOGO			NIGERIA			ZAMBIE			SIERRA LEONE			ZAMBIA					
	FR	MON	EF	FR	MON	EF	FR	MON	EF	FR	MON	EF	FR	MON	EF	FR	MON	EF			
1982	136.3	92.6	92.0	126.3	106.2	106.2	126.3	98.9	117.7	122.6	98.0	66.3	362.1	308.9	79.9	662.5	552.5	236.0	174.0	136.0	
1979	117.5	96.0	94.3	117.5	104.1	104.1	117.5	98.7	117.1	123.4	101.0	66.9	261.0	260.5	97.2	629.0	489.0	277.2	194.0	125.9	
1984	102.3	96.1	96.6	102.3	91.4	91.4	102.3	98.0	104.5	116.0	109.1	111.5	106.4	190.6	120.4	137.9	120.2	110.5	123.1	108.2	
1985	108.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0
1986	126.9	105.1	110.0	126.9	116.9	116.9	126.9	107.6	107.9	64.3	55.0	54.7	56.9	52.2	76.4	80.5	73.6	99.9	37.2	34.1	46.2
1987	146.4	113.3	124.1	146.4	126.0	126.0	146.4	115.6	107.3	22.3	16.0	17.5	15.4	12.7	60.6	45.3	37.4	66.4	30.5	27.4	50.9
1988	149.9	117.3	126.2	149.9	147.6	147.6	149.9	119.1	101.2	19.9	13.0	17.9	15.2	12.4	71.0	27.5	24.3	76.3	30.0	32.7	79.1
1989	136.7	122.6	140	136.7	126.1	126.1	136.7	124.6	99.4	12.8	9.4	16.1	7.2	6.7	57.7	12.0	14.4	73.7	17.3	22.1	97.1

FR = Taux de change  
 MON EF = Taux de change effective nominal  
 R. EF = Taux de change effective réel  
 SOURCE: FIN. FINANCIAL STATISTICS

COUTS DES PRINCIPAUX FACTEURS ECONOMIQUES DANS LE PAYS DE L'UNDA  
1988 - 1989

FACTEUR	PAYS	BENIN	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	NIGER	TOGO	SENEGAL	MALI
1. Carburants								
Essence ordinaire F.CFA/litre		170	272	325	226	200	335	300
2. Transports terrestres F.CFA/t/km		27.85	38.50	32.50	20.00	27.90	ND	32.50
3. Electricité - usages industriels F.CFA/kwh		37	73	36	47	45	50	60
4. Eau - F.CFA/m <sup>3</sup> usages industriels		215	200	180	175	230	190	100
		prix maxi:						
5. Téléphone								
F.CFA/minute France		1200	790	995	900	860	880	1120
F.CFA/minute Europe		1800	1065	1390	1330	1500	1100	1520
F.CFA/minute USA		1860	1670	1855	1440	1500	1470	2520
6. Ciment - tonne		ND	47000	ND	55000	ND	42200	60000
7. Fer à béton - tonne		ND	360000	ND	180000	ND	165000	298000
8. Engrais simple - tonne		ND	114000	ND	50000	ND	80000	38000
9. Salaires								
Ouvrier F.CFA/heure		130	180	250	143	165	184	-
Employé F.CFA/mois		22000	35200	50300	24300	32300	ND	2
10. Charges sociales I sur salaires		17.9	18.5	11.4	15.4	18.1	ND	20
11. Impôts sur les bénéfices pour les sociétés I		48	45	50	45	40	33	45
12. Impôts sur les chiffres d'affaires I TCA payée par le producteur		18	18	23	17	14	20	20
				TVA payée: par le consommateur			TVA payée: par le consommateur	

SOURCE: CALCULS SUR DES CHIFFRES DE LE PNUD POUR LES PAYS DE L'UNDA

**CALCUL DES DROITS ET TAXES DE IMPORTATION ET EXPORTATION**

**IMPORTATION**

<b>DROITS ET TAXES</b>	<b>BASE DE TAXATION</b>	<b>TAUX APPLICABLE</b>
1 - Droits de Douane (DD)	Valeur en Douane	5%
2 - Droit Fiscal à l'importation (DFI)	Valeur en Douane	Taux variable
3 - Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA)	Valeur en Douane + DD + DFI	TR 7.5% TN 22.0% TM 33.33%
4 - Taxe statistique (TS)	Valeur en Douane	4%
5 - CBC	Valeur en Douane	0.5%
6 - ONAC	Valeur en Douane	0.25%

**EXPORTATION**

<b>DROITS ET TAXES</b>	<b>BASE DE TAXATION</b>	<b>TAUX APPLICABLE</b>
1 - Taxe statistique (TS)	Valeur en Douane	4%
2 - Timbre douanier (TD)	Valeur en Douane	6%
3 - CBC	Valeur en Douane	0.5%
4 - ONAC	Valeur en Douane	0.25%
5 - Droit de sortie (DS)	Valeur en Douane	0% - 15%
6 - Taxe de recherche et de conditionnement (TRC)	Valeur en Douane	0% - 1%

**SOURCE: COUTS DE FACTEURS POUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS AU BURKINA FASO PROJET BKF/88/010/ RAPPORT No. 25C, 1989**

**3) Elaborations de prévisions macro-economiques 90-95**



EQUILIBRE RESSOURCES-EMPLOIS A PRIX CONSTANTSIlliards FCFA:

ANNEE	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	tx crois/an 85-89 en %	tx crois/an 90-92 en %	tx crois/an 91-93 en %
PIB	902.100	938.184	975.711	1014.740	1055.529	1097.543	1141.444	6.06%	4.00%	4.00%
IMPORTATIONS	252.535	254.939	257.407	259.070	266.245	272.760	279.451	10.80%	0.96%	2.00%
RES SOURCES	1154.635	1193.143	1233.110	1274.618	1321.574	1370.311	1420.995	7.27%	3.55%	3.61%
CONS. P.M. TOTALE	957.320	891.203	916.733	942.962	973.863	1005.713	1058.537	7.49%	2.80%	3.17%
CONS. ménages	763.432	785.849	809.717	834.341	863.612	893.809	924.955	7.54%	3.00%	3.30%
CONS. admin.	193.876	105.434	107.016	108.621	110.250	111.904	113.585	7.14%	1.50%	1.50%
INVESTISSEMENT	202.230	211.091	219.335	220.316	237.449	246.947	256.825	5.50%	4.13%	4.00%
FBCF	213.766	222.321	231.336	240.938	250.957	261.424	272.571	15.89%	4.05%	4.19%
Manag. et	74.818	79.681	84.860	90.376	96.251	102.507	109.170		6.50%	6.50%
SQS & IF	40.180	42.398	44.730	47.190	49.786	52.524	55.413		5.50%	5.50%
Administr.	98.760	100.211	101.745	102.271	104.820	106.392	107.998		1.50%	1.50%
VAR. STOCKS	-11.520	-11.250	-11.001	-12.522	-13.408	-14.477	-15.747	-24.80%	2.79%	7.48%
EXPORTATIONS	85.069	90.769	96.850	103.339	110.263	117.650	125.553	8.88%	6.70%	6.70%
EMPLOIS	1154.635	1193.143	1233.110	1274.618	1321.574	1370.311	1420.995	7.27%	3.55%	3.61%

Tu de croissance en volume

tcPIB	0.040
tcIMPORT	0.010 0.025
tcCFADM.	0.015
tcFCFMEH	0.065
tcFCFSOS	0.055
tcFCFADM	0.015
td INV.	0.225
tcEIP	0.067

SOURCE: SERVICE DES ETUDES ECONOMIQUES ET DE LA PREVISION/DPO  
Mars/Juin 1990

Min. du Plan et de la Coopération

Doc. provisoire de travail

RATIOS CARACTERISTIQUES ( en % du P I B sauf mention contraire )

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
SOLDE BUDGETAIRE-								
. hors dons		-8,4%	-6,0%	-5,3%	-4,8%	-3,7%	-3,0%	-2,0%
. dons inclus		-4,4%	-3,3%	-2,1%	-1,9%	-1,0%	-0,4%	0,4%
SOLDE EXTERIEUR COURANT								
. hors dons		-12,1%	-11,8%	-10,8%	-10,6%	-9,9%	-9,3%	-9,0%
. dons inclus		-4,4%	-3,6%	-3,0%	-3,3%	-3,1%	-2,8%	-3,0%
CONSUMMATION		95,6%	94,0%	91,7%	89,5%	87,3%	85,1%	83,0%
F B C F		23,7%	24,2%	24,2%	24,3%	24,4%	24,5%	24,5%
DEFICIT EN RESSOURCES (exp. - imp.)		-18,6%	-17,8%	-16,5%	-15,8%	-15,1%	-14,4%	-13,7%
DETTE EXTERIEURE ( ENCOURS		24,1%	26,4%	26,6%	27,1%	27,9%	28,5%	29,4%
RECETTES FISCALES		8,7%	8,8%	8,9%	9,0%	9,4%	9,7%	10,0%
RECETTES BUDGETAIRES		9,9%	9,9%	10,1%	10,2%	10,5%	10,8%	11,1%
SERVICE DETTE/EXPORTS FOB		27,1%	24,7%	24,1%	23,1%	20,8%	18,9%	17,1%
DEPENSES COURANTES/DEPENSES TOT.		52,5%	58,4%	56,6%	56,8%	55,8%	55,1%	53,5%
DEPENSES DE DEVELOPPEMENT/DP TOT.		46,6%	42,3%	44,1%	43,9%	44,9%	45,5%	47,1%
SALAIRES/DEPENSES COURANTES;		63,9%	61,6%	60,9%	57,4%	56,9%	56,8%	57,0%
MATERIEL/DEPENSES COURANTES;		11,8%	12,3%	13,3%	13,7%	14,8%	15,7%	17,0%

::Service des Etudes Economiques et de la Prévision/DPD Min. du Plan et de la Coopération

Version provisoire - Aout 90

## DOCUMENT PROVISOIRE DE TRAVAIL

BURKINA-FASO: Tableau des operations financieres consolidees de l'Etat, 1989-93  
(milliards de FCFA)

le GFSJUNE	1989 PROVIS.	1990 PROGR.	1991 PFP	1992 PFP	1993 OBJECTIF
Recettes et dons	124.46	122.65	133.34	146.33	158.20
Recettes	88.94	96.66	107.47	118.65	128.66
Recettes courantes	88.88	96.63	107.41	118.58	128.58
Recettes fiscales	84.01	83.39	96.25	106.64	115.79
Recettes non fiscales	10.23	10.42	11.16	11.94	12.79
Autres recettes courantes	-5.36	2.82	--	--	--
Recettes en capital	0.06	0.03	0.06	0.07	0.00
Dons	35.52	25.99	25.87	27.68	29.62
Trésor	1.52	0.12			
Dons-projets	34.00	25.87	25.87	27.68	29.62
Depenses et prêts nets	164.31	145.71	154.07	158.53	163.54
Depenses courantes	86.32	86.25	88.65	89.53	89.63
Salaires	55.14	55.20	54.72	54.25	53.78
dont: Education primaire	...	8.38	9.34	10.17	11.05
Biens et services	10.17	11.28	12.41	13.65	14.33
Interet du	8.04	6.59	5.97	6.23	6.19
Transferts	12.79	12.56	11.95	11.40	10.83
Autres depenses courantes	0.18	2.62	3.60	4.00	4.50
Depenses en capital	76.50	58.14	65.50	70.09	74.99
Financees sur ress. locales	12.50	9.31	16.67	17.84	19.09
Financees par l'etranger	64.00	48.83	48.83	52.25	55.91
Prêts nets	1.49	-1.08	-1.08	-1.08	-1.08
Coût de la restruct. banc. 1/		0.40	1.00	...	...
Excedent/déficit global(-)(engag.)	-39.85	-23.06	-20.73	-12.20	-5.26
Hors dons	-75.37	-49.05	-46.60	-39.88	-34.88
Variation des arrieres de paiement	-0.64	-10.43	-5.25	-5.24	--
Interieurs	2.27	-5.25	-5.25	-5.24	--
Exterieurs	-2.91	-5.18	--	--	--
Excedent/déficit global(-)(caisse)	-40.49	-33.49	-25.98	-17.44	-5.26
Hors dons	-76.01	-59.48	-51.85	-45.12	-34.88
Financement	40.49	33.49	25.98	17.44	5.26
Exterieur	30.97	-17.36	16.31	18.19	20.38
Decaissement de prêts projets	30.00	22.96	22.96	24.57	26.29
Decaissement d'autres prêts	1.98	0.25	...	...	...
Amortissement du	-28.81	-6.21	-6.67	-6.37	-5.91
Arrieres d'amortissement	22.50	-34.36	--	--	--
Annulation de dettes	5.30	...	...	...	...

## DOCUMENT PROVISOIRE DE TRAVAIL

BURKINA;FASO: Tableau des operations consolidees de l'Etat, 1989-93  
(milliards de FCFA)

File GFSJUNE	1989 PROVIS.	1990 PROGR.	1991 PFP	1992 PFP	1993 OBJECTIF
Interieur	9.52	-13.09	-2.03	-2.08	-1.54
Elin.d'arrieres/dette inter.2/		-11.91	...	...	...
Avances statut.de la BCEAO	0.44	--	--	--	--
Banques commerciales	1.21	-1.51	-1.93	-1.93	-1.30
Secteur non bancaire	7.87	0.33	-0.10	-0.15	-0.16
Besoin de financement	--	63.94	11.69	1.33	-13.50
Reduct.depots CGP 3/		11.00	...	...	...
Reduct.des depots ministeres-projets 4/		...	...	...	...
Reechelonnement		39.81	...	...	...
FMI		2.50	3.80	2.50	...
IBRD SAL/SECAL		--	4.00	9.60	9.80
Autre financement identifie		...	...	...	...
Besoin de financement non couvert 5/		10.63	3.89	-10.77	-23.38
Pour memoire:	(en % du PIB)				
Recettes	15.00%	15.22%	15.80%	16.30%	16.50%
Depenses et prets nets	27.72%	22.95%	22.65%	21.78%	20.97%
Depenses courantes	14.56%	13.90%	13.03%	12.30%	11.49%
Salaires (en % des dep.cour.)	63.88%	62.55%	61.73%	60.60%	60.00%
Depenses en capital 6/	12.90%	9.16%	9.63%	9.63%	9.62%
Excedent/déficit 6/					
dons compris					
Base engagements	-6.72%	-3.63%	-3.05%	-1.68%	-0.67%
Base caisse	-6.83%	-5.27%	-3.82%	-2.40%	-0.67%
Excedent/déficit 6/					
hors dons					
Base engagements	-12.71%	-7.73%	-6.85%	-5.63%	-4.47%
Base caisse	-12.82%	-9.37%	-7.62%	-6.20%	-4.47%

Sources: Donnees communiquees par la delegation Burkinabe lors des negociations a Washington.

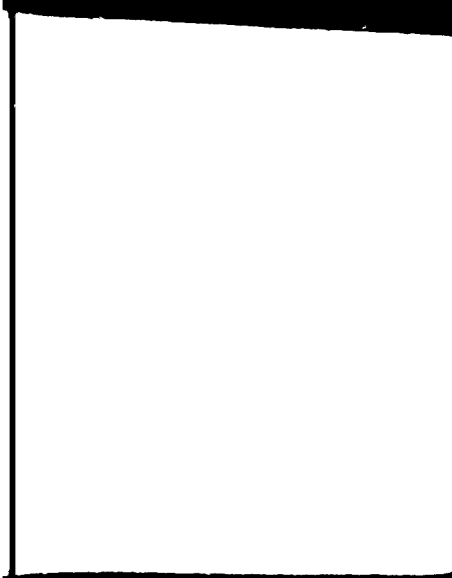
- 1/ Estimations provisoires pour 1990-91 a finaliser avec la BM, pour les annees suivantes, ces chiffres restent a preciser.
- 2/ Y compris, pour 1990, les CCP (8,1 milliards), les arrieres DDP (1,49 milliards), les arrieres a la BMD-B (1,1 milliard), et les arrieres interieurs RAN(1,22 milliard), dont 1 milliard pour la DDP, 0,4 milliard pour la RAN et 1,1 milliard a la BMD-B pourraient etre pris en compte dans la restructuration bancaire.
- 3/ Les autorites explorent la possibilite d'augmenter les ressources en provenance de la CGP
- 4/ Les autorites explorent la possibilite de mobiliser des ressources provenant de ces depots.
- 5/ Ce gap pourrait etre reduit du montant que les autorites seraient en mesure de mobiliser sur ressources locales.
- 6/ Pour les annees 1992-93, les estimations actuelles de besoin negatif de financement residuel constituent des provisions de ressources destinees a financer, entre autres, les dettes croisees a repertorier et les couts non encore chiffres de la restructuration bancaire.  
Ces montants supposent que des mesures concretes soient prises au cours de la periode 1991-93 pour generer un surcroit de recettes fiscales equivalent a 1,3 points de pourcentage du PIB.
- 4/ Ce ratio sera modifie en fonction du travail qui doit etre effectue pour harmoniser les donnees de l'investissement public avec celles de la balance des paiements pour 1985-89.

PROJECTION DU PAS ET IIPQDE - 1990-1995

Million de F.CFA

PIB PAR BRANCHES DEMANDES FIN. ET IMPORT.	1989	ANNEE MOYENNE 90-92	1992	ANNEE MOYENNE 93-95	1995
Consom finale des mén.	734480	0.043	833336	0.046	952975
Consom finale des Adm.	115686	0.042	131062	0.040	147343
FBCF non con.+EI+mén.	48135	0.065	58145	0.070	71230
FBCF des SOS+IF	30868	0.060	36764	0.700	45056
FBCF des Administrations	61034	0.040	68655	0.045	78347
Variations de stocks	17744	0.000	17744	0.000	17744
Exportations-Importations	-158397	0.035	-175935	0.038	-197508
Exportations	87510	0.068	106540	0.064	128248
Hors transit	71912	0.071	88484	0.066	107045
Agricult. vivrière	6225	0.055	7310	0.055	8583
Agricult. de rente	2302	0.060	2742	0.070	3359
Elevage	9005	0.060	10725	0.065	12955
Mines-Carières	16082	0.100	21405	0.065	25856
IAA	5020	0.050	5811	0.060	6921
Boissons-tabac	9	0.000	9	0.000	9
Textile	25000	0.070	30626	0.070	37518
Chimie-plastiques	425	0.060	506	0.060	603
Papier-pres,-imprim	16	0.065	19	0.065	23
Autres industries	412	0.065	498	0.065	601
Transport	4169	0.060	4965	0.065	5998
Services aux entrep.	1663	0.060	1981	0.065	2393
B.A.	272	0.060	324	0.065	391
Autres artisanats	1312	0.060	1563	0.055	1835
Transit	15598	0.050	18056	0.055	21203
Prod.Agri.Elev.pêche	3421	0.050	3960	0.055	4650
IAA	2714	0.050	3142	0.055	3689
Textile	6055	0.050	7009	0.055	8231
Prod. Pétroliers	25	0.050	29	0.055	34
Chimie Plast. Caout.	631	0.050	730	0.055	858
Outillage-Equipement	2752	0.050	3186	0.055	3741
Importations	245907	0.046	282475	0.048	325756
Prod.Agri.Elev.pêche	24634	0.010	25406	-0.010	24644
IAA	32929	0.050	38099	0.052	44403
Textile	15099	0.066	18275	0.068	22234
Pr. min.-Mat. constr.	14864	0.020	15786	0.024	16939
Prod. pétr	17891	0.121	25172	0.101	33615
Chimie-Plast.-Caout	31991	0.038	35731	0.043	40522
Bois-Métaux	15988	0.068	19492	0.067	23677
Outillage-Equipement	54727	0.052	63629	0.057	75112
Autres	8950	-0.048	7718	-0.063	6349
Services	28834	0.048	33167	0.049	38261
PIB Total	849550	0.045	969771	0.048	1115169

SOURCE: PROJET BKF/88/010, AVRIL 1990



#### **4) Le secteur industriel**

- 4.1) Donnée générales**
- 4.2) Bilan du I Plan 85-90 et propositions pour le deuxième plan 91-95**

STRUCTURE OF THE MODERN INDUSTRIAL SECTOR

STRUCTURE DU SECTEUR INDUSTRIEL MODERNE

BRANCHE	Number of Enterprises	Turnover (CA) of the Branch in millions PFA	Number of permanent jobs in the branch	Percentage of total CA from manufacturing	Principale entreprises de la Branche	Percentage of CA from the branch	Percentage of permanent jobs in the branch	Percentage of total CA from manufacturing	Percentage of total permanent manufacturing jobs
<b>BRANCHE D'ACTIVITE</b>	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires (CA) de la branche en millions PFA	Nombre d'emplois permanents de la branche	Pourcentage de total CA des entreprises manufacturières	Entreprises principales de la branche	Pourcentage de CA de la branche	Pourcentage des emplois permanents de la branche	Pourcentage de CA total des entreprises manufacturières	Pourcentage de total des emplois permanents de l'industrie manufacturière
<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	4	11.388	1000		SOCIÉTÉ SOUSSE	31,1	70,5		
<b>INDUSTRIES MÉTALLIQUES</b>					SOCIÉTÉ SOUSSE	91,9	70,5		
<b>INDUSTRIES MÉCANIQUES</b>					COGNAC	4,8	2,8		
Food Industries alimentaires	40	22.200	2000	26,6	BONICO SOMINA OIE BRANDIA MASCLEIG COFA SAYANA BLUNDMAT	70,6 20,9 1,0 11,2 8 2,2 1,1 1,8 1	49,2 10,7 9,2 2,8 4 2,1 2,4 0,8 0,4	23,6 4,6 1,8 4,4 1,4 1,1 0,4 0,4	
Textile Industry Industries textiles	9	21.000	1700	24,8	SOFTTEX FASO FANE BATA SINAC SINAC	75,4 20,6 2,4 0,6 0,8	29 46,5 6,2 3,8 4	25,9 7,1 0,9 0,2 0,2	6,2 10,1 1,2 0,8 0,8
Wood Bois	14	100	114	6,1					
Paper Industry Industries de papier	13	2.100	942	2,8					
Chemical Industry Industries chimiques	15	14.000	1300	16,1					
Metal Industry Industries des métaux	20	10.000	600	11,6	I.M.B. CITIC CIS TIC	19,9 12,8 16,2 14,5	28,8 9,1 9,9 9,9	0,4 0,4 0,4 0,4	1,2 0,4 0,4 0,4
Other Industries Industries diverses	15	14.000	1300	16,1	SABO-CITRE SAP SOPAPIL SIEAH SONICO PASOPLAST	49,4 19,8 17,4 4,2 2,8 1,1	19,2 40,8 14 2,9 8 4,2	7,8 5,2 2,8 0,7 0,8 0,1	2,3 4,9 2,4 0,8 0,9 0,7
<b>SUB-TOTAL SUB-TOTAL</b>	117	90.000	6100	100	SIPA CEIM SAPPA Tschalbois OEA	26,4 19,8 17,8 7,4 4,8	29,9 6,2 11 18,7 12,8	4,2 2,3 0,9 0,9 0,8	7,8 2,8 1,2 1,7 1,8
<b>Energy and Water Énergie et eau</b>	3	12.100	1207		SONSOL OEA	71,8 23	50,3 20,8		
<b>Construction BTP</b>	71	24.200	2421		KORAYE SATON	21,8 20,4	41,7 6,1		
					SONADRI SONARIELE SEC OEAH	9 8,7 2,3 2,1	9,3 3 1,2 3,8		

Source: IARD, Fichier des Entreprises de Statins Pans, 1980



PLAN DIRECTEUR DE L'ARTISANAT - Mai 1990

SYSTEME DE LA PROMOTION ECONOMIQUE - DIRECTION DE L'ARTISANAT

TABLEAU I: Situation des activités artisanales par métier, cumul national, activité principale et secondaire

Source: DSD - Recensement Général 1986

TISANAT RURAL	Activité Principale			Activité Secondaire			Activité Principale et Secondaire			
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
ensemble de l'artisanat	137	6.060	16.078	1.108	166.585	51.438	167.603	172.665	56.288	173.800
meunier	2.156	3.674	6.206	61.387	37.958	6.608	70.142	12.205	3.268	76.348
meunier - Tricotier	30	2.733	7.648	203	54.842	20.238	55.015	57.575	18.778	57.817
orèvre	348	13.780	38.608	19.135	11.728	3.878	29.634	19.483	8.778	43.762
orèvre	138	3.216	9.018	6.642	4.078	3.268	33.560	6.780	3.068	36.913
teinturier	3.186	6.468	20.578	22.626	13.858	5.478	23.784	25.812	11.688	27.173
teinturier	4.732	8.118	103	10.166	6.228	101	10.267	14.858	6.728	15.102
tailleur	1.079	1.858	589	5.245	3.218	344	5.589	6.324	2.858	7.257
tailleur - Tailleur	161	0.288	514	3.644	2.238	178	3.822	3.858	1.728	4.336
tailleur	866	1.488	890	663	0.418	43	706	1.529	0.678	1.626
tailleur	553	0.958	559	664	0.418	24	688	1.217	0.558	1.247
tailleur	282	0.488	370	793	0.478	17	810	1.079	0.488	1.180
<b>TOTAL RURAL</b>	<b>13.677</b>	<b>23.438</b>	<b>31.204</b>	<b>132.876</b>	<b>81.358</b>	<b>268.864</b>	<b>401.740</b>	<b>146.553</b>	<b>66.108</b>	<b>468.621</b>

TISANAT URBAIN	Activité Principale			Activité Secondaire			Activité Principale et Secondaire			
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
ensemble de l'artisanat	12.475	21.378	53	8.902	5.438	0.018	8.933	21.377	0.648	21.461
meunier	9.015	15.448	2.527	8.419	5.158	0.318	9.262	17.434	7.868	20.804
meunier - Tailleur	6.875	11.788	60	7.399	4.538	0.058	7.537	14.274	6.478	14.472
meunier	4.284	7.348	28	1.865	1.148	0.048	1.268	6.149	2.778	6.278
meunier - Ferrailleur	3.721	6.378	37	558	0.348	15	573	4.279	1.038	4.331
meunier - Tailleur	380	0.658	1.643	171	0.108	0.018	1.186	2.658	0.258	3.299
meunier	1.062	1.828	31	969	0.508	14	983	2.031	0.928	2.978
meunier - Electricien	1.903	3.268	12	64	0.018	0.008	64	1.967	0.878	1.979
meunier	915	1.578	3	678	0.428	2	680	1.593	0.778	1.598
meunier - Tailleur	1.260	2.168	14	293	0.188	2	295	1.553	0.708	1.569
meunier	767	1.318	66	665	0.418	0.028	713	1.432	0.658	1.536
meunier - Tailleur	843	1.448	6	51	0.038	1	52	854	0.408	901
meunier	303	0.528	1	269	0.168	0.008	269	572	0.218	573
meunier - Tailleur	446	0.768	4	86	0.058	0.008	86	532	0.248	536
meunier	298	0.518	18	56	0.038	3	59	354	0.168	376
meunier	146	0.258	4	16	0.018	5	21	162	0.078	171
<b>TOTAL URBAIN</b>	<b>44.693</b>	<b>76.578</b>	<b>4.497</b>	<b>30.461</b>	<b>18.638</b>	<b>2.218</b>	<b>32.679</b>	<b>75.184</b>	<b>33.008</b>	<b>81.869</b>

TOTAL	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
<b>TOTAL</b>	<b>27.352</b>	<b>54.912</b>	<b>35.701</b>	<b>183.337</b>	<b>100.000</b>	<b>271.082</b>	<b>434.110</b>	<b>221.707</b>	<b>100.000</b>	<b>528.490</b>

.....

BURKINA FASO  
PRINCIPALES ENTREPRISES PUBLIQUES - 1987

NON	STATUS JURIDIQUE	ANNEE DE CREATION	ACTIVITE	PART DE L'ETAT	CHIFFRE D'AFFAIRES	PROFIT NET	EFFECTIFS
SOFITEX	SEN	79	colon	66.0	22,886.0	16.0	1,600
SOSUCO	SEN	75	sucrerie	83.0	8,473.0	753.0	2,476
SHSD	SEN	67	huilerie	83.0	7,075.0	588.0	330
FASO FANI	SEN	69	tissage	62.0	4,416.0	345.9	818
CHD	SEN	70	farine	76.0	4,968.0	210.0	100
SIFA	SEN	86	cycles	47.0	3,832.0	244.0	NA
SIBAH	SEN	70	munitions	72.0	608.0	15.0	46
COFA	SEN	85	bonbonnerie	70.0	542.0	37.0	90
SAVANA	SEN	77	agro-alimentaire	95.0	407.0	(24.0)	90
SINAC	EPIC	78	chaussures	100.0	180.0	(162.0)	70
CNEA	EPIC	83	équip agricole	100.0	160.0	48.0	112
SBMC	SEN	85	cuir	52.0	141.0	(24.0)	59
CINAT	SEN	86	clinkers	61.0	-	-	-
FASOPLAST	SEN	86	plastiques	100.0	-	-	75
SOBEMA	SEN	-	articles ménagers	50.0	-	-	-
BURKINA-SHELL	SEN	77	hydrocarbures imp	51.0	12,528.0	52.0	80
FASO YAAR	SEN	67	commerce général	98.0	10,158.0	(479.0)	433
SINABHY	SEN	85	hydrocarbures dis	100.0	5,793.0	43.0	12
OFNACER	EPIC	71	céréales	100.0	5,787.0	(2,944.0)	359
SDCP	SEN	68	céréales	49.0	1,567.0	57.0	117
ONERA	EPIC	75	viande	100.0	92.0	(93.0)	363
SONAPHRAM	SEN	86	pharmacie	NA	975.0	77.0	27
DICIAB	SEN	73	banque	51.0	5,162.0	449.0	353
LONAB	EPIC	67	loterie	100.0	566.0	71.0	71
SOPCA	SEN	72	banque	29.0	522.0	3.0	NA
CAI	EPIC	84	fonds d'investis	100.0	281.0	205.0	20
SONAR	SEN	74	assurance	52.0	1,707.0	202.0	60
CNCA	SEN	79	crédit agricole	54.0	749.0	16.0	51
CME	EPIC	59	caisse d'épargne	100.0	-	-	-
BD	SEN	74	banque	50.0	4,948.0	279.0	445
BNDD	SEN	61	banque de dévelop	92.0	927.0	71.0	324
UREBA	SEN	84	banque de dévelop	99.0	218.0	39.0	33
SONABEL	EPIC	68	électricité	100.0	8,988.0	184.0	749
ONEA	EPIC	76	eau	100.0	1,817.0	(83.0)	650
OPT(ONP, ONATEL)	EPIC	68	poste & télécom	100.0	4,690.0	673.0	1,515
MAGASANI	SEN	84	transport aérien	NA	1,743.0	114.0	NA
AIR BURKINA	SEN	66	transport aérien	66.0	976.0	(800.0)	80
R19	EPIC	84	transport public	100.0	930.0	104.0	306
SNTB	SEN	77	tarifs	51.0	821.0	65.0	240
HOTEL IND.	EPIC	61	hôtel	100.0	780.0	187.0	154
HOTEL SILMANDE	SEN	79	hôtel	99.0	710.0	(691.0)	134
LNBTP	EPIC	68	laboratoire	100.0	447.0	16.0	138
CEKATRIN	EPIC	70	ordinateur	100.0	394.0	6.0	62
IMPRIMERIE NAT	SEN	64	imprimerie	100.0	9,972.0	630.0	108
SORENID	SEN	71	aines	60.0	540.0	125.0	760
BURIGFD	EPIC	78	aines	100.0	-	39.0	260
SMB	SEN	85	aines	63.0	-	-	-
SOMICOD	SEN	85	aines	51.0	-	-	-
PROJET TAMBAO	EPIC	74	aines	100.0	-	48.0	-
CNBAH	EPIC	76	barrage	100.0	27.0	130.0	333
SOCOGIB	SEN	84	ianobiller	96.0	129.0	115.0	27
CCIA	EPP	48	chaubre de commerc	100.0	866.0	665.0	155
CBC	EPP	78	transports	100.0	707.0	370.0	90

SEN: SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE.  
EPIC: ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.  
SOURCE: BANQUE MONDIALE 'MEMORANDUM ECONOMIQUE', 1989.

Structure du tissu industriel

	Nombre d'entre- prises	CA de la branche en millions	Nombre d'emplois permanents de la branche	% du CA total des industries manufactu- rières	Entre- prises princi- pales de la branche	% CA de la branche	% emplois de la branche	% CA total des industries manufactu- rières	% du total des emplois permanents des indus- tries manu- facturières	% total des emplois permanents des indus- tries manu- facturières
Alimen- taire Tabac, boisson	10	32.200	3.633	35,5	44,7	SOSUCO	28,6	53,3	10,2	23,8
						SOBERRA	25,9	10,7	9,2	4,8
						GMB	16	2	5,6	1,3
						BRAXINA	11,2	9,9	4	4,4
						MABUCIG	6	3,2	2,1	1,4
						COPA	1,6	2,4	0,6	1,1
						SAVANA	1,3	1	0,5	0,4
						BURKINA- PAT	1		0,4	

Source : Burkina Faso, Mémoire d'éco. Vol. II Annexes sectorielles et statistiques  
Décembre 1988

ENQUETE FACTEURS DE PRODUCTION 1989

PROBLEMES PRINCIPAUX SIGNALES PAR LES ENTREPRENEURS, CLASSES EN ORDRE DECROISSANT

PETITES ENTREPRISES 50	50 ENTREPRISES MOYENNES 150	GRANDES ENTREPRISES 150
Concurrence extérieure 3,67	Concurrence extérieure 3,92	Formation et régulation des prix 4,40
Appr. en matières premières 3,56	Fonds de roulement 3,77	Droits de douanes 4,10
Appr. en intrants industriels 3,56	Formation et régulation des prix 3,69	T.C.A. 3,70
Cotisation à la CAI 3,44	Difficultés promo. export. 3,62	Electricité 3,60
Fonds de roulement 3,44	Intrants ind. appr. 3,46	Formation des ouvriers 3,60
Droits de douanes 3,22	Formation des ouvriers 3,38	Eau 3,40
TCA 3,22	Appr. en matières premières 3,31	CAI - Cotisations 3,40
Format. et régulation des prix 3,00	Electricité 3,29	Législation sociale 3,40
Ind. et services aux. 2,89	Financement des Investis. 3,23	Formation de la maîtrise 3,40
Electricité 2,78	Droits de douanes 3,15	Appr. en matières premières 3,40
Formation des ouvriers 2,78	Formation des agents de maîtrise 3,00	Charges sociales 3,30
Assistance technique 2,67	Communications 3,00	Concurrence extérieure 3,30
Produits et secteurs		Carburants 3,00
		Tension et conflits sociaux 3,00

BCF 521 année 1988

#####  
 SOMMES FINANCIERES PAR FILIERE  
 #####

FILIERE	NBR ENT	ACTIF PRODUIT LISE	ACTIF VALEUR EMPLOI	ACTIF VALEUR REALIS	ACTIF VALEUR DISPON	PASSIF SITUAT NETTE	PASSIF R. PRO PRES	PASSIF DETTES C.T.	RESULTAT NET	ACTIF = PASSIF	VALEUR AJOUTEE	C.A. T.T.C.
BOISSONS	2	3024	2079	663	903	2396	2200	1903	702	7369	7212	12002
BOIS ET PAPIER	4	235	216	507	43	459	3	555	74	1091	431	846
CHIMIE	5	2360	2730	1952	274	2062	1012	3015	535	7224	5045	7322
TRAVAIL DU CUIR	2	616	174	243	47	-117	496	771	-70	1000	194	419
ENERGIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FRUITS ET LEGUMES	1	860	363	365	47	345	746	303	-39	1635	181	537
TRAVAIL DU GRAIN	19	2501	863	612	1400	1392	550	3321	281	5544	1440	296649
PRODUITS LAITIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1	66	39	253	15	-220	295	271	35	373	83	215
OUVRAGES METAUX	9	3294	5101	2419	227	1751	1715	7543	112	11121	2612	14665
MINES	1	14104	3174	357	1655	2112	10576	5302	298	19370	5715	5967
OLEAGINEUX	3	5340	4371	6060	154	3664	1402	7560	582	15921	2902	9049
PLASTIQUES	7	2562	14269	47660	6651	2030	265	66459	1376	71130	1799	1562
SUCRE	3	7223	9066	961	380	3923	5270	8317	-72	17630	4624	13120
TABACS	1	669	1091	241	0	500	260	1521	85	2404	1021	3619
TEXTILE	2	5413	14046	15299	1110	7023	3756	25360	-250	29867	5273	28945
TOTAL	60	53293	57942	77547	17885	29545	24721	123477	3519	201767	29492	405137

BCF 521 année 1988

#####  
 BIENS EQUIPEMENTS ET AUTRES .....  
 #####

FILIERE	NBR ENT.	VALEUR INVEST.	VALEUR TRANSPORT	VALEUR LOUER	VALEUR ENTRETIEN	VALEUR TELEPHONE	VALEUR AUTRES SERV.	VALEUR REVENTE
BOISSONS	2	147760	177516	63299	76021	50399	560407	0
BOIS ET PAPIER	4	39000	8501	8134	21964	9103	20743	0
CHIMIE	5	119664	65676	15519	71020	47901	250750	0
TRAVAIL DU CUIR	2	114847	2556	4445	7520	3203	31653	0
ENERGIE	0	0	0	0	0	0	0	0
FRUITS ET LEGUMES	1	0	1619	709	3043	4727	27542	0
TRAVAIL DU GRAIN	19	905653	260039	19500	50649	17000	131200	0
PRODUITS LAITIERES	0	0	0	0	0	0	0	0
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1	0	57195	14263	8215	719	25607	0
OUVRAGES METAUX	9	259001	29211	34070	81020	62033	337395	0
MINES	1	0	24212	136920	69055	35077	903367	0
OLEAGINEUX	3	1919960	460589	12213	46331	16900	211052	0
PLASTIQUES	7	332000	9114	29479	19574	5041	69106	0
SUCRE	3	2517467	358543	31710	83705	20596	216760	0
TABACS	1	155871	28507	15676	76507	31354	172126	0
TEXTILE	2	5615000	3545029	1043	22056	8197	2120779	0
TOTAL	60	12137031	5029107	408676	637576	510570	5078567	0

BKF 521 année 1988

VALEUR DES  
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PDT	MDR	VALEUR PRODUITS VENDUS	DONT VALEUR EXPORTEE	V.U. PRODUIT VENDU	V.U. PRODUIT EXPORTE
PDT	DCL				
04 FILIERE B3					
2201	1	162429	0	121	0
2202	4	920008	0	154	0
2203	1	7206701	0	271	0
2201	3	190815	0	134	0
2202	6	985281	0	162	0
2203	4	1894282	0	174	0
STTL	19	11359596	0	0	0
08 FILIERE BP					
4405	1	38629	0	57143	0
4402	1	3028	0	60	0
4405	1	45872	0	77356	0
pnvn	1	517000	0	0	0
4618	5	85369	0	202	0
STTL	9	689898	0	0	0
08 FILIERE CM					
9307	2	814000	0	74	0
3306	1	130141	0	191	0
2804	1	169105	0	2017	0
2901	1	75156	0	4574	0
8503	2	3513577	40600	91616	42737
3506	1	14089	0	74	0
4011	2	2581665	643900	708	540
STTL	10	7297733	684500	0	0
08 FILIERE CU					
6402	1	226688	0	6975	0
4102	1	33000	0	11085	0
4104	1	153000	0	712	0
4202	1	93000	1000	4296	5882
STTL	4	505688	1000	0	0
08 FILIERE FB					
2002	1	305000	255000	820	831
2005	1	15000	0	0	0
2007	1	216000	0	257	0
STTL	3	536000	255000	0	0
08 FILIERE GR					
1005	1	2000	0	16	0
1101	1	4953000	0	213	0
1907	1	27000	0	0	0
2302	1	110000	0	17	0
2107	1	709474	0	340	0
1907	1	457980	0	76	0

VALEUR-DES  
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PDT	MNR	VALEUR	DONT	V.U.	V.U.
PDT	DCL	PRODUITS	VALEUR	PRODUIT	PRODUIT
		VENDUS	EXPORTEE	VENDU	EXPORTE
1907	1	117044	0	69	0
1907	1	297598	0	0	0
1907	1	282198	0	100	0
1907	1	36000	0	100	0
1907	1	103796	0	100	0
1907	1	50926	0	103	0
1907	1	116925	0	60	0
1907	1	179530	0	252	0
1907	1	105363	0	168	0
1907	1	37648	0	71	0
1907	1	84074	0	295	0
1907	1	122400	0	68	0
1907	1	122400	0	68	0
1907	1	240754	0	68	0
1907	1	76466	0	68	0
1907	1	191454	0	68	0
STTL	22	8432010	0	0	0
88 FILIERE NA					
2518	1	80271	0	19	0
2522	1	17340	0	60	0
6802	2	12964	0	19	0
STTL	4	110503	0	0	0
88 FILIERE NE					
8709	2	5827000	33000	95359	78571
pnpv	1	236183	0	0	0
7340	4	107167	0	1948491	0
pnpv	1	9067	0	0	0
8709	1	230727	0	171928	0
8710	1	955783	0	50555	0
pnpv	1	528202	0	0	0
8709	4	990546	0	199345	0
9403	1	86950	0	43693	0
8714	1	102366	0	124397	0
pnpv	1	1356259	0	0	0
7321	2	1497560	0	440	0
7600	1	241169	0	1410	0
7615	1	257098	0	2359	0
7300	1	1791754	47813	326	313
STTL	23	14297831	80813	0	0
88 FILIERE NI					
7105	1	21000	0	64615	0
7107	1	9946090	0	4274173	0
STTL	2	9967090	0	0	0

VALEUR DES  
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PDT	NBR	VALEUR PRODUITS	PDMT	V.V.	V.V.
PDT	DCL	VENDUS	VALEUR EXPORTEE	PRDUIT VENDU	PRDUIT EXPORTE
88 FILIERE DL					
1507	1	3292000	1005000	204	117
3401	1	9056000	0	1600	0
mpv	1	1000	22000	0	0
1507	2	811050	7300	221	332
3401	2	1964170	0	313	0
STTL	7	14224236	1034300	0	0
88 FILIERE PL					
3907	3	693000	45000	1429	1184
3902	1	185052	0	604554	0
4402	1	59423	0	850	0
9404	1	1320900	0	952	0
6910	4	743	0	3076	0
6911	1	469	0	12026	0
6912	2	1893	0	9339	0
7014	1	30	0	7600	0
7330	1	304	0	15200	0
9401	2	7396	0	19210	0
9403	2	2675	0	29722	0
9500	2	6701	0	16339	0
6410	1	24420	0	240	0
STTL	22	2303002	45000	0	0
88 FILIERE SH					
1701	2	9186001	0	340	0
1704	2	404000	0	770	0
1900	1	77000	0	554	0
1702	1	7610	0	337	0
1704	1	245702	0	323	0
1806	1	190120	0	341	0
STTL	8	10119329	0	0	0
88 FILIERE TA					
2402	10	1539003	0	142	0
STTL	10	1539003	0	0	0
88 FILIERE TE					
1201	1	1150000	0	16	0
5501	1	28277000	27077000	446	449
5506	1	1337000	0	2627	0
5509	2	3242000	480000	3083	4300
STTL	5	34006000	28365000	0	0
88 FILIERE					
TAL	140	115307989	30465613	0	0



**4.2) Bilan du I Plan 85-90 et propositions pour le deuxième plan 91-95 (\*)**

(\*) Source: Plan quinquennal de l'industrie 1991-1995 - Avant projet - Juillet 90

En cours du Plan 1985-1990

a - Projets entièrement exécutés

DESIGNATION	COÛT *	EMPLOIS
1° Aliments du bétail (SHSB+GMB)	493,51	14
2° SAVANA	1 260,6	52
3° SOFIB - Huilerie	1 060	66
4° Biscuiterie COFA	420	20
5° Solutés massifs	1 200	
<b>TOTAL</b>	<b>4 434,11</b>	<b>152</b>

\* coût en millions de F CFA

b - Projets en cours de réalisation

DESIGNATION	COÛT*	EMPLOIS
1° CIMAT	8 488	60
2° SAFHYTO	1 247	63
<b>TOTAL</b>	<b>9 735</b>	<b>123</b>

\* coût en millions de F CFA

c - Entreprises réhabilitées

DESIGNATION	COÛT*	EMPLOIS
1° FASOPLAST	1 236,1	110
2° SBMC	390,6	59
3° SIFA	1 077	221
4° BRAKINA	-	392
<b>TOTAL</b>	<b>2 703,7</b>	<b>782</b>

\* coût en millions de F CFA

d - Entreprises en cours de réhabilitation

DESIGNATION	COÛT*	EMPLOIS
1° FASO FANI	2 633,6	829
2° SONACAB (ex: SOVORES)	350	50
3° SINAC	270	67
4° AMK	32	16
5° SIFI	200	70
<b>TOTAL</b>	<b>3 485,6</b>	<b>972</b>

Projets exécutés hors plan

DESIGNATION	COUT*	EMPLOIS
1° SOBIS	25	38
2° Pâtes dentifrices	202	10
3° Pâtes d'arachides	340	10
4° Atelier de Savonnette	272	10
5° Embouteillage d'eau)	328	40
6° Fabrique d'accumulateur	85	12
7° Polycacoutchouc	33	13
8° Projet Céramique	200	77
9° Fonderie industrielle	14	7
10° SOBEMA	300	
11° Vache mécanique	8	
12° Cartonnerie	1 245	
13° Faso Jute		
14° Usine d'égrenage (SOFITEX)		
15° Boulangerie école	87	
13° SICCMF	720	70
<b>TOTAL</b>	<b>9 259,14</b>	<b>344</b>

a - Projets nouveaux à réaliser dans le cadre du Plan 1991-1995

TITRE DU PROJET	COUT DES ETUDES	INVESTISSEMENTS	TOTAUX PARTIELS
Unité de traitement de fruits et légumes	25		25
Unité de production de pâtes alimentaires et de couscous	15		15
Unité d'abattage et de conditionnement de volaille	15		15
Unité de transformation de tubercules	15		15
2 ateliers de pierres à lécher	10		10
Unité textile (COBUTEX)		7 620	7 620
Malterie	15		15
15 boulangeries	15		15
Huilerie		150	150
Unité de production d'aliments pour bébés	15		15
Boucherie-Charcuterie du Faso (BOUCHARFA)		140	140
Laiterie (FASO LAIT)		2 700	2 700
Unité de fabrication de médicaments essentiels	15		15
Unité de production de peintures (SBP)		190	190
Confiserie		110	110
Vinaigrerie	15		15
Unité de production de levure de boulangerie	15		15
Unité de production d'engrais phosphatés		3 270	3 270
Unité de production de bijoux (CHAINOR)	15		15
Petite fonderie de fer	15		15
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>200</b>	<b>14 180</b>	<b>14 380</b>

b - Extension d'entreprises

SBMC		75	75
SIBAM			910
GMB		175	175
SONACEB		150	150
SONACAB		121	121
SOFITEX		16 475	16 475
IMPRIMERIE NATIONALE DU BURKINA		167	167
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18 073</b>	<b>18 073</b>

c - Réhabilitation d'entreprises

SOSUCO		3 030	3 030
SINAC		2 300	2 300
SIP		150	150
AMK		72	72
SARI		1 200	1 200
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 752</b>	<b>6 752</b>

d - Montant total des investissements

<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>200</b>	<b>39 005</b>	<b>39 205</b>
---------------------	------------	---------------	---------------

**5) Marché du travail et coût du travail industriel**

RESIDENT LABOR FORCE; AGED 15 YEARS AND OVER, BY SEX, AREA AND EDUCATION (in %), 1985

TAUX D'ACTIVITE DES RESIDENTS DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE, LE MILIEU ET LA FORMATION (en %), 1985

Sex	Area	Active Population		% of 15-24 year olds/unemployed having an education (1) average		Active		Inactive Population of 15 years old and over	Total Population
		Occupied	Unemployed	Occupied	Unemployed				
Men	Total	88.5	1.5	48.5	63.2	1785368	28842	1814210	1883683
Men	Rural	88.2	0.8	38.8	64.7	1516741	5242	1521983	1627898
	Urban	78.8	8.8	41.8	62.8	188819	22888	44784	256218
Women	Total	75.1	0.4	58.8	74.8	1871548	8854	648872	2228252
Women	Rural	78.8	0.1	47.8	68.1	1588372	1548	484884	1984525
	Urban	35.8	2.8	81.8	77.8	88174	658	142848	281727
Total:		82.2	0.9	58.1	65.8	3378886	38888	888853	4188855

Source: INSD: 1985 Census

Notes:

(1) Classical Education System, Professional Education, Koran-Arabic School

Source: INSD: Recensement 1985

Notes:

(1) Systeme scolaire classique/formation professionnelle/ecole coranique-arabe

STUDENT ENROLLMENTS, BY EDUCATIONAL LEVEL, 1960-67  
 EVOLUTION DES EFFECTIFS AUX DIFFERENTS NIVEAUX DU SYSTEME EDUCATIF, 1960-67

Years Années	Primary Primaire		Secondary Secondaire		Higher Supérieur						
	Total	(%)	Teacher Training Normal	Technical Technique	Local Sur place	Foreign Etranger	Total				
	Private % Privé %	Women % Femmes %	General Privé %	Women % Femmes %	Private % Privé %	Private % Privé %	Total				
1960/61	261421	8.3	87.1	23472	58.9	..	248	1644	22673		
1961/62	223499	9.6	..	25273	51.5	..	255	3524	25556		
1962/63	252237	8.3	26.6	27618	52.7	32.2	262	4673	2686	1443	
1963/64	276732	8.2	37.6	31474	49.9	36.4	258	..	3351	1485	
1964/65	313528	8.3	36.8	39269	45.4	33.6	261	4994	61.3	3827	1385
1965/66	351897	8.7	36.9	48075	48.5	32.1	..	4276	39.2	4885	1173
1966/67	398414	9.1	37.6	56569	49.8	36.5	..	4164	51.2	4485	1293

Sources: Education Statistics, Ministry of Education and Ministry of Higher Education and Scientific Research

Sources: Statistiques Scolaires, Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.



EFFECTIF PAR FILIERE  
 EFFECTIF PAR FILIERE

FILIERE	NSP ENT	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES	OUVRIERS	SEMANTEMENTS	NON- PERMANENTS	TOTAL
BOISSONS	2	17	46	91	507	651	131	762
BOIS ET PAPIER	4	12	10	26	119	167	24	191
CHIMIE	5	26	20	162	631	847	121	968
TRAVAIL DU COIR	2	7	6	34	97	144	11	155
ENERGIE	0	0	0	0	0	0	0	0
FRUITS ET LEGUMES	1	5	5	14	20	52	40	92
TRAVAIL DU GRAIN	19	19	16	89	377	501	129	630
PRODUITS LAITIERES	0	0	0	0	0	0	0	0
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1	1	2	11	12	26	165	191
COUVRAGES METALLIQUES	9	43	49	139	466	699	259	958
MINES	1	19	51	140	540	766	32	918
METALLURGIE	3	30	19	126	327	592	261	863
PLASTIQUES	7	13	6	36	161	216	46	264
SUCRE	3	42	102	270	1070	1792	719	2511
TABACS	1	11	17	55	58	141	524	765
TEXTILE	2	50	146	764	591	1559	1495	2044
TOTAL	60	323	503	1973	5294	8695	4119	12212

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
 TASSE SALARIALE PAR FILIERE  
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FILIERE	NBR ENT	CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPLOYES	OUVRIERS PERMANENTS	NON- PERMANENTS	TOTAL
BOIS:ONS	2	373192	212242	312355	215003	1113032	1120123
BOIS ET PAPIER	4	57293	22166	29627	240510	245596	259375
CHEMIE	5	347341	71205	160437	515945	1095000	1109646
TRAVAIL DU CHEV	2	41000	12000	24000	60000	141000	142509
ENERGIE	0	0	0	0	0	0	0
FRUITS ET LEGUMES	1	11000	7000	9000	14000	40000	47000
TRAVAIL DU GRAIN	19	64693	24973	37290	240340	375304	400327
PRODUITS LAITIERS	0	0	0	0	0	0	0
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1	2700	4731	5841	706	18050	39613
OUVRAGES METAUX	9	275246	97002	105509	264957	840694	931079
MINES	1	476000	146000	166600	768000	1558000	1566000
METALLURGIEUX	5	193360	50857	106505	159620	575272	642344
PLASTIQUES	7	27090	10087	19508	59620	146365	140705
SUCRE	3	221000	11000	724600	62655	1029255	1496255
TANINS	1	159827	22594	20052	54302	260575	271559
TEXTILE	2	235000	379000	534000	715000	2233000	2659000
TOTAL	60	2492642	1050719	2629724	2510014	7603899	11050413

BEF 521 année 1980

\*\*\*\*\*  
 NATIONALITES DES EFFECTIFS PAR FILIERE  
 \*\*\*\*\*

FILIERE	CADRES SUP.		CADRES NGYENS		EN-PLOTES		EN-PLOTES		EN-PLOTES		GU-VRIERS		GU-VRIERS		GU-VRIERS	
	BEF	AFRICA	BEF	AFRICA	BEF	AFRICA	BEF	AFRICA	BEF	AFRICA	BEF	AFRICA	BEF	AFRICA	BEF	AFRICA
POISSONS	2	0	0	9	43	0	3	91	0	0	506	1	0			
BOIS ET PAPIER	4	11	0	1	9	0	1	26	0	0	115	4	0			
CHIMIE	5	20	1	5	27	1	0	162	0	0	631	0	0			
TRAVAIL DU CUIR	2	5	0	2	6	0	0	34	0	0	97	0	0			
ENERGIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
FRUITS ET LEGUMES	1	5	0	0	5	0	0	14	0	0	28	0	0			
TRAVAIL DU GRAIN	19	19	0	0	14	0	0	89	0	0	376	1	0			
PRODUITS LAITIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1	1	0	0	2	0	0	11	0	0	12	0	0			
OUVRAGES METAUX	9	29	0	14	44	3	2	139	0	0	467	1	0			
MINES	1	33	0	6	51	0	0	148	0	0	548	0	0			
CHIMIEUX	3	26	0	4	19	0	0	126	0	0	327	0	0			
PLASTIQUES	7	11	0	2	6	0	0	36	0	0	158	3	0			
SUCRE	3	39	0	3	101	1	0	278	0	0	1336	4	0			
TABACS	1	7	0	4	14	0	1	55	0	0	58	0	0			
TEXTILE	2	58	0	0	144	2	0	763	1	0	591	0	0			
TOTAL	60	272	1	50	489	7	7	1972	1	0	5280	14	0			

Variation du coût salarial et de la valeur ajoutée - 1985/1989

Secieur	variation du coût salarial	variation de la valeur ajoutée
Industrie et BTP	+30%	+62%
Artisanat	+34%	+13%
Commerce trad.	+49%	+101%
Autres services	+52%	+50%
Ensemble	+45%	+55%

Source: BIT. Document provisoire de travail

## BURKINA FASO

### DEVELOPPEMENT DES FILIERES FRUITS ET LEGUMES ET OLEAGINEUX

#### ANNEXE 2:

#### LA PRODUCTION AGRICOLE

## ANNEXE 2: PRODUCTION AGRICOLE

### LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

- Tab. 1 CAMPAGNE AGRICOLE 1984-1985 - CULTURE DE RENTE - SUPERFICIES EMBLAVEE (ha)
- Tab. 2 CAMPAGNE AGRICOLE 1984-1985 - CULTURE DE RENTE - PRODUCTION EN TONNES
- Tab. 3 EVOLUTION DES CULTURES D'ARACHIDE DE 1960-1961 A' 1989-1990
- Tab. 4 EVOLUTION DE RECOLTES DE KARITE DE 1964-1965 A' 1987/1988
- Tab. 5 SITUATION DE LA COMMERCIALISATION ET EXPORTATION DE L'ARACHIDE DECORTIQUEE AU BURKINA FASO
- Tab. 6 COUT D'INSTALLATION DE 1 HECTARE D'ANACARDIER
- Tab. 7 COUT D'ENTRETIEN DE 1 HECTARE D'ANACARDIER (ANNEE 2)
- Tab. 8 COUT D'ENTRETIEN DE 1 HECTARE D'ANACARDIER (ANNEE 3 et +)
- Tab. 9 COUT D'INSTALLATION DE 1 HECTARE DE MANGUIER
- Tab. 10 COUT D'ENTRETIEN DE 1 HECTARE DE MANGUIER (ANNEE 2)
- Tab. 11 RECOLTE ET PRODUCTION DE 1 HECTARE DE MANGUIER
- Tab. 12 PRIX DE REVIENT PAR KILO: MANGUIER CULTIVE EN SEC
- Tab. 13 PRIX DE REVIENT PAR KILO: MANGUIER CULTIVE EN IRRIGUE
- Tab. 14 PRIX DE REVIENT PAR KILO: ANACARDIER CULTIVE EN SEC
- Tab. 15 PRIX DE REVIENT PAR KILO: COTON - CULTURE TRADITIONNELLE
- Tab. 16 PRIX DE REVIENT PAR KILO: COTON - CULTURE AMELIOREE
- Tab. 17 PRIX DE REVIENT PAR KILO: COTON - CULTURE BIEN SUIVIE
- Tab. 18 PRIX DE REVIENT PAR KILO: ARACHIDE - CULTURE AMELIOREE
- Tab. 19 PRIX DE REVIENT PAR KILO: ARACHIDE - CULTURE BIEN SUIVIE
- Tab. 20 PRIX DE REVIENT PAR KILO: SESAME - CULTURE AMELIOREE
- Tab. 21 PRIX DE REVIENT PAR KILO: SESAME - CULTURE BIEN SUIVIE

Carte 1 OLEAGINEUX - REPARTITION DE LA PRODUCTION

Carte 2 FRUITS ET LEGUMES - REPARTITION DE LA PRODUCTION

Carte 3 SCHEMA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

Carte 4 SCHEMA FILIERE OLEAGINEUX

---

Tab. 1 • CAMPAGNE AGRICOLE 1984-85 - CULTURE DE RENTE -  
SUPERFICIES EMBLAVEE (ha)

Ord	Cultures	Coton	Arachide	Sésame	Totaux
Centre		820	20.070	-	20.890
Centre-Est		-	27.210	-	27.210
Centre-Ouest		3.160	17.350	50	20.560
Centre-Nord		2.360	6.050	7080	15.500
Est		250	3.890	-	4.150
Bougouriba		6.110	9.270	10	15.400
Hauts-Bassins		27.640	11.440	4510	43.600
Sahel		-	-	-	-
Volt-Noire		34.040	9.930	2140	46.110
Yatenga		-	5.310	1390	6.700
Comoé		1.820	12.020	8600	22.450
A.V.V.		-	-	-	-
TOTAUX		76.200	122.540	23.780	222.570

Tab. 2 • CAMPAGNE AGRICOLE 1984-85 - CULTURE DE RENTE -  
PRODUCTION EN TONNES

Ord	Cultures	Coton	Arachide	Sésame
Centre		290	7.380	-
Centre-Est		-	17.850	-
Centre-Ouest		1.480	6.260	40
Centre-Nord		970	2.890	1870
Est		90	1.800	-
Bougouriba		4.280	5.820	-
Hauts-Bassins		33.740	10.360	1850
Sahel		-	-	-
Volt-Noire		35.940	5.540	680
Yatenga		-	2.380	410
Comoé		1.940	11.210	2350
A.V.V.		-	-	-
Totaux		78.630	71.490	7.200



Tab. 3 • EVOLUTION DES CULTURES D'ARACHIDE DE 1960/61 A 1989/1990

Campagne	Cultures Arachide Coque (en tonne)
1960/61	95.720
1961/62	110.350
1962/63	112.910
1963/64	128.939
1964/65	135.900
1965/66	128.939
1966/67	130.000
1967/68	98.420
1968/69	92.100
1969/70	80.372
1970/71	77.965
1971/72	66.182
1972/73	60.408
1973/74	62.865
1974/75	98.200
1975/76	87.200
1976/77	72.686
1977/78	57.073
1978/79	73.258
1979/80	77.831
1980/81	(53943)
1981/82	77.667
1982/83	(70658)
1983/84	82.591
1984/85	71.495
1985/86	127.786
1986/87	158.789
1987/88	145.857
1988/89	160.220
1989/90	152.240

Tab. 4 • EVOLUTION DE RECOLTES DE KARITE DE 1964/65 à 1987/88

Campagne	Cultures (en tonnes)	Commercialisation (en tonnes)	Exportation (en tonnes)	Prix d'achat au producteur F.FCA/Kg
1964/65	694		150	7,00
1965/66	18.658		14.871	7,00
1966/67	90		-	7,00
1967/68	20.819		14.549	7,00
1968/69	14.982		12.128	7,00
1969/70	19784		16875	7,00
1970/71	13.407		9363	7,00
1971/72	15804		13401	7,00
1972/73	4.875		3373	7,00
1973/74	10380		7300	8,00
1974/75	15.635		750	20,00
1975/76	48617		41115	20,00
1976/77	32.402		32.402	20,00
1977/78	56653		40591	22,00
1978/79	7263		4869	23,00
1979/80	39569		37634	24,50
1980/81	49606		49606	27,00
1981/82	26614		25484	43,00
1982/83	24019		20491	46,00
1983/84	66674		59598	58,00
1984/85	1646		990	58,00
1985/86	71317		26173	70,00
1986/87	8376		5911,4	40,00
1987/88	10140		6500	15,00

Tab. 5 • SITUATION DE LA COMMERCIALISATION ET EXPORTATION DE L'ARACHIDE DECORTIQUEE AU BURKINA FASO

Annes	Commercialisation (en tonnes)	Exportation (en tonnes)	Prix d'achat au producteur F.FCA/Kg	
			Ouagadougou	Bobo
1965	5700	4278	26,750	28,000
1966	8332	5786	26,750	28,000
1967	9510	7115	26,750	28,000
1968	9752	8802	26,750	28,000
1969	10533	8984	26,750	28,000
1970	7804	6086	25,750	27,000
1971	10001	8400	25,750	27,000
1972	9564	9564	27,750	27,750
1973	15922	12557	25,750	25,750
1974	11157	17372	26,835	26,835
1975	19490	17503	34,000	34,000
1976	14897	11897	34,000	31,000
1977	5896	4741	38,000	38,000
1978	1789	110	44,000	54,000
1979	998	998	54,290	54,000
1980	1126	835	54,290	54,290
1981	120	120	81,930	81,930
1982	481	453	130,778	130,778
1983	1406	334	138,750	138,750
1984	109	60	138,750	138,750
1985	2272	-	138,750	138,750
1986	5369	0.280	150,000	150,000
1987	3809	3295	90,000	90,000
1988	4423	4136	90,000	90,000
1988/89	1681	1665	-	-

Tab. 6 • COUT D'INSTALLATION DE 1 HECTARE D'ANACARDIER  
(Plantation villageoise et intercalaire 5 premières années)

	Quantité	Prix unitaire	Cout total
Main d'oeuvre (jours) (*)	90	500	45000
Abattage vieux arbres	100	250	25000
Achat des plants (**)	100	350	35000
Engrais (Kg)	150	55	8250
Phytosanitaires (l)	2	3000	6000
Petit matériel			10000
TOTAL			129250

\*) Découpage 30, défrichage 15, piquetage et trouaison 10, plantation 15 entretien 20

\*\*) Y compris les manquants

Tab. 7 • COUT D'ENTRETIEN DE 1 HECTARE D'ANACARDIER (ANNEE 2)  
(Plantation villageoise en intercalaire 5 premières années)

	Quantité	Prix unitaire	Cout total
Main d'oeuvre (jours) (*)	15	500	7500
Phytosanitaires (*)	3	3000	9000
TOTAL			16500

(\*) Remplacements 4, traitements 5, fertilisation 6

Tab. 8 • COUT D'ENTRETIEN DE 1 HECTARE D'ANACARDIER (Année 3 et+)  
(Plantation villageoise en intercalaire 5 premières années)

	Quantité	Prix unitaire	Coût total
Main d'oeuvre (jours) (*)	14	500	7000
Phytoprotecteurs (l)	5	3000	15000
TOTAL			22000

\*) Réglage 3, traitement 8, récolte 3

RENDEMENTS ET RECOLTE DE 1 HECTARE D'ANACARDIER  
(Plantation villageoise en intercalaire 5 premières années)

	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6 et +
Rendements (*)	300	400	600	800
Récolte (**)	3	4	8	14

(\*) Kg de noix/ha

(\*\*) Y compris la préparation (jours)

Tab. 9 • COUT D'INSTALLATION DE 1 HECTARE DE MANGUIER  
(Plantation industrielles en irriguée)

	Quantité	Prix unitaire	Cout total
Main d'oeuvre (jours) (*)	70	500	35000
Mécanisation (heures)	5	4500	22500
Achat des plants	130	350	45500
Engrais (kg)	500	55	27500
Phytosanitaires (*)	2	3000	6000
Petit matériel			10000
Frais de pompage (m3/ha)	2000	15	30000
TOTAL			176500

(\*) Défrichage 15, piquetage et trouaison 25, plantation 10, entretien 20

Tab. 10 • COUT D'ENTRETIEN DE 1 HECTARE DE MANGUIER (Année 2)  
(Plantation industrielles en irriguée)

	Quantité	Prix unitaire	Cout total
Main d'oeuvre (jours)	25	500	12500
Engrais (kg)	400	55	22000
Phytosanitaires (*)	3	3000	9000
Frais de pompage (m3/ha)	2000	15	30000
<b>TOTAL</b>			<b>73500</b>

COUT D'ENTRETIEN DE 1 HECTARE DE MANGUIER (Année 3 ET+)  
(Plantation industrielles en irriguée)

	Quantité	Prix unitaire	Cout total
Main d'oeuvre (jours)	23	500	11500
Engrais (kg)	300	55	16500
Phytosanitaires (*)	5	3000	15000
Frais de pompage (m3/ha)	2000	15	30000
<b>TOTAL</b>			<b>73000</b>

Tab. 11 • RECOLTE ET PRODUCTION DE 1 HECTARE DE MANGUIER

Plantations industrielles en irriguée

	<u>Année 3</u>	<u>Année 4</u>	<u>Année 5</u>	<u>Année 6</u>
Rendements (*)	2	6	8	10
Rècolte (**)	7	20	27	33
	<u>Année 7</u>	<u>Année 8</u>	<u>Année 9</u>	<u>Année 10 et +</u>
Rendements (*)	14	18	20	20
Rècolte (**)	47	60	67	67

## RECOLTE ET PREPARATION DE 1 HECTARE DE MANGUIER

Plantations industrielles en sec

	<u>Année 3</u>	<u>Année 4</u>	<u>Année 5</u>	<u>Année 6</u>
Rendements (*)	0	2	4	6
Rècolte (**)	0	7	14	20
	<u>Année 7</u>	<u>Année 8</u>	<u>Année 9</u>	<u>Année 10 et +</u>
Rendements (*)	8	10	10	10
Rècolte (**)	27	33	33	33

(\*) Tonnes de mangues/ha

(\*\*) Journées



Tab. 12 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

CULTURE: MANGUIER CULTIVE EN SEC (Plantation industrielle: durée 25 ans)

	Quantité	Prix unitaire	Coût total
Main d'oeuvre (jours)	56	500	28000
Engrais (kg)	200	55	11000
Phytosanitaires (1)	4	3000	12000
Amortissement plantation			20000
Frais financières et divers			15000
Transport (5 F.CFA/Kg)			50000
TOTAL			136000
Rendements (Kg de mangues par ha)			10000
Prix de revient par Kg de mangue			14

Tab. 13 • PRIX DE REVIENT PAR KILO: MANGUIER CULTIVE EN IRRIGUE

	Quantité	Prix unitaire	Coût total
Main d'oeuvre (jours)	90	500	45000
Engrais (kg)	300	55	16500
Phytosanitaires (*)	5	3000	15000
Amortissement plantation			20000
Frais financières et divers			15000
Frais de pompage (m3/ha)	3000	15	45000
Transport (5 F.CFA/Kg)			100000
TOTAL			256500
Rendements (Kg de mangues par ha)			20000
Prix de revient par kg de mangue			13

Tab. 14 • PRIX DE REVIENT PAR KILO: A.JACARDIER CULTIVE EN SEC  
(Plantation villageoise en intercalaire jusqu'à 5 ans) (durée de la plantation 30 ans)

	Quantité	Prix unitaire	Cout total
Main d'oeuvre (jours)	28	500	14000
Engrais (kg)	150	55	8250
Amortissement plantation (*)			8000
Frais financières et divers			8000
TOTAL			38250
Rendements (Kg de noix par ha)			800
Prix de revient par Kg de noix			48

(\*) 5 premières années/durée de la plantation

Tab. 15 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

COTON: CULTURE TRADITIONNELLE  
(Rendement 850 Kg/ha de coton graine)

	Unité	Quantité	Prix Unitaire F. CFA	Prix Totale F. CFA
Main d'oeuvre	Journées	78	500	39000
Labour	Journées	14	500	7000
Semis	Journées	10	500	5000
Entretien	Journées	16	500	8000
Epannage	Journées	6	500	3000
Traitements	Journées	17	500	8500
Récolte	Journées	15	500	7500
Attelage	Journées	0	1000	0
Semences	Kg	25	300	7500
Pesticides	Kg	3	1000	3000
Engrais	Kg	160	110	17600
COUT TOTAL				67100
COUT TOTAL SANS MAIN D'OEUVRE				28100
RENDEMENTS	Kg			850
PRIX DE REVIENT	Kg			79
RECETTES				
• Coton g.aine	Kg	850	75	63750
REVENUES				-3350
VALORISATION MAIN D'OEUVRE				457

Tab. 16 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

COTON: CULTURE AMELIOREE  
(Rendement 1250 Kg/ha de coton graine)

	Unité	Quantité	Prix Unitaire F. CFA	Prix Totale F. CFA
Main d'oeuvre	Journées	78	500	39000
Labour	Journées	14	500	7000
Semis	Journées	10	500	5000
Entretien	Journées	16	500	8000
Epannage	Journées	6	500	3000
Traitements	Journées	17	500	8500
Récolte	Journées	15	500	7500
Attelage	Journées	0	1000	0
Semences	Kg	25	300	7500
Pesticides	Kg	3	1000	3000
Engrais	Kg	200	110	22000
COUT TOTAL				71500
COUT TOTAL SANS MAIN D'OEUVRE				32500
RENDEMENTS	Kg			1250
PRIX DE REVIENT	Kg			57
RECETTES				
• Coton graine	Kg	1250	75	93750
REVENUES				22250
VALORISATION MAIN D'OEUVRE				785

Tab. 17 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

COTON: CULTURE BIEN SUIVIE  
(Rendement 1500 Kg/ha de coton graine)

	Unité	Quantité	Prix Unitaire F. CFA	Prix Totale F. CFA
Main d'oeuvre	Journées	78	500	39000
Labour	Journées	11	500	5500
Semis	Journées	10	500	5000
Entretien	Journées	15	500	7500
Epannage	Journées	8	500	4000
Traitements	Journées	17	500	8500
Récolte	Journées	17	500	8500
Attelage	Journées	7	1000	7000
Semences	Kg	30	300	9000
Pesticides	Kg	3	1000	3000
Engrais	Kg	250	110	27500
COUT TOTAL				85500
COUT TOTAL SANS MAIN D'OEUVRE				46500
RENDEMENTS	Kg			1500
PRIX DE REVIENT	Kg			57
RECETTES				
• Coton graine	Kg	1500	75	112500
REVENUES				27000
VALORISATION MAIN D'OEUVRE				84€

Tab. 18 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

ARACHIDE: CULTURE AMELIOREE  
(Rendement 850 Kg/ha d'arachide coque)

	Unité	Quantité	Prix Unitaire F. CFA	Prix Totale F. CFA
Main d'oeuvre	Journées	73	500	36500
Labour	Journées	20	500	10000
Semis	Journées	5	500	2500
Entretien	Journées	25	500	12500
Epannage	Journées	3	500	1500
Traitements	Journées	10	500	5000
Récolte	Journées	10	500	5000
Attelage	Journées	0	1000	0
Semences	Kg	90	130	11700
Pesticides	Kg	2	1000	2000
Engrais	Kg	200	110	22000
COUT TOTAL				72200
COUT TOTAL SANS MAIN D'OEUVRE				35700
RENDEMENTS	Kg			850
PRIX DE REVIENT	Kg			85
RECETTES				
• Arachides coque	Kg	850	63	53550
REVENUES				-18650
VALORISATION MAIN D'OEUVRE				245

Tab. 19 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

ARACHIDE: CULTURE BIEN SUIVIE  
(Rendement 1.100 Kg/ha d'arachide coque)

	Unité	Quantité	Prix Unitaire F. CFA	Prix Totale F. CFA
Main d'oeuvre	Journées	46	500	23000
Labour	Journées	11	500	5500
Semis	Journées	5	500	2500
Entretien	Journées	10	500	5000
Epannage	Journées	3	500	1500
Traitements	Journées	7	500	3500
Récolte	Journées	10	500	5000
Attelage	Journées	3	1000	3000
Semences	Kg	90	130	11700
Pesticides	Kg	2	1000	2000
Engrais	Kg	250	110	27500
COUT TOTAL				67200
COUT TOTAL SANS MAIN D'OEUVRE				44200
RENDEMENTS	Kg			1100
PRIX DE REVIENT	Kg			61
RECETTES				
• Arachides coque	Kg	1100	63	69300
REVENUES				2100
VALORISATION MAIN D'OEUVRE				546

Tab. 20 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

SESAME: CULTURE AMELIOREE  
(Rendement 350 Kg/ha de graines de sésame)

	Unité	Quantité	Prix Unitaire F. CFA	Prix Totale F. CFA
Main d'oeuvre	Journées	50	500	25000
Labour	Journées	20	500	10000
Semis	Journées	7	500	3500
Entretien	Journées	7	500	3500
Eçandage	Journées	3	500	1500
Traitements	Journées	5	500	2500
Récolte	Journées	8	500	4000
Attelage	Journées	0	1000	0
Semences	Kg	8	150	1200
Pesticides	Kg	1	1000	1000
Engrais	Kg	50	110	5500
COUT TOTAL				32700
COUT TOTAL SANS MAIN D'OEUVRE				7700
RENDEMENTS	Kg			350
PRIX DE REVIENT	Kg			93
RECETTES				
• Graine de sésame	Kg	350	50	17500
REVENUES				-15200
VALORISATION MAIN D'OEUVRE				196



Tab. 21 • PRIX DE REVIENT PAR KILO

SESAME: CULTURE BIEN SUIVIE  
(Rendement 500 Kg./ha de graines de sésame)

	Unité	Quantité	Prix Unitaire F. CFA	Prix Totale F. CFA
Main d'oeuvre	Journées	33	500	16500
Labour	Journées	11	500	5500
Semis	Journées	5	500	2500
Entretien	Journées	3	500	1500
Epannage	Journées	3	500	1500
Traitements	Journées	4	500	2000
Récolte	Journées	7	500	3500
Attelage	Journées	2	1000	2000
Semences	Kg	5	150	750
Pesticides	Kg	1	1000	1000
Engrais	Kg	50	110	5500
COUT TOTAL				25750
COUT TOTAL SANS MAIN D'OEUVRE				9250
RENDEMENTS	Kg			500
PRIX DE REVIENT	Kg			52
RECETTES				
• Graine de sésame	Kg	500	50	25000
REVENUES				-750
VALORISATION MAIN D'OEUVRE				477

Legend Production total

Arachide	////	1450000	tonnes
Arachide	⊗	75000	tonnes
Arachide	⊙	7000	tonnes

70.000 tonnes  
60.000 tonnes  
30.000 tonnes  
20.000 tonnes  
5.000 tonnes

MALI

Mouhoun

Hauts Bassins

Bobo

Comoe

Sud Ouest

Nord

Centre Nord

Centre

Centre Sud

Centre Ouest

Centre Est

Sahel

NIGER

Est

BENIN

GHANA

TOGO

COTE D'IVOIRE



SOMEA

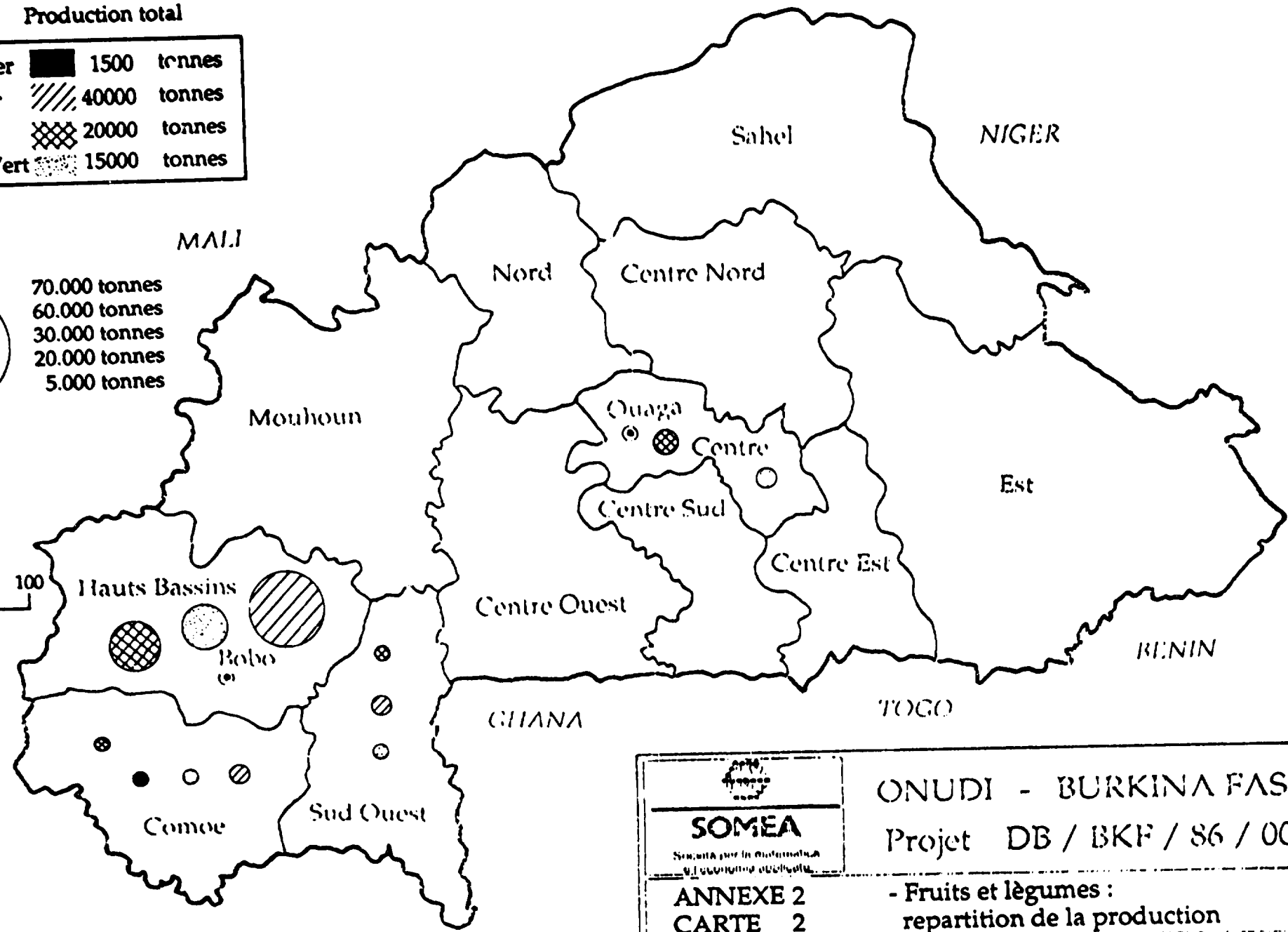
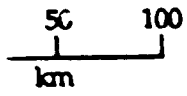
ANNEXE 2  
CARTE 1

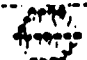
ONUDI - BURKINA FASO

Projet DB / BKF / 86 / 006

- Oleagineux :  
repartition de la production

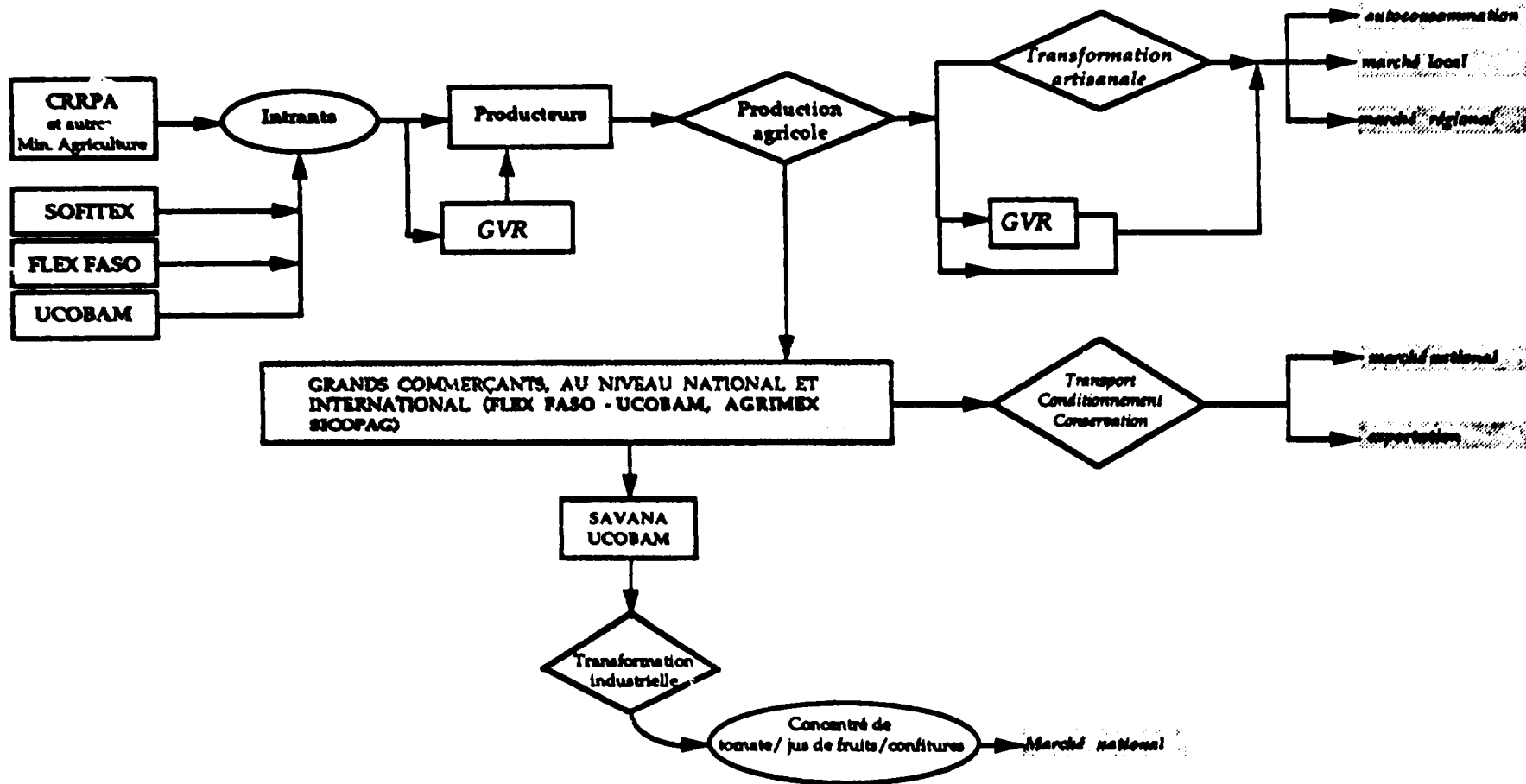
Legend	Production total
Anacardier	1500 tonnes
Manguier	40000 tonnes
Tomate	20000 tonnes
Haricot Vert	15000 tonnes



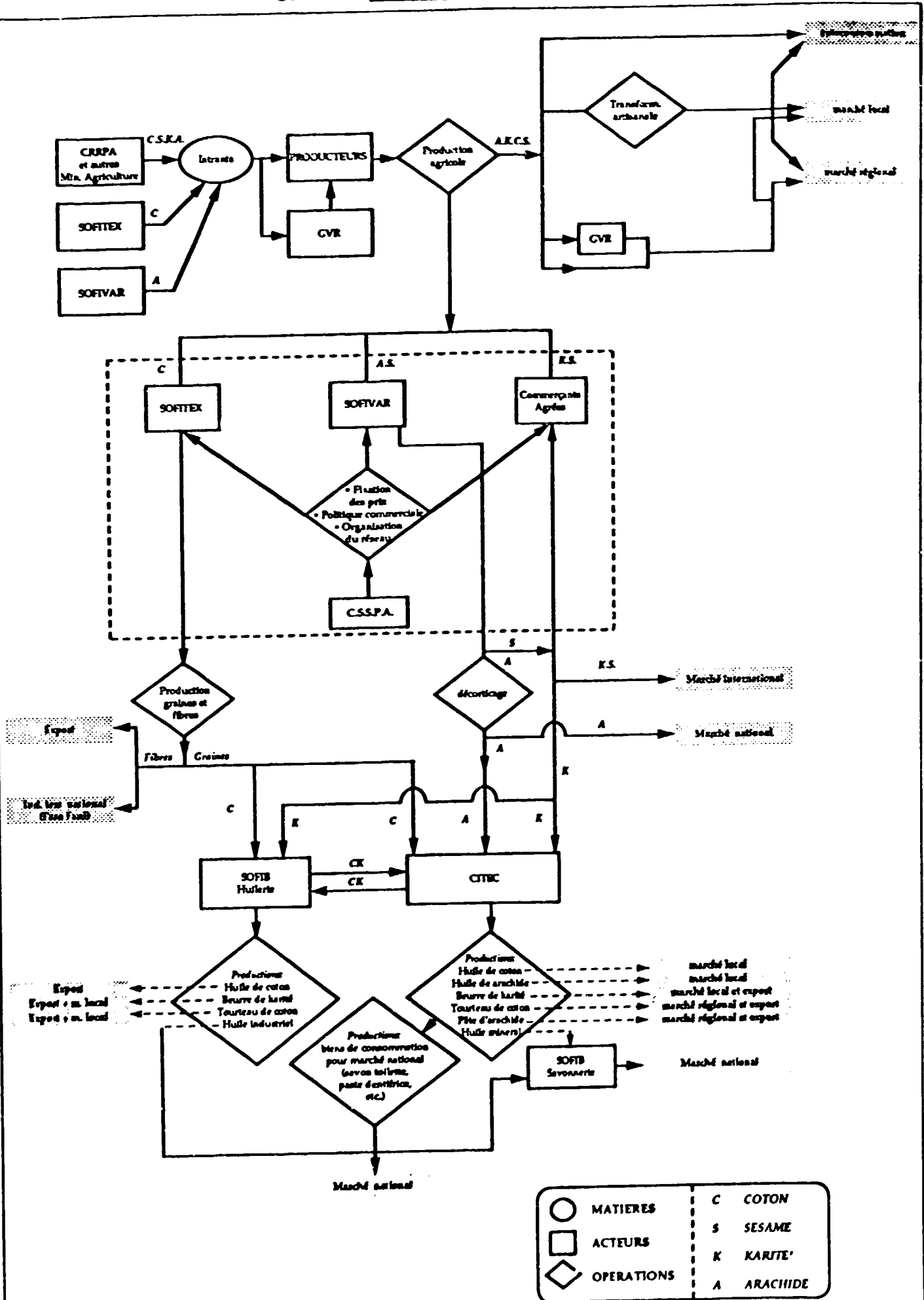
 <b>SOMEA</b> <small>Service pour la promotion et l'exportation agricole</small>	<b>ONUDI - BURKINA FASO</b> Projet DB / BKF / 86 / 006
	<b>ANNEXE 2</b> <b>CARTE 2</b>

COTE D'IVOIRE

### Carte 3 - SCHEMA FILIERE FRUITS ET LEGUMES



# Carte 4 - SCHEMA FILIERE OLEAGINEUX



SOMEA

---

## BURKINA FASO

***DEVELOPPEMENT DES FILIERES FRUITS  
ET LEGUMES ET OLEAGINEUX***

**ANNEXE 3:**

**LE MARCHE'**

## TABLE DES MATIERES

A. <u>CADRE GENERAL</u> .....	Pag.	1
B. <u>FRUITS ET LEGUMES</u> .....	"	5
I. Exportations .....	"	5
II. Les circuits commerciaux .....	"	7
III. Les conditions de commercialisation.....	"	9
IV. Modernisation des circuits commerciaux .....	"	10
V. Le marché.....	"	11
C. <u>OLEAGINEUX</u> .....	"	20
I. Generalités .....	"	20
II. Le coton .....	"	20
III. L'arachide .....	"	24
IV. Le karité .....	"	25
<u>TABLEAUX</u> .....	"	27

## A. CADRE GENERAL

### Principales recommandations de la Banque Mondiale

Globalement, on observe une sous-utilisation générale de la capacité de production industrielle du pays, due selon les cas, aux raisons suivantes:

- Certains investissements industriels ont été largement surdimensionnés;
- Le marché intérieur est étroit et souvent difficile à l'accès (urbanisation peu développée, communications difficiles, pouvoir d'achat réduit),
- Hormis le coton de SOFITEX, le potentiel d'exportation est faible en raison du manque de compétitivité;
- La concurrence des produits importés est souvent très forte en dépit des protections douanières.

### Caractéristiques du marché Burkinabé et prix

Les industries nationales, à l'exception de SOFITEX, exportent très peu. Les entreprises se lancent d'abord à la conquête du marché intérieur sur lequel elles bénéficient toutes de plus ou de moins fortes protections. Indépendamment de ces protections et des potentialités réelles de développement, il existe des freins au développement des exportations:

- L'industrie burkinabé supporte des coûts élevés par rapport à ses concurrents en matière de salaires et charges sociales, d'énergie, de frais d'approche et d'ammortissements.
- Le marché burkinabé, limité par le pouvoir d'achat moyen par habitant, ne permet pas à l'industrie nationale de réaliser les mêmes économies d'échelle que ses concurrents principaux (Côte d'Ivoire).
- L'appartenance à la CEAO est plus perçue comme un obstacle que comme un avantage. La Taxe de Coopération Régionale (TRC) semble favoriser en particulier les importations concurrentielles provenant de Côte d'Ivoire, sans développer en contrepartie les exportations du Burkina Faso.
- Le tarif douanier burkinabé prévoit en règle générale un ensemble de taxes à l'exportation qui constituent une contrainte supplémentaire.



La conjonction de ces facteurs rend l'exportation difficile, même vers les marchés voisins (pays côtiers en particulier).

Dans le souci de défendre conjointement le pouvoir d'achat du consommateur burkinabé et l'industrie nationale, l'Etat a institué un système d'homologation des prix qui s'applique à tous les produits de première nécessité importés ou produits localement et à l'ensemble des produits manufacturés nationaux destinés au marché intérieur. Les prix sont libres à l'exportation. En ce qui concerne les produits manufacturés nationaux, le système d'homologation est le suivant:

- Lors du lancement d'un produit, l'industriel évalue son prix de revient poste par poste; il constitue un dossier de demande d'homologation du prix de son produit comprenant l'ensemble des éléments justifiant le prix de revient prévisionnel annoncé;
- Le dossier est soumis à la Direction Générale des prix du Ministère du Commerce qui l'examine;
- Après discussions, négociations auprès de l'industrie, une structure de prix de référence est adoptée, comprenant la décomposition du prix de revient selon les différentes postes et les marges autorisées aux divers stades de commercialisation;
- A chaque modification du prix de revient de son produit, l'industriel est habilité à soumettre une nouvelle demande d'homologation, tenant compte des changements intervenus.

De l'avis unanime, le système d'homologation des prix constitue le handicap majeur de l'industrie burkinabé. Les principaux griefs retenus contre ce système sont les suivants:

- Dans la pratique, la procédure de demande d'homologation est trop lourde et contraignante pour les entreprises;
- La lenteur de la procédure ne permet pas de suivre les évolutions de coûts de temps réel;
- Le manque à gagner entre la date de formulation de la demande et la date d'homologation peut engendrer des pertes ou des problèmes de trésorerie fatals à l'entreprise;
- Le système de calcul du prix homologué, institué principalement pour contrôler - et limiter - les prix de détail des biens de consommation courante, peut générer des effets inverses. En effet, dans le cadre du système actuel lui accordant un taux de marge fixe sur tous les éléments de son prix de

revient, l'entreprise pourrait même avoir intérêt à gonfler ses prix de revient pour augmenter sa marge;

- L'homologation systématique du prix de tous les produits industriels nationaux constitue un frein majeur à l'investissement nouveau;
- Dans l'ensemble, les marges de distribution autorisées sur les produits importés sont supérieures aux marges autorisées sur la distribution des produits locaux similaires. Les distributeurs sont donc incités à se désintéresser des produits nationaux et à concentrer leurs efforts de promotion, de publicité et de distribution sur les produits importés.

#### Caractéristiques de la concurrence

La concurrence intérieure étant très faible dans la plupart des cas, le frein majeur à la conquête du marché intérieur est l'importation de produits concurrents. De manière générale, toutes les entreprises locales menacées par la concurrence étrangère bénéficient de protections accordées par l'Etat, modulées en fonction du degré de la compétitivité de l'entreprise locale et de son aptitude à desservir le marché intérieur. Les atouts de la concurrence étrangère sont en général:

- Une meilleure qualité des produits ou simplement une meilleure image;
- Pour certains produits, un coût très nettement inférieur au produit local (coût réel, compte tenu de l'incidence des taux de change ou coût minoré par des pratiques de dumping) intéressant la population dont le pouvoir d'achat est très faible.

Malgré les protections de l'Etat portant entre autres sur le contrôle et la taxation des importations, la concurrence étrangère reste vive du fait de ses avantages qualitatifs et des carences du contrôle douanier (manque de moyens de contrôle de l'ensemble des frontières, pratiques de sous facturations, falsification des nomenclatures douanières).

#### Caractéristiques des systèmes de distribution

Les industriels ne sont pas légalement autorisés à procéder eux-mêmes à la distribution et à la vente au détail de leurs produits: ils sont obligés de confier la distribution de leurs produits à des

grossistes-distributeurs locaux qu'ils sélectionnent eux-même en fonction des divers critères (assise financière en particulier).

Or la réglementation des prix est telle que la marge accordée aux distributeurs de produits locaux n'est pas motivante; en conséquence, les distributeurs négligent la promotion des produits industriels nationaux au profit des produits importés plus rémunérateurs et ne remplissant pas de service après-vente.

Les entreprises ont souvent des problèmes d'image de marque liés aux préjugés des clients spontanément favorable aux produits d'importation, à la qualité des produits locaux souvent inférieure à celle des produits (du moins en rapport qualité/prix).

## B. FRUITS ET LEGUMES

### I. EXPORTATIONS

#### Généralité

Entre 1984 et 1987, les fruits et légumes ont constitué en moyenne, en quantités et en valeurs, respectivement 7% et 3% des exportations totales.

Cette estimation relative cache cependant la chute des quantités exportées de 24% en 1985 et 1986.

Quant aux recettes d'exportation, elles ont en moyenne crû en raison du relèvement de la valeur moyenne de la tonne en 1985 et 1986.

En 1987, les exportations de fruits et légumes, impulsées par le haricot vert et le haricot décortiqué, vendu exclusivement au pays voisins (Togo, Côte d'Ivoire, Niger et Ghana), constituent les principaux fruits et légumes exportés.

#### Exportations des haricots verts

La production de haricots verts constitue l'un des avantages comparatifs du Burkina Faso. N'entrant pas dans les habitudes alimentaires de la population, cette production est exportée à 85%.

La production et l'exportation s'effectuent de Décembre à Mars et sont le fait de Sociétés burkinabé, également AGRIMEX, FLEXFASO et SECOPAG.

#### i) Courant d'exportation en stagnation dans les années récentes

Le volume des exportations de haricots verts a fortement progressé au début des années '80. Il a été multiplié par trois entre la campagne 1979/1980 (1100 tonnes) et 1986/1987 (3900 tonnes). Cette progression se ralentit toutefois depuis 1984. Tandis que les exportations en volume croissaient de 75% en 1982 par rapport à 1981, la croissance annuelle tombait à 45% en 1983, +15% en 1984 et +3% en 1985.

Cet affaiblissement du dynamisme exportateur du Burkina s'explique en partie par la sécheresse de 1983/1984, ainsi que par l'inélasticité de l'offre du transport aérien, mis à part les

problèmes propres à la Structure coopérative de l'UCOBAM principal agent du secteur.

ii) Des exportations vers la France et l'Europe.

La France absorbe la quasi totalité des exportations burkinabé de haricots verts (88% en 1984, 99% en 1987). Elle est suivie par les Pays Bas, le Bénelux, la RFA et la Suisse.

Les marchés régionaux représentent une part tout à fait marginale de ces exportations. Ainsi la Côte d'Ivoire, le Togo et le Gabon n'absorbent même pas 1% des exportations burkinabé de haricots verts.

iii) Modifier l'environnement économique des exploitants agricoles.

L'environnement économique de l'agriculteur doit se modifier afin de contribuer à la progression de la production et de l'exportation de haricots verts au Burkina Faso.

- La sédentarisation et l'urbanisation des populations constituent en la matière une évolution positive. Elles contribueront au développement d'exploitations péri-urbaines même intégrées aux réseaux commerciaux et de transport.

- Le renforcement du courant d'exportation de haricots verts suppose une intégration plus large du monde rural aux circuits monétaires et de distribution.

iv) Le handicap des transports nationaux et internationaux.

Les transports aussi bien nationaux qu'internationaux constituent un frein à la commercialisation des haricots verts.

- les difficultés apparaissent avec l'acheminement des productions vers Ouagadougou. Les transports routiers sont insuffisants et défectueux. Les délais de transport sont longs, la chaîne du froid discontinue, les pertes importantes. Ces difficultés pourront être atténuées par la localisation des exploitations de fruits et légumes dans les zones péri-urbaines. Une politique de réhabilitation des réseaux routiers intérieurs est néanmoins nécessaire.

- L'enclavement du Burkina Faso contraint les exportateurs de haricots verts à avoir recours au transport aérien. La situation en ce domaine est paradoxale.

Les distributeurs locaux se plaignent d'un rationnement par quota du fret aérien dont Air Afrique détient le monopole actuellement. Toutefois certains vols cargo Air Afrique ne sont pas utilisés au maximum de leurs capacités.

Cet apparent paradoxe provient en fait du manque de planification de la production de haricots verts (de Décembre

à Mars) par rapport à la capacité des transports routiers et aérien. De fréquents désajustements se produisent alors, occasionnant des pertes élevées en relation aussi avec l'absence d'une chaîne de froid continue.

v) Promotion des avantages comparatifs par les signaux des marchés national et international.

La production et l'exportation de haricots verts seront favorisées par l'extension des mécanismes de marché au sein de l'agriculture burkinabé.

Les prix des haricots verts sont attractifs pour les producteurs par rapport aux prix d'autres produits agricoles largement administrés.

Toutefois le niveau de la demande nationale risque néanmoins, sauf mutation importante des habitudes alimentaires burkinabé, de ne pas soutenir les prix.

C'est pourquoi l'ouverture de l'agriculture burkinabé au marché international incite les producteurs à accroître leur offre en direction des marchés extérieurs.

## II. LES CIRCUITS COMMERCIAUX

L'écoulement des produits maraîchers se fait essentiellement selon trois modes de commercialisation que l'on peut identifier plus facilement que quantifier.

### La vente par les femmes de maraîchers

Ce système met en présence directe producteurs et consommateurs finaux. Mais si officiellement les périmètres irrigués appartiennent aux maris, leurs épouses participent activement à leurs entretiens. C'est notamment elles qui s'occupent le plus souvent de l'arrosage et de la récolte. Elles connaissent les cours des marchés et choisissent le moment de récolter et vendre.

La récolte se fait selon les besoins de la femme en minimisant les pertes. Elle a lieu le soir, elle est stockée à la maison et amenée tôt au marché le lendemain pour la vente.

Le maraîcher est tenu de diversifier ses productions pour s'assurer des récoltes régulières dans le temps et éviter la mévente à une surproduction.

Ce système se rencontre principalement dans les secteurs périphériques de Ouagadougou. On le rencontre peu dans les grands marchés du centre ville. Cela provient du fait que les petits marchés périphériques sont situés non loin des zones de culture.

#### Le circuit de vente maraîchers - établissements

Ce système constitue une source relativement stable de débouchés pour ceux qui peuvent en bénéficier en maintenant une qualité de premier choix pour garder cette clientèle.

Les principaux établissements sont:

- l'hôpital Yalgado et les différentes maternités;
- dans une moindre mesure les lycées: en effet la suppression du régime d'internat sauf pour les classes de 6ème et 5ème a considérablement éliminé le besoin des cuisines scolaires;
- les hôtels et restaurants et les grands hôtels Silmandé et Indépendance ont des contrats avec l'UCOBAM pour les livraisons de légumes.

#### La vente aux intermédiaires

C'est le système le plus répandu. On peut distinguer les intermédiaires grossistes particulièrement pour le chou et les oignons qui se traitent relativement en grande quantité et les intermédiaires demi-grossistes pour la tomate, la laitue, les fraises, etc. car les quantités échangées ne sont pas souvent importantes.

Enfin les détaillants sont installés dans les marchés. Ce sont surtout des femmes commerçantes qui occupent des places fixes dans les marchés. Elles ont trois modes de ravitaillement:

- elles peuvent s'adresser aux producteurs à qui elles achètent les légumes sur pied. La récolte se fait selon leur gré et l'état de maturité des plantes;
- le ravitaillement peut se faire aussi par l'apport des producteurs eux-mêmes en se rendant sur place au marché;
- enfin les commerçantes peuvent contacter directement les grossistes à qui elles achètent les légumes venant des provinces avoisinantes.

### III. LES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

#### Le moyens de transport

Les moyens de transport des zones de maraîchage jusqu'aux marchés sont très variés. Ils vont du portage sur la tête à l'utilisation de véhicules motorisés:

- le portage c'est le mode de transport des paysans au revenu très faible et habitant l'intérieur du pays. Il est de moins en moins utilisé;
- le transport en charrette: la charrette tirée par un âne est peu utilisée en zone urbaine, mais beaucoup plus dans les campagnes. Par contre le transport par charrette à quatre roues et à traction humaine est très répandu à Ouagadougou;
- le transport par engins à deux roues est aussi très utilisé compte tenu du fait que le vélo et la motocyclette constituent les moyens de transport par excellence du Burkina;
- enfin le transport par véhicules motorisés bien que nécessitant un investissement bien supérieur aux autres modes de transport n'est pas du tout négligeable.

Pour les liaisons inter-urbaines, l'utilisation des transports en commun est préférée. Les collectes se font au niveau des marchés locaux puis l'acheminement se fait tous les jours de marché (généralement tous les trois jours). C'est souvent le mode de travail des grands intermédiaires commerçants.

#### Le conditionnement des produits

Le transport des produits maraîchers se fait dans des emballages de récupération (sac de jute) dans des vanneries de fabrication artisanale et dans des caissettes en carton importées spécifiquement pour certains produits.

Le conditionnement le plus répandu se trouve être le sac de jute ayant contenu des céréales d'importation (mil, riz, maïs). Si ces sacs s'avèrent convenables pour le transport des légumes tels que les pommes de terre, il n'en est pas de même pour des légumes plus délicats (tomate, laitue, épinard, haricot vert). Pour ces derniers on emploie des corbeilles en vannerie de fabrication locale ou des cageots fabriqués à partir de planchettes de récupération.



#### IV. MODERNISATION DES CIRCUITS COMMERCIAUX

Conscientes de la complexité des circuits commerciaux existants, les autorités ont fait quelques tentatives de rationalisation dans ce domaine notamment en ce qui concerne les coopératives et les ouvertures d'exportations vers l'Europe et les pays voisins.

##### Les coopératives

L'UCOBAM est une société para-étatique qui regroupe des unions régionales de coopératives et des coopératives autonomes réparties sur tout le territoire.

Ces coopératives régionales ont un caractère semi-étatique et un double rôle: d'une part la mise en valeur de périmètres aménagés (gestion des terres, encadrement des paysans distribution d'engrais, de semences, de cartons, pesage et transport jusqu'à Ouagadougou, gestion des comptes de chacun des paysans); d'autre part, un rôle d'intermédiaire entre les coopératives de base ou les groupements de paysans et l'UCOBAM.

Ces coopératives régionales commercialisent tous les produits sur le marché local. Les ventes sont faites en quantités variables selon les prix d'achat d'UCOBAM et les prix des ventes directes. Toutefois, si les statuts de l'UCOBAM laissent le marché intérieur aux Unions régionales, qui doivent s'organiser pour assurer la distribution dans leurs zones respectives, toutes ne disposant pas des infrastructures nécessaires.

L'UCOBAM commercialise elle-même une partie des légumes et des fruits (pomme de terre et mangue principalement, ainsi que les haricots verts hors calibre, non acceptés à l'exportation) dans la région de Ouagadougou. Elle possède un emplacement sur le marché de la capitale et en raison de la demande croissante, l'UCOBAM a installé un stand de vente dans ses locaux près de l'aéroport.

### Le commerce extérieur

L'UCOBAM (et en moindre mesure FLEX FASO) est surtout chargé de l'exportation des fruits et des légumes produits principalement par les différentes coopératives. Deux destinations de la Sous-région constituent des marchés potentiels: le Togo et la Côte d'Ivoire. La marchandise est toutefois souvent transportée par des voies informelles difficilement quantifiables.

Par ailleurs le gros des exportations est destiné à l'Europe, principalement la France.

Le problème du fret aérien a constitué et constitue encore, une des plus fortes contraintes pour les exportations de fruits et légumes.

En particulier depuis Février 1989 la Compagnie nationale Naganagui a dû confier la gestion de son avion Cargo à Air Afrique qui assure le fret aérien Burkinabé selon des accords inter états africains dans le cadre de la réorganisation d'Air Afrique. Un conseil national du fret aérien répartit les quotas aux exportateurs. Actuellement l'UCOBAM dispose de 80% du fret aérien pour ses exportations de fruits et légumes dont le coût s'élève à 250 FCFA/Kg. de marchandise transportée entre Ouagadougou et Paris ou Marseille.

L'UCOBAM souhaitait diversifier sa production pour le marché sous-régional (tomate, aubergine, fraise, oignon, navet, carotte), mais la prospection des marchés des pays voisins et les opérations-test en mettant l'accent sur les conditions de paiement, n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants.

## V. LE MARCHE'

### Généralités

Depuis le début des années 80 jusqu'à nos jours, la consommation des fruits et légumes a subi des changements importants en Europe. L'accent mis sur les rapports entre nourriture et santé ainsi que sur les produits frais, contribue à l'accroissement de la demande de fruits tropicaux et des légumes de contre-saison.

Auparavant, les fruits tropicaux étaient encore considérés comme des articles de luxe importés en petite quantité et vendus à des prix élevés dans les meilleurs restaurants et les boutiques spécialisées.

En ce qui concerne les fruits l'expansion de leur consommation est liée aux facteurs suivants:

- le développement du transport frigorifique maritime qui réduit les coûts de transport;
- le nombre croissant d'européens voyageant dans les pays tropicaux;
- les effets des campagnes publicitaires entreprises par les principaux producteurs.

Les mangues et les papayes restent encore surtout transportées par air et sont donc relativement plus coûteuses. Des campagnes promotionnelles entreprises par des Chaînes de supermarché et la Communauté Economique Européenne (CEE) - à travers le Comité de Liaison des fruits tropicaux et légumes de contre-saison des Etats ACP (COLEACP) - ont, toutefois, bien contribué à accroître la consommation et développer certains marchés.

Le principal obstacle à un nouvel accroissement des ventes de fruits tropicaux en général, est le manque de connaissance du consommateur pour ces produits.

Cependant, dans la plupart des pays européens, on relève un intérêt croissant pour ces produits et leurs prix peuvent être abaissés par une meilleure organisation de la production et de la commercialisation et par le développement du transport maritime, certainement des campagnes publicitaires bien conduites devraient entraîner une hausse continue de la consommation.

L'expansion "fruits et légumes de contre-saison" s'applique aux produits qui ne peuvent pas en général être cultivés à l'air libre en hiver en Europe et qui sont donc importés hors d'Europe.

Les périodes de contre-saison varient selon les produits, mais en général, couvrent les mois d'octobre à mai.

En Europe, la consommation et la commercialisation des fruits et légumes de contre-saison varient de pays à pays et de produits à produits. La majorité de la commercialisation de tous les fruits et légumes s'effectue pendant la saison de production européenne, quand l'offre des exportateurs étrangers se trouve être de moindre importance.

Pendant la contre-saison, les exportateurs étrangers détiennent la part principale de l'offre, tandis que la production locale se fait surtout dans les serres.

Néanmoins, grâce aux techniques améliorées de production, l'accroissement de l'utilisation des tunnels en plastique dans les pays d'Europe méridionale entraîne une diminution de la période de contre-saison.

Au Burkina Faso, la production de fruits et légumes orientés vers l'exportation se concentre sur les haricots verts.

### Haricots verts

Les importations de haricots verts frais dans les principaux marchés européens (France, Hollande, Autriche, Belgique-Luxembourg, Allemagne Fédérale, Royaume Uni, Suisse, Danemark, Suède, Norvège) pendant la période octobre/avril 1985/86 s'élevèrent à 400.000 tonnes.

La France est le plus grand importateur de ce produit; ainsi, jusqu'en 1984/85 les importations françaises de haricots verts frais de contre-saison représentaient à elles seules, la totalité des importations des autres pays européens.

L'Europe occidentale est largement autosuffisante en haricots de mai à octobre. Il existe un volume considérable d'échanges entre pays européens pendant cette période, quand de grandes quantités de haricots en provenance surtout de France, Italie et Espagne sont transportés vers les pays nordiques.

Cependant, en corrélation avec l'augmentation des coûts de la main d'oeuvre en Europe, la production de haricots fins et extra fins a considérablement diminué, donnant ainsi à d'autres pays producteurs l'opportunité d'exporter ces produits pour tout le long de l'année. Les saisons d'exportations des principaux pays producteurs sont les suivantes:

- BURKINA FASO	Janvier-Mars
- EGYPTE	Novembre-Mai
- FRANCE	Mai-Octobre
- KENYA	Toute l'année
- MAROC	Mai-Septembre
- ESPAGNE	Octobre-Juin
- SENEGAL	Décembre-Avril

En France, Belgique et Suisse, les haricots verts fins et extra fins de 8 à 12 cm de long sont les plus demandés. Ceux-ci sont importés par avion à des prix élevés principalement du Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Mali, Maroc et Sénégal.

Ces produits de qualité requièrent des emballages plus onéreux que la moyenne. Ces haricots doivent être très bien calibrés, propres et surtout très frais. Ils doivent être transportés en avion, bien emballés et rangés dans des cartons de 2,5 kg à 3 et ventilés.

Les normes de qualité de la CEE pour les différentes qualités imposent aux haricots, d'être intacts, d'aspect frais, propres (sans impuretés ou traces de produits chimiques).

Certaines normes supplémentaires peuvent être imposées par les importateurs eux-mêmes.

### Mangues

Les importations de mangues dans les 10 principaux marchés européens atteignirent 24.000 tonnes en 1986.

Les deux principaux importateurs sont le Royaume Uni et la France, suivis par la Hollande, bien qu'un tiers des importations de ce dernier pays soit réexporté.

Aucun pays fournisseur ne domine le marché européen car la période de production des mangues de haute qualité est courte dans la plupart des pays. En conséquence, la liste des fournisseurs est longue et comprend le Brésil, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Inde, le Kenya, le Mali, le Mexique, le Pakistan, le Pérou, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, le Vénézuéla et divers pays des Caraïbes.

Comme les mangues sont très périssables, il est en général nécessaire de les transporter par avion. Elles doivent arriver au point de maturité mais fermes pour leur permettre de mûrir d'une façon satisfaisante.

La plupart des acheteurs préfèrent le fruit qui montre sa couleur à l'état mûr, jaune ou rouge selon la variété, à l'arrivée.

Les mangues vertes, quoique bien mûres, sont plus difficiles à vendre et nécessitent une certaine promotion pour être vendues sur ces marchés.

Il est indispensable pour les exportateurs de bien calibrer le fruit, car les mangues sont vendues à la pièce dans les magasins de détails et les détaillants préfèrent des cartons contenant des fruits de taille uniforme - les mangues entre 225 g et 400 g sont en général les plus appréciées.

### Noix de cajou

La production mondiale de noix de cajou qui avait atteint 320000 tonnes (moyenne 1977-1987), est en baisse par rapport à la moyenne des années 1974/1976 (440.000 tonnes). Cette baisse est due principalement à l'effondrement des productions et de Tanzanie du Mozambique. L'Inde par contre avec une production quasi constante (de l'ordre de 120000 tonnes/an) est devenue le principal producteur mondial (4,5% de la production mondiale) suivie par le Brésil (environ 30% de la production mondiale). Les autres exportateurs, Mozambique, Tanzania et Kenya interviennent chacun, selon les années, entre 2000 et 5000 tonnes. Le Brésil exporte surtout vers les Etats Unis, et a supplanté l'Inde sur ce marché.

Ces Etats Unis représentent le principal marché avec les 2/3 des importations mondiales (de l'ordre de 40.000 tonnes/an).

Les autres principaux importateurs (de 4000 tonnes à 2000 tonnes/an chacun) sont respectivement le Royaume Uni, le RFA, le Japon, le Canada, les Pays Bas et l'Australie. Viennent ensuite, la France (800 tonnes) la Nouvelle Zélande (400 tonnes), la Belgique (300 tonnes) et la Suède (60 tonnes).

Depuis 1983, les prix n'ont cessé de monter pour atteindre en 1987 7,3 \$ EU Kg. c.a.f. Rotterdam (cerneaux de cajou "whole Grade/Count 320 d'origine indienne).

Les prix futurs dépendront principalement du volume des exportations de l'Inde et du Brésil, la demande du marché américain étant croissante alors que les marchés japonais et européens stagnent plutôt.

En définitive le Burkina Faso ne devrait pas avoir de difficultés à écouler des noix de Cajou de bonne qualité sur le marché international aux prix actuels, en quantités beaucoup plus élevées.

### Le marché français

La France représente un marché européen important pour les fruits tropicaux et les légumes de contre saison. On s'attend à ce que le marché continue son expansion les prochaines années. En effet, la demande pour les produits exotiques, qui reste élevée même durant la période de production en France, s'est accrue fortement ces dernières années. Un certain nombre de facteurs ont contribué à ce développement:

- accroissement des revenus des consommateurs et du tourisme en Afrique, Asie et extrême orient avec un développement du goût pour les fruits tropicaux;
- les consommateurs, sont portés à essayer de nouveaux produits et à les acheter en grande quantité lorsqu'ils sont acceptés, comme par exemple l'avocat au cours des années '70;
- les consommateurs comme ailleurs en Europe, préfèrent de plus en plus les produits frais et en particulier les fruits et légumes.

Ces changements d'attitude des consommateurs se reflètent au niveau du commerce de détail.

Les hyper et super marchés - spécialement dans la région parisienne - voient leurs clients de plus en plus intéressés par les produits exotiques et de contre saison et leur réservent un choix toujours plus vaste.

Aussi d'autres phénomènes dans le système de destination, comme l'appropriation par les immigrants des petites épiceries traditionnelles, qui connaissent bien ces produits, les exposent de préférence aux autres.

Les marchés en plain air dont l'importance avait diminué ces derniers décennies, sont de nouveau encouragés par les autorités nationales. Or ces marchés conviennent tout à fait pour la promotion des produits exotiques et de contre saison.

Les régions qui consomment les plus grandes quantités de fruits et légumes importés sont Paris et ses environs, Lyon et le Sud de la France.

#### i) Importations des mangues

Les importations de mangue en France ont augmenté régulièrement pendant les années '70. Récemment on a observé un taux de croissance encore plus grand, comme le montre les chiffres ci-dessous, les importations ont plus que doublé pendant la période 1982-1986. Ainsi la France a consolidé sa position du deuxième plus grand importateur de mangues en Europe après le Royaume Uni.

<u>Années</u>	<u>Importations (tonnes)</u>
1982	2900
1983	4096
1984	4424
1985	4971
1986	6171

La CEE a financé des campagnes promotionnelles organisées par le COLEACP qui ont grandement contribué à l'augmentation de la consommation en France, comme dans d'autres pays de la CEE.

Le Burkina Faso qui jusqu'en 1980 avait une part de marché de seulement 8% est devenu le plus important fournisseur. En 1986 il exporta 1345 tonnes correspondant à une part de marché de 21.8%. Le deuxième plus grand fournisseur était le Brésil, qui avait une part de marché de 13.5% suivi par le Pérou, le Mexique, le Mali et la Côte d'Ivoire chacun desquels avait une part de marché d'environ 11% en 1986.

Les mangues sont importées en France toute l'année sans rupture d'approvisionnement. Le période de pointe et toutefois Avril, Mai et Juin quand le Burkina Faso et le Mali exportent leurs produits et en Décembre quand la demande s'accroît avec les fêtes de Noël et de fin d'année. A partir du mois d'Août jusqu'en Novembre, la demande est faible à cause de la disponibilité d'une gamme importante de fruits variés produits localement, cependant cette demande a tendance à s'accroître.

Les saisons d'exportations des principaux fournisseurs sont les suivantes:

- BURKINA FASO/MALI	Mars-Juillet
- SENEGAL	Mai-Août
- MEXIQUE	Juillet-Septembre
- AFRIQUE DU SUD	Décembre-Avril
- BRESIL/PEROU	Décembre-Février

La plupart des consommateurs ne distinguent pas les différentes variétés de mangues, mais achètent selon leur aspect. Les mangues doivent être mûres mais sans points noirs. Elles doivent être d'une couleur orange ou rouge attrayante. Elles devraient être empaquetées dans des cartons de 4 à 5 Kg. pour 12 à 16 pièces par carton.



Le marché français des mangues continuera sans doute de s'accroître, spécialement avec les progrès technologiques dans les moyens de transport (cargo frigorifique maritime) conduisant à des coûts de transport plus économiques pour ce fruit.

Coûts comparés d'exportation d'1 Kg. de mangue par air et par mer du Burkina Faso en France (en FCFA)

Achat production	50	50
Conditionnement	30	30
Emballage	60	60
Frais de transit	30	30
Transport	250	160
	-----	-----
	420 F.CFA	330 F.CFA

Le prix moyen d'achat à Ringis étant environ de 10FF on 500FCF. Les Sociétés Burkinabé exportatrices (Burkina Faso, UCOBAM ou privé) disposeraient d'une marge de 80 F.CFA/Kg ou de 170 F.CFA/kg. pour couvrir leur propres frais selon que le transport est effectué par avion ou par bateau.

ii) Importation de haricots verts

En dépit d'une grande production, la France importe aussi de grosses quantités de haricot vert. Toutes ces importations sont pour la consommation directe.

<u>Année</u>	<u>Importations (tonnes)</u>
1982	30587
1983	27642
1984	28254
1985	32827
1986	32436

Les besoins d'importation de la France pendant le 3 mois d'été (du 1 Juillet au 30 septembre) sont satisfaits par les pays voisins: Italie, Belgique et Luxembourg.

Les importations de contre saison (du 10 Octobre au 30 Juin) de 1981/82 à 1985/86 ont été les suivants:

<u>Années</u>	<u>Importations (tonnes)</u>
1981/82	21008
1982/83	21183
1983/84	22814
1984/85	28281
1985/86	29650

Ces chiffres indiquent que la France représente le plus grand marché européen de haricot verts de contre saison.

L'Espagne, principal fournisseur du 1 Octobre au 30 Juin avait une part de marché de 42.2% (12.517 tonnes) en 1985/86. L'Italie, le Kenya, le Burkina Faso et le Sénégal avaient chacun des parts de marché entre 10 et 13%. Le Maroc et le Cameroun sont aussi d'importants fournisseurs avec des parts de marché de 3.5% et 3.3% respectivement en 1985/86. On doit remarquer cependant que la valeur unitaire des approvisionnements en provenance du Kenya, du Sénégal et du Cameroun est plus grande que celle des approvisionnements d'Espagne et d'Italie qui consistent surtout de haricot "bobby".

Ceci reflète les caractères saisonniers du marché, avec les produits africains arrivant en période de pointe de contre saison. De plus le Kenya, le Sénégal et le Cameroun exportent surtout la qualité extrafin de haricot vert de prix élevé et demandée par les restaurateurs.

En dépit d'une demande importante pour les haricots verts de contre saison, ce produit demeure un article de luxe. Les consommateurs sont prêts à payer des prix élevés pour les haricots verts d'excellente qualité.

Les haricots verts destinés au marché français devraient être seulement de qualité fins ou extrafins, d'une longueur d'environ 10 à 12 cm. et d'une couleur verte attirante. Ils devraient être bien calibrés, propres et surtout très frais. Enfin ils devraient satisfaire les normes de qualité de la CEE.

Selon l'article 22 des règlements communautaires de la CEE n. 1035 du 18 Mai 1972, les importations de haricots à partir de pays ne faisant pas partie de la CEE peuvent être interdites du 1 Juin au 30 Septembre. En conséquence le marché français du haricot vert frais est fermé pendant cette période aux fournisseurs n'appartenant pas à la CEE. Toutefois les haricots en provenance du Maroc et du Cameroun peuvent entrer selon des accords bilatéraux avec les pays.

## C. OLEAGINEUX

### I GENERALITES

Les oléagineux et huiles alimentaires qui constituaient le deuxième produit d'exportation du Burkina Faso ont vu leur position se détériorer fortement au point de constituer en 1987, le 7ème produit d'exportation.

Les hausses importantes des exportations d'arachides en 1986 et 1987 ont été largement contrebalancées par la chute généralisée des autres exportations d'oléagineux (principalement les amandes de karité et les graines de sésame).

Les destinations des exportations d'oléagineux sont assez diversifiées, se répartissant entre la CEE, notamment le Danemark, la France, le Royaume Uni, les Pays Bas, la Suisse et l'Extrême Orient, avec surtout le Japon.

En ce qui concerne l'huile de coton l'offre est inférieure à la demande, le déficit étant comblé par l'importation d'huile de palme et des dons d'huile au titre de l'aide alimentaire.

La production nationale de tourteaux est entièrement écoulee sur le marché international.

### II LE COTON

#### Exportation des fibres

L'arrivée sur le marché international de nouveaux producteurs de coton-fibre (cas de la Chine) a entraîné une baisse des cours mondiaux en 1985 et 1986 entraînant une baisse des recettes d'exportation du coton-fibre de 23% par rapport à 1984 (cela en dépit d'un approvisionnement des quantités exportées en 1986, de 68% par rapport à 1984). En 1987 les recettes d'exportations de coton se sont nettement redressées sous l'impulsion d'une hausse du prix moyen de la tonne (21%) et d'un accroissement des quantités exportées (51% par rapport à 1986). Ce produit qui constitue le premier produit d'exportation du Burkina est fortement influencé par l'évolution des cours mondiaux.

La demande extérieure du coton fibre burkinabé est assez diversifiée se localisant principalement dans les pays d'Extrême-

Orient et de la CEE (indépendamment des années, Taïwan Formose reste le principal acheteur) voir tableau.

### Physionomie du marché mondial des fibres

- 77 pays producteurs nets dont une quarantaine d'exportateurs nets une trentaine d'importateurs nets 7 en quasi-antarcie
- environ 110 pays consommateurs (en tête, les 4 plus gros producteurs : Chine, URSS, INDE, USA).
- 50 pays exportateurs = USA, PAKISTAN, URSS, AUSTRALIA, (en 1988/89 la zone Franc en Afrique prise dans son ensemble se plaçait au 4ème rang)

Le volume échangé du coton-fibre représente environ 28% du total produit. Cette part relative tend à diminuer (36% au début des années '60) mais en valeur absolue le tonnage a progressé du fait de l'augmentation de production.

Le commerce international de textiles de coton porte sur environ 60 milliards de dollars.

Principale fibre textile, le coton est une composante importante de l'économie mondiale qui est très sensible aux variations de conjoncture internationale. Les taux de croissance des PNB et des populations, les modifications des taux de change, les déséquilibres des balances des paiements, les taux d'inflation et les politiques nationales ont tous un impact sur le volume et sur la valeur des échanges mondiaux.

### Place de la zone franc dans le coton africain

Parmi les 33 pays cotonniers d'Afrique les 16 producteurs de la zone franc<sup>1</sup> ont enregistré une forte progression, pratiquement continue, qui tranche avec l'évolution des autres pays.

La production globale du continent a en effet à peine doublé tandis que celle de la zone franc était multipliée par 19 entre la première moitié des années cinquante et la campagne record 1988/89.

Les prix de vente de la fibre de la zone franc sont au jour le jour, la résultante des évolutions conjuguées - mais non parallèles - des

---

1 Afrique de l'Ouest: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo  
Afrique Centrale: Cameroun, Centrafrique, Tchad.

cours mondiaux libellés en dollars et de la parité de la devise américaine par rapport au franc.

La suite de la campagne 1988/89 a bénéficié de la remontée du dollar au-dessus de 6 FF et de l'augmentation progressive de l'indice du prix du coton pour atteindre 12 FF/kg (CAF port nord-européen mi-juin 1989). Les cours ont ensuite oscillé entre 11,20 et 12,20 FF avant de décrocher sous l'effet conjugué des chutes de l'indice et du dollar qui les a fait redescendre au dessous de la barre psychologique des 10 FF à la fin de l'année 89.

En 1989/90 la plus grosse partie de la production étant déjà vendue, le prix de vente prévisionnel est cerné à environ 515 F. CFA/kg fibre CAF (en moyenne soit 14% de plus qu'en 88/89).

La fiabilité des estimations de coûts de revient est bien moindre, l'ordre de grandeur est de 485 CFA/Kg fibre CAF en moyenne (la fourchette va de 400 à 570 selon les pays). La marge sur coûts variables est positive dans tous les pays de la zone franc et le résultat global serait positif, de l'ordre de 20 milliards CFA (ce qui efface le déficit enregistré en 88/89).

#### Perspectives à moyen terme pour les fibres

A moyen terme, en raison de son caractère incontournable pour les économies des pays de la zone franc, grâce à de nouveaux gains de productivité, la production franchira vraisemblablement la barre des 150000 tonnes de coton graine<sup>1</sup> soit environ 650000 tonnes de fibre (rendement égrenage 43%).

De fait les producteurs qui ne disposent pas d'alternatives rentables à la culture cotonnière sont en quelque sorte condamnés à produire toujours d'avantage: en cas de hausse des cours, l'élasticité de l'offre est bien sûre positive mais, paradoxalement, son signe s'inverse en cas de baisse des cours car les agriculteurs cherchent à augmenter leur production afin de maintenir leurs revenus.

1	Bénin	125000	Cameroun	160000
	Burkina Faso	200000	Centrafrique	45000
	Côte d'Ivoire	350000	Tchad	200000
	Mali	325000		
	Niger	15000		
	Sénégal	60000		
	Togo	100000		
	S.T. Afrique de l'Ouest	1.175.000	S.T. Afrique Centrale	405.000

Pour le moyen terme, étant donné que le dollar est au moins aussi volatil et imprévisible que l'indice des cours du coton, les stratégies cotonnières de la zone franc envisagent l'hypothèse centrale d'un cours mondial de référence de 460 CFA/Kg. CAF (indice = 72,5 cents par livre et dollar = 5,75 FF) avec des fluctuations de plus ou moins 20% ce qui donne une fourchette de 370 à 550 CFA/Kg. dont les bornes pourraient être franchies occasionnellement.

En ce qui concerne le Burkina Faso les prévisions d'exportation de la SOFITEX sont les suivantes:

1990	56939	tonnes
1991	65072	tonnes
1992	73206	tonnes
1993	81346	tonnes

### L'offre de l'huile

Actuellement on recense deux unités industrielles de production d'huile de coton = la SOFIB et la CITEC. De 1985 à 1988 les productions de ces deux huiles ont été les suivantes (tonnes):

Années	Graines produites	Graines triturées	Huile de coton	Tourteaux
1985/86	64850	48380	5480	14270
1986/87	94410	57790	8240	13600
1987/88	84640	52640	8760	21470

La production moyenne annuelle d'huile de coton pour la période 1979-89 a été de 5830 tonnes avec un taux de croissance annuelle de 8.6%. Tandis que pour les tourteaux de coton en considérant la même période, la production moyenne était de 11.050 tonnes par an, avec un taux moyen annuel de croissance de 0.02%.

### La demande de l'huile

Les statistiques du commerce extérieur n'indiquant aucune importation ou exportation d'huile de coton, la consommation nationale est égale à la production de la CITEC et de la SOFIB (Notons cependant que la demande potentielle pour ce produit est plus importante. Ceci est dû par le fait que la CITEC à pleine

capacité n'arrive à satisfaire qu'environ 80% de ces commandes celle-ci serait donc supérieure de 25% à la production.

### Les tourteaux

En 1990 l'accroissement prévu de la production mondiale de tourteaux devrait permettre, si les stocks restent stables, une reprise de 7 pour cent de la consommation. En effet, il semble qu'une reprise de la consommation soit en cours depuis le dernier trimestre 1989, la consommation de la CEE et des Etats Unis étant bien supérieure à celle de l'année précédente, après avoir été déprimée pendant les neuf premiers mois de l'année.

Cette progression de la demande aux Etats Unis et dans la CEE devrait continuer en 1990.

En outre, dans la CEE, il est devenu plus avantageux d'acheter des tourteaux que des céréales.

## III L'ARACHIDE

### Marché international

La production mondiale 1989/90 d'arachide devrait être inférieure de 3% à celle de la campagne précédente. En Inde, la production ne devrait pas atteindre les records de la dernière campagne, mais tomber de 9 à 8.5 millions de tonnes. En Chine, la récolte a baissé de 5 pour cent du fait de la réduction des superficies ensemencées, mais il y a eu des augmentations dans les petits pays producteurs: Nigéria, Sénégal et Argentine. Les disponibilités exportables mondiales d'huile sont inférieures de 10 pour cent en 1990 aux exportations effectives de 1989, la réduction des disponibilités de la Chine n'étant pas entièrement compensée par l'augmentation des disponibilités du Sénégal et de l'Argentine.

Toutefois la baisse des disponibilités exportables de tourteaux d'arachide est beaucoup plus forte (24 pour cent) puisque la production tombe à moins d'un million de tonnes; l'Inde, dont les exportations d'huile sont peu importantes, étant parmi les principaux exportateurs de tourteaux d'arachide.

Les prix c.a.f. Europe pour l'huile d'arachide et les tourteaux d'oléagineux atteignaient respectivement 800 \$ EU et 120 \$ EU par tonne en moyenne pour l'année 1989.

### Marché local

L'arachide est cultivée dans presque tout le pays à l'exception du Nord (Dori) à la fois comme culture de rente et comme culture vivrière.

Etant cultivée en sec, la production dépend en grande partie des aléas pluviométriques mais aussi de son prix de vente à l'industrie de transformation SHSB-CITEC.

En 1988, seulement 57% des prévisions de collecte ont été réalisées contre 18% pour l'arachide décortiquée. Cette modeste performance peut s'expliquer par l'arrêt précoce des pluies mais aussi par la concurrence qu'elle subit de la part des autres oléagineux, notamment l'huile de coton produite aussi par la SHSB-CITEC.

La consommation locale correspondant à la production de la SHSB-CITEC est d'environ 2500 tonnes d'arachide coque.

## IV LE KARITE'

### Marché international

Le marché international du Karité est très peu connu, et il n'existe pas de statistiques officielles quant aux flux et aux utilisations. Cette situation peut s'expliquer par le très petit nombre d'industries de transformation dans le monde industriel qui traitent directement avec les pays producteurs. On sait que vu l'irrégularité de la production et donc des exportations des pays producteurs, les industriels ont tendance à stocker pour plusieurs années d'utilisation.

Le beurre de karité entre pour 75% de ses utilisations dans le secteur alimentaire et pour 25% dans le secteur cosmétique. Dans les usages alimentaires, il constitue un substitut au beurre de cacao (on incorpore de 3 à 5 de beurre de karité au chocolat) dont il possède des propriétés comparables, tout en étant moins cher. Comme la taille de ce marché est nettement inférieure à celle du beurre de cacao, le prix international du beurre de karité est totalement captif de celui du beurre de cacao.

Or la surproduction internationale de cacao, accompagnée de surstockages considérables de la part de la Côte d'Ivoire, contribue à déprimer les prix, à court et moyen terme.



Aussi le secteur karité a-t-il réagi en développant les débouchés cosmétiques, par des efforts conjoints de recherche et de marketing.

Toutefois la fermeture relative des marchés internationaux à court et moyen terme devrait inciter à rechercher des débouchés alternatifs localement.

Actuellement les principaux marchés d'exportation pour le Burkina Faso sont le Royaume Uni (30% des achats), le Danemark (25%); le Japon (20%), la Suède (10%).

### Marché local

La production des amandes de karité est très variable selon les régions et dépend à la fois du cycle végétatif et des irrégularités de la pluviométrie.

La production ou cueillette peut se faire soit de façon directe soit de façon indirecte.

De façon indirecte, il s'agit de cueiller les noix avant la maturité et de les laisser fermenter pour détruire la pulpe qui entoure la noix. Les noix sont ensuite séchées au soleil ou au feu avant leur transformation en beurre ou commercialisées telles quelles.

De façon directe, il s'agit de ramasser les noix et le même processus que celui décrit précédemment est ensuite appliqué.

Les amandes de karité sont livrées à l'usine SHSB, par des grossistes. La consommation locale est d'environ 500 tonnes d'amande de karité par an.

Les capacités de transformation de la SHSB sont de 70 tonnes/jour soit 23 tonnes de beurre de karité par jour.

Les produits artisanaux de même nature (beurre de karité) s'écoulent mieux sur le marché local en raison de leur plus faible prix de revient.

**BURKINA FASO**

**DEVELOPPEMENT DES FILIERES FRUITS ET LEGUMES ET  
OLEAGINEUX**

**LE MARCHE'**

**TABLEAUX**

Tab. 1 - LES PRINCIPALES EXPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES  
 QUANTITE EN TONNES  
 VALEURS EN MILLIONS DE F CFA

FRUITS ET LEGUMES	1985		1986		1987		1988	
	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS
Haricots verts	3 243	950	2 360	582	2 860	924	2 593	970
Mangues	2 508	627	3 135	789	2 270	857	2 064	413
Tomates	470	49	950	93	646	57	1 180	51
Haricots décortiqués	565	36	1 222	66	2 967	205	1 278	83
Autres	3 329	185	00	00	2 763	198	2 689	174
Exportations totales	10 055	1 847	7 667	1 550	11 506	2 241	10 204	1 640
X Exportations totales	08	04	06	04	07	04	07	03
Valeurs FOB/Tonne	0,184		0,202		0,195		0,151	

Tab. 2 - PRINCIPALES DESTINATIONS DU HARICOT VERT  
 QUANTITES EN TONNES  
 VALEURS EN MILLIONS DE F CFA

PAYS	FLOX	1984	1985	1986	1987
PAYS BAS	QUANTITES	398	254	57	
	VALEURS	40	74	14	
	X	10	08	02	
FRANCE	QUANTITES	2 781	2 818	2 237	2 811
	VALEURS	358	826	552	908
	X	88	87	95	99
SUISSE	QUANTITES	47	88	19	
	VALEURS	05	26	05	
	X	01	03	01	
BELGIQUE LUXEMBOURG	QUANTITES	56	30	22	01
	VALEURS	06	09	05	00
	X	02	01	01	00
AUTRES	QUANTITES	22	53	25	49
	VALEURS	02	15	06	16
	X	00	02	01	01
TOTAL	QUANTITES	3 304	3 243	2 360	2 860
	VALEURS	441	950	582	924
	X	100	100	100	100

Tab. 3 - PRINCIPALES DESTINATIONS DES MANGOS  
 QUANTITES EN TONNES  
 VALEURS EN MILLIONS DE F CFA

PAYS	FLUX	1984	1985	1986	1987
FRANCE	QUANTITES	1 016	1 225	1 392	1 196
	VALEURS	116	306	350	452
	%	71	60	44	53
NIGER	QUANTITES	555	786	974	705
	VALEURS	28	196	245	266
	%	17	31	31	31
COTE D'IVOIRE	QUANTITES	252	304	632	246
	VALEURS	11	76	159	93
	%	07	05	20	11
PAYS BAS	QUANTITES	00	58		00
	VALEURS	00	15		00
	%	00	02		
AUTRES	QUANTITES	159	135	137	123
	VALEURS	68	34	35	46
	%	05	02	04	05
TOTAL	QUANTITES	1 982	2 508	3 135	2 270
	VALEURS	163	627	769	857
	%	100	100	100	100

Tab. 4 - PRINCIPALES DESTINATIONS DES TOMATES  
 QUANTITES EN TONNES  
 VALEURS EN MILLIONS DE F CFA

PAYS	FLUX	1984	1985	1986	1987
TOGO	QUANTITES	315	324	430	386
	VALEURS	30	32	43	38
	%	48	65	46	67
COTE D'IVOIRE	QUANTITES	217	128	429	217
	VALEURS	22	14	46	14
	%	35	29	49	25
NIGER	QUANTITES	30	10	00	02
	VALEURS	06	02	00	01
	%	10	04	00	02
GHANA	QUANTITES	40	08	90	42
	VALEURS	02	01	04	04
	%	03	02	04	07
AUTRES	QUANTITES	05			
	VALEURS	02			
	%	03			
TOTAL	QUANTITES	607	470	950	646
	VALEURS	62	49	93	57
	%	100	100	100	100

Tab. 5 - IMPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES FRAIS  
DANS LES MARCHES EUROPEENS LES PLUS IMPORTANTS  
DE 1982 A 1986 (en tonnes)

PRODUITS/ DESTINATION	1982	1983	1984	1985	1986	
					q	%
<u>HARICOTS VERTS</u>	76,329	73,801	77,347	90,812	102,895	100.00
France	30,587	27,642	28,254	32,827	32,436	31.50
Hollande	13,838	12,466	16,430	19,350	26,363	25.60
Belgique-Luxembourg	08,700	8,011	8,176	11,088	16,616	16.10
Allemagne Fédérale	14,414	16,032	14,643	16,175	16,211	15.80
Royaume Uni	3,431	4,072	4,213	5,676	5,890	5.70
Suisse	3,970	4,003	4,143	4,015	3,832	3.7
Autriche	1,241	1,381	1,272	1,359	1,246	1.20
Danemark	61	121	102	214	171	0.20
Suède	70	65	97	94	130	0.10
Norvège	17	8	17	14	n.a.	n.a.

Tab. 6 - IMPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES FRAIS  
DANS LES MARCHES EUROPEENS LES PLUS IMPORTANTS  
DE 1982 A 1986 (en tonnes)

PRODUITS/ DESTINATION	1982	1983	1984	1985	1986	
					Q	%
<u>MANGUES</u>	10,414	12,739	14,065	16,765	23,931	100.00
Royaume Uni	4,292	4,724	5,178	6,463	8,831	36.9
France	2,900	4,096	4,424	4,971	6,171	25.8
Hollande	1,597	1,960	2,033	2,515	4,441	18.6
Allemagne Fédérale	746	1,136	1,511	1,746	3,083	12.9
Belgique-Luxembourg	498	382	458	529	656	2.7
Suède	353	424	373	406	481	2.0
Danemark	28	47	88	135	268	1.1
Suisse	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	
Norvège	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	
Autriche	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	<u>1/</u>	



Tab. 7 - EXPORTATIONS D'OLEAGINEUX ET HUILES ALIMENTAIRES  
 QUANTITES EN TONNES - VALEURS EN MILLIONS

OLEAGINEUX	1985		1986		1987		1988	
	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS
Tourteaux d'oléagineux	13 406	719	15 691	622	18 873	592	26 396	1 003
Anandes de karité	11 245	2 039	8 079	985	4 240	243	3 686	154
Graines de sésame	8 108	1 995	4 160	422	2 750	259	2 960	256
Huile brute de karité	706	440	402	167	231	63	1 116	207
Arachides	00	00	2 804	282	4 071	480	3 895	418
Autres	70	27	07	00	45	07	8 571	233
Exportations totales	33 535	5 220	31 143	2 478	30 210	1 644	46 622	2 271
% Exportations totales	27	12	22	06	18	03	30	04
Valeurs FOB/Tonne		0,156		0,080		0,054		0,049

Tab.8 - PRINCIPALES DESTINATIONS DES TOURTEAUX D'OLÉAGINEUX  
 QUANTITES EN TONNES - VALEURS EN MILLIONS DE F CFA

PAYS	FLOX	1984	1985	1986	1987
DANEMARK	QUANTITES	13 570	12 648	14 191	18 873
	VALEURS	669	678	563	592
	%	83	94	91	100
FRANCE	QUANTITES			1 560	
	VALEURS			59	
	%			09	
ROYAUME UNI	QUANTITES	986			
	VALEURS	41			
	%	04			
PAYS BAS	QUANTITES	1 971			
	VALEURS	71			
	%	07			
AUTRES	QUANTITES	9 365	758		
	VALEURS	01	41		
	%	00	06		
TOTAL	QUANTITES	25 892	13 406	15 631	18 873
	VALEURS	982	719	622	592
	%	100	100	100	100

Tab 9 - PRINCIPALES DESTINATIONS DE GRAINS DE SESAME  
 QUANTITES EN TONNES  
 VALEURS EN MILLIONS DE F CFA

PAYS	FLUX	1984	1985	1986	1987
SUISSE	QUANTITES		3 599	826	2 500
	VALEURS		776	99	224
	%		39	23	86
FRANCE	QUANTITES	556	1 195	52	250
	VALEURS	110	313	09	35
	%	11	16	02	14
JAPON	QUANTITES	1 849	677		
	VALEURS	414	121		
	%	40	06		
ROYAUME UNI	QUANTITES	1 595	745		
	VALEURS	343	82		
	%	32	04		
BELGIQUE LUXEMBOURG	QUANTITES	250	201	14	
	VALEURS	62	49	02	
	%	06	02	01	
PAYS BAS	QUANTITES		35	1 226	
	VALEURS		07	104	
	%		00	25	
AUTRES	QUANTITES	422	1 656	2 042	
	VALEURS	98	647	208	
	%	10	32	49	
TOTAL	QUANTITES	4 672	8 108	4 160	2 750
	VALEURS	1 027	1 995	422	559
	%	100	100	100	100

Tab. 10-PRINCIPALES DESTINATIONS DES AMANDES DE KARITE  
 QUANTITES EN TONNES  
 VALEURS EN MILLIONS DE F CFA

PAYS	FLUX	1984	1985	1986	1987
FRANCE	QUANTITES	152	4 500	351	
	VALEURS	16	1 031	44	
	%	00	51	04	
BELGIQUE	QUANTITES	3 300	1 000	642	1 100
	VALEURS	303	245	79	85
	%	04	12	08	35
DANEMARK	QUANTITES		950	1 547	
	VALEURS		194	150	
	%		10	19	
JAPON	QUANTITES	26 381	1 682	2 899	
	VALEURS	2 548	181	354	
	%	34	09	36	
ROYAUME UNI	QUANTITES	20 418	563	2 180	1 500
	VALEURS	2 014	94	267	96
	%	27	05	27	40
AUTRES	QUANTITES	4 488	3 150	460	1 640
	VALEURS	2 636	294	51	62
	%	35	13	06	25
TOTAL	QUANTITES	54 739	11 245	8 089	4 240
	VALEURS	7 517	2 039	985	243
	%	100	100	100	100

Tab. 11 - PRINCIPALES DESTINATIONS DU COTON FIBRE

VALEURS FOB EN MILLIONS DE F CFA - QUANTITES EN TONNES

PAYS	FLUX	1984	1985	1986	1987
TAIWAN	Quantités	15 081	14 037	31 411	30 797
	Valeurs	10 028	6 960	8 827	8 611
	%	51	47	66	35
FRANCE	Quantités	3 986	5 507	4 996	10 446
	Valeurs	2 544	2 436	1 322	3 231
	%	13	16	10	13
JAPON	Quantités	909	50	90	2 286
	Valeurs	611	22	23	873
	%	03	00	00	04
R F A	Quantités	4 104	1 045	2 564	840
	Valeurs	2 834	709	614	392
	%	14	05	05	02
ITALIE	Quantités	639	639	479	1 368
	Valeurs	430	375	105	551
	%	03	03	01	02
CHINE POPULAIRE	Quantités	2 417	2 597	750	340
	Valeurs	1 605	1 364	154	137
	%	08	09	01	01
AUTRES	Quantités	2 071	5 807	8 986	28 331**
	Valeurs	1 608	2 938	2 235	11 045**
	%	08	20	17	43
TOTAL	Quantités	29 207	29 682	49 276	74 408
	Valeurs	19 660	14 804	13 280	24 840

\*\* dont Portugal 5 482 tonnes et 2 318 millions F CFA )

RCI 4850 " et 2 010 )

Tunisie 3 400 et 1 293 )

Maroc 2 654 et 1 103 )

SITUATIONS  
EXCEPTIONNELLES

Tab. 12 - PRIX DU SESAME  
1989/90

N°S	ELEMENTS DE PRIX	STRUCTURE 1989/90
1	Prix d'achat au producteur	80 000
2	Manutention aux points d'achat	1 000
3	Déchets, dessication 3 X valeur loco-magasin	3 066
4	Intérêt 15 X base annuelle sur 3 mois	3 947
5	Sacherie charroi	5 200
6	Transport rendu centres d'évacuation	6 000
7	Commission acheteurs	10 000
8	Valeur de cession CSPPAB	<u>109 213</u>
9	Frais de traitement du produit	5 000
10	Intervention transitaire au Burkina Faso	4 500
11	Transport fer/route	10 500
12	Droits de douane sur produit et sacherie	579
13	Crédit d'enlèvement 1 X D.D.	1
14	CBC/ONAC (0,75 X valeur réelle frontière)	915
15	Vacation douanière Burkina Faso	15
16	Intervention transitaire au port	8 500
17	Perte de poids 3 X valeur loco-magasin	4 122
18	Frais financiers : commis. sur CREDOC - crédit deampa.	5 307
19	Frais généraux CSPPAB	5 000
20	Frais phyto-sanitaires - Contrôle de qualité	682
21	Intervention courtiers	150
	VALEUR FOB PORT D'EMBARQUEMENT	<u>154 484</u>

Tab. 13 - PRIX DES ARACHIDES DECORTIQUEES  
1989/90

N°S	ELEMENTS DE PRIX	STRUCTURE 1989/90
1	Prix d'achat au producteur	95 000
2	Manutention aux points d'achat	1 000
3	Déchets, dessiccation 3 % valeur loco-magasin	3 456
4	Intérêt 15 % base annuelle sur 3 mois	4 450
5	Sacherie charroi (400 x 13)	5 200
6	Transport rendu centres d'évacuation	6 000
7	Commission acheteurs	8 000
8	Valeur de cession CSPPAB	<u>123 106</u>
9	Valeur cession carreau usine	117 906
10	Intervention transitaire au Burkina Faso	4 500
11	Transport fer/route	10 500
12	Droits de douane sur produit et sacherie	579
13	Crédit d'enlèvement 1 % D.D.	1
14	CBC/ONAC (0,75 % valeur réelle frontière)	984
15	Vacation douanière Burkina Faso	15
16	Interventions transitaires au port	8 500
17	Perte de poids 3 % valeur loco-magasin ports	4 621
18	Frais financiers : comm. sur CREDOC - crédit de campa.	5 949
19	Frais généraux CSPPAB	5 000
20	Frais phyto-sanitaires - Fumigation	682
21	Intervention courtiers	150
	<b>VALEUR FOB PORT D'EMBARQUEMENT</b>	<b><u>164 584</u></b>

Tab. 14 - PRIX DES ARACHIDES COQUES  
1989/90

N°S	ELEMENTS DE PRIX	STRUCTURE 1989/90
1	Prix d'achat au producteur	63 240
2	Manutention aux points d'achat	1 000
3	Déchets, dessication 3 % valeur loco-magasin	2 413
4	Intérêt 15 % base annuelle sur 3 mois	3 107
5	Sacherie charroi	5 200
6	Transport rendu centres d'évacuation	6 000
7	Commission acheteurs	5 000
8	Valeur de cession CSPPAB	<u>85 960</u>
9	Prix de cession carreau usines	80 760



Tab. 15 - PRIX DES NOIX DE CAJOU  
1989/90

N°S	ELEMENTS DE PRIX	STRUCTURE 1989/90
1	Prix d'achat au producteur	95 000
2	Manutention aux points d'achat	1 000
3	Déchets, dessiccation 2 X	2 284
4	Intérêt 15 X base annuelle sur 3 mois	4 365
5	Sacherie charroi (400 x 13)	5 200
6	Frais de traitement du produit	1 000
7	Transport rendu centre d'évacuation	6 000
8	Commission acheteurs	6 000
9	Prix de cession CSPPAB	<u>120 852</u>
10	Intervention transitaire Burkina Faso	4 500
11	Transport fer/route	10 500
12	Droit de douane sur produit et sacherie	4 008
13	Crédit d'enlèvement 1 X	4
14	CBC/ONAC (0,75 X valeur réelle frontière)	965
15	Vacation douanière Burkina Faso	15
16	Interventions transitaires aux ports	8 500
17	Perte de poids 3 X valeur loco-magasin Ports	4 655
18	Frais financiers : commis. sur CREDOC - crédit de camp.	5 994
19	Frais généraux CSPPAB	5 000
20	Frais phyto-sanitaires fumigation	682
21	Interventions courtiers	150
	Valeur FOB ports	<u>165 825</u>

Tab. 16 - PRIX DES NOIX DE CAJOU

N°S	ELEMENTS DE PRIX	ANCIENNE STRUCTURE 1987/88	NOUVELLE STRUCTURE 1988/89
1	Prix d'achat au producteur	95 000	120 000
2	Manutention aux points d'achat	1 000	1 000
3	Déchets, dessiccation 2 %	2 972	2 814
4	Intérêts 9 % (base 3 mois)	3 410	3 229
5	Sacherie charroi	2 500	2 600
6	Frais de traitement du produit	1 000	1 000
7	Transport rendu centres d'évacuation	3 800	7 600
8	Commission acheteurs	20 000	8 500
9	Prix de cession CSPPA	154 980	146 743
10	Interventions transitaires Burkina Faso		4 500
11	Transport (RAN/route)		10 506
12	Droits de douane sur produit et sacherie		4 023
13	Crédit d'enlèvement		40
14	CBC/OMAC		1 200
15	Vacation douanière Burkina Faso		15
16	Différentiel de transport		28
17	Interventions transitaires aux ports		9 000
18	Perte de poids port d'embarquement		3 638
19	Frais financiers : commis. sur CREDOC		4 174
20	Frais généraux CSPPA		5 000
21	Frais phyto-sanitaires		682
22	Interventions courtiers		150
23	Valeur FOB		<u>189 693</u>

## BURKINA FASO

*DEVELOPPEMENT DES FILIERES FRUITS  
ET LEGUMES ET OLEAGINEUX*

ANNEXE 4:

FICHES

**ANNEXE 4: FICHES**

**TABLE DES MATIERES**

- *Fiche 1*: Egrenage Coton
- *Fiche 2*: Pressage du Coton
- *Fiche 3*: Transformation artisanale du karité, du sésame et de l'arachide
- *Fiche 4*: Emballages souples
- *Fiche 5*: Conditionnement produits maraichers
- *Fiche 6*: Transformation anacarde
- *Fiche 7*: Déshydratation des fruits
- *Fiche 8*: Transformation artisanale des fruits et légumes

FICHE 1EGRENAGE COTONProvince: MouhounBénéficiaires: Directs 120 employés permanents; indirects 40.000 agriculteurs et 100 personnes employées dans des activités collatéralesDescription:

Créer une unité pour l'égrenage du coton ayant une capacité de 30.000 tonnes (capacité/jour 300 t de coton graine). Cette unité permettra d'obtenir 54% de graines (16.200 t/an) et 41% de fibre (12.000 t/an).

Le procédé prévoit les opérations suivantes:

- réception et stockage dans des silos de 600 tonnes;
- égrenage (4 égreneuses à 158 scies) ayant une capacité de 9 Kg/scie et un rendement de 42% en fibre;
- nettoyage à sec;
- pressage pour la production de balles de coton (1 presse à 2 coffres): capacité 300 tonnes / jour et production de balles de différents poids;
- stockage des graines de coton dans des silos ayant une capacité de 1.500 tonnes;
- stockage des fibres en balle dans des magasin de 2.000 tonnes.

InvestissementsF.CFA x 10<sup>6</sup>

- ligne de traitement	1.000
- pièces de rechange	100
- équipement auxiliaires	700
- terrain et hangar de 5.000 m <sup>2</sup>	300
- assistance technique	80
- matériel roulant	70
- imprévus (10%)	250
	-----
Total	2.500

FICHE 2PRESSAGE DU COTON

Province: Centre Ouest

Bénéficiaires: Directs: 80 employés;  
Indirects: 80 employées dans des activités collatérales

Description:

Créer une unité pour le pressage du coton ayant une capacité de 15.000 tonnes de graine par an (voire une production d'environ 3.000 tonnes (rendement de 20%) de huile et 11.000 tonnes de tourteaux.

Le procédé prévoit les opérations suivantes:

- réception et stockage dans des silos ayant une capacité totale de réception de 3.000 tonnes;
- nettoyage: 2 nettoyeurs de 50 tonnes/24 heures;
- décorticage: 2 décortiqueuses de 50 tonnes/24 heures;
- pressage: 2 presses (type hercule) de 50 tonnes/24 heures;
- extraction: 1 extracteur de 1000 tonnes/24 heures qui permet de récupérer 14% d'huile à partir des écailles de graines de coton;
- neutralisation: 1 ligne de neutralisation (capacité 50t/24 h);
- décoloration-désodorisation: 1 ligne décoloration-désodorisation de 50t/24 h;
- conditionnement: 1 ligne de conditionnement en fûts (200 fûts /24 h) et 1 ligne de conditionnement en bouteilles (400 bouteilles/h).

InvestissementF.CFA x 10<sup>6</sup>

- ligne de traitement	600
- pièces de rechange	50
- équipement auxiliaires	350
- terrain et hangar	250
- assistance technique	50
- matériel roulant	50
- imprévus (10%)	150
	-----
Total	1.500

FICHE 3TRANSFORMATION ARTISANALE DU KARITÉ,  
DU SÉSAME ET DE L'ARACHIDE

Province: Centre, Centre Sud, Centre Est, Est, Centre Ouest, Sud Ouest, Comoe, Hauts Bassins

Bénéficiaires: 200 petits agriculteurs, ou groupements de production; 5 forgerons-soudeurs

Description:

- Introduire des décortiqueuses pour le décorticage de l'arachide;
- Introduire des souffleuses pour améliorer la pureté des graines de sésame;
- Introduire et divulger plusieurs modèles de presses à savoir: des presses "ghanis" mécanisées ou à traction animale, des presses à vis, des presses hydrauliques pour l'extraction de l'huile d'arachide, du sésame et du beurre de karité de qualité.

Procédé:

- conservation des amandes de karité: dépulpage, cuisson (destruction de germes et inactivation), séchage solaire (pour éviter les moisissures);
- extraction du beurre de karité: lavage, concassage, torréfaction, pilage-laminage, mélange avec eau et séparation de la graisse (mousse), cuisson, décantation (purification de la mousse);
- extraction de l'huile d'arachide: ecossage, grillage, nettoyage, pilage, pressage, cuisson, neutralisation, décoloration, filtrage, desodorisation;
- extraction de l'huile de sésame: nettoyage, pilage, pressage, cuisson, clarification.

Investissements:

Description:	Nombre d'unité	Prix unitaire F.CFA X 000	Coût total F.CFA X 10 <sup>6</sup>
décortiqueuses d'arachide	200	200	40
"ghanis" mécanisées	100	900	90
presses à plateau	100	300	30
presses à vis	300	800	240
presses hydrauliques	100	900	90
souffleuses sésame	500	200	10
unité traitement huiles (KIT)	50	700	35
centres d'extraction des huiles	20	4.500	90
			-----
<b>TOTAL</b>			<b>625</b>



FICHE 4EMBALLAGES SOUPLESProvince: Hauts BassinsBeneficiaires: usine SAVANADescription:

Réadaptation de l'usine SAVANA pour améliorer l'emballage de la mangue concentrée destinée à l'exportation et l'emballage de la tomate concentrée destinée au marché local. Il s'agit d'introduire:

Tomate : 1 ligne de conditionnement du concentré en sachets souples ou sachets "stand up" (Type Doy-Pak). Cette ligne aura les caractéristiques suivantes: capacité de travail 3.600 sachets/heure; matériel: sachets en film polythène + aluminium + polyester.

Mangue: 1 ligne de conditionnement du concentré en sacs de 200-250 Kg. Il s'agit d'un système de conditionnement aseptique ayant une capacité de 1.500 Kg/heure. Matériel: sacs en film nylon + aluminium + polyester + polythène.

InvestissementF.CFA x 10<sup>6</sup>

- ligne conditionnement tomate concentrée	120
- ligne conditionnement mangue concentrée	200
	-----
	320

Résultats économiques

Ce procédé permettra d'obtenir un produit pour l'exportation compétitif pour la mangue concentrée. Le prix de revient par sac de 200 kg fabriqué au Burkina s'élèvera à 3.700 F.CFA et par sac de 250 kg s'élèvera à 6.500 F.CFA. En ce qui concerne la tomate il résultera possible de réduire le coût pour l'emballage traditionnel: le prix de revient pour un sachet de 250 grammes s'élèvera à 24 F.CFA/unité.

FICHE 5CONDITIONNEMENT PRODUITS MARAÎCHERSProvince: Hauts Bassins, CentreBénéficiaires: 50-100 entrepreneurs privés; UCOBAM; FLEX-FASODescription:

Installation de 3 lignes de conditionnement (1 installation nouvelle et 2 réhabilitations), relatives chambres froides (dimensions différentes) et cellules de réfrigération rapide pour: améliorer la qualité des légumes exportés; diminuer les pertes et réduire les coûts de transport. Ces chambres ont été dimensionnées en fonction de l'arrivée des produits maraîchers et ont été surdimensionnées en tenant surtout compte des inconvénients du fret aérien.

Description du procédé:

- Réception et triage;
- lavage;
- réfrigération;
- conditionnement;
- stockage dans des chambres froides de 4.000 m<sup>2</sup>.

La capacité de la ligne permettra de conditionner entre 10.000 et 20.000 tonnes de légumes par an ce qui correspond à une période de travail de 270 journées. Capacité entre 50 et 100 tonnes de produits par jour.

InvestissementF.CFA x 10<sup>6</sup>

- ligne de traitement	150
- pièces de rchange	50
- équipement auxiliaires	100
- terrain et hangar	120
- assistance technique	50
- matériel roulant	30
- imprévus (10%)	50
	-----
Total	550 <sup>1</sup>

1 Investissements pour une ligne c/o UCOBAM = 170 F.CFA x 10<sup>6</sup>  
 Investissements pour une ligne c/o FLEXFASO = 100 F.CFA x 10<sup>6</sup>  
 Investissements pour une ligne c/o Privés = 550 F.CFA x 10<sup>6</sup>

FICHE 6TRANSFORMATION ANACARDEProvince: Comoé

Bénéficiaires: court terme: 3-5 entrepreneurs burkinabé; 50 employés.  
Long terme: 500 agriculteurs; 3-5 entrepreneurs; 50 employés.

Description:

Installation d'une unité de traitement de la noix de cajou pour la production de cerneaux et baume pour l'exportation. Cette unité aura une capacité de traitement de 1.000 tonnes de noix brutes par an et permettra d'obtenir 200 tonnes de cerneaux et 120 tonnes de baume. Les cerneaux seront grillés/salés empaquetés sous-vide, vendus sur le marché international et, en moindre partie, sur le marché national et régional. Le baume sera stocké en fûts de 220 Kg est vendu à l'étranger. Il est prévu:

- 1 atelier de concassage qui travaillera durant la période creuse des activités agricoles (saison sèche);
- 1 atelier de conditionnement qui travaillera pendant la saison des pluies.

Le procédé prévu est le suivant: pesage, triage, friture, triage, essuyage, pesage, conditionnement sous vide, conditionnement en caisses et cartons. La friture est prévue en utilisant l'huile d'arachide (14 litres pour 70 Kg d'amandes; les cerneaux seront de très bonne qualité. En moyenne, 67% seront entières, 24% moitiés, 9% brisées. Les cerneaux entières et les moitiés seront vendues pour l'exportation, les brisures seront vendues localement pour la pâtisserie.

Investissement

	<u>F.CFA x 10<sup>6</sup></u>
- ligne de concassage	65
- ligne de conditionnement	45
- pièces de rechange	10
- équipement auxiliaires	40
- terrain et hangar	50
- assistance technique	30
- matériel roulant	30
- imprévus (10%)	30

Total  
Recettes

-----  
300  
F.CFA x 10<sup>6</sup>

RecettesF.CFA x 10<sup>6</sup>

- 200 tonnes de cerneaux x 900 F.CFA/kg	180
- 120 tonnes de baume x 450 F.CFA/kg	54
	-----
Total	234

Exportations:

Environ 220 millions de F.CFA/an entre baume et cerneaux.

FICHE 7DESHYDRATATION DES FRUITS

<u>Province:</u>	Hauts Bassins
<u>Bénéficiaires:</u>	Directs: 50 employés permanents Indirects: 200 agriculteurs

Description

Créer deux unités pour la déshydratation industrielle des fruits cultivés dans la région. Chaque unité permettra de traiter des fruits de mangue, papaye, etc de façon à obtenir des fruits directement séchés après préparation et des fruits enrichis en sucre (semi-confisage) avant séchage. La ligne de déshydratation aura une capacité minimum de traitement de 6 t/jour voire 2.000 tonnes de matière première par an. Le procédé prévoit les opérations suivantes.

- nettoyage, triage, pelage, évidage, tranchage (opérations manuelles-organisation à partir de tables de travail acquises localement);
- blanchissement (immersion et refroidissement dans l'eau);
- semi-confisage: alternative "à froid" où les morceaux de fruits subissent une lente imprégnation de sucres solubles après une phase de déshydratation due à la pression osmotique exercée par le sirop; alternative "à température modulaire" où les morceaux de fruits subissent une imprégnation de sucres solubles contrôlée grâce à un système de régulation de température;
- séchage (tunnels à chariot et à cloise);
- entreposage (équilibre de l'humidité résiduelle);
- conditionnement: pour l'exportation, sachets souples sous-vide de 10-20 Kg; pour le marché intérieur, sachets polyéthylène à cavalier de 80 à 200 grammes.

Investissement pour une unitéF.CFA x 10<sup>6</sup>

- ligne de traitement	140
- pièces de rechange	10
- équipement auxiliaires	40
- terrain et hangar	60
- assistance technique	20
- matériel roulant	10
- imprévus (10%)	20
	-----
Total	300

Recettes pour une unitéF.CFA x 10<sup>6</sup>

- 280 tonnes exportées x 500 F.CFA/kg	140
- 120 tonnes marché national et régional x 750 F.CFA/Kg	90
	-----
Total recettes	230

Exportations pour une unité

200 millions de F.CFA par an

FICHE 8TRANSFORMATION ARTISANALE DES  
FRUITS ET LEGUMES

Province: Hauts Bassins, Comoé, sud Ouest, Centre

Bénéficiaires: Directs: 300 agriculteurs privés ou groupements; 5 forgerons-soudeurs localisés surtout dans les zones urbaines ou péri-urbaines

Description:

Les producteurs qui ne sont pas encore prêts à céder aux usines les fruits et les légumes aux prix requis pour rentabiliser la transformation industrielle (15 F.CFA/Kg pour la mangue - le prix de revient pour cette espèce s'élève à 13-14 F.CFA/kg - voir annexe 2) et les producteurs éloignés des usines pourraient valoriser la production actuellement perdue par un traitement artisanal.

Il s'agit d'introduire:

- des séchoirs solaires  
séchoirs solaires en plateforme a bas niveau technologique qui s'adaptent au séchage de plusieurs produits à la fois (tomate, mangue, papaye, agrumes, carottes, choux, gombos, etc.);
- des unités de transformation pour les fruits:  
plusieurs outils (extracteurs de jus, appareil de fermeture de bouteilles et pots, marmittes de cuissons etc.) pour l'obtention de jus et confitures de fruits;
- des unités de transformation de la tomate:  
plusieurs outils (pressoirs, broyeurs, dépulpeurs, marmittes de cuissons, etc) pour l'obtention de tomate pelée, sauces etc.
- des équipements divers:  
extracteurs jus de canne, appareils pour peler les fruits et pour la pasteurisation etc.

Description:	Nombre d'unité	Prix unitaire F.CFA X 000	Coûts totaux F.CFA X 10 <sup>6</sup>
- sechoirs solaires	60	400	24
- unités transformation fruits	150	600	90
- unités transformation tomate	50	500	25
- équipements divers	110	100	11
			-----
Total			150



## BURKINA FASO

### DEVELOPPEMENT DES FILIERES FRUITS ET LEGUMES ET OLEAGINEUX

#### ANNEXE 5:

RESUMES PRESENTES AUX SEMINAIRES

## ANNEXE 5: RESUMES PRESENTES AUX SEMINAIRES

### TABLE DES MATIERES

<b>RENFORCER ET RATIONALISER LES SECTEURS KARITE ET LEGUMES FRAIS ET TRANSFORMES .....</b>	<b>Pag.</b>	<b>1</b>
<b>A - CONTEXTE .....</b>	<b>"</b>	<b>1</b>
<b>B - DIAGNOSTIC .....</b>	<b>"</b>	<b>2</b>
<b>C - STRATEGIE .....</b>	<b>"</b>	<b>3</b>
<b>D - CONDITIONS PREALABLES .....</b>	<b>"</b>	<b>4</b>
<b>AMELIORATION DE LA TRANSFORMATION ARTISANALE .....</b>	<b>"</b>	<b>5</b>
<b>A - CONTEXTE .....</b>	<b>"</b>	<b>5</b>
<b>B - DIAGNOSTIC .....</b>	<b>"</b>	<b>6</b>
<b>C - STRATEGIE .....</b>	<b>"</b>	<b>6</b>
<b>D - CONDITIONS PREALABLES .....</b>	<b>"</b>	<b>7</b>
<b>MONTAGE D'UN SECTEUR D'EXPORTATION DE FRUITS FRAIS ET TRANSFORMES .....</b>	<b>"</b>	<b>8</b>
<b>A - CONTEXTE .....</b>	<b>"</b>	<b>8</b>
<b>B - DIAGNOSTIC .....</b>	<b>"</b>	<b>9</b>
<b>C - STRATEGIE .....</b>	<b>"</b>	<b>9</b>
<b>D - CONDITIONS PREALABLES .....</b>	<b>"</b>	<b>10</b>

## BURKINA FASO

### DEVELOPPEMENT DES ELIERES FRUITS ET LEGUMES ET OLEAGINEUX

#### RENFORCER ET RATIONALISER LES SECTEURS KARITE ET LEGUMES FRAIS ET TRANSFORMES

### A - CONTEXTE

#### Production et transformation

Le karité est un arbre naturel de la région et sa noix un produit de cueillette. Actuellement, du fait du monopole d'achat (CSPPA) et de rupture des prix internationaux, plus de la moitié de la production totale (1) est transformée artisanalement en beurre, une faible partie (15 % ?) est transformée industriellement par la SOFIB et la CITEC ; la partie restante est vendue en l'état à l'extérieur. Le CSPPA n'a pas réussi à accomplir sa tâche de stabiliser les prix et de pré-financement des campagnes d'achat. Une partie du beurre produit industriellement et des noix est restée invendue.

La production totale de tomate s'élève à 15 000 tonnes ; celle du haricot vert à 10 000 (?) tonnes. Ces légumes sont produits surtout dans des périmètres irrigués et en contre saison. La commercialisation est assurée par UCOBAM et FLEX FASO et en moindre mesure par des petites entreprises privées. La tomate est commercialisée sur place et fait l'objet d'une transformation industrielle en concentré double (SAVANA); le haricot vert est exporté à 90 % vers la France .

#### Marché et prix

Sur le marché international, le beurre de karité est utilisé à 75 % dans la production du chocolat et 25 % vont au cosmétique.

Du fait des grands stocks de cacao, le marché ne semble pas très porteur dans le court et moyen terme et les prix ont baissé.

Pour les légumes, il existe une demande internationale pour les produits de bonne qualité. La demande intérieure de concentré de tomate est couverte par la production locale à 60 %

---

1 - Le cycle de la production est triennal : 80 000, 60 000 et 45 000 tonnes/an.

## B - DIAGNOSTIC

Les principales potentialités sont :

Karité :

- Les conditions agro-climatiques très favorables :
- Les mesures récentes de la CEE qui ont autorisé l'incorporation du beurre de karité jusqu'à concurrence de 5 % dans le chocolat ;
- La disponibilité de main d'oeuvre pour la cueillette ;
- L'existence d'équipements et matériels de transformation très performants (SOFIB) déjà installés et sous exploités.

Légumes :

- Les conditions agro-climatiques très favorables :
- L'existence de périmètres irrigués et pas suffisamment exploités ;
- L'existence de marché national et/ou régional pour le concentré de tomate ;
- La capacité de production de la ligne de traitement de la tomate est sous exploitée (taux d'utilisation en 1989, 50 %).

Les principales contraintes sont :

Karité :

- Existence au niveau mondial de stocks de cacao et la pression qu'ils exercent sur les prix ;
- Absence de circuits de commercialisation fiables ;
- Préférence des utilisateurs pour l'importation d'amandes plutôt que de beurre ;
- Monopole de commercialisation ;
- Grande fluctuation des quantités et des prix internationaux.

Légumes :

- Prix de revient des produits agricoles destinés à l'industrie élevés ;
- Coût élevé pour l'emballage ;
- Mauvaise organisation du système à partir de la collecte jusqu'au conditionnement.

## C - STRATEGIE

Renforcer et rationaliser les ressources agro-industrielles qui sont tombées en désuétude. Les produits à relancer comprennent le karité et les légumes (haricot vert, tomate concentrée, etc...)

Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de cette stratégie seraient :

- optimisation de l'exploitation du karité ;
- relance de l'exportation des légumes (haricot vert en particulier) ;
- relance de la transformation industrielle de la tomate.

Les activités à réaliser dans le cadre de cette stratégie seraient :

### Du point de vue de la production agricole

Légumes : renforcer la recherche, le crédit et la vulgarisation ; améliorer la fourniture d'intrants.

### Du point de vue de la transformation

Karité : Amélioration des conditions pour obtenir un bon niveau de qualité standard du beurre pour repartir et se consolider sur les marchés internationaux ; amélioration de la qualité des emballages (fûts).

Légumes : Potentier la recherche en technologies alimentaires et donner des indications sur le contrôle de qualité (CNRST) ; optimiser l'emploi de tous les intrants et améliorer l'utilisation du froid. Pour la tomate, développer les actions pour réduire les charges (forages, emballages, etc...) ; développer à moyen terme d'autres produits dérivés des concentrés.

### Du point de vue de la commercialisation

Promouvoir la petite exportation, assister les exportateurs et les informer sur les prix ; contrôler la qualité.

Réorganiser des circuits primaires privés de collecte du karité et des légumes à exporter.

Organiser un réseau de transport (étude sur les circuits et utilisation optimale).

#### D - CONDITIONS PREALABLES

Pour réaliser la stratégie envisagée, des mesures d'aménagement du cadre juridique, institutionnel et réglementaire devraient être prises par le Gouvernement, à savoir :

- libéralisation du commerce intérieur des produits ;
- élimination du monopole et des taxes à l'exportation ;
- subventions (éventuelles) aux exportations de produits transformés ;
- diminution des coûts de dédouanement (0,25 % de la valeur de marchandises) et diminution des tarifs douaniers ;
- maintien d'une protection contre les importations de tomate concentrée.

**BURKINA FASO****DEVELOPPEMENT DES FILIERES FRUITS ET LEGUMES  
ET OLEAGINEUX****AMELIORATION DE LA TRANSFORMATION ARTISANALE****A - CONTEXTE****Production et transformation**

Les produits qui ont fait l'objet de la transformation artisanale sont : l'arachide, le sésame, le karité, les fruits et les légumes.

La production nationale d'arachide varie entre 130 000 et 150 000 tonnes en coque. Plus de 90 % de cette production est décortiquée et transformée artisanalement pour la fabrication de l'huile, de la pâte et des produits secondaires (tourteau cru ou frit). Des presses artisanales manuelles ont été introduites mais les quantités traitées restent faibles. Les décortiqueuses sont aussi peu nombreuses.

La production totale de sésame s'élève en moyenne à 7 000 tonnes par an presque entièrement commercialisées en état. Le taux d'impuretés est élevé et l'introduction de souffleuses s'avère nécessaire. Seulement une faible quantité du sésame est traitée artisanalement pour l'extraction de l'huile.

Le beurre de karité constitue la graisse de cuisson du pays indispensable à la préparation de sauces. La graisse est obtenue d'un arbre spontané. La production totale de noix de karité est difficile à évaluer. Des estimations de productions cycliques de 80 000, 60 000 et 45 000 tonnes sont reportées proches de la réalité. Une grande partie de cette production fait l'objet d'un traitement artisanal pour l'extraction du beurre. Cette opération fournit environ 60 % du revenu à 50 000 (?) femmes. Des presses manuelles ont été introduites mais les quantités de production à traiter sont supérieures aux capacités installées.

Parmi les légumes, seulement la tomate a fait l'objet d'un traitement artisanal pour la fabrication de tomate pelée, séchée et concentrée : huit centres de traitement artisanal ayant une capacité dans l'ensemble de 30 tonnes de matière première, ont été créés dans le cadre d'un projet FAO.

## Marchés et prix

Les produits artisanaux sont à présent fondamentalement autoconsommés. Néanmoins, il existe la possibilité de les écouler sur les marchés locaux et régionaux, à condition que les prix soient compétitifs.

## B - DIAGNOSTIC

Les principaux avantages du traitement artisanal sont : proximité de la matière première, investissement modiques, emploi rural accru, création de revenus supplémentaires, autosubsistance et autosuffisance, récupération des emballages.

Les principales contraintes sont liées au manque des emballages et à leur coût ; au manque de moyen financier pour s'équiper.

L'introduction de petits équipements va améliorer le traitement des produits choisis, va diminuer les pertes après récolte, va augmenter le taux d'extraction et alléger le travail de la femme.

La fabrication de ces équipements dont la technologie est relativement peu complexe, pourrait être effectuée par des forgerons-soudeurs existants et donc, la demande accrue permettrait de développer le secteur de la fabrication mécanique.

## C - STRATEGIE

Introduire au niveau de groupements villageois, de coopératives et groupements de femmes des équipements et matériels adaptés en mesure d'améliorer les revenus, surtout des ruraux.

Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de cette stratégie seraient :

- Montage de systèmes de transformation semi-industriel pour l'extraction d'huiles d'arachide, de sésame, de karité ainsi que pour le traitement de fruits et légumes. Ces systèmes seraient à dimensionner en fonction des quantités à traiter, des équipements disponibles, seuil de rentabilité, etc... Il s'agit d'introduire des presses à vis pour l'arachide et des outils pour le raffinage des huiles brutes ; des extracteurs d'huiles pour le sésame ; des presses hydraulique pour le karité ; des séchoirs solaires ; des passoires pour les fruits et légumes ; etc...



- Renforcement des systèmes de traitement pour le sésame (souffleuses) et l'arachide (décortiqueuses).

Il s'agit donc de lancer plusieurs projets, avec l'appui d'ONG, soit nationales, soit internationales.

Plusieurs groupements seraient sélectionnés, assistés et encadrés. Ces groupements recevraient à crédit les équipements nécessaires.

Les activités à réaliser dans le cadre de cette stratégie seraient :

#### Du point de vue de la production agricole

- Identifier les bénéficiaires en fonction du niveau d'instruction, leur intention à prendre des risques ;

- identifier et sélectionner les zones où la matière première est disponible.

#### Du point de vue de la transformation

- Mise au point localement de la technologie choisie et disponibilité des outils et des équipements nécessaires.

### D - CONDITIONS PREALABLES

Les mesures que le Gouvernement devrait prendre pour réaliser la stratégie envisagée seraient les suivantes :

- Assouplir la réglementation fiscale et diminuer les contribution sociales des entreprises artisanales ;

- Faciliter la réorganisation des centres au niveau du village ;

- Ouvrir des lignes de crédit préférentiel pour les activités artisanales et les PMI ;

- Vulgariser les nouvelles technologies et assister les groupements villageois ;

- Mettre en place un système de transport des marchandises;

- Mettre à la disposition des communautés, à bas prix, du matériel logistique, d'emballage et des intrants nécessaires à la transformation (DDO, gaz, etc...);

- Assister les producteurs en matière de marchés, des prix et des encaisses.

## MONTAGE D'UN SECTEUR D'EXPORTATION DE FRUITS FRAIS ET TRANSFORMES

### A - CONTEXTE

#### Production et circuits commerciaux

A présent, environ 10.000 hectares de fruits sont plantés dont 70% de manguiers et 20% d'anacardiens. La production de mangues s'élève à plus de 40.000 tonnes mais la période de production se concentre entre mai et juillet. Les rendements sont satisfaisants. Les plantations d'anacardier ne sont pas encore en pleine production: en 1995, 1.500 tonnes de noix de cajou seront récoltées. Moins de 5% de la superficie plantée est irriguée. Presque toutes les plantations de manguiers sont privées (tenants moyens de 1 à 3 hectares pour 70% des plantations et supérieur à 3 hectares pour 30% des plantations); 1/3 des plantations d'anacardiens sont domaniales; 2/3 privées.

Les circuits de commercialisation comprennent des achats aux producteurs d'anacardes par le CSPPA qui a le monopole d'approvisionnement et de la commercialisation; des achats aux producteurs de mangues par FLEX FASO qui possède "de facto" le monopole d'exportation: 3.000 tonnes sont achetées en moyenne et exportées à 70%.

#### Transformation

La SAVANA est la seule unité de transformation industrielle du pays et produit des jus, des boissons et parfois des confitures; les quantités traitées sont très faibles. Les prix élevés de l'emballage et du sucre déconseillent la production de confitures.

L'anacarde fait l'objet d'un traitement artisanal pour l'obtention de cerneaux vendus sur le marché national. Le baume n'est pas récupéré.

#### Marchés et prix

Seulement le 5% de la mangue est exporté: environ 50% est auto-consommé ou commercialisé sur place. Plus de 40% est perdu.

Plusieurs études ont démontré que le marché européen de la mangue fraîche, concentrée et déshydratée est à la hausse (20 à 30% par an) et qu'il existe un marché pour les cerneaux et le baume de cajou. Les prix aussi n'ont cessé de monter depuis 1983.

## B - DIAGNOSTIC

Les principales potentialités sont liées aux conditions agro-climatiques favorables, aux disponibilités de terres en irriguée, à l'existence d'un marché international, aux prix soutenus, à l'existence d'équipements et matériels de transformation déjà installés et sous exploités, à l'existence de variétés plus performantes, à la connaissance des problèmes liés à l'exportation.

Les principales contraintes sont: le manque de moyens financiers pour de gros investissements en arboriculture; l'insuffisance des services "crédit à long terme", recherche et contrôle de qualité à l'exportation; l'insuffisance et la concentration des activités de conditionnement, de commercialisation et d'exportation; les insuffisances de moyens de transport et le monopole d'AIR AFRIQUE; les coûts excessifs pour l'emballage.

Les opportunités sont dues aux conditions agro-écologiques du pays adaptées au développement de l'anacardier, du manguier et d'autres fruits tropicaux. Le Burkina ne devrait pas avoir de difficultés à écouler des produits de bonne qualité sur les marchés internationaux. La liste des produits à exporter inclue à bref terme: cerneau et baume de cajou, mangue fraîche; à moyen terme: mangue concentrée et déshydratée et d'autres fruits tropicaux.

## C - STRATEGIE RETENUE

Les activités à réaliser dans le cadre de cette stratégie sont: monter et potentiel un secteur d'exportation de fruits frais et transformés. Environ 100 - 150 entrepreneurs burkinabè (disposant entre 5 à 20 hectares) seront sélectionnés, assistés et encadrés. Les entrepreneurs existent mais ne disposent ni des connaissances des techniques d'exportation ni du capital suffisant pour obtenir un prêt bancaire de financement des investissements.

Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de cette stratégie sont:

- montage d'un secteur de production, transformation et exportation de l'anacardier;
- renforcement de la production, du conditionnement et de l'exportation de la mangue fraîche;
- amélioration de la transformation industrielle de la mangue concentrée;
- montage d'un secteur de transformation industrielle de la mangue et d'autres fruits déshydratés.

Les activités à réaliser dans le cadre de cette stratégie sont:

### Du point de vue de la production agricole

- recenser les régions du pays les plus favorables du point de vue agro-climatique et sélectionner les zones prioritaires pour réduire les coûts relatifs au transport et au conditionnement;
- identifier les principaux entrepreneurs, conditionneurs, exportateurs et les moyens de transport nécessaire;
- analyser la rentabilité économique de ces projets et sa rentabilité financière.

### Du point de vue de la transformation

- analyser les coûts d'exploitation et le seuil de rentabilité pour le traitement de la mangue;
- analyser la rentabilité économique et financière pour des nouveaux projets du traitement de fruits tropicaux.

### Du point de vue de la commercialisation et du crédit

- créer une société pour promouvoir la petite exportation, assister les exportateurs, les informer sur les prix et contrôler la qualité;
- accorder un prêt à une institution existante pour créer une filiale crédit "à risque" auprès des petits producteurs exportateurs.

## **D - CONDITIONS PREALABLES**

Pour réaliser la stratégie envisagée, des mesures devraient être prises par le Gouvernement; il s'agit fondamentalement de modifier d'une façon graduelle les réglementations en place et d'en contrôler le processus de transformation.

Les mesures à prendre seraient:

### Du point de vue du cadre juridique, institutionnel et réglementaire

- abolition des taxes à l'exportation;
- création progressive de conditions de concurrence vis à vis des organismes publics chargés du commerce international (CSPPA);

- libéralisation du commerce intérieur;
- abolition progressive des procédures d'homologation de prix et de la définition à priori de la taxation des marges de profit.

#### Du point de vue du secteur commerce et transport

- intervention sur procédures et sur structures intervenant sur le transport et le commerce international (CBC, Compagnies de transport et dédouanement, etc.);

- analyse et stratégies pour le développement du commerce international (Trade Companies, pays et moyens de transport à privilégier);

- étude des marchés internationaux aux utilisations de fonds TCR et de la CBC pour intensifier la coopération régionale.